



Rapport annuel révisé
Candriam Sustainable

31 décembre 2024



Candriam Sustainable

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	24
État des actifs nets au 31 décembre 2024	27
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	36
Statistiques	45
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	53
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	53
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	55
Candriam Sustainable Bond Euro	60
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	70
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	77
Candriam Sustainable Bond Global	84
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	92
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	95
Candriam Sustainable Bond Impact	99
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	104
Candriam Sustainable Equity Children	107
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	110
Candriam Sustainable Equity Climate Action	113
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	116
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)	120
Candriam Sustainable Equity EMU	124
Candriam Sustainable Equity Europe	127
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	131
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	134
Candriam Sustainable Equity Japan	137
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	140
Candriam Sustainable Equity US	144
Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	148
Candriam Sustainable Equity World	151
Candriam Sustainable Money Market Euro	156
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	160
Autres notes aux états financiers	167
Informations supplémentaires non auditées	188
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	191



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Isabelle CABIE
Global Head of Corporate Sustainability
Candriam

Administrateurs

Annemarie ARENS
Independent Director

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Nadège DUFOSSE
Head of Asset Allocation
Candriam

Renato GUERRIERO
Deputy Chief Executive Officer (Global Development & Distribution)
Candriam

Koen VAN DE MAELE
Global Head of Investment Solutions
Candriam

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliataire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4 HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

Candriam Sustainable (ci-après la SICAV) est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Elle a été constituée à Luxembourg le 30 juin 2015 pour une durée illimitée et conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. La SICAV est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la « Loi du 10 août 1915 ») pour autant qu'elle n'est pas exemptée par la Loi. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

La SICAV est inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectif (ci-après « OPC ») conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, et à ses dispositions d'application (ci-après la « Loi »). La SICAV remplit les conditions prévues par la Partie I de la Loi et par la directive européenne 2009/65/CE.

La SICAV publie un rapport annuel détaillé sur ses activités et les actifs sous gestion. Ce rapport inclut un état consolidé de l'actif net et un état consolidé des variations de l'actif net exprimés en EUR, le portefeuille d'investissements de chaque compartiment et le rapport du réviseur d'entreprises agréé. Ce rapport est disponible au siège de la SICAV ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

En outre, après la fin de chaque semestre, elle publie un rapport comprenant notamment l'état de l'actif net, l'état des variations de l'actif net de la période, l'évolution du nombre d'actions en circulation pour la période, la composition du portefeuille, le nombre d'actions en circulation et la valeur liquidative par action.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la SICAV se tient chaque année au siège social de la SICAV ou en tout autre lieu au Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toutes les assemblées générales des actionnaires sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins huit jours avant l'assemblée générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'assemblée générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

Si la législation locale l'exige, ces avis sont également publiés au Luxembourg et dans les pays où les actions de la SICAV sont autorisées à la commercialisation publique, dans tout journal choisi par le Conseil d'Administration.

L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La valeur liquidative par action de chaque compartiment, les prix de souscription, de rachat et de conversion de chaque catégorie d'actions de chaque compartiment sont disponibles auprès du siège social de la SICAV et des banques désignées pour fournir des services financiers dans les pays dans lesquels la SICAV est vendue.

Un état détaillé des mouvements du portefeuille peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Analyse du marché

La stratégie multi-actifs durables 2024 s'inscrit dans une année marquée de profonds bouleversements économiques, entre désinflation mondiale synchronisée, baisses des taux des banques centrales et disparités entre les modèles de croissance des différentes zones géographiques. Le compartiment a habilement navigué dans ce contexte dynamique sans déroger à son mandat d'investissement durable selon l'article 9 du SFDR, et a généré des performances positives conformes à son indice de référence, grâce à une allocation proactive des actifs et à un engagement sans faille en faveur des principes environnementaux et sociaux.

Compartiment

Sur l'ensemble de l'année, le fonds a clairement privilégié les actions américaines, principalement dans les secteurs technologiques et cycliques, qui ont tiré parti d'une croissance soutenue du PIB, de la résilience des bénéficiaires des entreprises et de l'anticipation d'une baisse des taux par la Réserve fédérale américaine. L'exposition aux marchés européens a été prudente en début d'année en raison de la croissance stagnante et des incertitudes politiques, avant une réorientation en faveur des valeurs cycliques (telles que les petites et moyennes capitalisations) à un moment où la BCE a abaissé les taux pour soutenir l'économie. Les marchés émergents ont donné lieu à une surpondération tactique, en accordant la priorité aux régions et aux secteurs bien placés pour bénéficier de la dynamique politique et du regain d'activité des consommateurs. Les investissements ont aussi suivi les objectifs de durabilité du fonds, en privilégiant les secteurs des énergies propres, de la santé et d'autres secteurs en phase avec les critères ESG.

Du côté des titres à revenu fixe, la stratégie a mis l'accent sur la gestion de la durée, avec une préférence pour les positions longues sur les obligations souveraines européennes, favorisées par le ralentissement de l'inflation et les mesures de soutien de la politique monétaire. Les attributions de crédit portaient sur des obligations Investment Grade, des titres de dette des marchés émergents et des titres High Yield, avec des ajustements destinés à optimiser le portage tout en atténuant les risques de spread. La gestion des risques a joué un rôle central, notamment grâce à des positions tactiques (une position longue sur le dollar américain et une couverture sélective sur le yen, par exemple) qui ont favorisé la stabilité pendant les périodes de tension sur les marchés.

Performance du compartiment

La performance a été favorisée par des allocations stratégiques en actions, en particulier sur les marchés américains, et par un positionnement judicieux sur les titres à revenu fixe. En revanche, la sélection de titres dans certaines zones (notamment en zone Euro et aux États-Unis) a occasionnellement constitué un frein à la performance. La sous-pondération du fonds en Europe et la surpondération sur l'Amérique du Nord correspondaient bien aux écarts entre les différentes zones, ce qui a renforcé la performance globale du fonds.

Perspectives du compartiment

La durabilité est restée un élément central de l'approche du fonds, qui a ciblé ses investissements autour des énergies propres, des innovations en matière de santé et des infrastructures durables, dans le but de garantir des rendements financiers associés à des résultats positifs mesurables pour la société. En 2024, le fonds a habilement tiré parti du cycle mondial d'assouplissement monétaire, en adoptant une approche constructive vis-à-vis des actions et une stratégie équilibrée pour les titres à revenu fixe, sans jamais perdre de vue la durabilité dans ses décisions d'investissement, en particulier dans les domaines moteurs de la transition énergétique et de l'économie décarbonée.

À l'approche de 2025, notre allocation d'actifs table sur un scénario d'atterrissage en douceur de la croissance mondiale. Les principales banques centrales se sont engagées dans un nouveau cycle d'assouplissement monétaire. Elles feront tout ce qui est nécessaire pour soutenir l'activité économique. De son côté, la Chine prend des mesures successives et envoie un signal fort : les autorités veulent se rapprocher de leur objectif de croissance, fixé à 5 %. Ce scénario est toutefois assorti d'un risque : celui de l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche en janvier, dont on ignore encore quelles promesses électorales seront tenues parmi toutes celles qu'il a faites (droits de douane, immigration, baisses d'impôts, déréglementation). Si le Président américain opte pour une ligne dure en matière d'immigration et de droits de douane (l'hypothèse « Trump dur »), ces perspectives favorables pourraient être remises en cause. Cela se traduirait alors par un affaiblissement de la croissance mondiale et par une hausse de l'inflation. Inversement, s'il adopte une version plus modérée de son programme, cela ne devrait pas affecter de manière sensible nos prévisions globales en matière de croissance et d'inflation.

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Analyse du marché

L'année aura été marquée par une sous-estimation récurrente de la résilience de l'économie américaine. Les attentes d'une baisse agressive du taux des fonds fédéraux ont donc été déçues. Les marchés actions ont bénéficié de cette situation partout dans le monde, et les États-Unis ont surperformé : le S&P 500 a affiché +25,52 %, le Nasdaq +30,77 %, le DAX +18,85 %, le Nikkei +21,27 % et le Hange Seng +22,79 %, après l'annonce par la Chine d'un plan de relance en faveur du marché boursier. L'indice MSCI EM, quant à lui, a sous-performé, mais a tout de même enregistré une performance positive (+8,26 %).

Le marché des bons du Trésor américain s'est comporté de manière très différente : les rendements des obligations à 2 et 10 ans ont commencé l'année à 4,25 % et 3,88 %, respectivement, pour terminer à 4,24 % et 4,57 %. Cette pentification de plus de 70 points de base de la courbe américaine a entraîné des rendements pratiquement nuls sur le début de la courbe, de -3,67 % sur la partie à 10 ans et de -11 % sur le segment à 30 ans. Il en a résulté une remontée du dollar américain, avec une hausse (+7,06 %) de l'indice DXY et une baisse (-6,99 %) des devises émergentes. La performance des obligations souveraines des marchés émergents a été portée par le segment en difficulté de cet univers d'investissement, avec un rendement de +13 % pour la partie HY de l'indice de référence, tandis que la composante IG, sensible aux taux d'intérêt, n'a contribué qu'à hauteur de +0,32 % au rendement global de qui s'élevait à +6,54 %. Les obligations d'entreprises des marchés émergents ont réalisé une surperformance, avec un rendement global de +7,63 % et une répartition plus équilibrée entre les titres IG (+4,93 %) et les titres HY (+11,67 %).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets (suite)

Compartiment et performance du compartiment

Le compartiment a enregistré une performance nette de +1,19 % pour l'année, sous-performant l'indice de référence de -5,35 % après frais, compte tenu de l'exclusion des émetteurs en difficulté notés en dessous de B- au niveau du fonds. Les pays jugés durables par le dispositif, mais qui bénéficient pas de la notation nécessaire, ont freiné la performance, notamment l'Argentine (-1,44 %), l'Équateur (-0,59 %), le Sri Lanka (-0,22 %) et le Salvador (-0,20 %). Parmi nos positions actives, le Mexique a sous-performé de -0,72 % (les obligations souveraines ont sous-performé l'entreprise publique Pemex en difficulté, qui s'est ressaisie en enregistrant 12,5 % en moyenne).

Le fonds a commencé l'année avec des positions concentrées sur la partie à 10 ans (et au-delà) de la courbe. Nous avons réussi à le repositionner dans une stratégie de pentification pour refléter notre vision des marchés des bons du Trésor américain, avec des coûts de transaction minimes, en rachetant les sorties des obligations à long terme et en réinvestissant les entrées et les coupons sur la partie courte et la partie centrale de la courbe. Nous avons ciblé les pays périphériques de l'UE qui ont engagé un processus d'amélioration fiscale et de durabilité, et qui ont tous rejoint les positions les plus performantes par rapport à l'indice de référence : l'Albanie (+0,16 %), la Serbie (+0,15 %), la Macédoine et le Monténégro (+0,13 % pour chacun d'entre eux). Au quatrième trimestre, la Roumanie a réussi à éviter les crises politiques et budgétaires qui la menaçaient et a réalisé la meilleure performance de l'année avec +0,34 % par rapport à l'indice de référence. Nous avons progressivement réorienté notre exposition vers la Pologne, qui a apporté une contribution de +0,18 %. En Côte d'Ivoire et en République dominicaine, l'amélioration de la situation, marquée par l'absence d'événements majeurs, a permis de générer une surperformance de +0,26 % et +0,24 %, respectivement.

Perspectives du compartiment

Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes et de taux d'intérêt élevés, le fonds est bien positionné pour dégager un alpha par rapport à son indice de référence et afficher une performance au moins équivalente à ce dernier. Les rebonds des titres en difficulté observés en 2024 offrent une marge de progression très limitée et, compte tenu des scénarios optimistes anticipés par les marchés, la probabilité d'une surperformance marquée des titres HY, à hauteur de celle observée l'année dernière, est faible.

Nous continuerons à privilégier les opérations axées sur la valeur relative, en tirant avantage de la dispersion des performances induite par les pressions budgétaires et par les tensions commerciales, entre autres risques liés à l'actualité. L'évolution de la courbe des taux d'intérêt américains et de la zone Euro devrait peser de plus en plus lourd sur la performance de l'indice de référence. Les primes de terme de cette courbe ont de bonnes chances de s'accroître, illustrant une volatilité accrue des taux et une augmentation des émissions. Le fonds a tiré avantage de cette situation en 2024 et poursuivra dans cette voie en 2025.

Les rendements absolus de 7,6 % sur les devises fortes ont atteint attractivité historique ; nous prévoyons donc une stabilisation des flux du fonds en 2025. Les spreads globaux se situent dans la partie la plus étroite du spectre et ne devraient pas connaître de compression sensible à partir de maintenant, même si leur niveau élevé est justifié par nos prévisions de taux de défaut très bas et d'émissions nettes très faibles en 2025. En supposant des rendements des bons du Trésor américain à 10 ans entre 4,75 % et 5 % et des spreads des marchés émergents compris entre 330 et 360 points de base, les rendements de la classe d'actifs EM HC devraient se situer entre 4 % et 7 % environ pour les 12 prochains mois.

Candriam Sustainable Bond Euro

Analyse du marché

Alors qu'au cours du premier semestre, les marchés obligataires en Euros ont enregistré des performances négatives, les rendements ayant augmenté, le deuxième semestre a été meilleur, ce qui a contribué à des performances globalement positives sur l'année. Les données économiques (aux États-Unis en particulier) ont fait preuve d'une bien meilleure résilience en début d'année. En effet, les banques centrales aux États-Unis et en Europe ont indiqué qu'elles souhaitaient disposer de plus de preuves que l'inflation était en passe d'atteindre leur objectif de façon durable avant d'entamer leur cycle d'assouplissement. Par conséquent, par rapport aux prévisions accommodantes du début de l'année, les attentes du marché quant à la première baisse des taux ont été repoussées, tant côté Fed que BCE. Au cours du deuxième semestre, nous avons pu observer un certain soulagement sur le front de l'inflation, en particulier dans la zone Euro. Toutefois, d'importantes disparités économiques régionales ont subsisté, la dynamique économique étant particulièrement faible en Europe, tandis que les États-Unis et les marchés émergents s'imposaient comme les moteurs de la croissance mondiale. Dans la zone Euro, nous avons par ailleurs constaté certaines divergences : l'Allemagne n'a enregistré aucune croissance (-0,2 %) en 2024, pénalisée par le secteur manufacturier, tandis que l'Espagne a enregistré une croissance d'environ 3 %. Le contexte mondial est resté tendu, sur fond de conflits majeurs (guerre en Ukraine et au Moyen-Orient) et d'événements politiques (élections en France, élections présidentielles aux États-Unis, effondrement du gouvernement allemand). Dans ce contexte, les banques centrales des pays développés ont pu commencer à baisser leurs taux directeurs. La BNS a été la première à réduire ses taux en mars. La BCE est intervenue à plusieurs reprises face à une économie ralentie, avec quatre baisses de 25 points de base. En septembre, la FED a baissé ses taux de 50 points de base, puis a opéré deux autres baisses au quatrième trimestre. Au niveau des pays, les spreads français se sont élargis au cours de l'année en raison de la situation politique complexe et de la dégradation conjuguée de la dynamique budgétaire et des notations. La courbe des taux s'est pentifiée. Les marchés du crédit sont restés largement soutenus par des fondamentaux sains et par la forte demande des investisseurs.

Compartiment

Tout au long de l'année, nous avons activement géré notre exposition à la durée et maintenu une préférence structurelle pour les échéances longues (10-30 ans), tablant sur une baisse des taux d'intérêt de la BCE. Au niveau des pays, nous avons adopté une approche prudente vis-à-vis de la France (avec une sous-pondération pendant l'année, estimant que les valorisations étaient trop tendues dans un contexte d'instabilité politique et de déficit budgétaire élevé). Nous avons également réalisé des bénéfices sur notre position sur l'Autriche, une valeur sûre depuis longtemps à nos yeux. Nous avons maintenu une position optimiste sur l'Espagne, étant donné la dynamique budgétaire et économique du pays par rapport aux principaux pays de la zone. Nous avons gardé une surpondération de l'Europe de l'Est, mais avons clôturé notre exposition aux pays baltes début juin, compte tenu de leur forte progression. Nous avons maintenu une position optimiste au niveau des obligations SSA et du crédit au cours de l'année, mais nous avons fortement ajusté notre répartition relative entre les valeurs financières et non financières. Enfin, nous poursuivons l'augmentation de notre exposition active aux obligations vertes, sociales et durables.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Euro (suite)

Performance du compartiment

Si, au cours du premier semestre, la performance relative a été pénalisée par notre positionnement favorable aux durations longues (adopté en février et accentué par la suite), cette stratégie active a porté ses fruits au deuxième semestre. Notre positionnement en faveur de la pénitification a produit des résultats mitigés. Notre répartition géographique a quant à elle contribué positivement, grâce à nos positions optimistes sur l'Espagne, la France, l'Autriche et l'Europe de l'Est. Enfin, notre surpondération du crédit et des obligations SSA a également eu un impact positif. Globalement, le fonds a généré une performance brute de 2,65 % en 2024, surperformant son indice de référence de 12 points de base.

Perspectives du compartiment

Les marchés mondiaux ont entamé une période plus volatile, caractérisée par l'incertitude liée aux politiques de Donald Trump et par des dynamiques économiques mondiales contrastées. Les taux directeurs devraient continuer à baisser sur les principaux marchés, mais à des rythmes différents. Nous restons optimistes vis-à-vis des taux en Euros, car la BCE devrait poursuivre son cycle d'assouplissement dans un contexte de croissance faible et de désinflation. Aux États-Unis, les tensions inflationnistes sous-jacentes et la résilience de l'économie pourraient limiter la marge de manœuvre en matière de baisse des taux. Nous restons optimistes vis-à-vis du crédit IG, car ses rendements absolus restent intéressants et ses fondamentaux solides, mais nous privilégions nettement les actifs liquides de qualité et restons sélectifs dans nos investissements, guidés par notre analyse ESG. Sur le plan de l'actualité, nous suivons de près la situation politique en France, les évolutions géopolitiques et les premières décisions de Donald Trump après son investiture en janvier.

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Analyse du marché

En 2024, la classe d'actifs Global High Yield a enregistré une excellente performance, même si une fois encore, nous n'avons pas constaté de volatilité importante, car les politiques des banques centrales et les risques politiques sont restés omniprésents. L'année a en effet été ponctuée par les premières baisses de taux de la Réserve fédérale aux États-Unis et de la BCE en Europe, qui ont toutes deux assoupli fortement leur politique monétaire compte tenu de la baisse de l'inflation. Globalement, ces baisses sont restées légèrement inférieures aux attentes du marché (notamment pour la Fed) et les marchés de taux n'ont pas connu de répit significatif. Le risque politique était élevé avec les élections américaines en toile de fond pendant tout le deuxième semestre, qui ont débouché sur la victoire de Donald Trump et sur l'obtention d'une majorité du Parti républicain à la Chambre des représentants et au Sénat. Dans le reste du monde, en Europe la dissolution du Parlement français par le Président Macron a plongé le pays dans une longue période d'instabilité, tandis que le gouvernement allemand décidait à son tour d'organiser de nouvelles élections en 2025. Les fondamentaux du marché High Yield sont restés solides sur l'ensemble de l'année, avec des taux de défaut modérés (en particulier en Europe) et une stabilisation des dégradations de notation (là encore sous l'impulsion de l'Europe), les « étoiles montantes » étant plus nombreuses que les « anges déchus ». Les marchés ont malgré tout dû faire face à quelques perturbations, lorsque certains émetteurs se sont retrouvés en difficulté (SFR et ATOS en Europe, Ardagh et Hertz aux États-Unis). La saison des résultats a été dans l'ensemble satisfaisante, en particulier pour les émetteurs les mieux notés. Les valeurs techniques ont été très solides dans l'ensemble, tandis que l'offre est restée faible pour la troisième année consécutive, car les émetteurs continuent d'attendre la fin de la période de taux élevés pour revenir sur les marchés. Par ailleurs, les flux sont revenus sur les marchés High Yield aux États-Unis et en Europe (après deux ans d'absence), grâce à des investisseurs désireux de sécuriser un bon niveau de portage avant d'éventuelles baisses de taux. Dans l'ensemble, l'indice ICE BofA-Merrill Global High Yield BB/B 3 % Constrained, excluant les valeurs financières, a affiché une performance de +6,29%, les rendements chutant à 6,6 % (contre 7 %) au cours de l'année. Les spreads ont été volatils, atteignant 250 points de base en juillet (contre 316 points de base en début d'année), avant de remonter vers des niveaux extrêmement élevés d'environ 325 points de base en août, pour terminer l'année à 216 points de base.

Compartiment

Tout au long de l'année, le fonds a conservé une position prudente. Au début de l'année 2024, il était sous-pondéré en durée, bénéficiant de la forte correction des anticipations sur les taux des banques centrales. Par la suite, en septembre, nous avons adopté une nouvelle position défensive en prévision de la réunion de la Fed, avec une sous-pondération et une stratégie d'aplatissement de la courbe, qui a toutefois mis plus de temps que prévu à se concrétiser. Sur le plan du crédit, 2024 a sans aucun doute été une année haussière pour cette classe d'actifs, avec un resserrement généralisé des spreads. Le fonds a commencé l'année avec une position longue sur le crédit, puis a cherché à capitaliser sur les marges de variation dans une perspective macroéconomique. Nous avons cependant continué à privilégier l'analyse de la valeur relative, tant au niveau sectoriel qu'au niveau des émetteurs, sur la base des valorisations et des fondamentaux. Si nous avons manqué une partie de la forte surperformance du secteur bancaire au cours de l'année, nous avons néanmoins maintenu une position surpondérée dans ce secteur tout au long de l'année. Inversement, nous avons adopté une approche plus prudente à l'égard du secteur automobile pendant l'été, réduisant notre exposition au moment opportun pour éviter la sous-performance qui a suivi. Les événements politiques, tels que la dissolution de l'Assemblée nationale française et les élections américaines, ont créé au dernier trimestre une certaine agitation sur les marchés. Le fonds a traversé la fin d'année avec prudence, notamment à travers la mise en place de stratégies de couverture pour les grands émetteurs français ainsi que pour les banques, afin d'atténuer les risques liés à certains pays. Pendant une grande partie de l'année, nous avons privilégié le segment 3-5 ans de la courbe, optimisant le portage et profitant de la forte demande pour les fonds « à objectif de rendement ».

Performance du compartiment

Le fonds a largement surperformé son indice de référence au cours de l'année, sur une base brute. Environ 20 % de cette surperformance s'explique par le positionnement en durée (notamment la sous-pondération de la durée en début d'année). Concernant l'exposition au crédit, nous avons réussi à dégager une surperformance relative tout au long de l'année grâce à quatre leviers principaux : En premier lieu, une surpondération du crédit en début d'année, qui a bénéficié de la majeure partie du rebond des spreads en 2024. Deuxièmement, une décision tactique sur le crédit prise début août, lors du mini-krach (nous avons commencé en sous-pondération avant d'augmenter rapidement notre exposition, passant ainsi d'une forte sous-pondération, avec un bêta de 0,85, pour repasser au positif avec un bêta de 1,10). Troisièmement, nous avons été la plupart du temps surpondération sur le secteur bancaire, qui a été l'un des plus performants. et avons évité le secteur automobile en septembre, lorsqu'il a commencé à afficher une forte sous-performance. Enfin, les valeurs techniques et les marchés ont constitué un autre vecteur d'alpha au cours de l'année.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate (suite)

Perspectives du compartiment

2025 s'annonce riche en événements. Le nouveau cycle politique aux États-Unis pourrait encourager les prises de risque et la surchauffe économique, stimulées par les politiques de déréglementation et pro-business de Donald Trump. Mais ces politiques pourraient également créer des incertitudes, surtout si de nouveaux droits de douane étaient instaurés à travers le monde, avec pour conséquence une volatilité certaine et des retombées macroéconomiques potentielles.

Au vu de la phase actuelle du cycle économique, nous resterons vigilants quant aux fondamentaux des secteurs et des émetteurs. Néanmoins, le marché High Yield devrait continuer à tirer parti d'un afflux important d'investisseurs, sous l'effet du niveau actuel des taux d'intérêt. Par conséquent, nous restons optimistes sur le crédit pour 2025, tout en surveillant attentivement les risques potentiels liés à un paysage macroéconomique et politique dynamique.

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Analyse du marché

En 2024, le marché obligataire a été marqué par une tendance générale à la hausse des rendements, avec des nuances notables selon les zones géographiques, en raison de divergences de croissance économique, d'inflation prévue, de mesures prises par les banques centrales et d'évolution du moral des investisseurs. Si les obligations d'État américaines et européennes ont enregistré une hausse des rendements, cette tendance a été plus marquée aux États-Unis que dans la zone Euro (Bons du Trésor américain à 5 ans, +45 points de base et Bunds allemands, +15 points de base), en raison des anticipations inflationnistes plus élevées, des inquiétudes budgétaires avant les élections américaines et de l'approche prudente de la Fed à l'égard des baisses de taux. Dans la zone Euro, la hausse des rendements a été plus modérée, compte tenu de la baisse de l'inflation et des difficultés économiques rencontrées. Les tensions géopolitiques (en particulier au Moyen-Orient et en France) ont accru la volatilité des marchés, surtout pour les actifs plus risqués. Pendant l'été, le marché a connu un bref recul, provoqué par des données économiques plus mitigées et par la hausse surprise des taux décidée par la Banque du Japon, qui a conduit à un dénouement des opérations de portage sur le yen. Les élections américaines, qui ont occupé le devant de la scène au deuxième semestre, n'ont globalement pas perturbé les actifs risqués. Les rendements obligataires ont pris en compte les risques inflationnistes d'une présidence Trump et on a assisté à une liquidation en prévision de sa victoire potentielle. Les marchés du crédit ont enregistré un resserrement des spreads sur les segments Investment Grade et High Yield, tandis que les marchés européens ont surperformé. Les spreads de crédit Investment Grade ont été encore favorisés par des fondamentaux sains et par la forte demande des investisseurs. Sur l'ensemble de l'année, les résultats des entreprises ont largement dépassé les attentes, mais les marchés ont parfois été surpris par les révisions des prévisions, par la baisse des marges et par les craintes d'un tassement de la consommation en raison de la répercussion de la hausse des coûts.

Compartiment

Côté crédit, qui a représenté environ 70 % des investissements, le fonds a maintenu une surpondération tout au long de l'année, en privilégiant une combinaison diversifiée de titres financiers et non financiers, avec un accent particulier sur la qualité et la liquidité. Dans la perspective des élections américaines, nous avons légèrement réduit cette exposition, de manière à atténuer la volatilité potentielle des marchés. Au niveau de la durée, nous avons profité de la volatilité des taux, surtout sur les segments à 2 et 5 ans de la courbe des taux. Concernant l'exposition géographique, nous avons adopté une approche prudente vis-à-vis de la dette souveraine française, sous-pondérant ce marché dont nous jugeons les valorisations trop serrées dans un contexte d'instabilité politique et de déficit budgétaire important. En revanche, nous avons conservé une vision positive de la dette souveraine espagnole, en raison de la solidité de sa situation budgétaire et économique par rapport aux principaux pays de cette zone. Nous avons par ailleurs pris des positions surpondérées dans certains pays d'Europe de l'Est.

Performance du compartiment

Le fonds a généré une performance brute de 3,85 % en 2024, surperformant son indice de référence de 19 points de base.

Les principaux facteurs ayant contribué à la performance du fonds ont été les suivants :

- La surpondération des crédits IG (+/- 25 points de base résultant de la variation des spreads)

Les principaux freins ont été les suivants :

- La sous-pondération des titres garantis, sous-souverains (+/- -5 points de base résultant de la variation des spreads)

Perspectives du compartiment

Les marchés mondiaux des obligations ont été éprouvés en fin d'année, car la Réserve fédérale américaine a recentré son attention sur les risques inflationnistes, tandis que les mesures prises par Donald Trump ont alimenté les craintes d'inflation, notamment aux États-Unis. Le début de l'année sera révélateur de l'impact des mesures prises par la nouvelle Administration américaine sur les marchés, qui devraient rester volatils. Cette situation pourrait profiter aux fonds gérés activement et affichant des stratégies d'investissement diversifiées. Nous restons positifs sur les taux européens, compte tenu de la poursuite de l'assouplissement monétaire de la BCE et d'un contexte de faible croissance, et déflationniste. Sur le marché du crédit, nous restons optimistes pour les obligations Investment Grade, qui bénéficient de fondamentaux solides et d'une demande soutenue de la part des investisseurs, mais nous privilégions les actifs liquides de qualité et restons sélectifs.

Candriam Sustainable Bond Global

Analyse du marché

L'année 2024 a de nouveau été favorable aux actifs risqués, avec une croissance économique qui a une nouvelle fois surpris à la hausse et le lancement d'un cycle de baisse des taux par les banques centrales.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Global (suite)

En dépit d'une performance globalement positive des actifs risqués, les marchés obligataires sont restés volatils, car les baisses de taux n'ont pas totalement répondu aux attentes initiales (en particulier aux États-Unis). Dans un contexte globalement porteur pour les actifs risqués, le parcours a néanmoins été semé d'embûches, l'actualité politique suscitant plusieurs inquiétudes (notamment en avril, avec l'aggravation des tensions au Moyen-Orient et en France). S'est ajouté à cela un épisode de forte agitation (bien que bref) sur les marchés en été, déclenché par des données économiques plus faibles que prévu et par la décision de la Banque du Japon de relever ses taux, ce qui a entraîné un dénouement des opérations de carry (en particulier sur le yen) et s'est propagé à d'autres marchés.

Les élections américaines, qui ont occupé le devant de la scène au deuxième semestre, n'ont globalement pas perturbé les actifs risqués. Les rendements obligataires ont pris en compte les risques inflationnistes d'une présidence Trump et on a assisté à une liquidation en prévision de sa victoire potentielle.

En termes de performance sur l'ensemble de l'année, les marchés obligataires ont enregistré une hausse des rendements américains à 10 ans de 69 points de base, parallèlement à une pentification significative de la courbe, avec une dynamique similaire outre-Atlantique (quoique plus limitée). Sur les marchés du crédit, nous avons observé un resserrement des spreads sur les marchés européen et américain, aussi bien sur le segment Investment Grade que sur le segment High Yield, avec une surperformance des marchés européens. Sur le marché des changes, le dollar américain s'est montré toujours aussi solide, avec une hausse de 6,25 % par rapport à l'Euro, alors que le Yen a de nouveau déçu, avec une baisse de 11,6 % par rapport au dollar américain.

Compartiment

Tout au long de l'année, nous avons géré activement notre exposition à la durée aux États-Unis et en Allemagne, tirant avantage de la volatilité des taux. Simultanément, nous avons maintenu une pentification structurelle, car nous nous attendions à ce que les banques centrales commencent à baisser les taux d'intérêt. Sur les autres marchés, nous avons essentiellement privilégié les durations longues au Royaume-Uni et en Australie (en fin d'année), tout en conservant une préférence pour les durations courtes au Japon et en Chine.

Sur le marché des devises, nous avons bénéficié de notre position structurelle courte sur le CNY par rapport à l'INR et à l'IDR, ainsi que de quelques positions tactiques longues sur le HUF et la SEK. En revanche, les positions longues sur le JPY et le BRL ont été un frein à la performance.

Côté crédit, le fonds a surpondéré le crédit, en particulier dans les obligations européennes Investment Grade par rapport aux obligations d'entreprises américaines, pour des raisons de valorisation. Le fonds est fortement exposé aux obligations vertes, sociales et durables, qui en représentent actuellement plus de 30 %.

Performance du compartiment

En 2024, le fonds a sous-performé son indice de référence.

Les principaux freins ont été les suivants :

- La durée courte en Chine
- La durée longue au Royaume-Uni
- La position de change longue sur le JPY et le BRL

Les principaux facteurs ayant contribué à la performance du fonds ont été les suivants :

- La surpondération sur le crédit européen
- La durée longue en Australie
- Les choix tactiques en matière de durée aux États-Unis

Candriam Sustainable Bond Global (suite)

- La position courte sur le CNY par rapport à l'IDR et à l'INR
- La position de change longue sur le HUF et le SEK

Perspectives du compartiment

Les marchés obligataires mondiaux ont terminé l'année dans un contexte plus difficile, car la Réserve fédérale américaine a de nouveau recentré son attention sur l'inflation plutôt que sur les risques de ralentissement de la croissance, et les politiques de Donald Trump pourraient relancer l'inflation, notamment aux États-Unis. Au début de l'année, nous pourrions constater l'impact des mesures concrètes prises par la nouvelle Administration Trump sur les marchés financiers. Cela pourrait se traduire par une volatilité élevée, ce qui devrait bénéficier aux fonds gérés activement et qui offrent un large éventail d'opportunités d'investissement.

Candriam Sustainable Bond Global Convertible

Analyse du marché

Pendant le premier semestre de l'année 2024, les marchés actions ont été soutenus par un environnement particulièrement favorable, avec la publication de données macroéconomiques confirmant une croissance économique solide et un ralentissement de l'inflation, et dans un contexte où les banques centrales se sont engagées dans leur cycle de baisse des taux (-25 points de base pour la BCE en mai).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Global Convertible (suite)

Les marchés actions se sont retrouvés sous pression à partir de la mi-juillet, du fait de la décision surprise de la Banque du Japon de relever ses taux d'intérêt, et de la publication de données macroéconomiques américaines (PMI, emploi) ravivant les craintes de récession. En août, les principaux indices ont fortement rebondi, grâce à des données économiques américaines rassurantes et à un discours accommodant de Jerome Powell, qui laissait entrevoir une éventuelle baisse des taux. La reprise s'est confirmée en septembre, avec une baisse des taux de 50 points de base de la part la Fed et l'annonce d'un plan de relance économique de grande ampleur en Chine. La victoire nette de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine a contribué au soutien des marchés actions américains en fin d'année, tandis que les marchés européens ont été pénalisés par les incertitudes politiques en France et en Allemagne.

Compartiment

Sur l'année écoulée, le fonds a relevé la part des obligations convertibles asiatiques (y compris japonaises) au sein de son portefeuille, grâce à un marché primaire solide en Asie pour les émetteurs de qualité (Alibaba, JD.com, Ping AN, Anllian). Ces obligations convertibles, qui affichent des profils de crédit solides et une sensibilité modérée aux actions, semblent être les titres appropriés pour tirer avantage d'un rebond potentiel sur les marchés actions chinois, avec un faible risque de baisse.

Sur le plan sectoriel, le fonds a accru son orientation vers les services financiers, la consommation discrétionnaire (principalement par le biais d'émetteurs chinois) et l'immobilier, où les sociétés spécialisées dans les soins aux personnes âgées (Welltower, Ventas Realty) ont contribué à la performance. Inversement, les secteurs des services de communication et des technologies de l'information ont vu leur part diminuer au sein du portefeuille.

Performance du compartiment

Le compartiment Candriam Sustainable Bonds Global Convertible a enregistré une performance positive grâce à la hausse des marchés actions et au resserrement des spreads de crédit. Le fonds a sous-performé son indice de référence, essentiellement du fait de l'absence de positions sur des émetteurs non éligibles selon les critères ESG (Microstrategy, Rheinmetall, Sofi technologies...) et dans des sociétés américaines du secteur des services publics, qui utilisent le charbon comme source d'électricité. Au contraire, des secteurs tels que la santé ou les biens d'équipement ont surperformé l'indice de référence, grâce à une bonne sélection de titres (Insméd, Prysmian, Schneider). Le fonds a également tiré profit d'un marché primaire très actif, principalement aux États-Unis et en Asie, qui a représenté au total près de 120 milliards d'USD sur l'année 2024.

Perspectives du compartiment

L'environnement reste favorable à moyen terme aux marchés actions, grâce au dynamisme de l'activité économique américaine, au ralentissement de l'inflation et à la politique accommodante des banques centrales (même si à court terme, les incertitudes liées à la politique économique et commerciale représentent un risque pour la stabilité des marchés).

Le fonds maintient un positionnement relativement équilibré, avec une préférence pour le marché américain, plus sensible aux actions, et pour les émetteurs européens, pour des raisons de durée. Le marché primaire devrait rester aussi actif qu'en 2024 grâce à la vague de refinancements à venir en 2025 et 2026, et les valorisations obligataires devraient rester élevées grâce à une possible augmentation de la volatilité et à un intérêt renouvelé de la part des investisseurs pour cette classe d'actifs.

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Analyse du marché

En 2024, la classe d'actifs Global High Yield a enregistré une excellente performance, même si une fois encore, nous avons constaté une volatilité importante, car les politiques des banques centrales et les risques politiques sont restés omniprésents. L'année a en effet été ponctuée par les premières baisses de taux de la Réserve fédérale aux États-Unis et de la BCE en Europe, qui ont toutes deux assoupli fortement leur politique monétaire compte tenu de la baisse de l'inflation. Globalement, ces baisses sont restées légèrement inférieures aux attentes du marché (notamment pour la Fed) et les marchés de taux n'ont pas connu de répit significatif.

Le risque politique était élevé avec les élections américaines en toile de fond pendant tout le deuxième semestre, qui ont débouché sur la victoire de Donald Trump et sur l'obtention d'une majorité du Parti républicain à la Chambre des représentants et au Sénat. Dans le reste du monde, en Europe la dissolution du Parlement français par le Président Macron a plongé le pays dans une longue période d'instabilité, tandis que le gouvernement allemand décidait à son tour d'organiser de nouvelles élections en 2025.

Les fondamentaux du marché High Yield sont restés solides sur l'ensemble de l'année, avec des taux de défaut modérés (en particulier en Europe) et une stabilisation des dégradations de notation (là encore sous l'impulsion de l'Europe), les « étoiles montantes » étant plus nombreuses que les « anges déchus ». Les marchés ont malgré tout dû faire face à quelques perturbations, lorsque certains émetteurs se sont retrouvés en difficulté (SFR et ATOS en Europe, Ardagh et Hertz aux États-Unis).

La saison des résultats a été dans l'ensemble satisfaisante, en particulier pour les émetteurs les mieux notés. Les valeurs techniques ont été très solides dans l'ensemble, tandis que l'offre est restée faible pour la troisième année consécutive, car les émetteurs continuent d'attendre la fin de la période de taux élevés pour revenir sur les marchés. Par ailleurs, les flux sont revenus sur les marchés High Yield aux États-Unis et en Europe (après deux ans d'absence), grâce à des investisseurs désireux de sécuriser un bon niveau de portage avant d'éventuelles baisses de taux.

Dans l'ensemble, l'indice ICE BofA-Merrill Global High Yield BB/B 3 % Constrained, excluant les valeurs financières, a affiché une performance de +6,29%, les rendements chutant à 6,6 % (contre 7 %) au cours de l'année. Les spreads ont été volatils, atteignant 250 points de base en juillet (contre 316 points de base en début d'année), avant de remonter vers des niveaux extrêmement élevés d'environ 325 points de base en août, pour terminer l'année à 216 points de base.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Global High Yield (suite)

Compartiment

Tout au long de l'année, les volumes sont restés faibles sur les marchés HY, avec très peu de nouvelles émissions et une activité quasi inexistante du côté des investisseurs institutionnels, tandis que les spreads revenaient à des niveaux tendus, inégalés depuis plusieurs années sur les notations BB et B. Dans ce contexte, au cours du premier trimestre nous avons légèrement réduit la durée de notre portefeuille par rapport à l'indice de référence, en favorisant les obligations à durée courte. Nous avons poursuivi notre recherche de titres éligibles au refinancement et d'obligations à court terme négociées avec une décote.

Au premier semestre, nous avons continué à privilégier les émetteurs IG dans notre panier de diversification, avec une forte surpondération au niveau des hybrides d'entreprises européennes (services publics) en tant qu'opérations de portage attractives sur des crédits Investment Grade solides (ce segment se négocie toujours avec une décote par rapport aux émetteurs HY BB génériques). Nous avons maintenu notre sous-pondération sur les titres HY américains, car nous avons jugé les valorisations peu attractives, et avons profité de la sous-performance des titres européens High Yield en début d'année pour renforcer encore notre allocation sur ce segment. Sur le plan de la répartition sectorielle, parallèlement à notre sous-pondération structurelle du secteur de l'énergie, nous avons maintenu notre sous-pondération dans l'immobilier et l'automobile (secteurs faisant face à des difficultés structurelles).

Nous continuons de privilégier les secteurs défensifs (emballage, santé) et les télécommunications, qui affichent de meilleures valorisations.

Performance du compartiment

Le compartiment Candriam Bonds Global High Yield a signé une performance de + 4,6 % (action de capitalisation en EUR de catégorie I) au cours de l'année, inférieure à celle de son indice de référence (ICE BofA-Merrill Lynch Global High Yield BB/B 3 % Constrained Index, hors valeurs financières) sur une base nette (6,3 %).

La performance du fonds a été pénalisée par sa sous-pondération dans le secteur immobilier, où des titres tels que Heimstaden et CPI Property ont fortement rebondi après avoir atteint des niveaux bas. Par ailleurs, nous ne détenons aucune position dans certains titres spécifiques que nous considérons comme des crédits fragiles (Bausch, Pemex) et qui ont pourtant enregistré une performance positive. Nous avons jugé ces crédits (ainsi que les titres immobiliers) fragiles malgré le récent rebond de leurs performances, et avons maintenu notre absence d'exposition à ceux-ci. Nous avons également été pénalisés par notre sous-pondération structurelle dans le secteur de l'énergie, qui a enregistré de solides performances au cours de l'année.

Enfin, au cours d'une année où les titres faiblement notés ont surperformé, certains hybrides de qualité et de durée courte ont subi des pertes importantes et notre exposition à ce type d'émetteurs (tels que Charter, ou encore Vodafone) a été un frein à la performance. En revanche, notre absence d'exposition aux titres en difficulté a été une source majeure de rendements positifs, et la sous-pondération totale d'Atos et d'Altice a été très profitable. La sélection pertinente d'obligations dans le secteur de la santé (Catalent) et dans le secteur des TMT (VMED) a apporté une contribution positive à la performance.

Perspectives du compartiment

Si les spreads restent peu attractifs par rapport à leur niveau historique, les marchés High Yield offrent des rendements assez intéressants, avec une durée plus courte. Dans cet environnement, nous pensons qu'il est crucial de rester sélectifs et de privilégier les opportunités d'alpha. Les fusions-acquisitions, l'assouplissement de la réglementation aux États-Unis et la politique monétaire accommodante devraient favoriser la croissance du marché du crédit en 2025, contribuant ainsi à rééquilibrer l'offre et la demande. Notre stratégie, qui mise à la fois sur des convictions fortes et sur une gestion très active, devrait bénéficier d'une plus grande dispersion et d'une volatilité accrue et générer ainsi une surperformance par rapport aux marchés High Yield.

Dans l'environnement actuel, nous continuons de privilégier les acteurs de premier plan qui ont un fort pouvoir de fixation des prix et dont la capacité à répercuter les coûts de l'inflation est avérée. Nous favorisons les émetteurs qui adoptent une approche de gestion prudente du capital et d'un comportement favorable au crédit. En termes de répartition sectorielle, nous maintenons notre sous-pondération dans l'immobilier, où les entreprises affichent pour la plupart une gouvernance d'entreprise très faible, ainsi que dans les valeurs cycliques (automobile, chimie). Nous continuons de privilégier les secteurs défensifs (télécommunications, emballage, santé et services publics). Concernant la répartition géographique, nous avons maintenu notre sous-pondération dans les entreprises françaises, car nous jugeons les valorisations peu attractives au vu du risque politique grandissant.

Candriam Sustainable Bond Impact

Analyse du marché

En 2024, le marché obligataire a été marqué par une tendance générale à la hausse des rendements, avec des nuances notables selon les zones géographiques, en raison de divergences de croissance économique, d'inflation prévue, de mesures prises par les banques centrales et d'évolution du moral des investisseurs. Alors que les obligations d'État ont vu leurs rendements augmenter (aussi bien aux États-Unis qu'en Europe), cette hausse a été plus marquée aux États-Unis que dans la zone Euro (Bonds du Trésor américain à 10 ans, +70 points de base et Bunds allemands, +35 points de base). Aux États-Unis, la hausse des rendements a reflété la résurgence des perspectives inflationnistes et les anticipations du marché concernant les changements budgétaires liés à l'élection présidentielle américaine. De plus, l'approche prudente de la Réserve fédérale américaine en matière de baisse des taux et la normalisation graduelle de sa politique monétaire ont également contribué à la hausse des rendements. Dans la zone Euro, la hausse des rendements a été plus modeste, essentiellement en raison de pressions inflationnistes plutôt contenues et des difficultés économiques qui perdurent. Les tensions géopolitiques (en particulier au Moyen-Orient et en France) ont accru la volatilité des marchés, surtout pour les actifs plus risqués. Pendant l'été, le marché a connu un bref recul, provoqué par des données économiques plus mitigées et par la hausse surprise des taux décidée par la Banque du Japon, qui a conduit à un dénouement des opérations de portage sur le yen. Les élections américaines, qui ont occupé le devant de la scène au deuxième semestre, n'ont globalement pas perturbé les actifs risqués. Les rendements obligataires ont pris en compte les risques inflationnistes d'une présidence Trump et on a assisté à une liquidation en prévision de sa victoire potentielle. Les marchés du crédit ont enregistré un resserrement des spreads sur les segments Investment Grade et High Yield, tandis que les marchés européens ont surperformé. Les spreads de crédit Investment Grade ont été encore favorisés par des fondamentaux sains et par la forte demande des investisseurs. Sur l'ensemble de l'année, les résultats des entreprises ont largement dépassé les attentes, mais les marchés ont parfois été surpris par les révisions des prévisions, par la baisse des marges et par les craintes d'un tassement de la consommation en raison de la répercussion de la hausse des coûts.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Impact (suite)

Compartiment

Côté crédit, qui a représenté environ 60 % des investissements, le fonds a maintenu une surpondération tout au long de l'année, en privilégiant une combinaison diversifiée de titres financiers et non financiers, avec un accent particulier sur la qualité et la liquidité. En termes de duration, nous avons tiré avantage de la volatilité des taux. Simultanément, nous avons maintenu une pentification structurelle (sur la partie 10-30 de la courbe), car nous nous attendions à ce que les banques centrales commencent à baisser les taux d'intérêt. Au niveau des pays, nous avons adopté une approche prudente vis-à-vis de la France (avec une sous-pondération pendant l'année, estimant que les valorisations étaient trop tendues dans un contexte d'instabilité politique et de déficit budgétaire élevé) Nous avons maintenu une position optimiste sur l'Espagne, étant donné la dynamique budgétaire et économique du pays par rapport aux principaux pays de la zone.

L'exposition du fonds à la dette durable était supérieure à 90 % (62 % verte, 16 % sociale, 13 % durable). Elle a contribué à tous les ODD des Nations unies (principales expositions aux ODD 7 - Énergie propre, ODD 11 - Villes durables et ODD 13 - Changement climatique).

Performance du compartiment

Le fonds a généré une performance brute de 2,93 % en 2024, surperformant son indice de référence de 40 points de base.

Les principaux facteurs ayant contribué à la performance du fonds ont été les suivants :

- La surpondération des crédits IG (+/- 45 points de base résultant de la variation des spreads)

Les principaux freins ont été les suivants :

- La sous-pondération des titres garantis (+/- -5 points de base résultant de la variation des spreads)

La pentification 10-30 a enregistré une performance plus mitigée.

Perspectives du compartiment

Les marchés mondiaux des obligations ont été éprouvés en fin d'année, car la Réserve fédérale américaine a recentré son attention sur les risques inflationnistes, tandis que les mesures prises par Donald Trump ont alimenté les craintes d'inflation, notamment aux États-Unis. Le début de l'année sera révélateur de l'impact des mesures prises par la nouvelle Administration américaine sur les marchés, qui devraient rester volatils. Cette situation pourrait profiter aux fonds gérés activement et affichant des stratégies d'investissement diversifiées. Nous restons positifs sur les taux européens, compte tenu de la poursuite de l'assouplissement monétaire de la BCE et d'un contexte de faible croissance, et déflationniste. Sur le marché du crédit, nous restons optimistes pour les obligations Investment Grade, qui bénéficient de fondamentaux solides et d'une demande soutenue de la part des investisseurs, mais nous privilégions les actifs liquides de qualité et restons sélectifs.

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Analyse du marché

La stratégie multi-actifs durables 2024 s'inscrit dans une année marquée de profonds bouleversements économiques, entre désinflation mondiale synchronisée, baisses des taux des banques centrales et disparités entre les modèles de croissance des différentes zones géographiques. Le fonds a habilement navigué dans ce contexte dynamique sans déroger à son mandat d'investissement durable selon l'article 9 du SFDR, et a généré des performances positives conformes à son indice de référence, grâce à une allocation proactive des actifs et à un engagement sans faille en faveur des principes environnementaux et sociaux.

Compartiment

Sur l'ensemble de l'année, le fonds a clairement privilégié les actions américaines, principalement dans les secteurs technologiques et cycliques, qui ont tiré parti d'une croissance soutenue du PIB, de la résilience des bénéficiaires des entreprises et de l'anticipation d'une baisse des taux par la Réserve fédérale américaine. L'exposition aux marchés européens a été prudente en début d'année en raison de la croissance stagnante et des incertitudes politiques, avant une réorientation en faveur des valeurs cycliques (telles que les petites et moyennes capitalisations) à un moment où la BCE a abaissé les taux pour soutenir l'économie. Les marchés émergents ont donné lieu à une surpondération tactique, en accordant la priorité aux régions et aux secteurs bien placés pour bénéficier de la dynamique politique et du regain d'activité des consommateurs. Les investissements ont aussi suivi les objectifs de durabilité du fonds, en privilégiant les secteurs des énergies propres, de la santé et d'autres secteurs en phase avec les critères ESG.

Du côté des titres à revenu fixe, la stratégie a mis l'accent sur la gestion de la duration, avec une préférence pour les positions longues sur les obligations souveraines européennes, favorisées par le ralentissement de l'inflation et les mesures de soutien de la politique monétaire. Les attributions de crédit portaient sur des obligations Investment Grade, des titres de dette des marchés émergents et des titres High Yield, avec des ajustements destinés à optimiser le portage tout en atténuant les risques de spread. La gestion des risques a joué un rôle central, notamment grâce à des positions tactiques (une position longue sur le dollar américain et une couverture sélective sur le yen, par exemple) qui ont favorisé la stabilité pendant les périodes de tension sur les marchés.

Performance du compartiment

La performance a été favorisée par des allocations stratégiques en actions, en particulier sur les marchés américains, et par un positionnement judicieux sur les titres à revenu fixe. En revanche, la sélection de titres dans certaines zones (notamment en zone Euro et aux États-Unis) a occasionnellement constitué un frein à la performance. La sous-pondération du fonds en Europe et la surpondération sur l'Amérique du Nord correspondaient bien aux écarts entre les différentes zones, ce qui a renforcé la performance globale du fonds.

Perspectives du compartiment

La durabilité est restée un élément central de l'approche du fonds, qui a ciblé ses investissements autour des énergies propres, des innovations en matière de santé et des infrastructures durables, dans le but de garantir des rendements financiers associés à des résultats positifs mesurables pour la société. En 2024, le fonds a habilement tiré parti du cycle mondial d'assouplissement monétaire, en adoptant une approche constructive vis-à-vis des actions et une stratégie équilibrée pour les titres à revenu fixe, sans jamais perdre de vue la durabilité dans ses décisions d'investissement, en particulier dans les domaines moteurs de la transition énergétique et de l'économie décarbonée.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation (suite)

À l'approche de 2025, notre allocation d'actifs table sur un scénario d'atterrissage en douceur de la croissance mondiale. Les principales banques centrales se sont engagées dans un nouveau cycle d'assouplissement monétaire. Elles feront tout ce qui est nécessaire pour soutenir l'activité économique. De son côté, la Chine prend des mesures successives et envoie un signal fort : les autorités veulent se rapprocher de leur objectif de croissance, fixé à 5 %. Ce scénario est toutefois assorti d'un risque : celui de l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche en janvier, dont on ignore encore quelles promesses électorales seront tenues parmi toutes celles qu'il a faites (droits de douane, immigration, baisses d'impôts, déréglementation). Si le Président américain opte pour une ligne dure en matière d'immigration et de droits de douane (l'hypothèse « Trump dur »), ces perspectives favorables pourraient être remises en cause. Cela se traduirait alors par un affaiblissement de la croissance mondiale et par une hausse de l'inflation. Inversement, s'il adopte une version plus modérée de son programme, cela ne devrait pas affecter de manière sensible nos prévisions globales en matière de croissance et d'inflation.

Candriam Sustainable Equity Children

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché.

Compartiment

En dépit son orientation thématique et de ses contraintes relatives, le fonds a su bénéficier de la tendance en faveur de l'IA, en investissant dans Dell et dans Microsoft ; il a également profité de la performance exceptionnelle de Stride tout au long de l'année. Le fonds a réduit son exposition au secteur de la santé, sous l'effet de risques spécifiques et des implications éventuelles sur ce secteur de l'élection de Donald Trump. Dans le même temps, nous avons augmenté nos allocations dans des sociétés qui affichent de meilleures perspectives de croissance (telles que Danone, qui s'investit dans la santé des consommateurs, mais aussi Walt Disney, qui dispose de sources de revenus diversifiées et de solides perspectives de reprise dans le secteur du divertissement). Cette approche témoigne de notre stratégie équilibrée, qui repose sur des investissements dans des opportunités de croissance structurelle à long terme, accompagnés d'ajustements tactiques pour s'adapter à l'évolution des dynamiques de marché.

Performance du compartiment

Malgré une performance absolue décente, le fonds a sous-performé son indice de référence MSCI ACWI. Cette sous-performance relative s'explique principalement par l'effet négatif de l'allocation. Au vu de son orientation thématique, le fonds est structurellement sous-pondéré/absent, dans les secteurs des technologies de l'information (aucune exposition aux semi-conducteurs) et des services de communication (aucune exposition à Meta Platforms), et surpondéré dans le secteur défensif et peu performant de la santé. Il a toutefois largement surperformé l'indice MSCI ACWI Sustainable Impact Children ESG, qui lui sert de référence.

Perspectives du compartiment

Le fonds veille à investir dans des entreprises qui contribuent au bien-être et à l'épanouissement des enfants. Au vu de son orientation thématique, il est absent de la plupart des secteurs hautement cycliques, comme l'industrie, l'énergie, les semi-conducteurs et la finance, qui pourraient afficher une bonne performance en 2025. Il est bien exposé aux marchés à croissance rapide, comme l'Afrique, et est bien diversifié d'un point de vue régional. Le fonds pourrait tirer avantage d'une exposition plus importante aux petites et moyennes capitalisations par rapport à son indice de référence.

Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché.

Compartiment

En 2024, le contexte macroéconomique a été difficile pour les stratégies d'investissement centrées sur l'environnement. Des taux d'intérêt toujours élevés et des investisseurs prudents à l'approche des élections américaines ont repoussé les engagements liés aux investissements écologiques. Certaines entreprises leaders dans le domaine de la circularité (comme Dell) ont tiré avantage des tendances autour de l'IA, ce qui leur a permis d'afficher de solides résultats. Mais la domination du marché par un petit nombre d'entreprises qui contribuent peu à l'économie circulaire a pesé sur la surperformance du thème. Nous avons élargi notre univers thématique d'investissement, à la recherche de sociétés apportant une contribution plus forte à la circularité, afin de poser les bases d'une performance future solide.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Circular Economy (suite)

Performance du compartiment

Le fonds a sous-performé son indice de référence, l'allocation ayant eu un effet négatif. En effet, le fonds est surpondéré dans les secteurs liés à la consommation et aux matériaux, tandis qu'il n'a aucune exposition aux services de communication et aux entreprises technologiques les plus performantes. La sélection de titres a été mitigée, même si Dell Technologies, Zebra Technologies et On Holding, entre autres, ont obtenu de bons résultats. Les principaux freins à la performance ont été Nvidia (aucune position), Befesa et Montrose Environmental Group.

Perspectives du compartiment

À court terme, les perspectives liées à ce thème sont mitigées. Le récent sommet des Nations unies s'est soldé par l'échec de l'adoption d'un traité sur le plastique face à l'opposition des pays producteurs de pétrole, repoussant ainsi les efforts de lutte contre la pollution plastique, et ses émissions issues d'une industrie en pleine croissance. L'incertitude quant à l'issue des élections américaines assombrit encore plus les priorités environnementales. Cela dit, les entreprises qui mettent en œuvre des pratiques circulaires offrent la possibilité de réduire les risques associés à la chaîne d'approvisionnement et de générer de la valeur. Nous restons optimistes quant à la sélection de titres susceptibles d'offrir une performance à long terme.

Candriam Sustainable Equity Climate Action

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché. L'année a été difficile pour l'indice Global Clean Energy, qui a enregistré une baisse de plus de 20 %.

Compartiment

L'année 2024 a été mouvementée pour le thème du climat, caractérisée par une hausse des taux d'intérêt en fin d'année et par la victoire électorale de Donald Trump aux États-Unis, source d'incertitude pour les politiques climatiques. Dans cet environnement difficile, le fonds a privilégié les investissements de qualité, soutenus par des facteurs de rentabilité solides et résilients. Il a également ciblé les technologies et les secteurs moins dépendants des subventions publiques ou des changements politiques. Le fonds a tiré avantage des tendances positives dans des domaines tels que la hausse de la demande d'électricité pilotée par l'IA, les investissements sur les réseaux, l'efficacité énergétique et l'attention croissante accordée aux mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique. En fin d'année, le portefeuille a été à nouveau ajusté pour s'aligner sur un scénario de réchauffement climatique inférieur à 2 °C, conformément aux lignes directrices du prospectus.

Performance du compartiment

Le fonds a sous-performé l'indice MSCI ACWI. L'effet d'allocation a été négatif. Le fonds est structurellement sous-pondéré dans des secteurs tels que la consommation discrétionnaire et les services de communication. De plus, bien qu'il soit exposé aux technologies de l'information, le fonds ne détient aucune position dans les valeurs les plus performantes du secteur (telles que Nvidia, Microstrategy et Broadcom). La sélection de titres a été mitigée, avec des contributions positives de Mastec, Trane Technologies et Quanta Services, notamment. Nvidia (aucune position), Aptiv et EDP Renovaveis ont fait partie des principaux freins à la performance.

Perspectives du compartiment

Le secteur des énergies propres fait face à un environnement complexe, influencé par une dynamique politique fluctuante et des facteurs structurels puissants. La victoire écrasante des républicains aux États-Unis fait craindre une réduction du soutien fédéral aux énergies renouvelables. Toutefois, la compétitivité des coûts, les priorités énergétiques et les progrès technologiques sont de nature à soutenir la croissance à long terme. Les coûts de l'énergie solaire ont été divisés par dix depuis 2016, et des initiatives bipartites telles que l'IJA favorisent la modernisation du réseau électrique, en phase avec la demande croissante en énergie de l'IA et des centres de données.

Les risques politiques (et en particulier une réduction potentielle des incitations fiscales sur les véhicules électriques et des subventions pour l'éolien offshore dans le cadre de l'IRA), plaident en faveur d'une réduction de l'exposition aux segments dépendants des subventions, tout en misant sur les infrastructures résilientes et sur la demande des acheteurs commerciaux et industriels (C&I). Les entreprises technologiques et les centres de données alimentent une demande stable en énergies renouvelables, favorisant ainsi les projets à forte valeur ajoutée. La stratégie du fonds pour le climat privilégie l'atténuation des risques et les opportunités à long terme, en tirant parti de la rentabilité des énergies propres, qui reste forte malgré les incertitudes politiques.

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Analyse du marché

L'indice MSCI Emerging Markets (EM) a progressé de +5,0 % en 2024, enregistrant des rendements positifs modestes, mais inférieurs aux +7,0 % affichés en 2023. Cette performance est restée nettement inférieure à celle des actions américaines (MSCI US), qui ont réalisé un rendement impressionnant de +23,4 %. L'exceptionnalisme américain s'est maintenu tout au long de l'année. L'essentiel de la sous-performance des marchés émergents a été enregistré au quatrième trimestre 2024, les actions ayant reculé de -8,2 %, anéantissant ainsi les solides gains (+7,8 %) réalisés au troisième trimestre.

Malgré les mesures d'assouplissement mises en place par la Réserve fédérale américaine au troisième trimestre et les efforts de relance progressifs de la Chine, les actions des marchés émergents ont eu du mal à maintenir leur dynamisme. La conjonction de facteurs défavorables au niveau mondial (dollar élevé, craintes de guerre commerciale) et de difficultés internes (notamment en Amérique latine, en Chine et en Corée) a aggravé les pressions sur les marchés, surtout après la victoire électorale de Donald Trump.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets (suite)

Compartiment et performance du compartiment

En 2024, le fonds a réalisé une solide performance absolue, sur-performant l'indice de référence. La sélection de titres a été le principal moteur de l'alpha généré, avec des contributions clés dans plusieurs zones géographiques et dans différents secteurs.

L'Argentine a apporté une contribution positive importante, grâce à l'optimisme des marchés suite aux mesures prises par le nouveau gouvernement. Banco Macro a été l'un des titres phares, avec des rendements exceptionnels qui ont fortement influencé la contribution du pays. Au Brésil, la sélection de titres a également eu un impact positif sur la performance : Nu Holdings s'est distinguée par sa solidité sur le marché et par ses perspectives de croissance.

En revanche, la Chine a été la plus grande source de difficulté de l'année. La sélection ESG du fonds, conforme à ses principes de durabilité, a toutefois pesé sur sa performance relative, suite à l'exclusion de titres très performants tels que Tencent et Xiaomi. En Corée, cependant, l'absence de Samsung Electronics (exclu pour des raisons ESG) a favorablement influencé la performance relative du fonds, illustrant les effets nuancés des critères ESG sur le portefeuille.

L'Inde a apporté une contribution significative à la performance globale, grâce à des titres tels que Zomato, Siemens, Bharti Airtel et Power Grid. Ces positions ont bénéficié de conditions de marché favorables et de solides fondamentaux. L'Inde a été l'un des marchés les plus performants du fonds en 2024.

Au niveau sectoriel, l'absence d'exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux a été bénéfique, car ces secteurs ont sous-performé au cours de l'année. Cela a donc contribué positivement à la surperformance du fonds. Les secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies ont été les principaux contributeurs, grâce à des sociétés telles que TSMC et SK Hynix, qui ont généré de solides rendements et illustré l'intérêt d'investir de manière ciblée dans ces domaines à forte croissance.

Alors que le processus de sélection ESG a eu un impact légèrement négatif sur la performance globale en raison d'exclusions sur certains marchés, il a également renforcé l'engagement du fonds envers les principes d'investissement durable. Le fonds reste bien positionné pour concilier ses objectifs de performance et ses objectifs de durabilité, grâce à son expertise en sélection de titres et à son positionnement stratégique. Il vise ainsi à créer de la valeur à long terme pour ses investisseurs.

Perspectives du compartiment

L'année a été marquée par une forte reprise des actions des marchés émergents, qui ont joué un rôle déterminant dans la croissance mondiale. Aux États-Unis, le retour de Donald Trump soulève des inquiétudes, principalement en raison de sa position sur les droits de douane et la vigueur du dollar, deux facteurs susceptibles de peser sur la croissance mondiale. Toutefois, l'approche mercantile de Donald Trump laisse présager une marge de négociation, comme en témoigne sa réconciliation rapide avec le Président mexicain. Dans le même temps, l'influence géopolitique croissante d'Elon Musk, qui entretient des relations amicales avec le Président élu, ajoute une part de suspense aux relations entre les États-Unis et la Chine. L'usine Gigafactory de Tesla à Shanghai est le site de production le plus efficace de la société et y joue un rôle important.

En Chine, le gouvernement fait face à un double défi : relancer la demande intérieure et contrecarrer l'impact potentiel de la politique de Donald Trump. Les mesures de relance annoncées sont encourageantes, mais insuffisantes pour inverser la tendance. Nous attendons davantage de clarté et d'éventuelles mesures supplémentaires dans les mois à venir. L'Inde reste un marché attractif, surtout après les corrections qui ont permis de recentrer les attentes.

Du côté des thèmes d'investissement, la demande d'IA reste forte. Nous observons une concurrence intense entre les géants mondiaux de la technologie pour le lancement de produits physiques et virtuels d'IA, et les investissements s'intensifient dans les infrastructures d'IA, telles que les centres de données. De ce fait, l'Asie conforte sa position comme l'un des pôles les plus importants de l'IA au sein de l'écosystème technologique mondial, malgré les risques liés aux droits de douane.

Nous adaptons de manière dynamique l'appétit au risque du portefeuille à l'évolution de la dynamique du marché, en maintenant une position équilibrée. Il est plus important que jamais d'adopter une approche sélective dans ce contexte très incertain. Nous sommes optimistes quant à la réussite de notre stratégie, comme l'illustre sa solide surperformance annuelle.

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)

Analyse du marché

Les marchés émergents hors Chine ont enregistré une performance de +3,5 % (en USD), légèrement inférieure à celle de l'indice MSCI EM (+5,0 %) en 2024. Cette performance est restée nettement inférieure à celle des actions américaines (MSCI US), qui ont réalisé un rendement impressionnant de +23,4 %. L'exceptionnalisme américain s'est maintenu tout au long de l'année. À l'échelle régionale, des écarts ont continué de se creuser entre certaines zones, telles que Taiwan et l'Inde, qui ont encore dégagé de solides performances, et d'autres, telles que la Corée ou d'autres marchés cycliques comme le Brésil, qui ont essuyé de vives corrections, pénalisant ainsi la performance des marchés émergents hors Chine.

Malgré les mesures d'assouplissement mises en place par la Réserve fédérale américaine au troisième trimestre et les efforts de relance progressifs de la Chine, les actions des marchés émergents ont eu du mal à maintenir leur dynamisme. La conjonction de facteurs défavorables au niveau mondial (dollar élevé, craintes de guerre commerciale) et de difficultés internes (notamment en Amérique latine, en Chine et en Corée) a aggravé les pressions sur les marchés, surtout après la victoire électorale de Donald Trump.

Compartiment

Malgré certaines volatilités constatées à l'égard de l'IA, plusieurs entreprises du secteur ont réussi à afficher de bons résultats, parmi lesquelles SK Hynix (puces mémoire) en Corée, Asustek (fabrication d'ordinateurs) et Accton (commutateurs réseau) à Taiwan. L'Afrique du Sud a tiré profit des perspectives d'amélioration macroéconomique, et des entreprises telles que OUTsurance (assurance) et Mr. Price (distribution) figurent parmi les plus performantes. Du côté des freins à la performance, le Mexique a sous-performé en tant que pays, en raison du résultat des élections. La candidate du parti de gauche, Sheinbaum, a été élue Présidente du pays, suscitant des inquiétudes chez les investisseurs quant à son programme politique. À Taiwan, le poids de TSMC dans le portefeuille a été plafonné à 10 % en raison de la règle MiFID (entraînant une sous-pondération par rapport à l'indice de référence), ce qui explique en grande partie ce frein à la performance.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1) (suite)

Performance du compartiment

Au cours de la période considérée, la performance du fonds a été conforme à celle de son indice de référence, le MSCI EM ex-China. Sur le plan sectoriel, la consommation discrétionnaire a figuré parmi les plus grands contributeurs. En raison des normes ESG élevées, le fonds a tiré parti de l'alpha durable généré par les secteurs des matériaux et de l'énergie. Les principaux freins à la performance ont été les secteurs des produits de consommation de base et de l'immobilier. Par pays, citons la Corée, l'Argentine et l'Inde, qui ont enregistré une surperformance notable. Les principaux freins à la performance ont été Taïwan et le Mexique. À Taïwan, cela s'explique en grande partie par la sous-pondération de TSMC.

Perspectives du compartiment

L'année a été marquée par une forte reprise des actions des marchés émergents, qui ont joué un rôle déterminant dans la croissance mondiale. Aux États-Unis, le retour de Donald Trump soulève des inquiétudes, principalement en raison de sa position sur les droits de douane et la vigueur du dollar, deux facteurs susceptibles de peser sur la croissance mondiale. Toutefois, l'approche mercantile de Donald Trump laisse présager une marge de négociation, comme en témoigne sa réconciliation rapide avec le Président mexicain.

Du côté des thèmes d'investissement, la demande d'IA reste forte. Nous observons une concurrence intense entre les géants mondiaux de la technologie pour le lancement de produits physiques et virtuels d'IA, et les investissements s'intensifient dans les infrastructures d'IA, telles que les centres de données. De ce fait, l'Asie conforte sa position comme l'un des pôles les plus importants de l'IA au sein de l'écosystème technologique mondial, malgré les risques liés aux droits de douane.

Nous restons optimistes quant aux perspectives à long terme de la zone géographique des marchés émergents hors Chine, qui devrait particulièrement bénéficier de thèmes tels que l'IA, les semi-conducteurs ou encore de celles de l'Inde, moteur clé de la croissance mondiale. À court terme, nous restons néanmoins prudents: en effet, après trois années de surperformance, cette classe d'actifs pourrait bien marquer une pause, alors que la Chine regagne en attractivité sur le plan du rapport risque/rendement, grâce à l'annonce de mesures de relance et aux opportunités de croissance liées à DeepSeek.

Nous adaptons de manière dynamique l'appétit au risque du portefeuille à l'évolution de la dynamique du marché, en maintenant une position équilibrée. Il est plus important que jamais d'adopter une approche sélective dans ce contexte très incertain. Nous sommes optimistes quant à la réussite de notre stratégie, comme l'illustre sa solide surperformance annuelle.

Candriam Sustainable Equity EMU

Analyse du marché

Au cours d'une année caractérisée par de solides performances boursières, les actions européennes ont sous-performé du fait de la faiblesse économique et de leur exposition limitée à l'IA. Sur les trois premiers trimestres, les actions européennes ont réalisé une bonne performance, atteint un nouveau record historique au troisième trimestre, mais le dernier trimestre a clôturé l'année sur une note négative, sous l'effet conjugué des inquiétudes concernant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des prévisions de résultats en baisse dans certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert au dernier trimestre des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Dans un contexte d'inflation en baisse et d'activité plutôt modérée, la Banque centrale européenne (BCE) a opéré quatre baisses de taux sur l'année (à hauteur de 25 points de base chacune).

Compartiment

Le fonds cible les entreprises de qualité de la zone Euro et soutient les meilleures pratiques ESG par une politique d'engagement très active. Le portefeuille est diversifié, à la fois géographiquement et sur le plan sectoriel. Le fonds est légèrement surpondéré en actions de croissance et en petites et moyennes capitalisations, qui devraient voir une accélération de leur dynamique. Il est surpondéré dans certains secteurs défensifs (santé, produits de consommation de base, immobilier), en raison de leurs valorisations attractives et des améliorations attendues en termes de bénéfices. Le portefeuille est sous-pondéré dans les secteurs cycliques (notamment dans ceux de la consommation discrétionnaire et de l'industrie). Mais il reste surpondéré dans le secteur des technologies.

Performance du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Nous anticipons une surperformance des actions de qualité/croissance en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.

Perspectives du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Nous anticipons une surperformance des actions de qualité/croissance en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Europe

Analyse du marché

Au cours d'une année caractérisée par de solides performances boursières, les actions européennes ont sous-performé du fait de la faiblesse économique et de leur exposition limitée à l'IA. Sur les trois premiers trimestres, les actions européennes ont réalisé une bonne performance, atteint un nouveau record historique au troisième trimestre, mais le dernier trimestre a clôturé l'année sur une note négative, sous l'effet conjugué des inquiétudes concernant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des prévisions de résultats en baisse dans certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert au dernier trimestre des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Dans un contexte d'inflation en baisse et d'activité plutôt modérée, la Banque centrale européenne (BCE) a opéré quatre baisses de taux sur l'année (à hauteur de 25 points de base chacune). Les actions britanniques ont légèrement surperformé leurs équivalents européens continentaux, grâce à la reprise économique amorcée après les bas niveaux de 2023.

Compartiment

Le fonds cible les entreprises européennes de qualité et soutient les meilleures pratiques ESG par une politique d'engagement très active. Le portefeuille est diversifié, à la fois géographiquement et sur le plan sectoriel. Le fonds est légèrement surpondéré en actions de croissance et en petites et moyennes capitalisations, qui devraient voir une accélération de leur dynamique. Il est surpondéré dans certains secteurs défensifs (santé, produits de consommation de base, immobilier), en raison de leurs valorisations attractives et des améliorations attendues en termes de bénéfices. Le portefeuille est sous-pondéré dans les secteurs cycliques (notamment dans ceux de la consommation discrétionnaire et de l'industrie), en raison des valorisations tendues. Mais il reste surpondéré dans le secteur des technologies.

Performance du compartiment

Malgré une performance absolue décente, le fonds a sous-performé son indice de référence. La sélection de titres a été négative, notamment dans le secteur industriel (surpondération d'Alfen, entièrement vendue à la suite d'un avertissement sur résultats massif et inattendu en juin, et surpondération de Spirax, qui a subi une dynamique de bénéfices décevante), dans celui des technologies (surpondération de Dassault Systèmes, qui a publié des résultats inférieurs aux attentes) et dans celui de la santé (surpondération de Carl Zeiss et Tecan, qui ont toutes deux revu à la baisse leurs objectifs pour 2024 afin de tenir compte d'une demande chinoise plus faible que prévu). La répartition sectorielle a eu un impact légèrement négatif, dû à notre surpondération du secteur des produits de consommation de base et à notre sous-pondération du secteur de l'industrie, compensées en partie par les effets positifs de notre sous-pondération des secteurs de l'énergie et de la consommation discrétionnaire.

Perspectives du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Nous anticipons une surperformance des actions de qualité/croissance en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Analyse du marché

Au cours d'une année caractérisée par de solides performances boursières, les actions européennes ont sous-performé du fait de la faiblesse économique et de leur exposition limitée à l'IA. Sur les trois premiers trimestres, les actions européennes ont réalisé une bonne performance, atteint un nouveau record historique au troisième trimestre, mais le dernier trimestre a clôturé l'année sur une note négative, sous l'effet conjugué des inquiétudes concernant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des prévisions de résultats en baisse dans certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert au dernier trimestre des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Dans un contexte d'inflation en baisse et d'activité plutôt modérée, la Banque centrale européenne (BCE) a opéré quatre baisses de taux sur l'année (à hauteur de 25 points de base chacune). En 2024, les petites et moyennes capitalisations européennes ont sous-performé les grandes capitalisations européennes, ce qui a conduit à une décote de valorisation (par rapport à la prime historique). Les actions britanniques ont légèrement surperformé leurs équivalents européens continentaux, grâce à la reprise économique amorcée après les bas niveaux de 2023.

Compartiment

Le fonds continue d'investir dans des petites et moyennes capitalisations durables et de qualité, et soutient les meilleures pratiques ESG par une politique d'engagement très active. Le portefeuille sélectionne les entreprises susceptibles de bénéficier d'une croissance économique plus forte en raison de leur segment de marché à haut potentiel ou leur utilisation de l'innovation. L'Europe compte en effet de nombreuses petites et moyennes capitalisations capables d'apporter des solutions à bon nombre des mégatendances actuellement en pleine accélération (transition énergétique, nouvelles technologies de santé, numérisation et automatisation de l'économie, pour n'en citer que quelques-unes).

Performance du compartiment

En 2024, le fonds a sous-performé son indice de référence. Ce résultat s'explique par une sélection de titres défavorable, notamment dans les secteurs de l'industrie (surpondération d'Alfen, qui a été entièrement vendue à la suite d'un avertissement sur résultats massif et inattendu en juin ; surpondération de Spirax, qui a subi une dynamique de bénéfices décevante), de la santé (surpondération de Carl Zeiss et Tecan, qui ont toutes deux revu à la baisse leurs objectifs pour 2024 suite à une demande plus faible que prévu en Chine) et de l'immobilier (surpondération de Warehouses de Pauw, qui a souffert d'une rotation intra-sectorielle au détriment des sociétés logistiques). En revanche, la sélection de titres a été positive dans les secteurs de la technologie (surpondération de Halma et Esker), des produits de consommation de base (surpondération de Greencore et Kerry) et de la consommation discrétionnaire (surpondération de Harvia, Technogym et Mips).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps (suite)

Perspectives du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Nous anticipons une surperformance des actions de qualité/croissance en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.

Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché.

Compartiment

Dans un contexte de baisse continue de la production de véhicules légers dans les pays occidentaux, le fonds a nettement privilégié les secteurs moins sensibles à cette tendance (logiciels, équipements ferroviaires et produits électriques). L'année 2024 a également été caractérisée par une nette expansion de l'univers d'investissement, ce qui a permis à la stratégie de se diversifier dans de nouveaux domaines liés à la mobilité et d'élargir ses choix au sein des secteurs dans lesquels elle était déjà présente. En fin d'année, le portefeuille a fait l'objet d'un nouvel ajustement pour s'aligner sur le scénario 2 °C prévu dans le prospectus.

Performance du compartiment

Malgré une performance absolue décente, le fonds a sous-performé son indice de référence, le MSCI ACWI. Le fonds est structurellement absent de certains secteurs (notamment de celui des services financiers), mais a tiré profit de son exposition au secteur des technologies de l'information, qui compte des sociétés œuvrant en faveur d'une mobilité plus intelligente. La sélection de titres dans le secteur des technologies de l'information a néanmoins été négative. Cela s'explique par la contre-performance des sociétés de semi-conducteurs pour le secteur automobile, telles que On Semiconductor, TE Connectivity et STMicroelectronics. Parmi les principaux contributeurs figurent Nvidia, Taiwan Semiconductor et Wabtech, tandis qu'Alfen, Aptiv et On Semiconductor ont été parmi les principaux freins à la performance.

Perspectives du compartiment

Les moteurs de la stratégie sont les progrès technologiques dans le domaine des batteries, l'adoption grandissante des véhicules électriques, l'essor des véhicules connectés et autonomes et les investissements dans les transports publics. Une victoire des républicains aux élections américaines pourrait à court terme ralentir la croissance des véhicules électriques aux États-Unis, mais l'engouement mondial pour ces véhicules reste fort et de nouveaux modèles plus abordables devraient stimuler les ventes. Les taux de pénétration élevés des véhicules électriques en Chine et l'importance accordée à l'électrification des transports (lourds comme légers) viennent renforcer la chaîne de valeur.

Candriam Sustainable Equity Japan

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

En Asie, l'activité chinoise est restée faible, car le pays a été confronté à une baisse des prix de l'immobilier et à une confiance en berne de la part des consommateurs. Dans un premier temps, les investisseurs n'ont pas été impressionnés par les mesures prises. En septembre cependant, des annonces politiques plus concertées ont apparemment convaincu les marchés qu'en 2025, le pays bénéficierait enfin des mesures de relance nécessaires à la reprise économique : les actions chinoises ont donc progressé au deuxième semestre.

L'optimisme soutenu entourant la fin de la déflation, associé à la faiblesse du yen et à la poursuite des réformes dans les entreprises, a permis aux actions japonaises d'enregistrer des rendements très positifs.

Compartiment et performance du compartiment

En 2024, le fonds a généré un rendement brut (en JPY) de 22,02 %. L'indice MSCI Japan a progressé de 20,74 %.

Au cours du premier semestre, le marché a gagné 21,25 %. Les grandes valeurs ont nettement surperformé les plus petites. Cette situation a eu un effet négatif sur les rendements du portefeuille au cours de cette période.

En juillet, la situation s'est complètement inversée. Les grandes valeurs ont commencé à sous-performer les plus petites. Cela a eu un effet légèrement positif sur les rendements excédentaires du portefeuille, mais l'impact le plus important au cours de cette période est imputable à une sélection judicieuse de titres. De nombreuses actions ESG notées favorablement, qui avaient subi des pertes sur la période précédente, sont devenues relativement bon marché par rapport à des titres de même catégorie et ont surperformé au cours de cette période.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Japan (suite)

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme.

La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperforment leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

À l'inverse des États-Unis, la dynamique économique européenne s'est nettement ralentie cette année. Le secteur manufacturier a été particulièrement affecté par la combinaison d'un coût élevé de l'énergie, d'une réglementation pénalisante et d'un manque de demande extérieure, à laquelle est venue s'ajouter une concurrence chinoise subventionnée par l'État.

Cette divergence a été aggravée par les turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. La morosité économique et l'exposition limitée à l'IA ont pénalisé les actions européennes qui, dans un contexte de bonne performance des marchés actions, ont sous-performé les autres zones géographiques.

Compartiment et performance du compartiment

En 2024, le fonds a généré un rendement brut (en EUR) de 11,80 %. L'indice MSCI Europe a progressé de 8 %.

Le portefeuille a surperformé l'indice en investissant dans des entreprises qui affichent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier, et qui ont généré des rendements positifs dans différents secteurs. C'est le cas notamment d'Intesa SanPaolo, de Deutsche Telekom, d'UCB et de Marks & Spencer.

L'exclusion de LVMH et de TOTAL pour des raisons liées aux critères ESG a aussi contribué positivement aux rendements excédentaires, car ces deux entreprises ont sous-performé le marché en 2024.

L'absence de HSBC et Rolls-Royce a eu un impact négatif sur les rendements excédentaires de la stratégie.

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme.

La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperforment leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Equity US

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

En 2024, l'économie américaine a pris le large par rapport aux autres grandes zones géographiques. Malgré les inquiétudes durant l'été, l'exceptionnalisme économique américain est resté intact dans l'ensemble. La croissance du PIB était en moyenne de 2,6 % en glissement trimestriel annualisé au cours des trois premiers trimestres de 2024, et les prévisions de la Banque fédérale d'Atlanta laissent entrevoir des résultats tout aussi solides pour la fin de l'année. L'indice S&P 500 a affiché la meilleure performance des marchés actions grâce aux « Magnificent Seven », les sept valeurs de l'intelligence artificielle (IA) qui ont encore généré des rendements exceptionnels.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity US (suite)

Compartiment et performance du compartiment

En 2024, le fonds a généré un rendement brut (en USD) de 19,87 %. L'indice S&P 500 a gagné 24,51 %.

Les hausses de l'ensemble du marché ont été largement portées par les sociétés appelées les « Magnificent Seven », qui englobent Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta Platforms et Tesla. Elles ont contribué dans une large mesure à la performance du marché. Nvidia se place en tête du groupe, avec un gain d'environ 171 % (en USD). Les actions des « Magnificent Seven » ont largement profité de l'essor de l'intelligence artificielle et des grands modèles de langage tels que Chat GPT.

Le portefeuille était exposé à la plupart des actions des « Magnificent Seven », à l'exception d'Amazon et de Meta. Amazon présente un score ESG faible, car l'entreprise est confrontée à des enjeux importants en matière de droits de l'homme, de droits du travail et de gouvernance. Meta Platforms, de son côté, est confrontée à plusieurs problèmes relatifs à la gestion controversée des données des consommateurs ; la société a également fait l'objet de nombreux scandales et pourrait être impliquée dans d'autres controverses en matière de contenu à l'avenir. Les absences d'Amazon et de Meta ont contribué négativement au résultat excédentaire de la stratégie.

Cette situation a été en partie compensée par l'exposition à Nvidia, qui a contribué positivement à la surperformance.

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme.

La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperformeront leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché.

Compartiment

Nous avons recherché une expansion ciblée de l'univers d'investissement, notamment au sein de notre compartiment « Leaders de l'utilisation rationnelle de l'eau », pour ajouter une couche de diversification face à la hausse des taux d'intérêt mondiaux qui pèse sur la valorisation des services publics de distribution d'eau, (secteur traditionnel de toute stratégie actions liée à l'eau). Si notre sélection de titres dans ce compartiment a d'abord été compromise, nous pensons désormais être mieux positionnés pour 2025. Dans notre compartiment « Fournisseurs de solutions », nous avons recherché le meilleur équilibre entre notre conviction fondamentale et un marché porté principalement par la croissance et la dynamique.

Performance du compartiment

Le fonds n'a été lancé qu'au premier trimestre 2024. Au cours de la période, le fonds a sous-performé son indice de référence. L'effet de la répartition a été légèrement négatif, le fonds étant sous-pondéré sur les thèmes des technologies de l'information et des services financiers. La sélection de titres a été mitigée. Pour des raisons thématiques, le fonds n'a aucune exposition à Nvidia, Apple, Tesla ou Taiwan Semiconductor, entre autres. Certaines positions, telles que Montrose Environmental et Veolia Environnement, ont malgré tout sous-performé. Le fonds a cependant bénéficié de la bonne performance de Mueller Water Products, Badger Meter et Sweco.

Perspectives du compartiment

Nous restons optimistes quant aux perspectives d'investissement dans le secteur de l'eau. La demande croissante de tests et de traitements de l'eau, stimulée par des préoccupations de qualité (telles que la réglementation sur les PFAS, qui n'est pas influencée par les élections américaines) et la nécessité urgente de moderniser les infrastructures vieillissantes de marchés clés comme les États-Unis et le Royaume-Uni, entraîne une hausse régulière à un chiffre des dépenses mondiales dans le secteur de l'eau, qui dépasse celle du PIB. Les entreprises en phase avec cette thématique sont bien positionnées pour enregistrer une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires, tirant parti du caractère essentiel et non discrétionnaire des investissements liés à l'eau. En conservant une approche disciplinée et sélective, nous souhaitons construire un portefeuille résilient, capable de prospérer dans un contexte où la dynamique des marchés évolue sans cesse.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity World

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

En 2024, l'économie américaine a pris le large par rapport aux autres grandes zones géographiques. Malgré les inquiétudes durant l'été, l'exceptionnalisme économique américain est resté intact dans l'ensemble. La croissance du PIB était en moyenne de 2,6 % en glissement trimestriel annualisé au cours des trois premiers trimestres de 2024, et les prévisions de la Banque fédérale d'Atlanta laissent entrevoir des résultats tout aussi solides pour la fin de l'année. L'indice S&P 500 a affiché la meilleure performance des marchés actions grâce aux « Magnificent Seven », les sept valeurs de l'intelligence artificielle (IA) qui ont encore généré des rendements exceptionnels.

Compartiment et performance du compartiment

En 2024, le fonds a généré un rendement brut (en EUR) de 23,64 %. L'indice MSCI W a progressé de 26,60 %.

Les hausses de l'ensemble du marché ont été largement portées par les sociétés appelées les « Magnificent Seven », qui englobent Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta Platforms et Tesla. Elles ont contribué dans une large mesure à la performance du marché. Nvidia se place en tête du groupe, avec un gain d'environ 171 % (en USD). Les actions des « Magnificent Seven » ont largement profité de l'essor de l'intelligence artificielle et des grands modèles de langage tels que Chat GPT.

Le portefeuille était exposé à la plupart des actions des « Magnificent Seven », à l'exception d'Amazon et de Meta. Amazon présente un score ESG faible, car l'entreprise est confrontée à des enjeux importants en matière de droits de l'homme, de droits du travail et de gouvernance. Meta Platforms, de son côté, est confrontée à plusieurs problèmes relatifs à la gestion controversée des données des consommateurs ; la société a également fait l'objet de nombreux scandales et pourrait être impliquée dans d'autres controverses en matière de contenu à l'avenir. Les absences d'Amazon et de Meta ont contribué négativement au résultat excédentaire de la stratégie.

Cette situation a été en partie compensée par l'exposition à Nvidia, qui a contribué positivement à la surperformance.

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme.

La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperformer leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Money Market Euro

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 81 points de base (en baisse de 35 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Sur l'ensemble de l'année, les résultats des entreprises ont largement dépassé les attentes, mais les marchés ont parfois été surpris par les révisions des prévisions, par la baisse des marges et par les craintes d'un tassement de la consommation en raison de la répercussion de la hausse des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse des taux amorcée par les banques centrales. L'Euribor 3 mois est passé à 2,73 % (en baisse de 118 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,46 % (en baisse de 105 points de base).

Tout au long de l'année, les taux ont été volatils, car les marchés ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. Cette volatilité a par ailleurs été entretenue par l'incertitude géopolitique ambiante, par les incertitudes politiques régnant en France et en Allemagne, par la victoire aussi nette qu'inattendue de Donald Trump et par les risques que font peser les promesses de sa politique. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs s'élargir à mesure que la viabilité de la dette revenait à l'ordre du jour. Le taux à 5 ans américain est passé à 4,38 % (en hausse de 53 points de base), le taux allemand à 5 ans est passé à 2,15 % (en hausse de 20 points de base) et le taux italien à 5 ans est passé à 2,86 % (en hausse de 21 points de base).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Money Market Euro (suite)

Compartiment

La structure globale du fonds est restée inchangée durant l'année, caractérisée par une exposition diversifiée aux valeurs financières et non financières, avec une priorité donnée à la qualité et à la liquidité. Nous avons conservé une position neutre sur le crédit et notre préférence pour des échéances plus courtes. Au cours du premier semestre, nous avons adopté une position défensive sur les taux d'intérêt, car les prévisions de baisse des taux avaient été surévaluées et la publication continue de nouvelles informations faisait peser un risque de hausse. Au cours du deuxième semestre, nous avons adopté une attitude plus optimiste vis-à-vis des taux, car les banques centrales s'étaient engagées dans leur cycle de baisse des taux et les prix du marché étaient plus raisonnables. Le dernier trimestre, même les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, et nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

Performance du compartiment

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

Sur les derniers mois de l'année, la performance du fonds avait déjà profité de la possibilité de se procurer des bons du Trésor à des conditions beaucoup plus intéressantes en matière de liquidité et de gestion des risques.

Perspectives du compartiment

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Enfin, les chaînes d'approvisionnement mondiales continuent d'être exposées à des risques, qu'ils soient de nature climatique ou géopolitique. Tous ces facteurs resteront les principaux moteurs des marchés financiers en 2025 et l'incertitude qui les entoure favorisera une certaine volatilité, les marchés réagissant vivement et dans les deux sens aux nouvelles qui leur parviennent. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 31 mars 2025.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Candriam Sustainable

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière Candriam Sustainable et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 2 avril 2025

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	Candriam Sustainable Bond Euro
		EUR	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	26,590,310	706,937,345	972,699,743
Liquidités en banque et courtier	11	422,874	67,223,499	11,289,294
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	572,544	662,009
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	13,683,870	11,459,132
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	457,621	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		27,013,184	788,874,879	996,110,178
Passifs				
Découvert bancaire		0	2,165	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	129,380	169,955
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	15,400	3,421,398	19,085
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	42,354	0	515,630
Commissions de gestion à payer	3	12,669	295,881	69,688
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		250	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	1,474	86,579	89,176
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	2,703	34,097	43,070
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		74,850	3,969,500	906,604
Total des actifs nets		26,938,334	784,905,379	995,203,574



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	Candriam Sustainable Bond Global
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,968,692,203	1,453,675,397	273,619,112
Liquidités en banque et courtier	11	33,203,062	8,927,924	6,580,839
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		1,970,002	2,318,940	3,868
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		38,784,316	15,216,048	3,406,366
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	0	8,213
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	126,127
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		3,042,649,583	1,480,138,309	283,744,525
Passifs				
Découvert bancaire		143	0	0
À payer pour investissements achetés		0	4,892,462	0
Montant dû sur les rachats		2,440,433	944,473	1,137,064
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	596,632	118,337	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	3,269,674	622,795	0
Commissions de gestion à payer	3	1,062,354	150,140	51,565
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	337,152	135,510	31,088
Commissions de performance à payer		3	2,774	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,269,451	157,622	40,585
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		8,975,842	7,024,113	1,260,302
Total des actifs nets		3,033,673,741	1,473,114,196	282,484,223



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Bond Global Convertible	Candriam Sustainable Bond Global High Yield	Candriam Sustainable Bond Impact
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	12,306,063	1,191,083,080	109,240,616
Liquidités en banque et courtier	11	364,120	23,177,796	2,797,555
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	760,033	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		37,570	17,619,596	942,076
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		12,707,753	1,232,640,505	112,980,247
Passifs				
Découvert bancaire		0	2	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	702,955	25,399
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	153,579	13,417,602	190,838
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	108,411
Commissions de gestion à payer	3	2	427,692	3,622
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	1,221	127,891	9,846
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	314	71,297	2,931
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		155,116	14,747,439	341,047
Total des actifs nets		12,552,637	1,217,893,066	112,639,200



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	Candriam Sustainable Equity Children	Candriam Sustainable Equity Circular Economy
		EUR	USD	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	118,389,787	53,746,692	322,591,018
Liquidités en banque et courtier	11	1,164,075	1,226,061	5,273,289
Créances sur investissements vendus		763,259	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	0	5,529
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		101,728	30,409	84,749
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		120,418,849	55,003,162	327,954,585
Passifs				
Découvert bancaire		81,975	0	16,026
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		877,161	0	832,447
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	118,603	14	92,245
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	91,259	0	0
Commissions de gestion à payer	3	47,123	5	43,133
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	6,740	7,154	47,776
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	496	1,375	9,953
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		1,223,357	8,548	1,041,580
Total des actifs nets		119,195,492	54,994,614	326,913,005



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity Climate Action	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)
		USD	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	737,340,818	1,992,296,444	38,440,256
Liquidités en banque et courtier	11	7,391,628	53,930,786	999,652
Créances sur investissements vendus		0	6,567,945	191,615
A recevoir sur souscriptions		292,722	9,812,190	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		274,194	1,931,364	27,194
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		16,823	0	0
Total des actifs		745,316,185	2,064,538,729	39,658,717
Passifs				
Découvert bancaire		0	17,519	3,646
À payer pour investissements achetés		0	160,321	2,716
Montant dû sur les rachats		3,623,755	3,869,207	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	111,667	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	31,551	775,414	5
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	102,429	386,249	6,966
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	21,443	196,381	991
Autres passifs	8	2,518	14,773,705	30,285
Total des passifs		3,893,363	20,178,796	44,609
Total des actifs nets		741,422,822	2,044,359,933	39,614,108



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity EMU	Candriam Sustainable Equity Europe	Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	322,215,740	785,764,667	207,548,243
Liquidités en banque et courtier	11	1,233,675	1,663,892	5,830,833
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		132,498	1,145,065	37,350
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	178,785	67,155
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		128,360	53,782	20,761
Total des actifs		323,710,273	788,806,191	213,504,342
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		808,397	1,209,798	313,074
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	58,535
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	194,147	322,483	64,681
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	62,223	146,789	38,549
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	85,185	116,634	7,438
Autres passifs	8	0	80	8
Total des passifs		1,149,952	1,795,784	482,285
Total des actifs nets		322,560,321	787,010,407	213,022,057



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity Future Mobility	Candriam Sustainable Equity Japan	Candriam Sustainable Equity Quant Europe
		USD	JPY	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	329,108,417	90,226,456,584	626,307,005
Liquidités en banque et courtier	11	1,672,744	177,624,619	3,520,394
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		10,423	66,391,753	6,785,712
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		188,366	95,742,204	618,230
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	96,099,872	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	230,430
Total des actifs		330,979,950	90,662,315,032	637,461,771
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	12,313,852	8,553,546
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	1,273	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	4,518	18,067,649	127,368
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	44,366	15,526,002	113,576
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	8,505	7,747,834	75,011
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		58,662	53,655,337	8,869,501
Total des actifs nets		330,921,288	90,608,659,695	628,592,270



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity US	Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	Candriam Sustainable Equity World
		USD	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,182,660,697	2,483,660	1,652,768,346
Liquidités en banque et courtier	11	1,852,559	16,537	5,261,926
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		2,618,767	0	2,764,232
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		847,753	3,980	1,177,842
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	51,875
Total des actifs		2,187,979,776	2,504,177	1,662,024,221
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		532,646	0	4,123,343
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	1,324,866	0	77,804
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	386,614	3	1,134,791
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	0	0
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	386,587	426	337,382
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	207,484	63	362,373
Autres passifs	8	484	0	44
Total des passifs		2,838,681	492	6,035,737
Total des actifs nets		2,185,141,095	2,503,685	1,655,988,484



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Money Market Euro	Combinés
		EUR	EUR
Actifs			
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	949,303,203	18,441,620,376
Liquidités en banque et courtier	11	91,309,913	334,524,126
Créances sur investissements vendus		0	7,522,819
A recevoir sur souscriptions		21,343,877	51,523,735
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		6,759,431	113,510,341
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	69,440	668,168
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	568,059
Autres actifs		0	501,454
Total des actifs		1,068,785,864	18,950,439,078
Passifs			
Découvert bancaire		0	120,852
À payer pour investissements achetés		29,789,644	34,845,143
Montant dû sur les rachats		2,087,743	32,280,974
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	19,548,127
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	4,650,123
Commissions de gestion à payer	3	60,774	5,351,132
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	250
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	51,059	2,630,460
Commissions de performance à payer		0	2,777
Taxe d'abonnement à payer	7	25,919	2,779,231
Autres passifs	8	0	14,807,021
Total des passifs		32,015,139	117,016,090
Total des actifs nets		1,036,770,725	18,833,422,988



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	Candriam Sustainable Bond Euro
		EUR	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		11,057,721	1,275,444,068	1,002,634,927
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	12,513	51,664,760	19,958,071
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		11,377	2,044,858	171,117
Autres revenus		105	91	455
Total des revenus		23,995	53,709,709	20,129,643
Frais				
Commissions de gestion	3	92,623	4,343,457	814,309
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	10,778	1,277,858	1,032,918
Taxe d'abonnement	7	11,856	146,650	130,987
Coûts de transaction	2h	286	42,837	12,994
Intérêts bancaires		255	190,643	868
Autres frais		0	0	0
Total des frais		115,798	6,001,445	1,992,076
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		(91,803)	47,708,264	18,137,567
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	408,447	(11,646,425)	(27,713,532)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(52,213)	(9,871,929)	46,912
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	5,793	568,337	(1,146,979)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		14,849	(1,520,746)	24,688
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		285,073	25,237,501	(10,651,344)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	1,059,777	(37,038,425)	31,982,182
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	(36,385)	(16,163,008)	(19,102)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(71,007)	(5,097,904)	(607,096)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1,237,458	(33,061,836)	20,704,640
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		15,796,077	283,588,654	344,395,199
Rachats d'actions		(1,152,922)	(727,000,292)	(358,671,972)
Dividendes versés	9	0	(14,065,215)	(13,859,220)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		26,938,334	784,905,379	995,203,574



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	Candriam Sustainable Bond Global
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		2,348,532,015	2,110,995,719	326,767,095
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	81,752,194	36,683,438	7,601,493
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		2,645,511	281,635	397,000
Autres revenus		28,793	1,402	84
Total des revenus		84,426,498	36,966,475	7,998,577
Frais				
Commissions de gestion	3	10,799,536	2,610,421	673,710
Commissions de performance	6	2	2,774	0
Charges opérationnelles et administratives	5	3,568,680	1,951,684	397,374
Taxe d'abonnement	7	1,820,011	359,085	82,022
Coûts de transaction	2h	365,980	65,592	40,376
Intérêts bancaires		81,747	1,031	28,079
Autres frais		0	0	132
Total des frais		16,635,956	4,990,587	1,221,693
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		67,790,542	31,975,888	6,776,884
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	122,378,015	6,329,895	(4,096,574)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f.g	(1,492,286)	(81,423)	2,480,410
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	13,301,931	(3,117,917)	(1,507,296)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(97,607)	606,144	(1,133,753)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		201,880,595	35,712,587	2,519,671
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(62,349,805)	21,877,481	7,442,024
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	(1,236,751)	(560,287)	1,164,881
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	1,053,305	(2,277,805)	(2,637,350)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		139,347,344	54,751,976	8,489,226
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		1,564,381,771	737,071,207	72,629,251
Rachats d'actions		(981,121,866)	(1,423,821,499)	(123,620,030)
Dividendes versés	9	(37,465,523)	(5,883,207)	(1,781,319)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		3,033,673,741	1,473,114,196	282,484,223



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Bond Global Convertible	Candriam Sustainable Bond Global High Yield	Candriam Sustainable Bond Impact
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		23,309,898	1,382,682,232	42,500,401
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	197,795	61,652,536	1,373,304
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		17,590	2,124,756	52,991
Autres revenus		18	1,977	241
Total des revenus		215,403	63,779,269	1,426,536
Frais				
Commissions de gestion	3	28	5,478,241	41,228
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	19,836	1,600,487	91,647
Taxe d'abonnement	7	1,545	231,686	10,241
Coûts de transaction	2h	0	0	1,728
Intérêts bancaires		254	132,274	0
Autres frais		0	1,337	0
Total des frais		21,663	7,444,025	144,844
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		193,740	56,335,244	1,281,692
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	1,276,667	39,310,218	(501,849)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f.g	(541,769)	(32,121,578)	(90,227)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	(12,640)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(396,840)	4,492,467	187,638
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		531,798	68,016,351	864,614
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	135,459	29,249,273	2,762,576
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	(292,418)	(24,726,265)	(288,410)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	(37,454)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		374,839	72,539,359	3,301,326
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		134,570	404,073,251	67,784,038
Rachats d'actions		(11,266,670)	(629,824,623)	(290,546)
Dividendes versés	9	0	(11,577,153)	(656,019)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		12,552,637	1,217,893,066	112,639,200



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	Candriam Sustainable Equity Children	Candriam Sustainable Equity Circular Economy
		EUR	USD	USD
Actifs nets au début de l'exercice		187,774,600	66,219,443	438,645,911
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	697,270	4,955,133
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	646,902	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		64,625	59,539	521,748
Autres revenus		2,032	12	610
Total des revenus		713,559	756,821	5,477,491
Frais				
Commissions de gestion	3	600,108	673	600,233
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	115,407	90,924	714,965
Taxe d'abonnement	7	2,133	5,915	49,628
Coûts de transaction	2h	2,997	25,207	380,768
Intérêts bancaires		9,487	13,976	18,208
Autres frais		0	0	0
Total des frais		730,132	136,695	1,763,802
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		(16,573)	620,126	3,713,689
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	5,019,451	2,873,505	16,090,129
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(777,075)	(65)	(414,816)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	(180,630)	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		313,539	12,588	(241,120)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		4,358,712	3,506,154	19,147,882
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	5,806,472	1,787,490	(7,121,568)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	(629,390)	(14)	(314,567)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(580,337)	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		8,955,457	5,293,630	11,711,747
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		2,421,966	12,453	15,484,942
Rachats d'actions		(79,572,177)	(15,952,953)	(135,845,947)
Dividendes versés	9	(384,354)	(577,959)	(3,083,648)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		119,195,492	54,994,614	326,913,005



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity Climate Action	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)
		USD	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		1,222,620,122	2,328,315,956	0
Revenus				
Dividendes, nets	2i	8,290,089	41,002,228	782,073
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		975,956	2,192,495	63,734
Autres revenus		643	668	105
Total des revenus		9,266,688	43,195,391	845,912
Frais				
Commissions de gestion	3	685,023	10,329,407	28
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	1,754,700	4,904,343	71,258
Taxe d'abonnement	7	129,960	559,990	4,001
Coûts de transaction	2h	665,477	7,775,971	154,669
Intérêts bancaires		13,915	49,813	899
Autres frais		74	0	2,729
Total des frais		3,249,149	23,619,524	233,584
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		6,017,539	19,575,867	612,328
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	41,788,381	159,028,130	175,270
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(594,808)	(96,713)	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(5,478,887)	(80,125,983)	(565,047)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		41,732,225	98,381,301	222,551
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(18,181,713)	230,920,242	3,137,834
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	(14,741,105)	(30,283)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	(343,422)	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		23,207,090	314,560,438	3,330,102
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		145,998,106	899,074,886	57,404,687
Rachats d'actions		(641,628,642)	(1,492,741,815)	(21,120,681)
Dividendes versés	9	(8,773,854)	(4,849,532)	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		741,422,822	2,044,359,933	39,614,108



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity EMU	Candriam Sustainable Equity Europe	Candriam Sustainable Equity Small & Mid Caps
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		452,598,957	1,284,335,561	303,624,396
Revenus				
Dividendes, nets	2i	9,907,909	23,898,622	7,433,748
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		568,441	1,691,389	518,212
Autres revenus		502	615	416
Total des revenus		10,476,852	25,590,626	7,952,376
Frais				
Commissions de gestion	3	2,821,121	4,796,358	834,311
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	903,879	2,170,960	631,337
Taxe d'abonnement	7	161,367	206,197	47,825
Coûts de transaction	2h	397,580	1,317,515	556,863
Intérêts bancaires		0	95,642	84
Autres frais		512	24	101
Total des frais		4,284,459	8,586,696	2,070,521
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		6,192,393	17,003,930	5,881,855
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	22,844,658	27,205,474	(21,763,498)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	0	483,978	(28,154)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		2	7,696,667	1,043,976
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		29,037,053	52,390,049	(14,865,821)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(3,547,490)	(7,999,860)	4,517,405
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	(140,169)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		25,489,563	44,390,189	(10,488,585)
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		70,441,863	376,626,511	118,430,871
Rachats d'actions		(225,229,555)	(917,714,245)	(197,125,107)
Dividendes versés	9	(740,507)	(627,609)	(1,419,518)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		322,560,321	787,010,407	213,022,057



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity Future Mobility	Candriam Sustainable Equity Japan	Candriam Sustainable Equity Quant Europe
		USD	JPY	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		291,365,718	77,265,706,353	584,054,458
Revenus				
Dividendes, nets	2i	2,940,181	1,576,191,303	17,029,116
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		259,660	1,010,538	45,764
Autres revenus		39	0	1,842
Total des revenus		3,199,880	1,577,201,841	17,076,722
Frais				
Commissions de gestion	3	28,722	215,492,817	1,601,254
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	485,053	173,426,472	1,323,385
Taxe d'abonnement	7	32,530	18,346,402	148,692
Coûts de transaction	2h	169,065	40,821,105	1,732,492
Intérêts bancaires		12,664	1,349,659	8,840
Autres frais		0	0	122,370
Total des frais		728,034	449,436,455	4,937,033
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		2,471,846	1,127,765,386	12,139,689
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(8,978,534)	9,600,218,391	64,910,567
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f.g	(6,179)	482,679,735	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(10,915,978)	(45,771,768)	4,326,371
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		(17,428,845)	11,164,891,744	81,376,627
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	58,566,342	4,952,716,015	(15,469,689)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	(3,543)	115,543,585	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		41,133,954	16,233,151,344	65,906,938
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		15,244,019	32,959,040,925	416,172,039
Rachats d'actions		(14,499,559)	(35,822,657,386)	(436,284,781)
Dividendes versés	9	(2,322,844)	(26,581,541)	(1,256,384)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		330,921,288	90,608,659,695	628,592,270



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Equity US	Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	Candriam Sustainable Equity World
		USD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		1,811,368,997	0	1,592,488,030
Revenus				
Dividendes, nets	2i	16,393,162	28,128	24,034,556
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		4,188	0	0
Intérêts bancaires		264,816	1,034	239,130
Autres revenus		0	0	1,354
Total des revenus		16,662,166	29,162	24,275,040
Frais				
Commissions de gestion	3	4,461,340	28	15,080,484
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	4,084,102	4,304	4,252,666
Taxe d'abonnement	7	422,755	265	737,731
Coûts de transaction	2h	749,672	3,285	1,203,564
Intérêts bancaires		123,210	0	15,442
Autres frais		976	190	1,159
Total des frais		9,842,055	8,072	21,291,046
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		6,820,111	21,090	2,983,994
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	276,464,012	(15,726)	252,809,145
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(7,431,728)	6,981	(2,767,083)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		586,565	(2,437)	(1,719,968)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		276,438,960	9,908	251,306,088
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	51,662,608	(61,235)	85,346,072
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	(5,218,182)	0	(428,924)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		322,883,386	(51,327)	336,223,236
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		1,249,830,796	2,555,012	690,584,956
Rachats d'actions		(1,198,602,022)	0	(961,811,592)
Dividendes versés	9	(340,062)	0	(1,496,146)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		2,185,141,095	2,503,685	1,655,988,484



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Sustainable Money Market Euro	Combinés
		EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		732,056,088	19,831,843,073
Revenus			
Dividendes, nets	2i	0	165,935,839
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	31,577,471	291,349,256
Intérêts reçus sur CFD		0	4,044
Intérêts bancaires		3,118,733	18,196,814
Autres revenus		1,849	43,805
Total des revenus		34,698,053	475,529,758
Frais			
Commissions de gestion	3	616,601	68,286,479
Commissions de performance	6	0	2,776
Charges opérationnelles et administratives	5	568,668	32,804,499
Taxe d'abonnement	7	92,238	5,481,040
Coûts de transaction	2h	0	15,845,945
Intérêts bancaires		12,933	805,783
Autres frais		0	129,561
Total des frais		1,290,440	123,356,083
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		33,407,613	352,173,675
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	2,843,462	1,015,177,581
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f.g	897,963	(48,858,023)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	7,891,115
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		485,591	(82,086,530)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		37,634,629	1,244,297,818
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(900,187)	412,315,822
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	(14,771,388)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	439,001	(47,331,273)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	(10,080,877)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		37,173,443	1,584,430,102
Évolution du capital			
Souscriptions d'actions		2,674,519,762	10,368,466,738
Rachats d'actions		(2,405,417,436)	(13,126,726,567)
Dividendes versés	9	(1,561,132)	(111,884,730)
Différence de change		0	287,294,372
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,036,770,725	18,833,422,988



Statistiques

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		26,938,334	11,057,721	7,473,289
I	LU2428018811	Capitalisation	EUR	23,196.95	1,161.29	1,067.02	983.33

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		784,905,379	1,275,444,068	1,185,786,961
C	LU1434519416	Capitalisation	USD	159,768.07	107.24	106.68	99.56
C	LU1434519507	Distribution	USD	60,319.59	74.35	79.81	76.45
C - EUR - Hedged	LU2016899614	Capitalisation	EUR	14,719.61	82.89	83.97	80.16
C - EUR - Unhedged	LU2264875068	Capitalisation	EUR	13,589.19	110.79	103.44	-
I	LU1434519689	Capitalisation	USD	134,286.98	1,122.38	1,109.31	1,027.86
I	LU1434519762	Distribution	USD	10,863.60	795.01	853.51	810.57
I - CHF - Hedged	LU2059770078	Capitalisation	CHF	15,478.05	897.46	927.19	896.76
I - EUR - Hedged	LU1434519846	Capitalisation	EUR	98,666.36	863.88	869.71	824.24
I - EUR - Hedged	LU1580881933	Distribution	EUR	67,178.79	653.97	715.53	695.46
I - GBP - Hedged	LU1797946164	Distribution	GBP	10.90	747.59	806.78	772.51
IP	LU2713794126	Capitalisation	USD	1.00	1,020.38	1,007.38	-
N	LU2027379358	Capitalisation	USD	10.00	101.23	-	-
R	LU1434519929	Capitalisation	USD	11,805.96	111.55	110.38	102.45
R - CHF - Hedged	LU2059770151	Capitalisation	CHF	33,235.41	84.07	86.98	84.27
R - EUR - Hedged	LU1797946248	Distribution	EUR	175,302.87	71.51	78.22	76.16
R - EUR - Hedged	LU2016899705	Capitalisation	EUR	44,859.72	85.16	85.84	81.50
R - EUR - Unhedged	LU1434520000	Capitalisation	EUR	306.82	101.12	93.78	90.09
R - GBP - Hedged	LU1953289276	Capitalisation	GBP	10.00	99.49	98.90	92.59
R2	LU1434520182	Capitalisation	USD	1,960.00	103.31	101.81	94.15
R2	LU1439992113	Distribution	USD	34,670.05	75.68	81.25	77.03
R2 - EUR - Hedged	LU2328290445	Distribution	EUR	463,079.96	75.00	82.08	79.62
V	LU1434520265	Capitalisation	USD	61,630.18	905.70	892.95	825.48
V	LU2211179648	Distribution	USD	17,444.48	781.76	839.48	795.76
V - CHF - Hedged	LU2059770235	Capitalisation	CHF	86,451.12	781.94	806.05	777.85
V - EUR - Hedged	LU1434520349	Capitalisation	EUR	80,571.82	870.76	874.49	826.88
VB - EUR - Hedged	LU2868788733	Distribution	EUR	29,040.00	981.04	-	-
VP	LU2713797228	Capitalisation	USD	1.00	1,023.17	1,007.46	-
Z	LU1434520422	Capitalisation	USD	92,982.81	1,172.79	1,151.66	1,061.19
Z	LU1434520695	Distribution	USD	14,598.07	825.65	886.84	837.52
Z - EUR - Hedged	LU2059770318	Capitalisation	EUR	24,593.57	963.99	964.13	908.64

Candriam Sustainable Bond Euro

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		995,203,574	1,002,634,927	804,140,763
C	LU1313769447	Capitalisation	EUR	118,975.76	93.53	91.90	86.04
C	LU1313769520	Distribution	EUR	114,770.77	86.80	88.45	83.29
I	LU1313769793	Capitalisation	EUR	191,564.20	997.53	975.73	909.83
I	LU1313769959	Distribution	EUR	6,651.13	911.60	924.35	866.21
N	LU2027379432	Capitalisation	EUR	186.15	87.49	86.10	80.72
R	LU1313770023	Capitalisation	EUR	178,724.19	96.19	94.23	87.96
R2	LU1720116919	Capitalisation	EUR	3,196.25	96.21	94.06	87.66
R2	LU1720117057	Distribution	EUR	85,551.36	89.74	90.94	85.18
V	LU1313770296	Capitalisation	EUR	9,548.62	903.55	882.93	822.03
V - CHF - Hedged	LU2702913760	Capitalisation	CHF	1,772.00	1,027.99	1,032.12	-
VB	LU2868788907	Capitalisation	EUR	84,913.00	1,001.95	-	-
Z	LU1313770379	Capitalisation	EUR	315,161.28	991.41	966.85	898.85
Z	LU1434521230	Distribution	EUR	369,782.90	929.37	939.51	877.78



Statistiques

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		3,033,673,741	2,348,532,015	1,392,752,877
C	LU1313770452	Capitalisation	EUR	2,218,902.91	105.44	100.81	93.18
C	LU1313770536	Distribution	EUR	12,011,970.78	91.47	91.49	85.28
I	LU1313770619	Capitalisation	EUR	836,030.19	375.63	357.44	328.81
I	LU1313770700	Distribution	EUR	598.42	995.20	989.78	917.05
IP	LU2713796923	Capitalisation	EUR	1.00	1,054.35	1,003.38	-
R	LU1313770882	Capitalisation	EUR	176,346.52	107.98	102.83	94.68
R	LU1720117305	Distribution	EUR	1,854.00	96.42	96.04	89.14
R - CHF - Hedged	LU1932633214	Capitalisation	CHF	19,300.00	92.85	90.86	85.48
R - GBP - Hedged	LU1932633305	Capitalisation	GBP	7,952.39	102.43	96.33	87.52
R - USD - Hedged	LU1932633487	Capitalisation	USD	4,395.70	104.35	97.89	88.38
R2	LU1720117487	Capitalisation	EUR	5,298.53	105.65	100.38	92.19
R2	LU1720117560	Distribution	EUR	188,898.81	96.64	95.96	88.78
V	LU1313770965	Capitalisation	EUR	454,191.38	984.95	935.86	859.19
VB	LU2868792099	Capitalisation	EUR	121,267.00	1,004.61	-	-
VP	LU2713796840	Capitalisation	EUR	1.00	1,054.18	1,003.36	-
Z	LU1313771005	Capitalisation	EUR	699,211.59	1,085.96	1,029.25	943.03
Z	LU1434521743	Distribution	EUR	16,762.55	983.21	973.89	898.74

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		1,473,114,196	2,110,995,719	1,324,752,445
C	LU1434521826	Capitalisation	EUR	361,904.93	100.74	97.56	94.15
C	LU1434522048	Distribution	EUR	1,081,028.41	98.29	98.53	95.22
I	LU1434522477	Capitalisation	EUR	88,471.34	1,030.38	995.38	957.86
I	LU1434522550	Distribution	EUR	14,616.74	996.96	995.68	958.15
IP	LU2713796766	Capitalisation	EUR	1.00	1,038.32	1,003.00	-
R	LU1434522634	Capitalisation	EUR	79,370.16	102.06	98.69	95.01
R	LU1720117644	Distribution	EUR	2,448.19	99.07	99.03	95.32
R2	LU1720117727	Capitalisation	EUR	11,189.17	102.78	99.24	95.46
R2	LU1720117990	Distribution	EUR	225,670.03	99.31	99.12	95.34
S	LU2363112280	Capitalisation	EUR	322,162.10	1,073.10	1,035.22	-
V	LU1434522717	Capitalisation	EUR	19,519.73	10,272.39	9,918.38	9,535.29
V	LU2364191341	Distribution	EUR	398.53	10,082.21	10,064.00	9,675.23
V - CHF - Hedged	LU2590263930	Capitalisation	CHF	11,190.00	1,023.29	1,015.15	-
VB	LU2868791521	Capitalisation	EUR	44,340.00	1,003.15	-	-
VP	LU2713796683	Capitalisation	EUR	23,805.88	1,039.77	1,003.03	-
Z	LU1434522808	Capitalisation	EUR	535,124.88	1,048.51	1,010.38	969.87

Candriam Sustainable Bond Global

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		282,484,223	326,767,095	315,703,938
C	LU1434523012	Capitalisation	EUR	82,014.57	95.61	93.22	92.01
C	LU1434523103	Distribution	EUR	328,400.94	85.42	86.61	86.73
I	LU1434523285	Capitalisation	EUR	27,797.15	994.38	964.68	947.73
R	LU1434523442	Capitalisation	EUR	10,328.77	98.07	95.22	93.63
R - EUR - Asset Hedged	LU2211181891	Capitalisation	EUR	112,095.01	87.15	87.22	83.58
R2	LU1720118295	Capitalisation	EUR	93.94	108.05	104.71	102.76
R2	LU1720118022	Distribution	EUR	16,607.72	86.40	87.04	86.55
V	LU1434523525	Capitalisation	EUR	-	-	938.04	919.75
V - EUR - Asset Hedged	LU2211182196	Capitalisation	EUR	59,743.87	879.97	879.42	840.68
V - USD - Asset Hedged	LU2211182436	Capitalisation	USD	10,969.95	943.20	927.94	868.72
V (q) - GBP - Asset Hedged	LU2211182352	Distribution	GBP	14,954.20	853.84	863.51	830.44
Z	LU1434523798	Capitalisation	EUR	126,093.23	1,020.78	986.34	965.14



Statistiques

Candriam Sustainable Bond Global Convertible

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		12,552,637	23,309,898	22,576,828
C	LU2428020718	Capitalisation	EUR	10.00	105.23	103.91	99.99
I	LU2428020981	Capitalisation	EUR	1.00	1,068.30	1,047.35	1,002.49
R	LU2428021369	Capitalisation	EUR	10.00	106.71	104.67	100.22
Z	LU2428021872	Capitalisation	EUR	11,567.00	1,084.94	1,057.00	1,005.52

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		1,217,893,066	1,382,682,232	1,600,221,335
C	LU1644441120	Capitalisation	EUR	697,069.66	114.91	110.52	102.49
C	LU1644441393	Distribution	EUR	312,884.53	91.34	94.35	89.68
C - USD - Unhedged	LU2109443460	Capitalisation	USD	2,545.91	88.78	91.09	81.61
C (m) - USD - Hedged	LU2364191697	Distribution	USD	8,006.82	94.59	93.88	89.26
I	LU1644441476	Capitalisation	EUR	103,704.78	1,202.18	1,149.50	1,059.17
I	LU1644441633	Distribution	EUR	125,778.71	879.19	907.64	876.13
I - CHF - Hedged	LU2211180497	Capitalisation	CHF	1,220.73	1,020.00	-	-
I - USD - Hedged	LU1644441559	Capitalisation	USD	4,619.18	1,242.82	1,170.83	1,056.95
I - USD - Hedged	LU2211180653	Distribution	USD	1.00	972.43	988.47	914.53
I - USD - Unhedged	LU2109443544	Capitalisation	USD	1.00	927.99	946.63	842.54
IP	LU2713796337	Capitalisation	EUR	1.00	1,050.25	1,003.07	-
N	LU2027379515	Capitalisation	EUR	39,328.44	104.06	100.49	93.56
R	LU1644441716	Capitalisation	EUR	501,098.89	119.06	113.95	105.09
R	LU1720118378	Distribution	EUR	70,317.28	94.06	97.10	91.81
R - CHF - Hedged	LU2211180901	Capitalisation	CHF	2,250.50	99.64	97.96	92.26
R - USD - Hedged	LU2211181206	Capitalisation	USD	3,837.94	111.24	104.87	94.77
R2	LU2363112363	Distribution	EUR	274,687.99	94.29	97.35	91.66
S	LU1720118451	Capitalisation	EUR	18,227.35	1,149.66	1,093.69	1,003.10
S - USD - Hedged	LU2474803587	Capitalisation	USD	109,699.43	1,188.20	1,112.87	-
V	LU1644441807	Capitalisation	EUR	211,535.97	1,147.92	1,094.55	1,005.23
V - USD - Hedged	LU2211180067	Capitalisation	USD	1,721.00	1,132.60	1,063.44	956.80
VB	LU2868791281	Capitalisation	EUR	46,455.00	1,001.36	-	-
VP	LU2713796253	Capitalisation	EUR	1.00	1,053.63	1,003.17	-
Z	LU1644441989	Capitalisation	EUR	263,736.11	1,255.64	1,192.25	1,091.42

Candriam Sustainable Bond Impact

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		112,639,200	42,500,401	38,072,843
C	LU2369559823	Capitalisation	EUR	13,002.11	88.56	86.80	80.81
I	LU2369560169	Capitalisation	EUR	1,638.92	895.28	873.96	810.70
N	LU2421360129	Capitalisation	EUR	1.00	106.69	104.10	-
PI - GBP - Hedged	LU2801123303	Capitalisation	GBP	1,254.51	1,040.17	-	-
R	LU2369560326	Capitalisation	EUR	10.00	89.40	87.29	81.03
S	LU2369561050	Distribution	EUR	21,608.00	864.69	872.68	812.21
Z	LU2369561217	Capitalisation	EUR	99,206.83	904.75	879.68	813.53

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		119,195,492	187,774,600	141,591,117
C	LU1644442102	Capitalisation	EUR	8,631.42	154.47	148.25	139.44
C	LU1644442284	Distribution	EUR	88.32	99.14	98.34	92.99
I	LU1644442367	Capitalisation	EUR	62,382.43	1,692.47	1,612.12	1,504.14
I	LU1644442441	Distribution	EUR	5,761.16	1,590.79	1,564.87	1,467.24
R	LU1644442524	Capitalisation	EUR	5,520.98	108.29	103.18	96.35
R2	LU1932633560	Distribution	EUR	26,222.92	95.61	93.94	88.01
V	LU1644442797	Capitalisation	EUR	1.60	1,058.23	1,005.77	936.56
Z	LU1644442870	Capitalisation	EUR	1.59	1,064.85	1,009.70	938.28



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Children

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		54,994,614	66,219,443	77,441,723
BF - EUR - Unhedged	LU2371175907	Capitalisation	EUR	27,451.63	1,019.58	877.73	850.61
BF - EUR - Unhedged	LU2371178836	Distribution	EUR	25,544.16	983.24	863.40	850.61
C	LU2371178752	Capitalisation	USD	1.00	88.23	81.54	76.88
I	LU2371178240	Capitalisation	USD	1.00	879.23	813.58	767.67
I - EUR - Unhedged	LU2371178083	Capitalisation	EUR	-	-	922.28	901.39
N	LU2371177861	Capitalisation	USD	10.00	107.21	-	-
N - EUR - Hedged	LU2371177606	Capitalisation	EUR	10.00	105.35	-	-
R	LU2371177275	Capitalisation	USD	1.00	89.13	82.27	77.18
Z - EUR - Unhedged	LU2371179057	Capitalisation	EUR	1.00	934.16	804.65	779.02

Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		326,913,005	438,645,911	431,165,388
BF - EUR - Unhedged	LU2109443114	Capitalisation	EUR	132,608.26	1,013.43	932.05	890.67
BF - EUR - Unhedged	LU2109443205	Distribution	EUR	138,765.08	978.25	917.45	890.67
C	LU2109440870	Capitalisation	USD	46,457.62	132.66	132.49	124.52
C - EUR - Hedged	LU2109441175	Capitalisation	EUR	53,230.65	100.60	102.36	98.71
I	LU2109441258	Capitalisation	USD	339.78	1,386.73	1,371.98	1,277.39
I - EUR - Unhedged	LU2109441332	Capitalisation	EUR	16,853.21	1,357.91	1,259.38	1,213.66
N	LU2363112447	Capitalisation	USD	1.00	98.74	99.58	-
N - EUR - Hedged	LU2363112793	Capitalisation	EUR	269.07	95.42	97.49	-
N - EUR - Unhedged	LU2363112520	Capitalisation	EUR	1.00	103.89	98.02	-
PI	LU2109441415	Capitalisation	USD	4.00	1,225.09	1,206.82	1,118.17
R	LU2109441688	Capitalisation	USD	5,618.16	137.99	136.66	127.37
R	LU2109441761	Distribution	USD	3,815.00	79.63	80.43	76.32
R - EUR - Hedged	LU2109441928	Capitalisation	EUR	17,132.23	91.40	92.23	88.20
R - EUR - Unhedged	LU2109441845	Capitalisation	EUR	13,876.23	97.38	90.40	87.21
R2	LU2109442066	Capitalisation	USD	2,235.00	100.81	99.48	92.38
R2	LU2109442140	Distribution	USD	14,630.27	119.29	120.04	113.52
V	LU2109442579	Capitalisation	USD	5,423.11	854.85	843.07	782.42
Z	LU2109442736	Capitalisation	USD	394.83	1,450.87	1,423.67	1,314.92

Candriam Sustainable Equity Climate Action

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		741,422,822	1,222,620,122	1,078,890,806
BF - EUR - Unhedged	LU2016898996	Capitalisation	EUR	232,127.28	1,674.02	1,544.39	1,510.72
BF - EUR - Unhedged	LU2016899028	Distribution	EUR	179,454.59	1,559.42	1,468.32	1,462.47
C	LU1932633644	Capitalisation	USD	29,760.92	150.36	150.64	144.94
C	LU1932633727	Distribution	USD	714.57	131.23	134.25	131.65
C - EUR - Hedged	LU1932634022	Capitalisation	EUR	32,887.27	99.97	102.08	100.90
C - EUR - Unhedged	LU1932633990	Capitalisation	EUR	4,515.75	115.92	108.87	108.42
I	LU1932634295	Capitalisation	USD	4,065.01	1,585.64	1,573.74	1,499.94
I - EUR - Hedged	LU2059769906	Capitalisation	EUR	4,527.58	1,141.53	1,154.68	1,130.75
I - EUR - Unhedged	LU1932634378	Capitalisation	EUR	2,625.71	1,610.25	1,498.13	1,477.93
N	LU2363112876	Capitalisation	USD	10.00	103.19	-	-
N - EUR - Hedged	LU2363113098	Capitalisation	EUR	10.00	101.47	-	-
PI	LU1932635003	Capitalisation	USD	959.50	1,500.72	1,482.95	1,407.18
R	LU1932634451	Capitalisation	USD	1,433.71	157.68	156.65	149.45
R	LU1932634535	Distribution	USD	316.80	128.49	128.27	124.71
R - EUR - Hedged	LU1932634709	Capitalisation	EUR	142.00	118.71	120.19	117.81
R - EUR - Unhedged	LU1932634618	Capitalisation	EUR	1,455.73	161.36	150.24	148.36
R2	LU1932634881	Capitalisation	USD	944.80	150.39	148.85	141.50
R2	LU1932634964	Distribution	USD	134,356.68	148.04	149.56	144.87
Z	LU1932635185	Capitalisation	USD	1,549.34	1,659.16	1,633.27	1,544.27
Z - EUR - Unhedged	LU2211181388	Capitalisation	EUR	-	-	1,203.30	1,177.59



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		2,044,359,933	2,328,315,956	2,886,356,517
BF	LU2521063755	Capitalisation	EUR	100,268.73	1,179.52	1,018.73	-
C	LU1434523954	Capitalisation	EUR	2,066,963.26	128.05	112.53	114.14
C	LU1434524093	Distribution	EUR	222,581.08	123.99	112.04	116.81
C - USD - Unhedged	LU1797946321	Capitalisation	USD	435,362.41	88.27	82.50	80.61
C - USD - Unhedged	LU2343014036	Distribution	USD	235,097.92	65.28	62.67	62.83
I	LU1434524259	Capitalisation	EUR	55,715.80	2,276.30	1,979.80	1,987.67
I - GBP - Unhedged	LU1434524333	Capitalisation	GBP	6,522.96	1,313.29	1,196.29	1,221.40
I - USD - Unhedged	LU1797946594	Capitalisation	USD	2,982.78	1,271.57	1,175.29	1,135.90
IP	LU2713796170	Capitalisation	EUR	1.00	1,169.75	1,017.26	-
N	LU2027379606	Capitalisation	EUR	726.10	98.16	86.57	88.11
R	LU1434524416	Capitalisation	EUR	267,932.15	188.01	163.75	164.63
R	LU1720118535	Distribution	EUR	125,456.71	94.97	85.03	87.84
R - GBP - Unhedged	LU1434524689	Capitalisation	GBP	4,683.04	259.73	236.91	242.22
R - USD - Unhedged	LU1797946677	Capitalisation	USD	1.00	108.34	99.81	96.44
R2	LU1434524762	Capitalisation	EUR	80,683.88	122.22	106.10	106.34
R2	LU1434524846	Distribution	EUR	278,565.54	111.53	99.45	102.34
S	LU2363113171	Capitalisation	EUR	121,141.85	841.88	729.37	729.43
V	LU1434524929	Capitalisation	EUR	223,952.83	1,213.42	1,052.20	1,053.22
V - GBP - Unhedged	LU2590263856	Capitalisation	GBP	20,153.27	1,131.12	1,027.25	-
V - USD - Unhedged	LU1797946750	Capitalisation	USD	64,708.96	1,018.77	938.83	904.67
VB	LU2868790986	Capitalisation	EUR	722.00	997.99	-	-
VB	LU2868791109	Distribution	EUR	109,275.00	1,001.18	-	-
VP	LU2713796097	Capitalisation	EUR	1.00	1,173.71	1,017.34	-
Z	LU1434525066	Capitalisation	EUR	308,071.64	2,473.19	2,136.03	2,129.57

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		39,614,108	-	-
C	LU2720177513	Capitalisation	EUR	10.00	104.63	-	-
I	LU2720175574	Capitalisation	EUR	1.00	1,054.37	-	-
R	LU2720175905	Capitalisation	EUR	10.00	105.35	-	-
V	LU2720176895	Capitalisation	EUR	1.00	1,057.17	-	-
Z	LU2720178917	Capitalisation	EUR	37,330.12	1,061.07	-	-

Candriam Sustainable Equity EMU

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		322,560,321	452,598,957	411,623,511
C	LU1313771187	Capitalisation	EUR	283,878.17	185.48	177.03	153.77
C	LU1313771260	Distribution	EUR	232,519.20	117.48	114.89	101.93
I	LU1313771344	Capitalisation	EUR	81,177.56	1,888.70	1,783.81	1,533.71
R	LU1313771427	Capitalisation	EUR	33,476.91	200.72	189.84	163.47
R	LU1720121679	Distribution	EUR	-	-	131.64	115.67
R2	LU1434525223	Capitalisation	EUR	9,988.35	156.12	147.25	126.43
R2	LU1434525496	Distribution	EUR	-	-	132.05	115.69
V	LU1313771690	Capitalisation	EUR	1.00	2,195.60	2,067.94	1,772.93
Z	LU1313771773	Capitalisation	EUR	338,907.04	238.97	224.24	191.55

Candriam Sustainable Equity Europe

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		787,010,407	1,284,335,561	1,340,558,137
C	LU1313771856	Capitalisation	EUR	4,650,363.72	27.36	26.86	25.07
C	LU1313771930	Distribution	EUR	778,886.07	19.30	19.52	18.69
I	LU1313772078	Capitalisation	EUR	4,202,916.53	33.42	32.49	30.00
IP	LU2713795792	Capitalisation	EUR	1.00	1,040.63	1,009.16	-
N	LU2027379788	Capitalisation	EUR	5,928.66	125.36	123.72	115.93



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Europe (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
R	LU1313772151	Capitalisation	EUR	61,842.06	176.83	172.11	159.12
R	LU1720118618	Distribution	EUR	12,000.00	100.28	100.49	95.32
R2	LU1720118709	Capitalisation	EUR	21,663.74	149.02	144.68	133.39
R2	LU1720118964	Distribution	EUR	467.44	123.57	123.44	116.73
V	LU1313772235	Capitalisation	EUR	69,360.31	2,051.71	1,989.80	1,831.50
VB	LU2868790473	Capitalisation	EUR	36,914.00	1,019.85	-	-
VP	LU2713795529	Capitalisation	EUR	1.00	1,039.36	1,009.19	-
Z	LU1313772318	Capitalisation	EUR	173,037.86	1,780.96	1,720.33	1,577.87
Z	LU1434525819	Distribution	EUR	1.00	1,359.73	1,350.25	1,270.08

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		213,022,057	303,624,396	190,380,952
C	LU2258565089	Capitalisation	EUR	71,111.24	247.69	260.85	248.71
C	LU2258565162	Distribution	EUR	393.00	106.86	115.81	110.42
I	LU2258565246	Capitalisation	EUR	7,877.78	2,338.28	2,439.08	2,301.44
I - CHF - Hedged	LU2620893631	Capitalisation	CHF	5,827.55	979.11	1,048.69	-
IP	LU2713795446	Capitalisation	EUR	1.00	969.04	1,010.79	-
R	LU2258565675	Capitalisation	EUR	2,986.91	198.13	207.06	195.78
R2	LU2258565758	Capitalisation	EUR	15.00	2,016.86	2,094.79	1,972.99
R2	LU2258565832	Distribution	EUR	14,341.66	198.74	212.74	204.60
V	LU2258565915	Capitalisation	EUR	72,534.58	959.63	996.55	-
VP	LU2713795362	Capitalisation	EUR	1.00	972.44	1,010.94	-
Z	LU2258566053	Capitalisation	EUR	35,624.38	2,744.91	2,840.55	2,661.55

Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		330,921,288	291,365,718	240,041,599
BF - EUR - Unhedged	LU2258562656	Capitalisation	EUR	135,180.69	1,250.09	1,025.88	834.86
BF - EUR - Unhedged	LU2258562730	Distribution	EUR	121,836.59	1,208.09	1,007.81	834.86
C	LU2258562813	Capitalisation	USD	5,438.40	110.90	98.83	79.11
C - EUR - Hedged	LU2258563118	Capitalisation	EUR	1,051.95	89.86	81.59	67.05
C - EUR - Unhedged	LU2258563035	Capitalisation	EUR	655.33	131.31	109.70	-
I	LU2258563209	Capitalisation	USD	80.00	1,145.21	1,011.03	801.64
I - EUR - Unhedged	LU2258563381	Capitalisation	EUR	845.49	1,249.78	1,034.29	848.82
N	LU2363113338	Capitalisation	USD	59.46	113.34	-	-
N - EUR - Hedged	LU2363113502	Capitalisation	EUR	18.59	111.49	-	-
N - EUR - Unhedged	LU2363113411	Capitalisation	EUR	12,950.19	113.32	-	-
R	LU2258563464	Capitalisation	USD	11.00	116.27	102.72	81.03
R2	LU2258564199	Distribution	USD	-	-	93.14	75.05
V	LU2258564512	Capitalisation	USD	11.00	1,160.08	1,020.89	806.86
Z	LU2258564603	Capitalisation	USD	1.00	1,145.49	-	824.73

Candriam Sustainable Equity Japan

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			JPY		90,608,659,695	77,265,706,353	54,709,644,108
C	LU1434526460	Capitalisation	JPY	971,765.07	4,137.00	3,455.00	2,839.00
C	LU1434526544	Distribution	JPY	269,911.24	4,003.00	3,410.00	2,865.00
I	LU1434526627	Capitalisation	JPY	65,600.69	234,917.00	194,148.00	157,784.00
N	LU2027379861	Capitalisation	JPY	556.49	21,082.00	17,684.00	14,589.00
R	LU1434526890	Capitalisation	JPY	18,206.85	3,917.00	3,243.00	2,640.00
R	LU1720120192	Distribution	JPY	81.00	18,393.00	15,525.00	12,928.00
R - EUR - Hedged	LU1797946917	Capitalisation	EUR	6,185.58	134.04	108.01	-
R - EUR - Unhedged	LU1434526973	Capitalisation	EUR	84,373.48	142.00	122.17	110.57
R2	LU1720120515	Capitalisation	JPY	308,372.05	19,371.00	15,988.00	12,976.00
R2	LU1720120788	Distribution	JPY	10,433.48	18,361.00	15,449.00	12,816.00



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Japan (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
VB	LU2868787925	Distribution	JPY	21,175.00	250,773.00	-	-
VB	LU2868789111	Capitalisation	JPY	-	-	-	-
Z	LU1434527278	Capitalisation	JPY	190,076.06	262,687.00	215,683.00	174,152.00
Z - EUR - Hedged	LU2501585306	Capitalisation	EUR	26,554.53	1,510.26	1,207.22	-

Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		628,592,270	584,054,458	399,999,315
C	LU2378104066	Capitalisation	EUR	16,821.90	3,745.29	3,395.87	2,959.74
C	LU2378104140	Distribution	EUR	4,998.94	2,264.73	2,108.09	1,886.12
I	LU2378104223	Capitalisation	EUR	11,622.14	4,641.32	4,164.03	3,591.31
N	LU2378104652	Capitalisation	EUR	50.84	3,402.19	3,098.12	2,712.08
R	LU2378104736	Capitalisation	EUR	211.93	201.75	181.27	156.57
R - GBP - Unhedged	LU2378104819	Capitalisation	GBP	6.00	258.46	243.36	215.17
R2	LU2378104900	Capitalisation	EUR	3,425.84	235.23	210.77	181.54
V	LU2378105113	Capitalisation	EUR	60.00	2,392.31	2,140.93	1,840.96
VB	LU2868784823	Capitalisation	EUR	44,394.00	1,013.08	-	-
VB	LU2868785044	Distribution	EUR	67.00	101,085.81	-	-
Z	LU2378105204	Capitalisation	EUR	78,699.27	5,263.98	4,692.05	4,020.43
Z	LU2378105386	Distribution	EUR	13,534.41	2,448.60	2,238.56	1,967.38

Candriam Sustainable Equity US

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		2,185,141,095	1,811,368,997	1,528,375,671
BF - EUR - Unhedged	LU2227860371	Capitalisation	EUR	155,205.39	1,584.56	1,241.92	1,043.03
C	LU2227857070	Capitalisation	USD	1,669,410.95	63.48	53.96	44.52
C	LU2227857153	Distribution	USD	619,778.26	61.19	52.64	43.94
C - EUR - Hedged	LU2227857310	Capitalisation	EUR	1,377.91	117.33	101.44	85.62
C - EUR - Unhedged	LU2227857237	Capitalisation	EUR	216,654.33	149.21	118.96	101.62
I	LU2227857401	Capitalisation	USD	1,666,154.00	79.29	66.69	54.42
I	LU2227857583	Distribution	USD	8,160.00	76.59	65.15	53.75
I - EUR - Hedged	LU2227857740	Capitalisation	EUR	8,487.66	1,218.04	1,042.37	870.62
I - EUR - Unhedged	LU2227857666	Capitalisation	EUR	28,298.10	1,554.96	1,226.05	1,035.40
I - GBP - Unhedged	LU2227857823	Capitalisation	GBP	1.00	1,491.20	1,232.63	1,065.95
IP	LU2713794803	Capitalisation	USD	1.00	1,189.71	999.43	-
R	LU2227858128	Capitalisation	USD	6,530.88	131.52	110.71	90.41
R - CHF - Hedged	LU2227858714	Capitalisation	CHF	10.00	115.53	101.37	86.51
R - EUR - Unhedged	LU2227858474	Capitalisation	EUR	118,678.80	154.73	122.12	103.24
R - GBP - Unhedged	LU2227858805	Capitalisation	GBP	24.13	148.50	122.84	106.31
R2	LU2227858987	Capitalisation	USD	236,747.73	132.49	111.27	90.70
R2	LU2227859019	Distribution	USD	26,645.13	127.96	108.69	89.58
R2 - EUR - Unhedged	LU2227859100	Capitalisation	EUR	1,441.22	155.93	122.77	103.57
S	LU2227859282	Capitalisation	USD	1.00	1,309.26	1,103.39	902.47
V	LU2227859365	Capitalisation	USD	109,320.72	1,332.94	1,118.38	909.78
V - EUR - Hedged	LU2227859449	Capitalisation	EUR	-	-	1,460.34	1,215.98
VB	LU2868789624	Capitalisation	USD	121,240.24	987.12	-	-
VP	LU2713794712	Capitalisation	USD	1.00	1,191.13	999.47	-
Z	LU2227859522	Capitalisation	USD	854,832.86	1,346.38	1,125.71	913.42
Z	LU2227859795	Distribution	USD	1.00	1,298.34	1,098.35	901.77
Z - EUR - Hedged	LU2227859878	Capitalisation	EUR	78,198.68	1,144.86	974.07	809.04

Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		2,503,685	-	-
C	LU2720177943	Capitalisation	USD	10.00	95.45	-	-
I	LU2720178321	Capitalisation	USD	1.00	961.29	-	-



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1) (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
R	LU2720180228	Capitalisation	USD	10.00	96.08	-	-
V	LU2720179725	Capitalisation	USD	1.00	963.85	-	-
Z	LU2720180061	Capitalisation	USD	2,551.00	979.95	-	-

Candriam Sustainable Equity World

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		1,655,988,484	1,592,488,030	1,132,975,070
C	LU1434527435	Capitalisation	EUR	13,045,972.23	39.41	32.47	27.99
C	LU1434527518	Distribution	EUR	4,381,254.53	33.46	28.05	24.58
C - EUR - Asset Hedged	LU2420561321	Capitalisation	EUR	6,353.16	127.98	111.25	94.38
C - USD - Unhedged	LU2016899291	Capitalisation	USD	9,624.65	118.53	104.18	86.72
I	LU1434527781	Capitalisation	EUR	373,707.95	786.37	641.50	547.22
I	LU1434527864	Distribution	EUR	293.80	3,458.21	2,866.06	2,483.90
I - EUR - Asset Hedged	LU2702913687	Capitalisation	EUR	1.00	965.89	-	-
IP	LU2713794639	Capitalisation	EUR	1.00	1,227.58	1,000.60	-
N	LU2027379945	Capitalisation	EUR	147,811.71	170.85	141.49	122.50
R	LU1434528169	Capitalisation	EUR	108,393.49	266.43	217.68	185.96
R - GBP - Unhedged	LU1434528243	Capitalisation	GBP	11.60	315.13	269.86	236.01
R2	LU1720121166	Capitalisation	EUR	86,888.75	178.63	145.54	124.00
V	LU1434528672	Capitalisation	EUR	350,116.62	383.32	311.92	265.29
VP	LU2713794555	Capitalisation	EUR	1.00	1,229.83	1,000.65	-
Z	LU1434528839	Capitalisation	EUR	1,223,651.01	404.20	327.60	277.64

Candriam Sustainable Money Market Euro

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		1,036,770,725	732,056,088	1,054,243,850
C	LU1434529050	Capitalisation	EUR	37,847.00	1,171.36	1,130.76	1,096.84
C	LU1434529134	Distribution	EUR	20,579.99	1,097.21	1,079.52	1,047.14
I	LU1434529217	Capitalisation	EUR	176,109.66	1,243.03	1,197.82	1,159.79
I	LU1434529308	Distribution	EUR	15,208.98	1,162.48	1,141.67	1,105.43
R	LU2620893557	Capitalisation	EUR	70,493.25	104.42	100.60	-
R2	LU1434529563	Distribution	EUR	676,289.17	104.95	103.03	-
V	LU1434529647	Capitalisation	EUR	239,680.23	1,091.58	1,050.91	1,016.61
V	LU1434529720	Distribution	EUR	1.00	1,002.56	-	-
Z	LU1434529993	Capitalisation	EUR	347,445.54	1,131.97	1,089.14	1,052.98



Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Marchés émergents				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	242	USD	274,528	1.02
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	1,011	EUR	2,500,175	9.28
			2,774,703	10.30
Union européenne				
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES FOSSIL FREE Z C	77	EUR	217,490	0.81
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	783	EUR	1,387,043	5.15
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	478	EUR	2,504,316	9.30
			4,108,849	15.25
Japon				
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	293	JPY	472,534	1.75
			472,534	1.75
Supranationales				
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FOSSIL FREE Z C	68	EUR	105,937	0.39
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	168	USD	204,903	0.76
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	2,413	EUR	2,620,037	9.73
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	2,559	EUR	2,683,010	9.96
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	4,015	EUR	3,980,980	14.78
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	592	EUR	743,269	2.76
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	866	EUR	883,491	3.28
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	116	USD	163,037	0.61
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	203	USD	325,050	1.21
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	5,534	EUR	2,236,734	8.30
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	472	EUR	534,571	1.98
			14,481,019	53.76
États-Unis d'Amérique				
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	3,656	USD	4,753,205	17.64
			4,753,205	17.64
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			26,590,310	98.71
Total Organismes de placement collectif			26,590,310	98.71
Total du portefeuille-titres			26,590,310	98.71
Coût d'acquisition			25,028,536	



Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Supranationales	53.76
États-Unis d'Amérique	17.64
Union européenne	15.25
Marchés émergents	10.30
Japon	1.75
	98.71

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	98.71
	98.71



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Albanie				
ALBANIA GOVERNMENT INTE 5.9 23-28 09/06A	7,500,000	EUR	8,090,516	1.03
REPUBLIC OF ALB 3.5000 21-31 23/11A	5,000,000	EUR	4,872,904	0.62
			12,963,420	1.65
Bermudes				
BERMUDA 3.375 20-50 20/08S	3,000,000	USD	1,992,243	0.25
BERMUDA 5 22-32 15/07S	11,000,000	USD	10,610,087	1.35
GOVT OF BERMUDA 2.3750 20-30 20/08S	12,277,000	USD	10,444,988	1.33
			23,047,318	2.94
Brésil				
BRAZIL 4.75 19-50 14/01S	3,000,000	USD	2,055,146	0.26
BRAZIL 5.625 16-47 21/02S	5,000,000	USD	3,954,711	0.50
BRAZIL 6.0000 23-33 20/10S	5,000,000	USD	4,676,999	0.60
BRAZIL 6.1250 24-34 15/03S	8,000,000	USD	7,473,023	0.95
BRAZIL 6.25 23-31 18/03S	12,000,000	USD	11,714,369	1.49
BRAZIL 7.1250 24-54 13/05S	7,013,000	USD	6,493,577	0.83
BRAZILIAN GOVT INT 6.125 24-32 22/01S	4,545,000	USD	4,352,765	0.55
			40,720,590	5.19
Bulgarie				
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 05-03-37	7,000,000	USD	6,559,633	0.84
			6,559,633	0.84
Chili				
CHILE 2.55 21-33 27/07S	5,000,000	USD	4,040,533	0.51
CHILE 3.10 21-61 22/01S	10,000,000	USD	5,923,634	0.75
CHILE 3.1000 21-41 07/05S	7,000,000	USD	5,030,440	0.64
CHILE 3.25 21-71 21/09S	6,000,000	USD	3,559,991	0.45
CHILE 3.50 21-53 15/04S	6,000,000	USD	4,103,987	0.52
CHILE 4.34 22-42 07/03S	8,000,000	USD	6,739,617	0.86
CHILE 4.95 23-36 05/01S	10,000,000	USD	9,492,964	1.21
			38,891,166	4.95
Colombie				
COLOMBIA 10.375 03-33 28/01S	1,750,000	USD	2,101,777	0.27
COLOMBIA 4.1250 21-42 22/02S	6,000,000	USD	3,789,541	0.48
COLOMBIA 5.20 19-49 15/05S	10,000,000	USD	6,742,028	0.86
COLOMBIA 5.625 14-44 26/02S	5,000,000	USD	3,717,631	0.47
COLOMBIA 6.125 09-41 18/01S	2,000,000	USD	1,631,004	0.21
COLOMBIA 7.5 23-49 02/02S	12,000,000	USD	11,862,073	1.51
COLOMBIA 8 22-33 20/04S	7,000,000	USD	7,170,511	0.91
COLOMBIA 8.0000 23-35 14/11S	3,115,000	USD	3,140,910	0.40
COLOMBIA 8.75 23-53 14/11S	3,753,000	USD	3,796,245	0.48
COLOMBIA TELECOM 4.95 20-30 17/07S	3,500,000	USD	2,943,389	0.37
			46,895,109	5.97
Costa Rica				
COSTA RICA 4.375 13-25 30/04S	2,000,000	USD	1,993,988	0.25
COSTA RICA 6.125 19-31 19/02S	9,500,000	USD	9,555,865	1.22
COSTA RICA 6.55 23-34 03/04S	15,000,000	USD	15,284,976	1.95
COSTA RICA GOVE 7.3000 23-54 13/11S	4,961,000	USD	5,148,240	0.66
			31,983,069	4.07
République tchèque				
ENERGO PRO AS 11.00 23-28 02/11S	6,175,000	USD	6,660,051	0.85
			6,660,051	0.85
République dominicaine				
DOMINICAN REPUBLIC 4.5 20-30 30/01S	7,000,000	USD	6,431,652	0.82
DOMINICAN REPUBLIC 5.875 20-60 30/01S	7,000,000	USD	5,948,372	0.76
DOMINICAN REPUBLIC 5.95 17-27 25/01S	4,500,000	USD	4,480,927	0.57
DOMINICAN REPUBLIC 6 22-33 22/02S	9,000,000	USD	8,687,847	1.11
DOMINICAN REPUBLIC 6.00 18-28 19/07S	13,000,000	USD	12,901,417	1.64

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
DOMINICAN REPUBLIC 6.40 19-49 05/06S	5,000,000	USD	4,720,649	0.60
DOMINICAN REPUBLIC I 6.6 24-36 01/06S	1,765,000	USD	1,757,361	0.22
			44,928,225	5.72
Géorgie				
GEORGIA 2.7500 21-26 22/04S	1,539,000	USD	1,450,317	0.18
			1,450,317	0.18
Guatemala				
CT TRUST 5.1250 22-32 03/02S	5,000,000	USD	4,471,046	0.57
GUATEMALA 4.375 17-27 05/06S	4,000,000	USD	3,846,296	0.49
GUATEMALA 4.5 16-49 03/05S	6,000,000	USD	5,888,742	0.75
GUATEMALA 4.875 13-28 13/02S	3,500,000	USD	3,378,964	0.43
GUATEMALA 4.90 19-30 01/06S	3,000,000	USD	2,831,188	0.36
GUATEMALA 5.25 22-29 10/08S	3,000,000	USD	2,885,330	0.37
GUATEMALA GOVERNMENT 7.05 23-32 04/10S	3,000,000	USD	3,104,865	0.40
GUATEMALA GOVERNMENT BOND 6.55% 06-02-37	3,500,000	USD	3,451,146	0.44
			29,857,577	3.80
Hongrie				
HUNGARY 3.125 21-51 21/09S	12,500,000	USD	7,348,904	0.94
HUNGARY 5.25 22-29 16/06S	3,000,000	USD	2,953,753	0.38
HUNGARY 5.5 22-34 16/06S	9,000,000	USD	8,595,391	1.10
HUNGARY 5.50 24-36 26/03S	10,000,000	USD	9,373,596	1.19
HUNGARY 6.25 23-32 22/09S	6,000,000	USD	6,121,799	0.78
HUNGARY 6.75 23-52 25/09S	5,000,000	USD	5,085,164	0.65
HUNGARY 7.625 11-41 29/03S	5,000,000	USD	5,539,740	0.71
MAGYAR EXPORT-I 6.0000 23-29 16/05A	6,485,000	EUR	7,260,132	0.92
			52,278,479	6.66
Inde				
GREENKO DUTCH B.V. 3.85 21-26 29/03S	4,027,500	USD	3,919,189	0.50
GREENKO SOLAR 5.95 19-26 29/07S	4,000,000	USD	4,057,106	0.52
			7,976,295	1.02
Côte d'Ivoire				
COTE D IVOIRE 6.625 18-48 22/03A	3,000,000	EUR	2,511,098	0.32
IVORY COAST 4.8750 20-32 30/01A	10,000,000	EUR	9,131,376	1.16
IVORY COAST 6.125 17-33 15/06S	5,000,000	USD	4,469,058	0.57
IVORY COAST 7.625 24-33 30/01S	6,176,000	USD	6,029,753	0.77
IVORY COAST 8.25 24-37 30/01S	5,515,000	USD	5,364,618	0.68
			27,505,903	3.50
Jamaïque				
JAMAICA 7.875 15-45 28/07S	10,000,000	USD	11,577,569	1.48
			11,577,569	1.48
Kenya				
KENYA 8.25 18-48 28/02S	9,200,000	USD	7,587,931	0.97
REPUBLIC OF KEN 9.7500 24-31 16/02S	5,800,000	USD	5,741,406	0.73
REPUBLIC OF KENYA 8.0 19-32 22/05S	1,000,000	USD	908,192	0.12
			14,237,529	1.81
Macédoine				
MACEDONIA GOVERNMENT 6.25 23-27 15/02A	13,440,000	EUR	14,519,939	1.85
MACEDONIA GOVERNMENT INT BOND 3.675% 03-06-26	6,000,000	EUR	6,136,335	0.78
			20,656,274	2.63
Mexique				
MEXICO 3.25 20-30 16/04S	20,000,000	USD	17,445,746	2.22
MEXICO 3.75 21-71 19/04S	5,000,000	USD	2,764,533	0.35
MEXICO 3.771 20-61 24/05S	5,000,000	USD	2,863,434	0.36
MEXICO 4.28 21-41 14/08S	7,000,000	USD	5,171,103	0.66
MEXICO 4.75 12-44 08/03S	6,500,000	USD	4,944,765	0.63
MEXICO 4.75 20-32 27/04S	5,000,000	USD	4,542,184	0.58
MEXICO 4.875 22-33 19/05S	4,500,000	USD	4,034,606	0.51
MEXICO 5.0000 20-51 27/04S	4,500,000	USD	3,390,263	0.43
MEXICO 5.55 14-45 21/01S	8,000,000	USD	6,947,374	0.89
MEXICO 5.75 10-99 12/10S	5,000,000	USD	3,844,389	0.49

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
MEXICO 6.0000 24-36 07/05S	5,500,000	USD	5,179,686	0.66
MEXICO 6.3380 23-53 04/05S	1,897,000	USD	1,689,996	0.22
			62,818,079	8.00
Monténégro				
MONTENEGRO 2.55 19-29 03/10A	5,000,000	EUR	4,750,564	0.61
			4,750,564	0.61
Maroc				
MOROCCO 4.00 20-50 15/12S	12,000,000	USD	8,161,499	1.04
MOROCCO 5.95 23-28 08/03S	8,960,000	USD	9,024,081	1.15
			17,185,580	2.19
Panama				
PANAMA 2.2520 20-32 29/09S	5,000,000	USD	3,505,183	0.45
PANAMA 4.50 18-50 16/04S	5,500,000	USD	3,417,747	0.44
PANAMA 6.4 22-35 14/02S	5,000,000	USD	4,541,670	0.58
PANAMA 6.70 06-36 26/01S	6,000,000	USD	5,580,480	0.71
PANAMA GOVERNMENT INT 6.875 23-36 31/01S	3,500,000	USD	3,288,948	0.42
PANAMA GOVERNMENT INTL BOND 4.5% 15-05-47	2,200,000	USD	1,416,532	0.18
			21,750,560	2.77
Pérou				
COFIDE 2.4 20-27 28/09S	6,400,000	USD	5,921,127	0.75
COFIDE 4.75 15-25 15/07S	6,000,000	USD	5,988,040	0.76
PERU 1.25 21-33 11/03A	8,000,000	EUR	6,745,211	0.86
PERU 1.95 21-36 17/11A	18,000,000	EUR	14,866,563	1.89
PERU 3 21-34 15/01S	5,000,000	USD	4,029,281	0.51
PERU 3.23 20-99 28/07S	9,000,000	USD	4,757,428	0.61
PERU 3.3 21-41 11/03S	5,000,000	USD	3,618,782	0.46
PERU 6.55 07-37 14/03S	3,500,000	USD	3,670,388	0.47
			49,596,820	6.32
Pologne				
POLAND 1.00 19-29 07/03A	7,500,000	EUR	7,298,131	0.93
POLAND 3.875 23-33 14/02A	10,000,000	EUR	10,771,358	1.37
POLAND 4.25 23-43 14/02A	11,000,000	EUR	11,825,288	1.51
POLAND 5.1250 24-34 18/09S	15,000,000	USD	14,538,551	1.85
REPUBLIC OF POL 5.5000 24-54 18/03S	11,000,000	USD	10,135,701	1.29
			54,569,029	6.95
Roumanie				
ROMANIA 5.25 22-27 25/05S	12,000,000	USD	11,751,219	1.50
ROMANIA 5.875 24-29 30/01S	4,128,000	USD	4,025,547	0.51
ROMANIA 6 22-34 25/05A	7,000,000	USD	6,524,114	0.83
ROMANIA 7.125 23-33 17/01S	4,000,000	USD	4,058,854	0.52
			26,359,734	3.36
Sénégal				
SENEGAL 5.375 21-37 08/06A	13,000,000	EUR	9,551,665	1.22
			9,551,665	1.22
Serbie				
SERBIA 1.5 19-29 26/06A	2,000,000	EUR	1,867,783	0.24
SERBIA 1.65 21-33 03/03A	3,000,000	EUR	2,496,293	0.32
SERBIA 2.0500 21-36 23/09A	3,000,000	EUR	2,366,619	0.30
SERBIA 3.1250 20-27 15/05A	3,000,000	EUR	3,060,219	0.39
SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A	10,000,000	EUR	9,315,177	1.19
			19,106,091	2.43
Afrique du Sud				
SOUTH AFRICA 5.65 17-47 27/09S	6,000,000	USD	4,494,722	0.57
SOUTH AFRICA 5.75 19-49 30/09S	4,000,000	USD	3,002,752	0.38
			7,497,474	0.96
Uruguay				
URUGUAY 4.975 18-55 20/04S	3,000,000	USD	2,659,421	0.34
			2,659,421	0.34
Total des obligations			694,033,541	88.42

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Obligations à taux variables				
Côte d'Ivoire				
IVORY COAST 5.75 09-32 31/12S	1,047,848	USD	996,010	0.13
			996,010	0.13
Namibie				
NAMIBIA 5.25 15-25 29/10S	12,000,000	USD	11,907,794	1.52
			11,907,794	1.52
Total des obligations à taux variables			12,903,804	1.64
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			706,937,345	90.07
Total du portefeuille-titres			706,937,345	90.07
Coût d'acquisition			752,819,571	



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Geographical breakdown (in % of net assets)

Mexico	8.00
Poland	6.95
Hungary	6.66
Peru	6.32
Colombia	5.97
Dominican Republic	5.72
Brazil	5.19
Chile	4.95
Costa Rica	4.07
Guatemala	3.80
Ivory Coast	3.63
Romania	3.36
Bermuda	2.94
Panama	2.77
Macedonia	2.63
Serbia	2.43
Morocco	2.19
Kenya	1.81
Albania	1.65
Namibia	1.52
Jamaica	1.48
Senegal	1.22
India	1.02
South Africa	0.96
Czech Republic	0.85
Bulgaria	0.84
Montenegro	0.61
Uruguay	0.34
Georgia	0.18
	90.07

Economic breakdown (in % of net assets)

Bonds of States, Provinces and municipalities	81.67
Banks and other financial institutions	4.18
Utilities	1.83
Real estate	1.03
Foods and non alcoholic drinks	0.86
Communication	0.37
Healthcare	0.12
	90.07



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
CWTH BK AUSTRALIA 0.50 16-26 27/07A	724,000	EUR	701,984	0.07
NATL AUSTRALIA BANK 2.125 22-28 24/05A	2,500,000	EUR	2,448,191	0.25
TELSTRA CORPORATION 1 20-30 23/04A	518,000	EUR	470,610	0.05
TELSTRA CORPORATION 1.375 19-29 26/03A	1,000,000	EUR	943,022	0.09
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	1,600,000	EUR	1,545,724	0.16
			6,109,531	0.61
Autriche				
AUSTRIA 0.9 22-32 20/02A	14,687,000	EUR	13,048,703	1.31
AUSTRIA 1.85 22-49 23/05A	5,937,000	EUR	4,798,908	0.48
ERSTE GROUP BANK 3.125 24-33 12/12A	3,600,000	EUR	3,661,431	0.37
			21,509,042	2.16
Belgique				
BELFIUS SANV 2.875% 12-02-31	1,000,000	EUR	1,005,560	0.10
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	2,000,000	EUR	1,997,825	0.20
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	6,100,000	EUR	6,300,649	0.63
BELGIUM 0.3 21-31 20/10A	1,000,000	EUR	837,841	0.08
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	4,000,000	EUR	3,531,270	0.35
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	2,000,000	EUR	1,774,517	0.18
BELGIUM 2.75 22-39 22/04A	2,700,000	EUR	2,558,417	0.26
BELGIUM 3.3 23-54 22/06A	5,500,000	EUR	5,261,168	0.53
BELGIUM 3.5 24-55 22/06A	4,000,000	EUR	3,950,970	0.40
COMMUNAUTE FLAMANDE 0.375 16-26 13/10A	600,000	EUR	577,225	0.06
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	1,000,000	EUR	868,237	0.09
ELIA SYSTEM OP SA/NV 3.25 13-28 04/04A	500,000	EUR	505,424	0.05
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	500,000	EUR	448,314	0.05
ELIA TRANSMISSION BE 3.75 24-36 15/01A	1,200,000	EUR	1,221,006	0.12
FLEMISH COM 3.25 23-33 05/04A	1,400,000	EUR	1,416,307	0.14
FLEMISH COMMUNITY 0.125 20-35 15/10A	500,000	EUR	359,893	0.04
KBC BANK SA 0.00 20-25 03/06U	2,400,000	EUR	2,347,577	0.24
KBC GROUPE SA 0.7500 20-30 24/01A	1,500,000	EUR	1,345,248	0.14
PROXIMUS SA 4.0 23-30 08/03A	3,000,000	EUR	3,127,625	0.31
PROXIMUS SA 4.125 23-33 17/11A	1,300,000	EUR	1,372,112	0.14
PROXIMUS SADP 0.7500 21-36 17/11A	900,000	EUR	654,086	0.07
SOLVAY SA 3.8750 24-28 03/04A	1,500,000	EUR	1,532,131	0.15
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	1,500,000	EUR	1,402,800	0.14
			44,396,202	4.46
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	6,511,000	EUR	6,625,946	0.67
CANADA 0 20-30 29/10A	2,000,000	EUR	1,704,028	0.17
CANADA 0.00 19-29 15/10U	600,000	EUR	528,608	0.05
NATL BANK OF CANADA 3.75 23-28 25/01A	2,642,000	EUR	2,705,605	0.27
NATL BANK OF CANADA 3.75 24-29 02/05A	2,000,000	EUR	2,058,461	0.21
TORONTO DOMINION BK 1.952 22-30 08/04A	1,000,000	EUR	939,128	0.09
			14,561,776	1.46
Danemark				
ISS GLOBAL AS 3.875 24-29 05/06A	2,773,000	EUR	2,842,151	0.29
NOVO NORDISK FINANCE 3.25 24-31 21/01A	2,571,000	EUR	2,623,550	0.26
VESTAS WIND SYSTEMS 1.5000 22-29 15/06A	2,000,000	EUR	1,858,152	0.19
VESTAS WIND SYSTEMS A 4.125 23-26 15/06A	3,528,000	EUR	3,583,530	0.36
			10,907,383	1.10
Union européenne				
BANQUE EUROP INVEST 0.05 22-29 15/11A	6,000,000	EUR	5,349,055	0.54
BANQUE EUROP INVEST 0.375 18-26 15/05A	1,483,000	EUR	1,446,775	0.15
BANQUE EUROP INVEST 1.125 17-33 13/04A	2,610,000	EUR	2,317,777	0.23
BEI 4.00 05-37 15/10A	4,500,000	EUR	5,009,464	0.50

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
COUNCIL OF EUROPE 0.00 21-31 20/01U	3,100,000	EUR	2,662,307	0.27
COUNCIL OF EUROPE DE 2.875 23-33 17/01A	2,000,000	EUR	2,026,606	0.20
EFSF 2.75 13-29 03/12A	1,000,000	EUR	1,011,595	0.10
EURO FI 1.5 22-25 15/12A	5,900,000	EUR	5,853,819	0.59
EURO UNIO BILL 0.00 21-28 02/06U	6,500,000	EUR	6,006,834	0.60
EURO UNIO BILL 0.3 20-50 04/11A	1,200,000	EUR	602,431	0.06
EURO UNIO BILL 1.25 18-33 04/04A	1,500,000	EUR	1,348,800	0.14
EUROP FIN STABILITY 0.05 19-29 17/10A	1,500,000	EUR	1,336,726	0.13
EUROP FIN STABILITY 0.875 17-27 26/07A	1,382,000	EUR	1,333,870	0.13
EUROP FIN STABILITY 0.875 19-35 10/04A	4,300,000	EUR	3,548,860	0.36
EUROP FIN STABILITY 1.25 17-33 24/05A	1,755,000	EUR	1,563,958	0.16
EUROP FIN STABILITY 3 13-34 04/09A	2,700,000	EUR	2,736,142	0.27
EUROPEAN STABILITY 0 21-26 15/12A	1,381,000	EUR	1,321,498	0.13
EUROPEAN STABILITY 1.125 16-32 03/05A	616,000	EUR	556,076	0.06
EUROPEAN STABILITY M 3.00 23-33 23/08A	1,500,000	EUR	1,532,212	0.15
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	15,956,000	EUR	11,895,468	1.20
EUROPEAN UNION 1.00 22-32 06/07A	8,000,000	EUR	7,088,692	0.71
EUROPEAN UNION 2.0 22-27 04/10A	7,847,000	EUR	7,790,829	0.78
EUROPEAN UNION 3.0 22-53 04/03A	2,229,909	EUR	2,090,732	0.21
EUROPEAN UNION 3.25 23-34 04/07A	1,000,000	EUR	1,031,520	0.10
EUROPEAN UNION 3.25 24-50 04/02A	3,523,000	EUR	3,489,452	0.35
			80,951,498	8.13
Finlande				
FINLAND 0.5 18-28 15/09A	1,500,000	EUR	1,403,895	0.14
FINLAND 0.5 19-29 15/09A	1,150,000	EUR	1,052,613	0.11
FINLAND 1.125 18-34 15/04A	7,750,000	EUR	6,697,775	0.67
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.5% 15-04-30	2,553,000	EUR	2,557,410	0.26
FINNVERA 0.50 16-26 13/04A	1,150,000	EUR	1,123,041	0.11
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	1,354,000	EUR	1,417,986	0.14
NORDEA BANK ABP 1.125 22-27 16/02A	1,500,000	EUR	1,448,537	0.15
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	4,546,000	EUR	4,499,545	0.45
OP CORPORATE BA 0.6250 22-27 27/07A	1,030,000	EUR	971,499	0.10
OP CORPORATE BANK 0.1 20-27 16/11A/11A	2,000,000	EUR	1,854,015	0.19
STORA ENSO OYJ 4.0 23-26 01/06A	1,667,000	EUR	1,690,357	0.17
			24,716,673	2.48
France				
AFD 2.25 14-26 28/05A	1,000,000	EUR	996,421	0.10
AGENCE FRANCAISE 0.1250 21-31 29/09A	2,000,000	EUR	1,638,614	0.16
AGENCE FRANCAISE DE 3.00 24-34 17/01A	4,300,000	EUR	4,199,073	0.42
AGENCE FRANCAISE DEV 0.25 19-29 29/06A	700,000	EUR	622,812	0.06
AGENCE FRANCAISE DEV 0.50 18-25 31/10A	300,000	EUR	294,858	0.03
AGENCE FRANCAISE DEVPT 1.5 18-34 31/10A	2,000,000	EUR	1,694,074	0.17
AIR LIQUIDE FINANCE 0.6250 19-30 20/06A	600,000	EUR	531,024	0.05
AXA 3.375 24-34 31/05A	3,511,000	EUR	3,549,756	0.36
AXA 3.625 23-33 10/01A	234,000	EUR	244,495	0.02
AXA SA 1.125 16-28 15/05A	1,100,000	EUR	1,076,641	0.11
BANQUE FED CRED 4.1250 23-30 18/09A	2,100,000	EUR	2,196,937	0.22
BFCM 0.25 21-28 29/06A	1,000,000	EUR	911,040	0.09
BFCM 1.875 19-29 18/06A	2,000,000	EUR	1,865,998	0.19
BFCM 5.125 23-33 13/01A	600,000	EUR	638,129	0.06
BFCM BANQUE FEDERATI 3.875 23-28 26/01A	700,000	EUR	714,513	0.07
BFCM EMTN 4.00 22-29 21/11A	1,600,000	EUR	1,660,790	0.17
BNP PARIBAS 0.5000 21-28 30/05A	2,000,000	EUR	1,879,944	0.19
BPCE SFH 0.125 21-30 03/06A	2,100,000	EUR	1,794,000	0.18
BPIFRANCE 3.125 23-33 25/05A	5,000,000	EUR	4,981,320	0.50
BUREAU VERITAS 3.5 24-36 22/05A	2,200,000	EUR	2,197,708	0.22
CAISSE DEPOTS CONS 0.01 20-25 15/09A	1,300,000	EUR	1,275,684	0.13
CAPGEMINI SE 0.625 20-25 23/06A	1,500,000	EUR	1,483,990	0.15
CAPGEMINI SE 1.125 20-30 23/06A	1,500,000	EUR	1,361,384	0.14

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	2,200,000	EUR	2,226,978	0.22
COMPAGNIE DE SAINT G 3.75 23-26 29/11A	300,000	EUR	305,736	0.03
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.375 19-28 03/10A	400,000	EUR	364,024	0.04
DANONE 3.47 23-31 22/05A	3,200,000	EUR	3,275,382	0.33
DANONE SA 0 21-25 01/06A	1,700,000	EUR	1,659,888	0.17
DANONE SA 0.395 20-29 10/06A	200,000	EUR	181,175	0.02
DANONE SA 3.706 23-29 13/11A	3,500,000	EUR	3,620,292	0.36
DANONE SA EMTN 1.208 16-28 03/11A	200,000	EUR	189,894	0.02
ELIS EX HOLDELIS 3.75 24-30 21/03A	1,300,000	EUR	1,323,972	0.13
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	1,600,000	EUR	1,607,003	0.16
FRANCE 0.5 16-25 14/06A	1,500,000	EUR	1,484,567	0.15
FRANCE 0.5 20-44 25/06A	10,019,000	EUR	5,825,235	0.59
FRANCE 0.75 19-52 25/05A	200,000	EUR	101,400	0.01
FRANCE 0.7500 22-28 25/02A	8,000,000	EUR	7,594,455	0.76
FRANCE 1.25 17-34 25/04A	2,300,000	EUR	1,951,037	0.20
FRANCE 1.375 17-29 14/03A	700,000	EUR	659,213	0.07
FRANCE 1.50 18-50 25/05A	4,400,000	EUR	2,863,572	0.29
FRANCE 1.75 16-39 25/06A	14,000,000	EUR	11,411,665	1.15
FRANCE 2.00 17-48 25/05A	5,428,000	EUR	4,074,586	0.41
FRANCE 2.75 11-27 25/10A	8,200,000	EUR	8,285,813	0.83
FRANCE 3.25 12-45 25/05A	7,200,000	EUR	6,893,518	0.69
FRANCE 4.00 04-55 25/04A	2,500,000	EUR	2,630,222	0.26
FRANCE 4.50 09-41 25/04A	2,700,000	EUR	3,039,596	0.31
GECINA 0.875 22-33 25/01A	1,800,000	EUR	1,511,875	0.15
ICADE SA 1.125 16-25 17/11A	100,000	EUR	98,488	0.01
KERING FINANCE 3.375 24-32 11/03A	2,000,000	EUR	1,990,035	0.20
KLEPIERRE SA 0.625 19-30 01/07A	1,500,000	EUR	1,317,810	0.13
L OREAL 2.875 23-28 19/05A	1,000,000	EUR	1,008,515	0.10
L OREAL S A 0.875 22-26 29/06A	1,000,000	EUR	976,302	0.10
L OREAL S A 3.375 23-27 23/01A	4,400,000	EUR	4,476,896	0.45
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	600,000	EUR	501,642	0.05
LA BANQUE POSTALE 1.375 19-29 24/04A	1,000,000	EUR	921,949	0.09
LA BANQUE POSTALE 3.1250 24-34 26/01A	1,900,000	EUR	1,923,707	0.19
LA POSTE 2.625 22-28 14/09A	1,000,000	EUR	989,990	0.10
LA POSTE SA 1.45 18-28 30/11A	1,000,000	EUR	944,722	0.09
LEGRAND SA 0.375 21-31 06/10A	2,000,000	EUR	1,683,438	0.17
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	2,000,000	EUR	1,755,302	0.18
PSA BANQUE FRANCE 3.50 24-27 19/07A	1,700,000	EUR	1,719,675	0.17
REGIE AUTONOME TRANS 0.875 17-27 25/05A	1,000,000	EUR	961,159	0.10
REGION IDF 1.375 18-33 20/06A	100,000	EUR	85,638	0.01
SNCF RESEAU 1.00 16-31 09/11A	500,000	EUR	434,027	0.04
SNCF RESEAU 1.875 17-34 30/03A	1,200,000	EUR	1,053,512	0.11
SOCIETE GENERALE SFH 0.01 20-30 11/02A	2,100,000	EUR	1,829,729	0.18
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	1,600,000	EUR	1,620,816	0.16
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	500,000	EUR	497,713	0.05
STE DU GRAND PARIS 1.125 19-34 25/05A05A	1,000,000	EUR	823,252	0.08
UNEDIC 1.25 15-27 21/10A	2,600,000	EUR	2,512,611	0.25
UNIBAIL RODAMCO 0.875 16-25 21/02	100,000	EUR	99,661	0.01
UNIBAIL RODAMCO 0.8750 19-32 29/03A	1,400,000	EUR	1,171,289	0.12
UNIBAIL-RODAMCO-WEST 2.125 20-25 09/04A	1,000,000	EUR	996,884	0.10
UNION NAT.INTERPRO.EMP 0.00 20-28 25/11U	4,100,000	EUR	3,702,154	0.37
UNION NATIONALE INT 0.00 21-34 25/05A	1,500,000	EUR	1,131,040	0.11
VILLE DE PARIS 1.75 15-31 25/05A	1,000,000	EUR	918,146	0.09
			149,036,405	14.98
Allemagne				
ADIDAS AG 0.0000 20-28 05/10U	1,100,000	EUR	998,109	0.10
ALLIANZ FIN II 1.375 16-31 21/04A	1,500,000	EUR	1,375,434	0.14
BMW INTL INVESTMENT 3.125% 27-08-30	1,000,000	EUR	1,000,343	0.10

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BUNDESREPUBLIK DEUTS 2.4 23-20 15/11A	3,000,000	EUR	3,034,894	0.30
BUNDSOBLIGATION 2.5% 11-10-29	7,000,000	EUR	7,108,511	0.71
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	1,100,000	EUR	1,092,887	0.11
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-33 28/09A	1,000,000	EUR	1,052,906	0.11
DEUTSCHE BOERSE AG 0.00 21-26 22/02U	3,300,000	EUR	3,206,269	0.32
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.25 24-36 20/03A	1,000,000	EUR	1,000,991	0.10
E.ON SE 3.3750 24-31 15/01A	2,500,000	EUR	2,533,655	0.25
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	1,400,000	EUR	1,201,944	0.12
GERMANY 0.00 20-35 15/05U	4,000,000	EUR	3,125,622	0.31
GERMANY 0.00 21-36 15/05U	2,000,000	EUR	1,516,536	0.15
GERMANY 0.2 19-39 15/08A	967,000	EUR	645,352	0.06
GERMANY 0.50 17-27 16/02A	2,970,000	EUR	2,859,567	0.29
GERMANY 0.625 17-27 08/02A	1,300,000	EUR	1,255,299	0.13
GERMANY 0.625 19-29 05/02A	5,000,000	EUR	4,645,722	0.47
GERMANY 0.75 19-34 03/04A	100,000	EUR	84,123	0.01
GERMANY 1.8 23-53 15/08A	2,000,000	EUR	1,690,116	0.17
GERMANY 2.50 12-44 04/07A	1,200,000	EUR	1,184,292	0.12
GERMANY 3.25 10-42 04/07A	4,000,000	EUR	4,364,110	0.44
HENKEL AG & CO KGAA 2.625 22-27 13/09A	1,000,000	EUR	1,002,485	0.10
INFINEON TECHNOLOGIE 3.375 24-27 26/02A	1,300,000	EUR	1,314,774	0.13
KFW 0.00 20-30 17/09U	2,000,000	EUR	1,740,240	0.17
KFW 0.00 21-26 15/06U	4,000,000	EUR	3,871,715	0.39
KFW 0.0100 19-27 05/05A	4,316,000	EUR	4,099,096	0.41
KFW 1.125 17-37 15/06A	100,000	EUR	81,952	0.01
KFW 1.25 16-36 04/07A	590,000	EUR	499,432	0.05
KFW 1.25 22-27 30/06A	3,000,000	EUR	2,927,671	0.29
KREDITANSTALT FUER W 2.75 23-30 15/05A	7,097,000	EUR	7,200,112	0.72
KREDITANSTALT FUER W 2.875 23-33 07/06A	5,000,000	EUR	5,092,574	0.51
LAND HESSEN 0.1250 21-31 10/10A	2,000,000	EUR	1,696,349	0.17
LAND HESSEN 2.875 23-33 04/07A	6,000,000	EUR	6,093,931	0.61
MERCK FINANCIAL SERVI 1.875 22-26 15/06A	800,000	EUR	793,365	0.08
NRW BANK 0.875 15-25 10/11A	1,000,000	EUR	986,522	0.10
NRW.BANK 0.1 20-35 09/07A	3,000,000	EUR	2,253,704	0.23
NRW.BANK 0.25 22-27 16/03A	8,000,000	EUR	7,642,203	0.77
REPUBLIQUE FEDERALE 2.2 24-34 15/02A	14,000,000	EUR	13,841,440	1.39
SIEMENS FINANCIERING 0.125 19-29 05/09A	945,000	EUR	855,921	0.09
SIEMENS FINANCIERING 0.25 20-29 20/02A	500,000	EUR	454,053	0.05
SIEMENS FINANCIERING 2.75 22-30 09/09A	1,500,000	EUR	1,502,084	0.15
VONOVIA SE 1.375 22-26 28/01A	600,000	EUR	591,071	0.06
			109,517,376	11.00
Irlande				
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	7,532,000	EUR	7,091,239	0.71
IRELAND 1.70 17-37 15/05A	1,000,000	EUR	889,100	0.09
IRELAND 3 23-43 18/10A	1,700,000	EUR	1,732,064	0.17
SMURFIT KAPPA TSY 0.5000 21-29 22/09A	534,000	EUR	478,080	0.05
SMURFIT KAPPA TSY 1.5 19-27 15/09S	1,300,000	EUR	1,261,635	0.13
			11,452,118	1.15
Italie				
ACEA SPA 1.7500 19-28 23/05A	549,000	EUR	533,009	0.05
ASS GENERALI 5.8 22-32 06/07A	1,500,000	EUR	1,693,787	0.17
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	12,000,000	EUR	8,087,407	0.81
BUONI POLIENNAL 3.8500 18-49 01/09S	7,500,000	EUR	7,329,953	0.74
CASSA DEPOSITI 1.00 20-30 11/02A	2,500,000	EUR	2,247,494	0.23
ENEL FI 4.5 23-43 20/02A	1,512,000	EUR	1,583,057	0.16
ENEL FIN INTL 4.0 23-31 20/02A	2,000,000	EUR	2,089,292	0.21
ENEL FINANCE INTL 1.125 18-26 16/09A	2,000,000	EUR	1,951,800	0.20
ENEL FINANCE INTL 3.375 24-28 23/07A	1,774,000	EUR	1,805,342	0.18
INTE 1.0% 25-09-25 EMTN	1,000,000	EUR	988,236	0.10
INTE 5.25 22-30 13/01A	800,000	EUR	878,709	0.09

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
INTESA SAN PAOLO 1.375 15-25 18/12A	200,000	EUR	197,721	0.02
INTESA SANPAOLO 0.75 21-28 16/03A	3,000,000	EUR	2,805,719	0.28
INTESA SANPAOLO 5.125 23-31 29/08A	1,000,000	EUR	1,104,704	0.11
INTESA SANPAOLO SPA 5.625 23-33 08/03A	900,000	EUR	1,021,379	0.10
ITALY 0.85 19-27 15/01S	2,900,000	EUR	2,815,754	0.28
ITALY 1.65 20-30 01/12S	4,500,000	EUR	4,175,858	0.42
ITALY 2.00 18-28 01/02S	10,500,000	EUR	10,345,038	1.04
ITALY 2.25 16-36 01/09S	980,000	EUR	858,879	0.09
ITALY 2.45 16-33 01/09S	11,500,000	EUR	10,784,436	1.08
ITALY 2.8 22-29 15/06S	3,500,000	EUR	3,508,917	0.35
ITALY 3.10 19-40 01/03S	2,800,000	EUR	2,574,255	0.26
ITALY 4 22-35 30/04S	11,506,000	EUR	12,088,367	1.21
ITALY 5.00 09-40 01/09S	4,776,000	EUR	5,417,172	0.54
ITALY BUONI POLIENNA 4.1 23-29 01/02S	8,000,000	EUR	8,419,922	0.85
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	4,000,000	EUR	4,079,131	0.41
UNICREDIT SPA FL.R 22-27 15/11A	1,400,000	EUR	1,472,907	0.15
			100,858,245	10.13
Luxembourg				
LUXEMBOURG 0.00 20-32 14/09U	2,456,000	EUR	2,007,798	0.20
LUXEMBOURG 0.00 21-31 24/03U	2,000,000	EUR	1,708,100	0.17
LUXEMBOURG 0.625 17-27 01/02A	905,000	EUR	874,799	0.09
LUXEMBOURG GRAND DUC 2.875 24-34 01/03A	5,500,000	EUR	5,568,299	0.56
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 2.625% 23-10-34	1,757,000	EUR	1,735,703	0.17
			11,894,699	1.20
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 19-26 15/04A	672,000	EUR	653,870	0.07
ABN AMRO BANK 4.25 22-30 21/02A	5,000,000	EUR	5,237,097	0.53
ASML HOLDING NV 0.625 20-29 07/05A	2,177,000	EUR	2,000,186	0.20
ASML HOLDING NV 3.5 23-25 06/12A	3,160,000	EUR	3,183,132	0.32
DSM KONINKLIJKE 1.00 15-25 09/04A	100,000	EUR	99,463	0.01
DSM NV 0.75 16-26 28/09A	1,000,000	EUR	968,334	0.10
ING GROUP NV 0.875 21-32 09/06A	1,000,000	EUR	945,799	0.10
ING GROUP NV 2.5 18-30 15/11A	1,000,000	EUR	965,177	0.10
NEDER WATERSCHAPSBANK 0.125 20-35 03/09A	2,000,000	EUR	1,487,913	0.15
NEDER WATERSCHAPSBANK 1.25 16-36 27/05A	1,203,000	EUR	1,005,696	0.10
NEDER WATERSCHAPSBANK 1.25 17-32 07/06A	960,000	EUR	865,173	0.09
NETHERLANDS 0.00 20-52 15/01U	800,000	EUR	397,146	0.04
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	12,910,000	EUR	9,415,639	0.95
NETHERLANDS 2.50 12-33 15/01A	9,000,000	EUR	9,011,579	0.91
SANDOZ FINANCE BV 3.97 23-27 17/04A	2,418,000	EUR	2,479,118	0.25
WOLTERS KLUWER 3.0 22-26 23/09A	500,000	EUR	502,412	0.05
WOLTERS KLUWER N.V. 0.75 20-30 03/07A	1,000,000	EUR	892,752	0.09
WOLTERS KLUWER NV 3.25 24-29 18/03A	1,661,000	EUR	1,691,111	0.17
			41,801,597	4.20
Nouvelle-Zélande				
ANZ NEW ZEALAND INTL 0.895 22-27 23/03A	3,428,000	EUR	3,315,276	0.33
WESTPAC SECURITIES 1.099 22-26 24/03A	3,003,000	EUR	2,932,088	0.29
WESTPAC SECURITIES 1.777 22-26 14/01A	2,000,000	EUR	1,984,706	0.20
			8,232,070	0.83
Portugal				
EDP FINANCE 0.375 19-26 16/09A	864,000	EUR	830,982	0.08
EDP FINANCE BV 1.625 18-26 26/01A	1,000,000	EUR	991,237	0.10
EDP SERVICIOS F 3.5000 24-30 16/07A	1,000,000	EUR	1,015,727	0.10
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	1,000,000	EUR	1,031,958	0.10
OBRIGACOES DO T 1.1500 22-42 11/04A	1,500,000	EUR	1,094,231	0.11
PORTUGAL 1.00 21-52 12/04A	4,500,000	EUR	2,662,784	0.27
			7,626,919	0.77
Roumanie				
ROMANIA 2.00 20-32 28/01A	6,000,000	EUR	4,771,304	0.48

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ROMANIA 2.124 19-31 16/07A	400,000	EUR	330,689	0.03
ROMANIA 3.75 22-34 07/02A	2,586,000	EUR	2,219,828	0.22
			7,321,821	0.74
Slovaquie				
SLOVAKIA 3.625 23-33 08/06A	4,414,259	EUR	4,544,729	0.46
			4,544,729	0.46
Slovénie				
SLOVENIA 0.125 21-31 01/07A	2,485,000	EUR	2,116,052	0.21
SLOVENIA 0.275 20-30 14/01A	1,154,000	EUR	1,034,976	0.10
			3,151,028	0.32
Espagne				
ADIF - ALTA VELOCIDAD 0.55 20-30 30/04AA	1,400,000	EUR	1,232,857	0.12
AMADEUS CM 3.5 24-29 21/03A	1,900,000	EUR	1,936,619	0.19
BANCO BILBAO VIZCAYA 1.00 19-26 21/06A	600,000	EUR	585,069	0.06
BANCO DE BADELL 3.25 24-34 05/06A	3,400,000	EUR	3,480,862	0.35
BANCO DE SABADELL SA 0.125 20-28 10/02A	1,200,000	EUR	1,110,646	0.11
BANCO DE SABADELL SA 0.875 19-25 22/07A	700,000	EUR	692,002	0.07
BBVA 3.375 22-27 20/09A	2,000,000	EUR	2,036,930	0.20
CELLNEX FINANCE CO 1.25 21-29 15/01A	1,000,000	EUR	928,255	0.09
CELLNEX FINANCE CO 2.25 22-26 12/04A	500,000	EUR	496,382	0.05
CELLNEX FINANCE COMP 3.625 24-29 24/01A	1,000,000	EUR	1,016,815	0.10
CELLNEX TELECOM S.A. 1 20-27 20/01A	1,000,000	EUR	959,327	0.10
CELLNEX TELECOM SA 1.875 20-29 26/06A06A	2,000,000	EUR	1,893,534	0.19
COMMUNITY OF MA 0.4190 20-30 30/04A	750,000	EUR	662,125	0.07
IBERDROLA FINANZAS 1.00 17-25 07/03A	2,000,000	EUR	1,992,521	0.20
IBERDROLA FINANZAS 1.25 17-27 13/09A	600,000	EUR	581,495	0.06
IBERDROLA FINANZAS 1.621 17-29 29/11A	1,000,000	EUR	957,645	0.10
IBERDROLA FINANZAS 3.375 22-32 22/11A	1,000,000	EUR	1,015,556	0.10
IBERDROLA FINANZAS S 3.625 23-33 13/07A	1,000,000	EUR	1,027,449	0.10
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	1,900,000	EUR	1,893,529	0.19
IBERDROLA INTL BV 1.125 16-26 21/04A	300,000	EUR	294,725	0.03
RED ELECTRICA FIN 1.25 18-27 13/03A	600,000	EUR	582,435	0.06
SPAIN 0.8 22-29 30/07A	8,500,000	EUR	7,876,077	0.79
SPAIN 0.80 20-27 30/07A	2,000,000	EUR	1,924,012	0.19
SPAIN 1 21-42 30/07A	11,043,000	EUR	7,526,278	0.76
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	6,850,000	EUR	6,339,744	0.64
SPAIN 1.571 19-29 30/04A	1,522,000	EUR	1,454,363	0.15
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	2,530,000	EUR	2,247,664	0.23
SPAIN 1.9 22-52 31/10A	11,500,000	EUR	8,074,135	0.81
SPAIN 1.95 15-30 30/07A	4,933,000	EUR	4,769,311	0.48
SPAIN 2.35 17-33 30/07A	8,000,000	EUR	7,657,476	0.77
SPAIN 2.55 22-32 31/10A	7,000,000	EUR	6,861,667	0.69
SPAIN 2.90 16-46 31/10A	7,070,000	EUR	6,404,328	0.64
SPAIN 3.25 24-34 30/04A	6,500,000	EUR	6,622,741	0.67
SPAIN 4.20 05-37 31/01A	2,600,000	EUR	2,856,434	0.29
SPAIN 4.3 06-26 15/09A	1,200,000	EUR	1,236,806	0.12
SPAIN 4.90 07-40 30/07A	2,200,000	EUR	2,591,221	0.26
SPAIN 5.15 13-44 31/10A	1,132,000	EUR	1,393,942	0.14
TELEFONICA EMISIONES 3.698 24-32 24/01A	1,000,000	EUR	1,022,782	0.10
TELEFONICA EMISIONES 4.183 23-33 21/11A	1,000,000	EUR	1,045,016	0.11
			103,280,775	10.38
Supranationales				
BANQUE INTERNATIONAL 0 20-30 21/02A	2,400,000	EUR	2,111,892	0.21
BIRD 1.50 16-36 14/01A	1,290,000	EUR	1,118,695	0.11
INTL BK FOR RECONS A 3.1 23-38 14/04A	3,000,000	EUR	3,017,879	0.30
			6,248,466	0.63
Suède				
SVENSKA HANDELSBANKE 3.875 23-27 10/05A	3,000,000	EUR	3,077,923	0.31
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.5 20-30 18/02A	1,000,000	EUR	880,313	0.09

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-29	1,000,000	EUR	1,002,261	0.10
			4,960,497	0.50
Suisse				
ABB FINANCE BV 3.125 24-29 15/01A	2,472,000	EUR	2,506,854	0.25
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-26 03/11A	1,848,000	EUR	1,879,357	0.19
SWISSCOM FINANCE B.V 0.375 20-28 14/05A	2,000,000	EUR	1,830,278	0.18
SWISSCOM FINANCE BV 3.25% 05-09-34	2,097,000	EUR	2,097,724	0.21
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-28 29/08A	1,000,000	EUR	1,026,970	0.10
			9,341,183	0.94
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	1,100,000	EUR	1,057,282	0.11
ASTRAZENECA PLC 3.75 23-32 03/03A	1,000,000	EUR	1,045,772	0.11
GSK CAPITAL BV 3.0 22-27 28/11A	3,092,000	EUR	3,122,452	0.31
GSK CAPITAL BV 3.25% 19-11-36	800,000	EUR	793,433	0.08
NATL WESTM BK SUB 3.625 24-29 09/01A	2,000,000	EUR	2,056,649	0.21
NATWEST MARKETS PLC 0.125 21-26 18/06A	2,086,000	EUR	2,009,656	0.20
RECKITT BENCK TREA SE 3.625 23-28 14/09A	1,450,000	EUR	1,487,894	0.15
RECKITT BENCKISER TR 0.375 20-26 19/05A	1,054,000	EUR	1,021,158	0.10
RECKITT BENCKISER TR 0.75 20-30 19/05A	1,000,000	EUR	893,031	0.09
RELX FINANCE BV 1.375 16-26 12/05A	1,150,000	EUR	1,132,475	0.11
RELX FINANCE BV 3.375 24-33 20/03A	980,000	EUR	984,410	0.10
RELX FINANCE BV 3.75 23-31 12/06A	663,000	EUR	686,908	0.07
UNILEVER CAPITAL 3.4000 23-33 06/06A	1,000,000	EUR	1,020,108	0.10
UNILEVER FINANCE NET 1.75 20-30 25/03A	1,200,000	EUR	1,143,042	0.11
VODAFONE GROUP 0.90 19-26 24/11A	1,810,000	EUR	1,755,603	0.18
			20,209,873	2.03
États-Unis d'Amérique				
APPLE INC 1.375 17-29 24/05A	2,000,000	EUR	1,902,810	0.19
AVANTOR FUNDING INC 2.625 20-25 06/11S	1,500,000	EUR	1,491,259	0.15
BANK OF AMERICA CORP 4.134 23-28 12/06A	2,000,000	EUR	2,078,736	0.21
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.5 19-26 06/03A	1,952,000	EUR	1,908,373	0.19
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.875 19-29 12/11S	665,000	EUR	475,450	0.05
DANAHER CORP 2.5 20-30 30/03A	1,000,000	EUR	981,186	0.10
DH EUROPE FIN 0.20 19-26 18/03A	600,000	EUR	582,911	0.06
DH EUROPE FIN 0.45 19-28 18/03A	2,445,000	EUR	2,276,769	0.23
DH EUROPE FINANCE II 0.75 19-31 18/09A	1,000,000	EUR	863,369	0.09
ELI LILLY & CO 0.625 19-31 01/11A	340,000	EUR	295,035	0.03
ELI LILLY & CO 2.125 15-30 03/06A	700,000	EUR	678,941	0.07
GENERAL MILLS INC 0.45 20-26 15/01A	667,000	EUR	652,133	0.07
GENERAL MILLS INC 3.907 23-29 13/04A	1,000,000	EUR	1,034,820	0.10
ILLINOIS TOOL WORKS 3.375 24-32 17/05A	1,757,000	EUR	1,796,193	0.18
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	1,200,000	EUR	1,182,491	0.12
KELLOGG CO 0.5 21-29 20/05A	1,354,000	EUR	1,227,283	0.12
LINDE PLC 0.00 21-26 30/09U	600,000	EUR	574,199	0.06
LINDE PUBLIC LIMITED 3.5 24-34 04/06A	2,500,000	EUR	2,554,440	0.26
MANPOWERGROUP INC 1.75 18-26 22/06A	200,000	EUR	196,825	0.02
MERCK & CO INC 1.875 14-26 15/10A	1,000,000	EUR	986,742	0.10
MSD NETHERLANDS CAP 3.25 24-32 30/05A	2,521,000	EUR	2,551,769	0.26
NESTLE FINANCE INTER 0 20-33 03/12A	514,000	EUR	408,642	0.04
NESTLE FINANCE INTER 3.375 22-34 15/11A	800,000	EUR	825,311	0.08
NESTLE FINANCE INTERNA 3.25 24-37 23/01A	2,067,000	EUR	2,049,336	0.21
PROCTER & GAMBL 0.3500 21-30 05/05A	1,000,000	EUR	885,553	0.09
PROCTER & GAMBLE CO 4.875 07-27 11/05A	500,000	EUR	526,682	0.05
PROCTER AND GAMBLE 3.2 24-34A	3,558,000	EUR	3,612,262	0.36
PROCTER AND GAMBLE 3.25 23-26 02/08A	1,137,000	EUR	1,150,153	0.12
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	1,083,000	EUR	1,005,229	0.10
PROLOGIS EURO FINANCE 1.875 18-29 05/01A	1,300,000	EUR	1,249,849	0.13
ROCHE FINANCE EUR 3.586 23-36 04/12A	2,413,000	EUR	2,480,940	0.25
SANOFI SA 1.375 18-30 21/03A	1,100,000	EUR	1,028,173	0.10

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SANOFI SA 1.5 20-30 30/03A	1,000,000	EUR	940,278	0.09
SCHNEIDER ELECT 3.0000 24-31 10/01A	3,100,000	EUR	3,127,161	0.31
SCHNEIDER ELECTRIC S 1 20-27 09/04A	1,300,000	EUR	1,255,509	0.13
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.25 23-28 12/06A	2,900,000	EUR	2,959,358	0.30
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.375 23-25 06/04A	1,500,000	EUR	1,500,443	0.15
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375 18-27 21/06A	200,000	EUR	194,574	0.02
STELLANTIS NV 2.75 22-32 01/04A	1,200,000	EUR	1,120,042	0.11
STELLANTIS NV 4.375 23-30 14/03A	1,454,000	EUR	1,516,225	0.15
STRYKER 3.375 23-28 11/12A	1,056,000	EUR	1,077,921	0.11
THERMO FISHER SCIENT 1.45 17-27 16/03A	500,000	EUR	487,723	0.05
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	1,250,000	EUR	1,256,008	0.13
VERIZON COMM 2.625 14-31 01/12A31 01/12A	2,500,000	EUR	2,419,935	0.24
VERIZON COMMUNICATIO 0.375 21-29 22/03A	1,000,000	EUR	902,056	0.09
			60,271,097	6.06
Total des obligations			862,901,003	86.71
Obligations à taux variables				
Belgique				
KBC GROUPE FL.R 22-27 23/11A	3,000,000	EUR	3,084,575	0.31
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	2,500,000	EUR	2,418,866	0.24
KBC GROUPE SA FL.R 21-31 07/12A	1,800,000	EUR	1,718,409	0.17
PROXIMUS 4.75% PERP	2,000,000	EUR	1,996,250	0.20
			9,218,100	0.93
Canada				
CAN IMP BK SYD FL.R 24-27 29/01Q	1,646,000	EUR	1,655,129	0.17
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	4,554,000	EUR	4,557,866	0.46
			6,212,995	0.62
Danemark				
JYSKE BANK DNK FL.R 21-26 02/09A	3,819,000	EUR	3,746,824	0.38
			3,746,824	0.38
Finlande				
NORDEA BANK ABP FL.R 23-34 23/02A	1,259,000	EUR	1,326,111	0.13
			1,326,111	0.13
France				
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	3,386,000	EUR	2,940,525	0.30
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	7,500,000	EUR	7,822,326	0.79
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	1,500,000	EUR	1,432,500	0.14
BPCE FL.R 22-28 14/01A	2,900,000	EUR	2,752,375	0.28
CNP ASSURANCES FL.R 23-52 18/07A	1,900,000	EUR	2,032,875	0.20
CREDIT MUTUEL ARKEA FL.R 20-29 11/06A	1,100,000	EUR	1,030,304	0.10
SG FL.R 23-29 28/09A	500,000	EUR	522,896	0.05
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	1,500,000	EUR	1,410,449	0.14
VIGIE FL.R 19-XX 12/09A	1,000,000	EUR	967,838	0.10
			20,912,088	2.10
Allemagne				
CMZB FRANCFORT FL.R 23-30 18/01A	1,800,000	EUR	1,919,024	0.19
COMMERZBANK AKTIENG FL.R 23-29 25/03A	1,000,000	EUR	1,061,408	0.11
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	900,000	EUR	784,257	0.08
			3,764,689	0.38
Irlande				
AIB GROUP PLC FL.R 22-26 04/07A26 04/07A	4,000,000	EUR	4,012,015	0.40
AIB GROUP PLC FL.R 23-29 23/07A	546,000	EUR	574,268	0.06
BANK OF IRELAND GROUP FL.R 23-29 13/11A	2,000,000	EUR	2,108,396	0.21
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	2,000,000	EUR	1,937,681	0.19
			8,632,360	0.87
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-34 20/02A	1,000,000	EUR	1,086,916	0.11
UNICREDIT FL.R 24-31 23/01A	1,340,000	EUR	1,396,848	0.14
			2,483,764	0.25

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Pays-Bas				
ING GROUP NV FL.R 22-26 23/05A	5,500,000	EUR	5,482,058	0.55
			5,482,058	0.55
Norvège				
DNB BANK ASA FL.R 22-27 21/09A	6,000,000	EUR	6,038,427	0.61
DNB BANK ASA FL.R 23-27 16/02A	2,265,000	EUR	2,284,773	0.23
			8,323,200	0.84
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGA FL.R 21-82 14/03A	900,000	EUR	860,677	0.09
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 23-83 23/04A	1,100,000	EUR	1,157,941	0.12
			2,018,618	0.20
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 20-30 16/01A	300,000	EUR	299,710	0.03
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	1,500,000	EUR	1,551,800	0.16
BANCO DE BADELL FL.R 23-29 07/02A	600,000	EUR	635,626	0.06
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	3,000,000	EUR	3,171,831	0.32
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	1,200,000	EUR	1,176,311	0.12
BANCO DE SABADELL SA FL.R 22-26 24/03A	1,900,000	EUR	1,897,786	0.19
BBVA FL.R 23-31 13/01A	2,000,000	EUR	2,121,198	0.21
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	1,000,000	EUR	980,607	0.10
REDELA CORPORACION 23-XX 07/08A	500,000	EUR	514,403	0.05
			12,349,272	1.24
Suède				
SWEDBANK AB FL.R 21-27 20/05A	4,167,000	EUR	4,021,673	0.40
			4,021,673	0.40
Royaume-Uni				
LLOYDS BANK GROUP FL.R 24-34 05/04A	1,412,000	EUR	1,446,201	0.15
NATWEST MKTS FL.R 22-25 27/08Q	2,700,000	EUR	2,713,781	0.27
VODAFONE GROUP PLC FL.R 20-80 27/08A	781,000	EUR	772,602	0.08
			4,932,584	0.50
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP FL.R 24-28 14/05Q	1,186,000	EUR	1,188,446	0.12
			1,188,446	0.12
Total des obligations à taux variables			94,612,782	9.51
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			957,513,785	96.21
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Supranationales				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL CONVERTIBLE Z C	860	EUR	933,048	0.09
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	12,000	EUR	10,857,000	1.09
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	3,000	EUR	3,395,910	0.34
			15,185,958	1.53
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			15,185,958	1.53
Total Organismes de placement collectif			15,185,958	1.53
Total du portefeuille-titres			972,699,743	97.74
Coût d'acquisition			1,020,826,951	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	17.08
Espagne	11.62
Allemagne	11.38
Italie	10.38
Union européenne	8.13
États-Unis d'Amérique	6.18
Belgique	5.39
Pays-Bas	4.75
Finlande	2.62
Royaume-Uni	2.53
Autriche	2.16
Supranationales	2.15
Canada	2.09
Irlande	2.02
Danemark	1.47
Luxembourg	1.20
Portugal	0.97
Suisse	0.94
Suède	0.90
Norvège	0.84
Nouvelle-Zélande	0.83
Roumanie	0.74
Australie	0.61
Slovaquie	0.46
Slovénie	0.32
	97.74

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	38.08
Banques et autres institutions financières	32.18
Organisations supranationales	8.76
Télécommunication	2.19
Industrie pharmaceutique	1.75
Services divers	1.69
Fonds d'investissement	1.64
Assurance	1.38
Électrotechnique	1.21
Industrie agro-alimentaire	1.19
Énergie et eau	1.19
Biens de consommation divers	1.13
Immobilier	0.98
Électronique et semi-conducteurs	0.83
Construction de machines et appareils	0.54
Internet et services d'Internet	0.48
Transport	0.47
Industrie automobile	0.37
Art graphique, maison d'édition	0.31
Articles de bureaux et ordinateurs	0.30
Chimie	0.26
Distribution, commerce de détail	0.20
Papier et bois	0.17
Autres	0.15
Soins de santé	0.12
Textile et habillement	0.10
Matériaux de construction	0.08
	97.74

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
MACQUARIE GROUP 4.7471 23-30 23/01A	4,700,000	EUR	5,037,694	0.17
MACQUARIE GROUP LTD 0.943 22-29 19/01A	9,808,000	EUR	9,008,486	0.30
NATL AUSTRALIA BANK 3.125% 28-02-30	25,000,000	EUR	25,193,374	0.83
TOYOTA FINANCE 0.4400 22-28 13/01A	11,000,000	EUR	10,257,144	0.34
WESTPAC BANKING 1.45 18-28 17/07A	40,000,000	EUR	38,115,020	1.26
			87,611,718	2.89
Belgique				
BELFIUS SANV 6.125% PERP	12,000,000	EUR	12,051,507	0.40
ELIA SYSTEM OP SA/NV 3.25 13-28 04/04A	1,000,000	EUR	1,010,848	0.03
FLUVIUS SYSTEM OPER 3.875 23-31 18/03A	32,000,000	EUR	33,060,220	1.09
			46,122,575	1.52
Brésil				
PLUXEE NV 3.5 24-28 04/09A	34,500,000	EUR	34,871,145	1.15
			34,871,145	1.15
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	20,000,000	EUR	20,353,084	0.67
CAN IMP BK 3.807% 09-07-29	30,000,000	EUR	30,869,600	1.02
MAGNA INTL 1.500 17-27 25/09A	12,300,000	EUR	11,876,271	0.39
MAGNA INTL 4.375 23-32 17/03A	7,500,000	EUR	7,943,369	0.26
TORONTO-DOMINIO 3.5630 24-31 16/04A	27,250,000	EUR	27,593,587	0.91
			98,635,911	3.25
Danemark				
ISS GLOBAL AS 1.5 17-27 31/08A	3,300,000	EUR	3,181,822	0.10
ISS GLOBAL AS 3.875 24-29 05/06A	4,700,000	EUR	4,817,205	0.16
JYSKE BANK DNK 2.875% 05-05-29	3,500,000	EUR	3,489,154	0.12
NOVO NORDISK FINANCE 3.375 24-34 21/05A	1,600,000	EUR	1,626,600	0.05
NYKREDIT 3.375% 10-01-30 EMTN	52,600,000	EUR	52,454,163	1.73
NYKREDIT 3.5% 10-07-31 EMTN	15,600,000	EUR	15,574,623	0.51
ORSTED 2.25 22-28 14/06A	5,300,000	EUR	5,167,089	0.17
			86,310,656	2.85
Finlande				
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	1,400,000	EUR	1,298,718	0.04
NESTE OYJ 3.875 23-31 21/05A	45,500,000	EUR	46,316,989	1.53
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	6,331,000	EUR	6,630,186	0.22
NORDEA BANK ABP 1.125 22-27 16/02A	10,150,000	EUR	9,801,767	0.32
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	24,500,000	EUR	24,249,635	0.80
NORDEA BKP 4.125 23-28 05/05A	6,000,000	EUR	6,224,471	0.21
OP CORPORATE BA 0.6250 22-27 27/07A	5,000,000	EUR	4,716,014	0.16
OP CORPORATE BANK 0.1 20-27 16/11A/11A	2,000,000	EUR	1,854,015	0.06
OP CORPORATE BANK 0.375% 16-06-28	8,400,000	EUR	7,672,559	0.25
OP CORPORATE BANK 0.625 19-29 12/11U	1,000,000	EUR	886,612	0.03
OP CORPORATE BANK PLC 0.375 21-28 08/12A	13,400,000	EUR	12,046,977	0.40
			121,697,943	4.01
France				
ACCOR SA 3.8750 24-31 11/03A	8,100,000	EUR	8,278,093	0.27
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-31 27/05A	2,000,000	EUR	1,701,791	0.06
BANQUE FEDERATIVE DU 0.1 20-27 08/10A	8,000,000	EUR	7,408,639	0.24
BANQUE FEDERATIVE DU 0.625 20-31 21/10A	2,800,000	EUR	2,355,764	0.08
BANQUE FEDERATIVE DU 4.75 23-31 10/11A	57,000,000	EUR	60,770,142	2.00
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15-05	5,000,000	EUR	5,069,041	0.17
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 02-05-30	13,000,000	EUR	13,581,954	0.45
BFCM 1.25 20-30 03/06A 1.25 20-30 03/06A	3,000,000	EUR	2,681,826	0.09
BNP PARIBAS 0.5000 21-28 30/05A	62,400,000	EUR	58,654,252	1.93
BPCE 1.625 18-28 31/01A	2,600,000	EUR	2,481,305	0.08
BPCE S.A. 0.25 21-31 14/01A	72,000,000	EUR	60,527,710	2.00

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BPCE SA 3.8750 24-29 11/01A	10,000,000	EUR	10,217,093	0.34
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	10,000,000	EUR	10,067,756	0.33
CARREFOUR S A 3.625% 17-10-32	4,600,000	EUR	4,598,239	0.15
CIE DE SAINT-GO 3.8750 23-30 29/11A	13,200,000	EUR	13,704,338	0.45
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	2,000,000	EUR	2,024,525	0.07
COVIVIO HOTELS SCA 1.0% 27-07-29	5,000,000	EUR	4,497,025	0.15
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	6,100,000	EUR	6,195,568	0.20
CREDIT AGRICOLE 1.75 19-29 05/03A	8,000,000	EUR	7,541,793	0.25
CREDIT AGRICOLE SA 3.875 23-31 20/04A	18,500,000	EUR	19,191,138	0.63
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.375 19-28 03/10A	6,000,000	EUR	5,460,356	0.18
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75 22-30 18/01A	11,500,000	EUR	10,253,895	0.34
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 20-27 07/05A	3,500,000	EUR	3,340,176	0.11
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 21-31 25/10A	16,400,000	EUR	13,829,970	0.46
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.125 19-29 23/05A	6,500,000	EUR	6,000,754	0.20
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.125% 02-04-31	5,500,000	EUR	5,783,713	0.19
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25 22-32 01/12A	8,000,000	EUR	8,369,465	0.28
CTE CO TRANSP ELEC 1.50 17-28 29/07A	30,500,000	EUR	28,905,879	0.95
DANONE 3.2% 12-09-31 EMTN	1,500,000	EUR	1,513,924	0.05
DANONE SA 3.706 23-29 13/11A	3,000,000	EUR	3,103,107	0.10
EDENRED 3.625% 05-08-32	2,300,000	EUR	2,315,508	0.08
EDENRED SA 3.625 23-31 13/06A	5,500,000	EUR	5,550,449	0.18
ELIS SA 1.625 19-28 03/04A	2,700,000	EUR	2,570,947	0.08
ESSILORLUXOTTICA 0.375 19-27 27/11A	16,000,000	EUR	15,018,539	0.50
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	12,300,000	EUR	12,353,835	0.41
KERING 3.625% 21-11-34 EMTN	3,000,000	EUR	2,981,558	0.10
KERING FINANCE 3.375 24-32 11/03A	1,600,000	EUR	1,592,028	0.05
KERING SA 3.625 23-31 05/09A	1,500,000	EUR	1,521,573	0.05
L OREAL 2.875 23-28 19/05A	44,900,000	EUR	45,282,312	1.49
L OREAL S A 2.5% 06-11-27 EMTN	32,400,000	EUR	32,379,965	1.07
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	3,000,000	EUR	2,508,210	0.08
LA BANQUE POSTALE 3.00 21-99 31/12S	10,000,000	EUR	8,415,295	0.28
LA POSTE 0.3750 19-27 17/09A	11,800,000	EUR	11,082,211	0.37
LA POSTE 1.375 20-32 21/04A	4,700,000	EUR	4,125,731	0.14
LA POSTE 3.75 23-30 12/06A	47,600,000	EUR	49,006,053	1.62
LA POSTE SA 1.45 18-28 30/11A	12,100,000	EUR	11,431,141	0.38
MMS USA INVESTMENTS 1.25 19-28 13/06A	8,000,000	EUR	7,579,308	0.25
NEXANS 4.25 24-30 11/03A	14,200,000	EUR	14,555,589	0.48
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	22,800,000	EUR	24,182,079	0.80
RTE 1.5 18-30 27/09A	11,000,000	EUR	10,074,575	0.33
RTE EDF TRANSPORT 3.50 24-33 30/04A	14,000,000	EUR	14,114,971	0.47
RTE RESEAU DE T 0.6250 20-32 08/07A	5,000,000	EUR	4,130,067	0.14
RTE RESEAU DE TRANS 0.0 19-27 09/09A	22,800,000	EUR	21,152,247	0.70
SG 3.625% 13-11-30	22,000,000	EUR	21,950,317	0.72
SOCIETE GENERALE SA 0.125 21-28 18/02A	6,000,000	EUR	5,492,731	0.18
SOCIETE GENERALE SA 1.25 20-30 12/06A	6,500,000	EUR	5,758,572	0.19
SOCIETE GENERALE SA 4.0 22-27 16/11A	7,000,000	EUR	7,196,855	0.24
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	15,300,000	EUR	15,499,049	0.51
SODEXO 1.0% 17-07-28	1,000,000	EUR	938,530	0.03
SUEZ 1.875 22-27 24/05A	13,000,000	EUR	12,659,428	0.42
UNIBAIL-RODAMCO 1.8750 18-31 15/01A	7,000,000	EUR	6,412,575	0.21
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.974% 10-01-31	5,200,000	EUR	5,142,372	0.17
VIGIE 2.375 22-30 24/05A	3,200,000	EUR	3,065,833	0.10
			776,149,684	25.58
Allemagne				
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	18,825,000	EUR	18,928,862	0.62
BMW US LLC 3.0 24-27 02/11A	10,000,000	EUR	10,069,074	0.33
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	7,500,000	EUR	7,451,502	0.25
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.25% PERP	14,600,000	EUR	13,814,046	0.46

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CONTINENTAL AG 3.625 22-27 30/11A	5,000,000	EUR	5,088,765	0.17
DAIMLER CANADA FINAN 3.0 22-27 23/02A	3,600,000	EUR	3,614,442	0.12
DEUTSCHE BAHN FIN 0.75 20-35 16/07A/01A	2,200,000	EUR	1,743,885	0.06
DEUTSCHE BAHN FINANC 0.875 20-39 23/06A	3,400,000	EUR	2,430,555	0.08
DEUTSCHE BOERSE 3.75 23-29 28/09A	2,500,000	EUR	2,602,256	0.09
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-26 28/09A	11,600,000	EUR	11,835,285	0.39
E.ON SE 4.1250 24-44 25/03A	1,000,000	EUR	1,015,290	0.03
GERMANY 0.00 21-31 15/08U	15,000,000	EUR	13,038,114	0.43
HOCHTIEF AG 4.25 24-30 31/05A	12,815,000	EUR	13,276,034	0.44
MERCEDES-BENZ INTL 3.00 24-27 10/01A	18,100,000	EUR	18,176,128	0.60
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	33,500,000	EUR	33,855,971	1.12
SIEM FI 3.625 23-43 24/02A	2,000,000	EUR	2,002,758	0.07
SIEMENS FINANCIERING 3.625 24-44 22/02A	1,000,000	EUR	997,027	0.03
VONOVIA 0.75 21-32 01/09A	7,000,000	EUR	5,663,418	0.19
			165,603,412	5.46
Irlande				
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 3.375% 05-03-33	13,000,000	EUR	12,983,004	0.43
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 3.75% 05-09-36	2,000,000	EUR	2,020,569	0.07
			15,003,573	0.49
Italie				
ENEL FI 4.5 23-43 20/02A	2,000,000	EUR	2,093,991	0.07
			2,093,991	0.07
Japon				
EAST JAPAN RAILWAY 3.533% 04-09-36	11,200,000	EUR	11,301,405	0.37
MIZUHO FINANCIAL 4.608 23-30 28/08A	55,762,000	EUR	59,623,386	1.97
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 3.318% 07-10-31	18,100,000	EUR	18,183,380	0.60
TAKEDA PHARMA 3 18-30 21/11A	6,500,000	EUR	6,471,178	0.21
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.125 24-27 11/01A	21,000,000	EUR	21,135,217	0.70
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.50 23-28 13/01A	3,400,000	EUR	3,463,045	0.11
			120,177,611	3.96
Mexique				
AMERICA MOVIL 2.125 16-28 10/03A	1,700,000	EUR	1,671,178	0.06
			1,671,178	0.06
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 21-29 23/09A	10,000,000	EUR	8,850,869	0.29
ABN AMRO BK 3.875% 15-01-32	9,000,000	EUR	9,260,151	0.31
ALLIANDER 2.625 22-27 09/09A	9,200,000	EUR	9,213,765	0.30
ALLIANDER NV 0.375 20-30 10/06A	900,000	EUR	790,967	0.03
ALLIANDER NV 3.25 23-28 13/06A	2,000,000	EUR	2,036,372	0.07
ENEXIS HOLDING N.V 0.375 21-33 14/04A	8,400,000	EUR	6,747,461	0.22
ENEXIS HOLDING NV 0.625 20-32 17/06A	5,000,000	EUR	4,208,608	0.14
ENEXIS HOLDING NV 0.75 19-31 02/07A	5,947,000	EUR	5,185,031	0.17
ING GROEP NV 3.375% 19-11-32	3,000,000	EUR	2,990,464	0.10
ING GROEP NV 4.50 23-29 23/05A	41,000,000	EUR	42,830,085	1.41
ING GROEP NV FL.R 20-29 18/02A	6,500,000	EUR	5,952,306	0.20
ING GROUP NV 0.25 21-30 11/01A	5,000,000	EUR	4,442,597	0.15
KONINKLIJKE DSM NV 3.625 24-34 02/07A	2,000,000	EUR	2,030,598	0.07
RABOBANK 1.125 19-31 07/05A	4,000,000	EUR	3,525,688	0.12
SANDOZ FINANCE 4.2200 23-30 17/04A	23,200,000	EUR	24,345,009	0.80
TENNET HOLDING 2.125 22-29 17/11A	13,000,000	EUR	12,450,061	0.41
TENNET HOLDING BV 1.625 22-26 17/11A	40,000,000	EUR	39,209,391	1.29
TENNET HOLDING BV 3.875 22-28 28/10A	22,000,000	EUR	22,679,425	0.75
			206,748,848	6.82
Nouvelle-Zélande				
ANZ NEW ZEALAND INTL 3.527 24-28 24/01A	5,000,000	EUR	5,093,126	0.17
WESTPAC SEC NZ 0.4270 21-26 14/12A	35,700,000	EUR	34,111,123	1.12
			39,204,249	1.29
Norvège				
TELENOR ASA 0.2500 19-27 25/09A	1,000,000	EUR	936,453	0.03
			936,453	0.03

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
BANCO BILBAO VICAYA 6.875 24-49 31/12Q	1,400,000	EUR	1,469,623	0.05
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	5,000,000	EUR	4,970,537	0.16
			6,440,160	0.21
Suède				
ASSA ABLOY AB 3.875 23-30 13/09A	6,500,000	EUR	6,787,024	0.22
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	1,000,000	EUR	1,008,432	0.03
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.875% 05-11-29	18,000,000	EUR	17,875,970	0.59
SECURITAS TREASURY I 4.25 23-27 04/04A	14,000,000	EUR	14,358,766	0.47
SECURITAS TREASURY I 4.375 23-29 06/03A	50,300,000	EUR	52,582,283	1.73
SKANDINAVISKA ENSKIL 0.375 21-28 21/06A	43,600,000	EUR	39,886,596	1.31
SKANDINAVISKA ENSKIL 3.75 23-28 07/02A	38,400,000	EUR	39,292,511	1.30
SVENSKA HANDELSBAN 0.05 21-28 06/09A	19,000,000	EUR	17,236,280	0.57
SVENSKA HANDELSBANKE 3.375 23-28 17/02A	7,000,000	EUR	7,135,229	0.24
SVENSKA HANDELSBANKE 3.875 23-27 10/05A	4,000,000	EUR	4,103,897	0.14
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.010 20-27 02/12A	2,500,000	EUR	2,305,879	0.08
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.5 20-30 18/02A	10,000,000	EUR	8,803,133	0.29
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 27-08-31	9,683,000	EUR	9,752,297	0.32
SWEDBANK AB 0.2% 12-01-28	7,700,000	EUR	7,092,842	0.23
SWEDBANK AB 2.875% 30-04-29	26,000,000	EUR	25,767,930	0.85
TELIA COMPANY AB 0.125% 27-11-30	230,000	EUR	195,034	0.01
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	9,850,000	EUR	9,649,785	0.32
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	52,000,000	EUR	52,375,904	1.73
VOLVO TREASURY AB 3.625 23-27 25/05A	19,200,000	EUR	19,520,875	0.64
			335,730,667	11.07
Suisse				
GIVAUDAN AG 2 18-30 17/09A	3,000,000	EUR	2,843,673	0.09
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-30 03/05A	4,591,000	EUR	4,741,018	0.16
SWISSCOM FINANCE BV 3.875 24-44 29/05A	1,500,000	EUR	1,534,589	0.05
			9,119,280	0.30
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.121% 05-08-30	4,000,000	EUR	4,038,427	0.13
COMPASS 3.25% 06-02-31 EMTN	3,360,000	EUR	3,414,653	0.11
DS SMITH PLC 08750 1 4.5 23-30 27/07A	18,000,000	EUR	18,984,638	0.63
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	2,000,000	EUR	2,005,397	0.07
NATIONWIDE BUILDING SO 0.25 21-28 14/09A	20,900,000	EUR	19,000,372	0.63
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	15,000,000	EUR	14,975,227	0.49
NATWEST GROUP PLC 0.67 21-29 14/09A	6,000,000	EUR	5,494,553	0.18
NATWEST MARKETS PLC 1.375 22-27 02/03A	2,000,000	EUR	1,940,296	0.06
NATWEST MKTS 4.25 23-28 13/01A	20,500,000	EUR	21,357,286	0.70
RECKITT BENCK TREA SE 3.625 23-28 14/09A	2,000,000	EUR	2,052,267	0.07
RECKITT BENCKIS 3.8750 23-33 14/09A	900,000	EUR	930,117	0.03
RECKITT BENCKISER TR 3.625 24-29 20/06A	27,000,000	EUR	27,794,926	0.92
RENTOKIL INITIAL FIN 3.875 22-27 27/06A	4,400,000	EUR	4,489,545	0.15
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.25% 28-02-31	19,500,000	EUR	17,744,977	0.58
			144,222,681	4.75
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT IRL FINANCING 0.375 19-27 19/11A	32,400,000	EUR	30,411,361	1.00
AIR PRODUCTS CHEMIC 4.0 23-35 03/03A	9,100,000	EUR	9,532,257	0.31
AMERICAN TOWER CORP 0.95 21-30 05/10A	1,000,000	EUR	877,409	0.03
BANK OF AMERICA CORP 4.134 23-28 12/06A	20,500,000	EUR	21,307,040	0.70
COMCAST 3.25% 26-09-32	3,500,000	EUR	3,517,648	0.12
DH EUROPE FIN 0.45 19-28 18/03A	5,500,000	EUR	5,121,566	0.17
FISERV 4.5 23-31 24/05A	13,000,000	EUR	13,877,152	0.46
HALEON UK CAPITAL 2.875% 18-09-28	18,200,000	EUR	18,235,278	0.60
ILLINOIS TOOL WORKS 3.25% 17-05-28	38,000,000	EUR	38,659,701	1.27
JOHNSON CONTROLS INT 0.375 20-27 15/09A	3,300,000	EUR	3,094,112	0.10
LINDE PUBLIC LIMITED 3.2 24-31 14/02A	6,700,000	EUR	6,795,131	0.22
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.0% 14-02-28	3,000,000	EUR	3,021,229	0.10

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MEDTRONIC 4.15 24-43 15/10A	1,000,000	EUR	1,037,793	0.03
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 3 22-28 15/10A/10A	12,000,000	EUR	12,073,509	0.40
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.00 19-31 02/07A	3,000,000	EUR	2,652,949	0.09
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.125 19-27 07/03A	61,400,000	EUR	59,400,153	1.96
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.625 19-31 07/03A	5,600,000	EUR	5,183,483	0.17
MERCK & CO INC 1.875 14-26 15/10A	3,000,000	EUR	2,960,225	0.10
MSD NETHERLANDS CAP 3.25 24-32 30/05A	6,000,000	EUR	6,073,231	0.20
NESTLE FIN 2.625% 28-10-30	6,500,000	EUR	6,456,872	0.21
PROCTER AND GAMBLE 3.15 24-28 29/04A	11,900,000	EUR	12,125,760	0.40
PROLOGIS EURO FINANCE 0.25 19-27 10/09A	13,600,000	EUR	12,700,117	0.42
ROCHE 4.909 24-31 08/03S	25,000,000	USD	24,103,416	0.79
ROCHE FINANCE EUR 3.312 23-27 04/12A	1,000,000	EUR	1,021,551	0.03
SANOFI SA 1.2500 22-29 06/04A	12,500,000	EUR	11,771,290	0.39
SANOFI SA 1.375 18-30 21/03A	15,000,000	EUR	14,020,534	0.46
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.25 23-28 12/06A	2,500,000	EUR	2,551,171	0.08
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	3,000,000	EUR	3,000,090	0.10
STELLANTIS NV 4.2500 23-31 16/06A	2,000,000	EUR	2,055,963	0.07
THERMO FISHER SCIENT 0.50 19-28 01/03A	21,500,000	EUR	20,044,230	0.66
THERMO FISHER SCIENT 0.875 19-31 01/10A	1,500,000	EUR	1,303,205	0.04
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 1.625% 18-10	4,000,000	EUR	2,949,487	0.10
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.625% 15-07-31	23,833,000	EUR	24,367,441	0.80
VERIZON COMMUNICATIO 0.375 21-29 22/03A	11,300,000	EUR	10,193,227	0.34
			392,495,581	12.94
Total des obligations			2,690,847,316	88.70
Obligations à taux variables				
Autriche				
ERSTE GR BK 8.5% PERP	18,400,000	EUR	20,456,260	0.67
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 20-XX 15/04S	6,000,000	EUR	5,809,958	0.19
			26,266,218	0.87
Belgique				
KBC GROUPE SA FL.R 23-49 31/12S	9,200,000	EUR	10,141,423	0.33
			10,141,423	0.33
Canada				
BANK OF MONTREAL 3.75% 10-07-30	22,000,000	EUR	22,455,393	0.74
			22,455,393	0.74
Danemark				
JYSKE BANK DNK 4.125% 06-09-30	3,500,000	EUR	3,593,405	0.12
JYSKE BANK DNK FL.R 23-29 10/11A	10,000,000	EUR	10,549,576	0.35
			14,142,981	0.47
France				
ALSTOM FL.R 24-XX 31/12A	7,500,000	EUR	7,877,250	0.26
BNP PARIBAS FL.R 23-29 13/01A	16,800,000	EUR	17,400,088	0.57
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	24,300,000	EUR	24,140,592	0.80
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	2,800,000	EUR	2,795,322	0.09
CA 7.25% PERP EMTN	27,900,000	EUR	29,699,426	0.98
SG 7.875% PERP EMTN	12,500,000	EUR	13,214,014	0.44
SOCIETE GENERALE SA FL.R 21-29 12/06A	21,000,000	EUR	19,025,096	0.63
			114,151,788	3.76
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 22-38 07/09A	1,100,000	EUR	1,145,744	0.04
			1,145,744	0.04
Italie				
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	3,000,000	EUR	2,631,692	0.09
INTESA SANPAOLO FL.R 23-XX 07/03S	2,500,000	EUR	2,890,013	0.10
			5,521,705	0.18
Pays-Bas				
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 22-XX 06/04S	5,600,000	EUR	5,506,415	0.18
RABOBANK FL.R 20-XX 29/06S	9,000,000	EUR	8,892,992	0.29
			14,399,407	0.47

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
BANCO DE BADELL FL.R 23-XX 18/04Q	2,400,000	EUR	2,679,864	0.09
			2,679,864	0.09
Suisse				
ADECCO INTL FIN SERV FL.R 21-82 21/03A	12,700,000	EUR	11,794,394	0.39
			11,794,394	0.39
Royaume-Uni				
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 24-32 14/05A	14,400,000	EUR	14,720,991	0.49
NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32	2,500,000	EUR	2,522,759	0.08
			17,243,750	0.57
Total des obligations à taux variables			239,942,667	7.91
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			2,930,789,983	96.61
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Supranationales				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	29,600	EUR	26,780,600	0.88
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	9,825	EUR	11,121,620	0.37
			37,902,220	1.25
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			37,902,220	1.25
Total Organismes de placement collectif			37,902,220	1.25
Total du portefeuille-titres			2,968,692,203	97.86
Coût d'acquisition			2,954,375,107	



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

a

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
France	29.35
États-Unis d'Amérique	12.94
Suède	11.07
Pays-Bas	7.29
Allemagne	5.50
Royaume-Uni	5.32
Finlande	4.01
Canada	3.99
Japon	3.96
Danemark	3.31
Australie	2.89
Belgique	1.85
Nouvelle-Zélande	1.29
Supranationales	1.25
Brésil	1.15
Autriche	0.87
Suisse	0.69
Irlande	0.49
Espagne	0.30
Italie	0.25
Mexique	0.06
Norvège	0.03
	97.86
Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	63.83
Industrie pharmaceutique	7.90
Services divers	3.91
Énergie et eau	3.51
Industrie automobile	3.41
Immobilier	1.80
Pétrole	1.75
Électrotechnique	1.62
Biens de consommation divers	1.41
Fonds d'investissement	1.25
Obligations d'États, Provinces et communes	0.90
Matériaux de construction	0.89
Biotechnologie	0.79
Chimie	0.72
Électronique et semi-conducteurs	0.70
Télécommunication	0.64
Industries d'emballage	0.63
Transport	0.51
Internet et services d'Internet	0.46
Restauration, industrie hôtelière	0.39
Construction de machines et appareils	0.32
Distribution, commerce de détail	0.20
Pneus et caoutchouc	0.17
Industrie agro-alimentaire	0.10
Assurance	0.04
	97.86



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
ANZ BANKING GROUP 0.669 21-31 05/05A	6,000,000	EUR	5,797,620	0.39
AUSTRALIA NEW ZEA BK 3.652 23-26 20/01A	4,034,000	EUR	4,070,454	0.28
NATL AUSTRALIA BANK 2.125 22-28 24/05A	8,500,000	EUR	8,323,849	0.57
TELSTRA CORP LTD 1.125 16-26 14/04A	7,000,000	EUR	6,874,665	0.47
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	6,500,000	EUR	6,279,504	0.43
			31,346,092	2.13
Belgique				
BELFIUS BANQUE SA/NV 0.375 21-27 08/06A	10,000,000	EUR	9,436,266	0.64
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	6,500,000	EUR	6,713,807	0.46
BELGIUM 0.80 17-27 22/06A	2,000,000	EUR	1,931,719	0.13
BELGIUM 1.00 16-26 22/06A	2,000,000	EUR	1,964,919	0.13
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 19-26 14/01A	11,000,000	EUR	10,864,444	0.74
SOLVAY SA 3.8750 24-28 03/04A	4,000,000	EUR	4,085,682	0.28
			34,996,837	2.38
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	13,279,000	EUR	13,513,430	0.92
NATL BANK OF CANADA 3.75 23-28 25/01A	2,736,000	EUR	2,801,868	0.19
			16,315,298	1.11
Danemark				
ISS GLOBAL AS 3.875 24-29 05/06A	1,561,000	EUR	1,599,927	0.11
JYSKE BANK AS 5.50 22-27 16/11A	2,000,000	EUR	2,092,561	0.14
NOVO NORDISK A/ 3.3750 24-26 21/05A	6,372,000	EUR	6,436,445	0.44
VESTAS WIND SYSTEMS A 4.125 23-26 15/06A	13,809,000	EUR	14,026,350	0.95
			24,155,283	1.64
Union européenne				
BANQUE EUROPE INVEST 1.25 14-26 13/11A	2,000,000	EUR	1,968,579	0.13
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 0.0% 28-09-28	5,000,000	EUR	4,588,310	0.31
BEI EMTN 3.50 12-27 15/04A	6,000,000	EUR	6,171,326	0.42
COMMUNAUTE EUROPEENNE 0 21-26 06/07U	6,000,000	EUR	5,805,025	0.39
EUROPEAN UNION 0.25% 22-10-26	2,000,000	EUR	1,932,830	0.13
EUROPEAN UNION 2.875 24-27 06/12A	10,000,000	EUR	10,160,079	0.69
EUROPEAN UNION 3.125 23-28 05/12A	7,000,000	EUR	7,181,761	0.49
			37,807,910	2.57
Finlande				
NOKIA OYJ 2.00 19-26 11/03A	8,000,000	EUR	7,910,416	0.54
NORDEA BANK ABP 0.375 19-26 28/05A	5,000,000	EUR	4,847,941	0.33
NORDEA BANK ABP 1.125 22-27 16/02A	7,000,000	EUR	6,759,839	0.46
NORDEA MORTGAGE BANK 2.625 22-25 01/12A	2,000,000	EUR	2,002,975	0.14
STORA ENSO OYJ 4.0 23-26 01/06A	10,389,000	EUR	10,534,566	0.72
			32,055,737	2.18
France				
BANQUE FEDERATIVE DU 0.1 20-27 08/10A	10,000,000	EUR	9,260,799	0.63
BANQUE STELLANTIS FRA 3.875 23-26 19/01A	2,000,000	EUR	2,018,137	0.14
BNP PARIBAS 0.5000 21-28 30/05A	3,000,000	EUR	2,819,916	0.19
BPI FRANCE E 0.125% 26-02-27	2,000,000	EUR	1,902,871	0.13
BUREAU VERITAS 1.125 19-27 18/01A	4,000,000	EUR	3,881,534	0.26
CAPGEMINI SE 1.625 20-26 15/04A	4,000,000	EUR	3,951,330	0.27
COMPAGNIE DE SAINT G 3.75 23-26 29/11A	4,700,000	EUR	4,789,868	0.33
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.25% 09-08-29	3,600,000	EUR	3,639,631	0.25
CREDIT AGRICOLE 0.375 19-25 21/10A	10,000,000	EUR	9,817,283	0.67
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 20-27 07/05A	2,000,000	EUR	1,908,672	0.13
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625 19-26 15/04A	6,000,000	EUR	5,904,324	0.40
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375 22-27 19/09A	5,000,000	EUR	5,071,118	0.34
DANONE SA 0 21-25 01/06A	6,000,000	EUR	5,858,429	0.40
DANONE SA 0.571 20-27 17/03A	3,000,000	EUR	2,879,825	0.20

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
DASSAULT SYSTEM 0.1250 19-26 16/09A	3,000,000	EUR	2,872,695	0.20
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	3,000,000	EUR	2,982,932	0.20
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	11,600,000	EUR	11,650,771	0.79
FRANCE 0.00 21-27 25/02U	2,000,000	EUR	1,904,695	0.13
FRANCE 0.50 15-26 25/05A	3,000,000	EUR	2,929,857	0.20
FRANCE 3.50 10-26 25/04A	1,000,000	EUR	1,016,025	0.07
GECINA 1.375 17-28 26/01A	3,000,000	EUR	2,879,529	0.20
ICADE SA 1.125 16-25 17/11A	2,900,000	EUR	2,856,158	0.19
KERING SA 3.625 23-27 05/09A	3,000,000	EUR	3,056,918	0.21
KLEPIERRE 1.875 16-26 19/02A	4,000,000	EUR	3,962,003	0.27
L OREAL 2.875 23-28 19/05A	5,000,000	EUR	5,042,574	0.34
L OREAL S A 3.375 23-27 23/01A	7,000,000	EUR	7,122,335	0.48
LA BANQUE POSTALE 0.25 19-26 12/07A	9,000,000	EUR	8,671,085	0.59
LA POSTE 0.625 20-26 21/04A	2,000,000	EUR	1,928,244	0.13
LEGRAND SA 0.6250 19-28 24/06A	4,900,000	EUR	4,560,234	0.31
RTE EDF TRANSPORT 2.875% 02-10-28	2,300,000	EUR	2,294,099	0.16
STE FONCIERE LYONNAI 1.5 20-27 05/06A	3,500,000	EUR	3,384,064	0.23
STE FONCIERE LYONNAISE 1.50 18-25 29/05A	4,400,000	EUR	4,372,878	0.30
UNIBAIL RODAMCO 1.125 16-27 28/04A	3,000,000	EUR	2,900,914	0.20
			140,091,747	9.51
Allemagne				
ADIDAS AG 0.0000 20-28 05/10U	3,000,000	EUR	2,722,115	0.18
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	1,000,000	EUR	1,005,517	0.07
BUNDESSCHATZANWEISUN 2.85 23-25 12/06A	100,000	EUR	100,146	0.01
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	1,100,000	EUR	1,092,887	0.07
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-26 28/09A	7,400,000	EUR	7,550,096	0.51
DEUTSCHE BOERSE AG 0.00 21-26 22/02U	5,000,000	EUR	4,857,984	0.33
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	3,000,000	EUR	3,020,178	0.21
GERMANY 0.00 16-26 15/08U	1,000,000	EUR	967,816	0.07
GERMANY 0.00 20-25 10/10U	1,000,000	EUR	983,685	0.07
GERMANY 0.00 22-27 16/04U	10,000,000	EUR	9,553,847	0.65
GERMANY 0.25 17-27 15/02A	5,000,000	EUR	4,821,361	0.33
GERMANY 0.5 15-25 15/02A	100,000	EUR	99,790	0.01
GERMANY 0.50 16-26 15/02A	1,000,000	EUR	982,826	0.07
GERMANY 0.50 17-27 15/08A	6,000,000	EUR	5,780,556	0.39
GERMANY 1.00 15-25 15/08A	100,000	EUR	99,217	0.01
GERMANY 2.5 23-25 13/03A	100,000	EUR	99,986	0.01
INFINEON TECHNO 1.1250 20-26 24/06A	9,000,000	EUR	8,792,372	0.60
INFINEON TECHNOLOGIE 3.375 24-27 26/02A	5,600,000	EUR	5,663,641	0.38
KFW 1.25 22-27 30/06A	8,000,000	EUR	7,807,123	0.53
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 15-03-28	5,000,000	EUR	5,069,998	0.34
LEG IMMOBILIEN 0.3750 22-26 17/01A	5,000,000	EUR	4,875,739	0.33
MERCEDESBENZ INTL FI 3.5 23-26 30/05A	8,000,000	EUR	8,089,665	0.55
MERCK FIN SERVI 0.1250 20-25 16/07A	2,500,000	EUR	2,465,819	0.17
MERCK FINANCIAL SERVI 0.375 19-27 05/07A	1,500,000	EUR	1,422,746	0.10
NRW.BANK 0.25 22-27 16/03A	7,000,000	EUR	6,686,928	0.45
O2 TELEFONICA DE FIN 1.75 18-25 05/07A	500,000	EUR	496,054	0.03
SAP SE 1.00 18-26 13/03A	5,000,000	EUR	4,912,366	0.33
SIEMENS FIN NV 0.375 20-26 05/06A	9,000,000	EUR	8,746,014	0.59
SIEMENS FINANCIERING 0.625 22-27 25/02A	2,000,000	EUR	1,927,825	0.13
VONOVIA SE 1.375 22-26 28/01A	6,000,000	EUR	5,910,707	0.40
VONOVIA SE 4.75 22-27 23/05A	4,000,000	EUR	4,164,189	0.28
			120,769,193	8.20
Irlande				
AIB GROUP PLC 0.5 21-27 17/11A	3,000,000	EUR	2,872,303	0.19
SMURFIT KAPPA TSY 1.5 19-27 15/09S	6,000,000	EUR	5,822,930	0.40
			8,695,233	0.59
Italie				
ASSICURAZ GENERALI 3.212 24-29 15/01A	5,000,000	EUR	5,072,404	0.34

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ASSICURAZ GENERALI 4.125 14-26 04/05A	6,000,000	EUR	6,099,531	0.41
ENEL FINANCE INTL 1.125 18-26 16/09A	6,000,000	EUR	5,855,399	0.40
ENEL FINANCE INTL 3.375 24-28 23/07A	3,549,000	EUR	3,611,702	0.25
ENEL SOCIETA -EMTN- 5.625 07-27 21/06A	4,000,000	EUR	4,287,260	0.29
INTESA SANPAOLO 0.75 21-28 16/03A	9,500,000	EUR	8,884,777	0.60
INTESA SANPAOLO 4.00 23-26 19/05A	9,835,000	EUR	10,007,481	0.68
ITALY 0.85 19-27 15/01S	19,000,000	EUR	18,448,043	1.25
ITALY 1.10 22-27 01/04S	25,000,000	EUR	24,297,616	1.65
ITALY 1.25 16-26 01/12S	11,000,000	EUR	10,788,961	0.73
ITALY 2.05 17-27 01/08S	17,000,000	EUR	16,848,088	1.14
ITALY 2.10 19-26 15/07S	20,000,000	EUR	19,950,695	1.35
ITALY 3.4 22-28 01/04S	13,000,000	EUR	13,326,270	0.90
ITALY 4.50 10-26 01/03S	13,000,000	EUR	13,322,590	0.90
ITALY BUONI POLIENNA 3.85 23-26 15/09S	14,000,000	EUR	14,338,581	0.97
ITALY BUONI POLIENNALI 3.80 23-26 15/04S	38,000,000	EUR	38,682,069	2.63
MEDIOBANCA DI C 4.8750 23-27 13/09A	7,000,000	EUR	7,231,585	0.49
UNICREDIT SPA FL.R 22-27 15/11A	3,000,000	EUR	3,156,228	0.21
			224,209,280	15.22
Japon				
TOYOTA MOTOR FI 4.0000 23-27 02/04A	4,540,000	EUR	4,653,488	0.32
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.125 24-27 11/01A	3,254,000	EUR	3,274,952	0.22
			7,928,440	0.54
Luxembourg				
LUXEMBOURG 0.625 17-27 01/02A	704,000	EUR	680,507	0.05
			680,507	0.05
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 19-26 15/04A	2,000,000	EUR	1,946,041	0.13
ABN AMRO BANK 2.375 22-27 01/06A	10,000,000	EUR	9,909,777	0.67
ASML HOLDING NV 1.375 16-26 07/07S	5,500,000	EUR	5,407,249	0.37
ASML HOLDING NV 3.5 23-25 06/12A	4,740,000	EUR	4,774,697	0.32
ING GROUP NV 0.875 21-32 09/06A	6,500,000	EUR	6,147,693	0.42
KONINKLIJKE AHOLD 1.125 18-26 19/03A	6,000,000	EUR	5,900,463	0.40
KONINKLIJKE AHOLD DE 1.75 20-27 02/04A	1,000,000	EUR	981,501	0.07
KPN NV 0.625 16-25 09/04A	4,000,000	EUR	3,974,410	0.27
RABOBANK 0.25 19-26 30/10A	5,000,000	EUR	4,780,020	0.32
SANDOZ FINANCE BV 3.25% 12-09-29	1,795,000	EUR	1,810,712	0.12
SANDOZ FINANCE BV 3.97 23-27 17/04A	7,045,000	EUR	7,223,071	0.49
TENNET HOLDING BV 1.00 16-26 13/06A	3,000,000	EUR	2,926,564	0.20
TENNET HOLDING BV 1.625 22-26 17/11A	2,000,000	EUR	1,960,470	0.13
WOLTERS KLUWER 3.0 22-26 23/09A	8,250,000	EUR	8,289,792	0.56
WOLTERS KLUWER NV 3.25 24-29 18/03A	5,321,000	EUR	5,417,461	0.37
			71,449,921	4.85
Nouvelle-Zélande				
ANZ NEW ZEALAND INTL 3.527 24-28 24/01A	2,312,000	EUR	2,355,062	0.16
WESTPAC SECURITIES 1.099 22-26 24/03A	4,108,000	EUR	4,010,994	0.27
			6,366,056	0.43
Norvège				
TELENOR A.S. 1.125 19-29 31/05A	5,000,000	EUR	4,658,708	0.32
TELENOR ASA 0.7500 19-26 31/05A	6,000,000	EUR	5,841,890	0.40
			10,500,598	0.71
Portugal				
EDP FINANCE 0.375 19-26 16/09A	5,000,000	EUR	4,808,924	0.33
ENERGIAS DE PORTUGAL 1.625 20-27 15/04A	4,000,000	EUR	3,910,163	0.27
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	4,500,000	EUR	4,643,813	0.32
			13,362,900	0.91
Roumanie				
ROMANIA 2.0 19-26 08/12A	13,000,000	EUR	12,621,558	0.86
			12,621,558	0.86
Slovaquie				
SLOVAKIA 1.375 15-27 21/01A	4,000,000	EUR	3,919,921	0.27

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			3,919,921	0.27
Espagne				
AMADEUS CM 2.875% 20-05-27	1,000,000	EUR	1,003,372	0.07
AMADEUS CM 3.5 24-29 21/03A	5,000,000	EUR	5,096,365	0.35
BANCO BILBAO VIZCAYA 1.00 19-26 21/06A	8,000,000	EUR	7,800,926	0.53
BBVA 3.375 22-27 20/09A	1,000,000	EUR	1,018,465	0.07
BBVA SA 1.375 18-25 14/05A 18-25 14/05A	4,000,000	EUR	3,977,794	0.27
BONOS Y OBLIG D 2.5000 24-27 31/05A	27,000,000	EUR	27,116,608	1.84
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A	3,000,000	EUR	2,846,449	0.19
CELLNEX FINANCE COMP 0.75 21-26 15/02A	5,000,000	EUR	4,815,102	0.33
CELLNEX FINANCE COMP 3.625 24-29 24/01A	2,600,000	EUR	2,643,719	0.18
IBERDROLA FINANZAS 0.875 20-25 14/04A	4,000,000	EUR	3,964,808	0.27
IBERDROLA FINANZAS 1.25 18-26 28/10A	4,000,000	EUR	3,910,201	0.27
IBERDROLA FINANZAS 3.125 22-28 22/11A	5,000,000	EUR	5,068,617	0.34
SPAIN 0.00 21-27 31/01U	42,000,000	EUR	40,081,175	2.72
SPAIN 1.45 17-27 31/10A	5,000,000	EUR	4,878,382	0.33
SPAIN 2.8 23-26 31/05A	22,000,000	EUR	22,162,975	1.50
SPAIN 5.90 11-26 30/07A	23,000,000	EUR	24,299,379	1.65
TELEFONICA EMISIONES 1.447 18-27 22/01A	6,000,000	EUR	5,851,387	0.40
TELEFONICA EMISIONES 1.46 16-26 13/04A	6,000,000	EUR	5,916,684	0.40
			172,452,408	11.71
Suède				
SVENSKA HANDELSBANKE 3.875 23-27 10/05A	4,500,000	EUR	4,616,884	0.31
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.05 19-26 03/09A	3,000,000	EUR	2,868,430	0.19
VOLVO TREASURY 3.1250 24-29 08/02A	2,000,000	EUR	2,008,584	0.14
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	2,727,000	EUR	2,746,713	0.19
			12,240,611	0.83
Suisse				
ABB FINANCE BV 3.125 24-29 15/01A	7,825,000	EUR	7,935,328	0.54
ABB FINANCE BV 3.25 23-27 16/01A	5,000,000	EUR	5,074,958	0.34
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-26 03/11A	7,421,000	EUR	7,546,921	0.51
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-26 29/05A	4,004,000	EUR	4,055,586	0.28
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-28 29/08A	810,000	EUR	831,845	0.06
			25,444,638	1.73
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 3.625 23-27 03/03A	5,000,000	EUR	5,111,810	0.35
GLAXOSMITHKLINE CAP 1.000 17-26 12/09A	6,000,000	EUR	5,851,879	0.40
GSK CAPITAL BV 3.0 22-27 28/11A	6,744,000	EUR	6,810,419	0.46
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	2,404,000	EUR	2,410,488	0.16
LLOYDS BK CORP MKTS 2.375 20-26 09/04A	3,000,000	EUR	2,986,964	0.20
NATL WESTM BK SUB 3.625 24-29 09/01A	4,976,000	EUR	5,116,944	0.35
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	3,724,000	EUR	3,717,850	0.25
NATWEST MARKETS PLC 0.125 21-26 18/06A	4,167,000	EUR	4,014,496	0.27
RECKITT BENCK TREA SE 3.625 23-28 14/09A	2,630,000	EUR	2,698,732	0.18
RECKITT BENCKISER TR 0.375 20-26 19/05A	2,000,000	EUR	1,937,682	0.13
RELX FINANCE BV 1.375 16-26 12/05A	7,000,000	EUR	6,893,326	0.47
RELX FINANCE BV 1.50 18-27 13/05A	11,000,000	EUR	10,724,835	0.73
RENTOKIL INITIAL PLC 0.8750 19-26 30/05A	14,000,000	EUR	13,700,028	0.93
UNILEVER FINANCE 0.7500 22-26 28/02A	2,000,000	EUR	1,959,887	0.13
VODAFONE GROUP 0.90 19-26 24/11A	8,000,000	EUR	7,759,569	0.53
			81,694,909	5.55
États-Unis d'Amérique				
APPLE INC 1.625 14-26 10/11A	4,700,000	EUR	4,625,593	0.31
BECTON DICKINSON 1.208 19-26 04/06A	11,000,000	EUR	10,779,723	0.73
DH EUROPE FIN 0.20 19-26 18/03A	9,000,000	EUR	8,743,671	0.59
FIDELITY NATIONAL INF 0.625 19-25 03/12A	8,000,000	EUR	7,845,043	0.53
LINDE 1.0 22-27 31/03A	2,500,000	EUR	2,410,394	0.16
MANPOWERGROUP INC 1.75 18-26 22/06A	7,000,000	EUR	6,888,879	0.47
NESTLE FIN 3.5 23-27 13/12A	2,526,000	EUR	2,595,430	0.18

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
PRAXAIR 1.625 14-25 01/12A	6,000,000	EUR	5,947,754	0.40
PROCTER & GAMBLE CO 4.875 07-27 11/05A	10,000,000	EUR	10,533,636	0.72
PROLOGIS 3.00 14-26 02/06A	6,300,000	EUR	6,313,811	0.43
PROLOGIS EURO FINANCE 1.875 18-29 05/01A	2,000,000	EUR	1,922,845	0.13
ROCHE FINANCE EUR 3.312 23-27 04/12A	6,191,000	EUR	6,324,419	0.43
SANOFI SA 0.50 16-27 13/01A	2,000,000	EUR	1,920,529	0.13
SANOFI SA 1.00 18-26 21/03A	2,500,000	EUR	2,454,371	0.17
SCHNEIDER ELECTRIC 1.5000 19-28 15/01A	3,000,000	EUR	2,904,045	0.20
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.25 23-28 12/06A	8,000,000	EUR	8,163,748	0.55
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.875 17-26 13/12A	6,000,000	EUR	5,815,233	0.39
STRYKER 3.375 23-28 11/12A	5,221,000	EUR	5,329,382	0.36
THERMO FISHER SCIENT 1.45 17-27 16/03A	3,000,000	EUR	2,926,336	0.20
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	8,375,000	EUR	8,415,251	0.57
			112,860,093	7.66
Total des obligations			1,201,965,170	81.59
Obligations à taux variables				
Belgique				
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	4,000,000	EUR	4,007,084	0.27
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	9,500,000	EUR	9,191,691	0.62
KBC GROUPE SA FL.R 21-27 01/03A27 01/03A	8,000,000	EUR	7,776,478	0.53
			20,975,253	1.42
Canada				
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	4,554,000	EUR	4,557,866	0.31
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.58% 10-09-27	4,000,000	EUR	4,006,201	0.27
			8,564,067	0.58
Danemark				
JYSKE BANK DNK FL.R 21-26 02/09A	8,929,000	EUR	8,760,250	0.59
			8,760,250	0.59
Finlande				
OP CORPORATE BANK 0.4 24-27 28/03Q	1,213,000	EUR	1,215,710	0.08
			1,215,710	0.08
France				
AXA SA FL.R 14-XX 08/10A	6,400,000	EUR	6,411,362	0.44
BNP PARIBAS SA FL.R 19-26 04/06A	10,000,000	EUR	9,894,842	0.67
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	8,000,000	EUR	7,640,002	0.52
BPCE FL.R 22-28 14/01A	10,000,000	EUR	9,490,950	0.64
CNP ASSURANCES FL.R 14-45 05/06A	5,000,000	EUR	5,014,604	0.34
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 22-26 12/10A	10,000,000	EUR	10,081,717	0.68
LA BANQUE POSTALE FL.R 20-26 17/06A	8,000,000	EUR	7,908,600	0.54
LA BANQUE POSTALE FL.R 20-31 26/01A	4,000,000	EUR	3,902,909	0.26
SOCIETE GENERALE SA FL.R 21-27 02/12A	8,000,000	EUR	7,614,803	0.52
			67,959,789	4.61
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 15-45 07/07A	4,000,000	EUR	3,980,912	0.27
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	3,000,000	EUR	2,999,015	0.20
COMMERZBANK AG FL.R 20-26 24/03A	5,000,000	EUR	4,972,537	0.34
COMMERZBANK AG FL.R 22-27 14/09A	6,000,000	EUR	6,014,087	0.41
MERCK KGAA FL.R 20-80 09/09A	2,000,000	EUR	1,944,380	0.13
			19,910,931	1.35
Irlande				
AIB GROUP PLC FL.R 22-26 04/07A26 04/07A	3,700,000	EUR	3,711,114	0.25
AIB GROUP PLC FL.R 22-28 04/04A	5,000,000	EUR	4,927,658	0.33
AIB GROUP PLC FL.R 22-29 16/02A	3,000,000	EUR	3,237,817	0.22
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	11,000,000	EUR	10,657,246	0.72
			22,533,835	1.53
Italie				
ASSICURAZ GENERALI FL.R 14-XX 21/11A	1,000,000	EUR	1,008,337	0.07
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	2,000,000	EUR	1,991,612	0.14
INTESA SANPAOLO FL.R 23-28 08/03A	3,143,000	EUR	3,273,599	0.22

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
UNICREDIT FL.R 24-28 11/06A	3,193,000	EUR	3,253,048	0.22
			9,526,596	0.65
Pays-Bas				
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	9,300,000	EUR	9,299,562	0.63
			9,299,562	0.63
Norvège				
DNB BANK ASA FL.R 22-27 21/09A	10,000,000	EUR	10,064,046	0.68
DNB BANK ASA FL.R 23-27 16/02A	7,775,000	EUR	7,842,875	0.53
			17,906,921	1.22
Espagne				
BANCO BILBAO VICAYS FL.R 24-27 07/06Q	3,700,000	EUR	3,707,068	0.25
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	5,700,000	EUR	5,587,477	0.38
BANCO DE SABADELL SA FL.R 21-28 16/06A	3,000,000	EUR	2,856,339	0.19
BANCO DE SABADELL SA FL.R 22-26 24/03A	7,000,000	EUR	6,991,844	0.47
BBVA SA FL.R 21-27 24/03A	3,000,000	EUR	2,909,076	0.20
IBERDROLA INTL BV FL.R 19-XX 12/02A	3,500,000	EUR	3,498,070	0.24
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	4,000,000	EUR	3,922,429	0.27
			29,472,303	2.00
Suède				
SWEDBANK AB FL.R 21-27 20/05A	13,000,000	EUR	12,546,616	0.85
			12,546,616	0.85
Royaume-Uni				
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 20-26 01/04A	8,000,000	EUR	8,008,067	0.54
NATWEST GROUP PLC FL.R 22-28 06/09A	3,000,000	EUR	3,083,668	0.21
			11,091,735	0.75
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP FL.R 24-28 14/05Q	2,319,000	EUR	2,323,782	0.16
			2,323,782	0.16
Total des obligations à taux variables			242,087,350	16.43
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,444,052,520	98.03
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Supranationales				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	8,501	EUR	9,622,877	0.65
			9,622,877	0.65
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			9,622,877	0.65
Total Organismes de placement collectif			9,622,877	0.65
Total du portefeuille-titres			1,453,675,397	98.68
Coût d'acquisition			1,417,076,917	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Italie	15.87
France	14.12
Espagne	13.71
Allemagne	9.55
États-Unis d'Amérique	7.82
Royaume-Uni	6.30
Pays-Bas	5.48
Belgique	3.80
Union européenne	2.57
Finlande	2.26
Danemark	2.23
Australie	2.13
Irlande	2.12
Norvège	1.93
Suisse	1.73
Canada	1.69
Suède	1.68
Portugal	0.91
Roumanie	0.86
Supranationales	0.65
Japon	0.54
Nouvelle-Zélande	0.43
Slovaquie	0.27
Luxembourg	0.05
	98.68

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	44.84
Obligations d'États, Provinces et communes	23.01
Télécommunication	3.31
Immobilier	2.96
Énergie et eau	2.70
Organisations supranationales	2.57
Électronique et semi-conducteurs	2.44
Industrie pharmaceutique	2.39
Assurance	2.08
Électrotechnique	1.96
Services divers	1.83
Internet et services d'Internet	1.68
Biens de consommation divers	1.37
Art graphique, maison d'édition	0.93
Papier et bois	0.72
Chimie	0.68
Fonds d'investissement	0.65
Industrie agro-alimentaire	0.59
Matériaux de construction	0.57
Industrie automobile	0.32
Articles de bureaux et ordinateurs	0.31
Autres	0.28
Textile et habillement	0.18
Construction de machines et appareils	0.16
Industrie aéronautique et spatiale	0.07
Distribution, commerce de détail	0.07
	98.68

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
TELSTRA CORPORATION 1 20-30 23/04A	904,000	EUR	821,297	0.29
			821,297	0.29
Autriche				
AUSTRIA 0.00 21-31 20/02U	1,054,000	EUR	902,879	0.32
AUSTRIA 0.9 22-32 20/02A	1,754,000	EUR	1,558,346	0.55
AUSTRIA 1.85 22-49 23/05A	488,000	EUR	394,453	0.14
AUSTRIA 2.40 13-34 23/05A	144,000	EUR	139,782	0.05
ERSTE GROUP BANK 3.125 24-33 12/12A	1,400,000	EUR	1,423,890	0.50
			4,419,350	1.56
Belgique				
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	1,600,000	EUR	1,652,629	0.59
BELGIUM 2.8500 24-34 22/10A	1,500,000	EUR	1,484,495	0.53
PROXIMUS SA 4.125 23-33 17/11A	900,000	EUR	949,923	0.34
PROXIMUS SADP 0.7500 21-36 17/11A	400,000	EUR	290,705	0.10
SOLVAY 4.25 24-31 03/10A	700,000	EUR	721,943	0.26
			5,099,695	1.81
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	3,256,000	EUR	3,313,482	1.17
CANADA 2.1 21-31 27/05S	1,000,000	CAD	623,084	0.22
CANADA 2.25 22-29 01/12S	1,500,000	CAD	976,088	0.35
CANADA 2.75 14-48 01/12S	1,400,000	CAD	854,409	0.30
CANADA 2.75 23-33 01/06S	500,000	CAD	325,833	0.12
CANADA 2.8 16-48 02/06S	1,357,000	CAD	722,280	0.26
CANADA 5.00 04-37 01/06S	510,000	CAD	403,828	0.14
CANADA 5.6 04-35 02/06S	1,400,000	CAD	1,078,745	0.38
CANADIAN GOVERN 3.5000 24-34 01/03S	1,000,000	CAD	688,454	0.24
NATL BANK OF CANADA 3.75 23-28 25/01A	821,000	EUR	840,765	0.30
			9,826,968	3.48
Chili				
CHILE 0.83 19-31 02/07A	500,000	EUR	424,453	0.15
CHILE 3.1000 21-41 07/05S	1,000,000	USD	693,997	0.25
			1,118,450	0.40
République tchèque				
CZECH REPUBLIC 1.20 20-31 13/03A	20,000,000	CZK	676,586	0.24
			676,586	0.24
Danemark				
DENMARK GOVERNMENT BON 2.25 23-33 15/11A	9,473,684	DKK	1,289,823	0.46
NOVO NORDISK FINANCE 3.25 24-31 21/01A	1,542,000	EUR	1,573,518	0.56
			2,863,341	1.01
Union européenne				
BANQUE EUROP INVEST 0 21-31 14/01A	1,000,000	EUR	861,922	0.31
BANQUE EUROP INVEST 1 19-42 14/11A	800,000	EUR	573,060	0.20
BANQUE EUROP INVEST 3.75 23-33 14/02S	9,000,000	USD	8,191,005	2.90
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 4.375% 10-10-31	11,000,000	USD	10,506,571	3.72
BANQUE EUROPEAN D INV 1.625 14-25 04/02A	500,000	CHF	533,444	0.19
BANQUE EUROPEENNE DIN0.875 18-25 30/01A	7,000,000	SEK	610,969	0.22
BEI 0.01 20-35 15/11A	60,000	EUR	44,314	0.02
EUROP FIN STABILITY 1.25 17-33 24/05A	453,000	EUR	403,688	0.14
EUROP.INVEST.BK 2.15 07-27 18/01S	840,000,000	JPY	5,335,226	1.89
EUROPEAN BANK FOR RE 4.25 21-28 07/02A	60,000,000,000	IDR	3,370,257	1.19
EUROPEAN STABILITY 0.5 19-29 05/03A	200,000	EUR	184,879	0.07
EUROPEAN UNION 0.00 21-31 04/07U	1,000,000	EUR	845,404	0.30
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	872,000	EUR	650,091	0.23
EUROPEAN UNION 2.0 22-27 04/10A	1,277,000	EUR	1,267,859	0.45
			33,378,689	11.82

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Finlande				
FINLAND 0.125 21-52 15/04A	100,000	EUR	47,609	0.02
FINLAND 1.125 18-34 15/04A	240,000	EUR	207,415	0.07
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	933,000	EUR	977,091	0.35
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	1,523,000	EUR	1,507,437	0.53
OP CORPORATE BA 0.6250 22-27 27/07A	909,000	EUR	857,371	0.30
			3,596,923	1.27
France				
AXA 3.375 24-34 31/05A	883,000	EUR	892,747	0.32
AXA 3.625 23-33 10/01A	823,000	EUR	859,910	0.30
BANQUE FED CRED 4.1250 23-30 18/09A	1,300,000	EUR	1,360,009	0.48
BFCM EMTN 4.00 22-29 21/11A	800,000	EUR	830,395	0.29
CAISSE D'AMORT 1.0000 20-30 21/10S	1,100,000	USD	864,001	0.31
CAPGEMINI SE 1.125 20-30 23/06A	600,000	EUR	544,554	0.19
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	1,600,000	EUR	1,619,620	0.57
DANONE 3.47 23-31 22/05A	2,100,000	EUR	2,149,470	0.76
FRANCE 0.5 20-44 25/06A	2,055,000	EUR	1,194,816	0.42
FRANCE 1.75 16-39 25/06A	1,700,000	EUR	1,385,702	0.49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-11-34	3,000,000	EUR	2,954,479	1.05
GECINA 0.875 22-33 25/01A	500,000	EUR	419,965	0.15
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	400,000	EUR	386,338	0.14
LA POSTE 2.625 22-28 14/09A	1,500,000	EUR	1,484,984	0.53
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	600,000	EUR	526,591	0.19
PSA BANQUE FRANCE 3.50 24-27 19/07A	900,000	EUR	910,416	0.32
REGIE AUTONOME TRANS 0.875 17-27 25/05A	200,000	EUR	192,232	0.07
SNCF RESEAU 1.875 17-34 30/03A	400,000	EUR	351,171	0.12
SOCIETE GENERALE SFH 0.125 19-29 18/07A	2,000,000	EUR	1,783,802	0.63
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	500,000	EUR	506,505	0.18
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.8 20-32 15/06A	500,000	EUR	422,533	0.15
			21,640,240	7.66
Allemagne				
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	300,000	EUR	298,060	0.11
E.ON SE 3.3750 24-31 15/01A	1,500,000	EUR	1,520,193	0.54
GERMANY 0.00 21-31 15/08U	2,500,000	EUR	2,173,019	0.77
GERMANY 0.00 21-50 15/08U	1,350,000	EUR	710,495	0.25
GERMANY 0.0000 20-30 15/08U	1,700,000	EUR	1,514,404	0.54
GERMANY 1.8 23-53 15/08A	500,000	EUR	422,529	0.15
KFW 0.00 20-30 17/09U	1,300,000	EUR	1,131,156	0.40
KFW 0.00 21-31 15/09U	4,500,000	EUR	3,816,010	1.35
KFW 0.75 21-26 19/02S 0.75 21-26 17/02S	1,500,000	CAD	982,573	0.35
KFW 1.0000 21-26 01/10S	3,600,000	USD	3,285,180	1.16
KFW 3.2000 17-28 15/03S	500,000	AUD	290,654	0.10
KRED.ANST.WIEDERAUFB. 2.60 07-37 20/06S	120,000,000	JPY	874,821	0.31
KREDITANSTALT FUER 2.9 23-26 24/02A	25,000,000	CNH	3,314,552	1.17
KREDITANSTALT FUER W 0.875 19-26 15/09A	900,000	GBP	1,024,256	0.36
KREDITANSTALT FUER WI 1.125 21-25 08/08A	5,000,000	NOK	416,965	0.15
KREDITANSTALT FUER2.75 22-25 03/03A	10,000,000	CNH	1,314,515	0.47
NRW BANK 0.875 15-25 10/11A	200,000	EUR	197,304	0.07
SIEMENS FIN NV 2.15 21-31 11/03S	1,000,000	USD	823,717	0.29
SIEMENS FINANCIE 2.35 16-26 15/10S	1,000,000	USD	930,445	0.33
VONOVIA FINANCE BV 2.125 18-30 22/03A	200,000	EUR	190,384	0.07
VONOVIA SE 0.375 21-27 16/06A	400,000	EUR	376,632	0.13
VONOVIA SE 1.375 22-26 28/01A	900,000	EUR	886,606	0.31
VONOVIA SE 4.75 22-27 23/05A	300,000	EUR	312,314	0.11
VONOVIA SE 5.5 24-36 18/01A	400,000	GBP	463,403	0.16
			27,270,187	9.65
Hongrie				
HUNGARY 2.125 21-31 22/09S	600,000	USD	460,448	0.16
HUNGARY 4.0 24-29 25/07A	690,000	EUR	701,553	0.25

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
HUNGARY 6.125 23-28 22/05S	1,500,000	USD	1,472,594	0.52
HUNGARY 6.75 11-28 22/10A	100,000,000	HUF	245,905	0.09
			2,880,500	1.02
Irlande				
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	900,000	EUR	847,333	0.30
SMURFIT KAPPA TSY 0.5000 21-29 22/09A	741,000	EUR	663,402	0.23
			1,510,735	0.53
Italie				
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	1,375,000	EUR	926,682	0.33
ENEL FI 4.5 23-43 20/02A	663,000	EUR	694,158	0.25
INTESA SANPAOLO 4.00 23-26 19/05A	1,600,000	EUR	1,628,060	0.58
ITALY 4 19-49 17/10S	350,000	USD	243,531	0.09
ITALY 4.4 22-33 01/05S	1,000,000	EUR	1,081,114	0.38
ITALY 4.75 13-28 01/09S	150,000	EUR	161,164	0.06
ITALY BUONI POLIENNALI 4.0 23-31 30/10S	500,000	EUR	529,143	0.19
			5,263,852	1.86
Japon				
JAPAN (30 YEAR 1.8000 23-53 20/09S	80,000,000	JPY	448,620	0.16
JAPAN (30 YEAR) 1.2000 23-53 20/06S	170,000,000	JPY	824,127	0.29
JAPAN 0.4 20-40 20/06S	250,000,000	JPY	1,287,640	0.46
JAPAN 0.40 15-25 20/06S	600,000,000	JPY	3,689,530	1.31
JAPAN 0.5 21-41 20/12S	100,000,000	JPY	506,496	0.18
JAPAN 1 22-62 20/03S	150,000,000	JPY	599,574	0.21
JAPAN 1.6 15-45 20/06S	95,000,000	JPY	553,704	0.20
JAPAN 1.7 13-43 20/12S	400,000,000	JPY	2,413,207	0.85
JAPAN 2 YEAR ISSUE 0.005% 01-09-25	500,000,000	JPY	3,066,237	1.09
JAPAN 40 YEAR ISSUE 1.3 23-63 20/03S	120,000,000	JPY	523,196	0.19
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.125 24-27 11/01A	1,301,000	EUR	1,309,377	0.46
			15,221,708	5.39
Pays-Bas				
BNG BANK NV 2.45 22-32 21/07S	1,000,000	AUD	509,337	0.18
NEDERLANDSE WATERSCHAP 3.45 18-28 17/07S	1,000,000	AUD	582,038	0.21
NETHERLANDS 0.00 21-31 15/07U	400,000	EUR	342,930	0.12
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	1,000,000	EUR	729,329	0.26
NETHERLANDS 2.75 14-47 15/01A	250,000	EUR	251,974	0.09
SANDOZ FINANCE BV 3.97 23-27 17/04A	1,209,000	EUR	1,239,559	0.44
TENNET HOLDING BV 1.375 18-28 05/06A	500,000	EUR	475,458	0.17
WOLTERS KLUWER 1.50 17-27 22/03A	1,000,000	EUR	975,959	0.35
			5,106,584	1.81
Norvège				
KBN 1.25 20-30 02/07S	2,000,000	NZD	933,659	0.33
			933,659	0.33
Pologne				
POLAND 2.50 15-26 25/07A	2,750,000	PLN	618,215	0.22
POLAND 5.5 23-53 04/04S	500,000	USD	446,072	0.16
POLAND 5.75 22-32 16/11S	1,000,000	USD	986,556	0.35
POLAND 6.00 22-33 25/10A	2,000,000	PLN	472,842	0.17
			2,523,685	0.89
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	600,000	EUR	619,175	0.22
OBRIGACOES DO T 3.6250 24-54 12/06A	1,694,900	EUR	1,757,553	0.62
			2,376,728	0.84
Roumanie				
ROMANIA 2.00 20-32 28/01A	1,125,000	EUR	894,619	0.32
ROMANIA 5.625 24-36 22/02A	1,000,000	EUR	962,081	0.34
			1,856,700	0.66
Slovaquie				
SLOVAKIA 3.625 23-33 08/06A	71,420	EUR	73,531	0.03
			73,531	0.03

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
BANCO DE BADELL 3.25 24-34 05/06A	1,200,000	EUR	1,228,539	0.43
CELLNEX FINANCE COMP 3.625 24-29 24/01A	700,000	EUR	711,770	0.25
IBERDROLA FINANZAS 3.375 22-32 22/11A	600,000	EUR	609,334	0.22
IBERDROLA INTL BV 6.75 06-36 15/07S	1,100,000	USD	1,174,978	0.42
RED ELECTRICA FIN 0.375 20-28 24/07A	1,000,000	EUR	927,257	0.33
SPAIN 0.00 21-28 31/01U	1,477,000	EUR	1,374,011	0.49
SPAIN 0.1 21-31 30/04A	1,309,000	EUR	1,115,245	0.39
SPAIN 1 21-42 30/07A	1,135,000	EUR	773,551	0.27
SPAIN 1.00 20-50 31/10A	728,000	EUR	417,148	0.15
TELEFONICA EMISIONES 1.957 19-39 01/07A	500,000	EUR	397,744	0.14
TELEFONICA EMISIONES 3.698 24-32 24/01A	1,200,000	EUR	1,227,339	0.43
			9,956,916	3.52
Supranationales				
BANQUE INTERNATIONAL 3.3 18-28 14/08S	2,500,000	AUD	1,451,747	0.51
INTL BK 2.25 22-29 19/01A	65,000,000	CNH	8,534,864	3.02
INTL BK FOR RECONS 0.0 22-52 30/09U	400,000,000	MXN	1,348,701	0.48
INTL BK RECON DEVEL 1.625 21-28 10/05S	1,000,000	NZD	506,464	0.18
			11,841,776	4.19
Sweden				
SKANDINAVISKA ENSKIL 4.375 23-28 06/11A	1,127,000	EUR	1,185,554	0.42
SWEDEN 2.25 11-32 01/06A	5,590,000	SEK	487,770	0.17
			1,673,324	0.59
Suisse				
ABB FINANCE BV 3.125 24-29 15/01A	1,059,000	EUR	1,073,931	0.38
ADECCO INTL FIN SERV 1.25 19-29 20/11A	400,000	EUR	368,247	0.13
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-26 03/11A	1,848,000	EUR	1,879,357	0.67
SWITZERLAND 2.50 06-36 08/03A	500,000	CHF	660,465	0.23
TYCO ELECTRONICS GRO 3.125 17-27 15/08S	400,000	USD	371,715	0.13
			4,353,715	1.54
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA 4.0 18-29 17/08S	550,000	USD	516,981	0.18
ASTRAZENECA FINANCE 4.875 23-33 03/03S	500,000	USD	477,746	0.17
GLAXOSMITHKLINE 3.8750 18-28 15/05S	1,000,000	USD	942,300	0.33
RELAX CAPITAL INC 4.00 19-29 18/03S	1,800,000	USD	1,679,919	0.59
RELX FINANCE BV 3.375 24-33 20/03A	560,000	EUR	562,520	0.20
RELX FINANCE BV 3.75 23-31 12/06A	795,000	EUR	823,668	0.29
UNITED KINGDOM 0.25 20-31 31/07S	1,150,000	GBP	1,073,092	0.38
UNITED KINGDOM 0.625 20-50 22/10S	1,215,000	GBP	548,734	0.19
UNITED KINGDOM 0.8750 21-33 31/07S	3,200,000	GBP	2,883,001	1.02
UNITED KINGDOM 1.50 16-47 22/07S	1,345,373	GBP	855,961	0.30
UNITED KINGDOM 3.25 12-44 22/01S	985,000	GBP	929,145	0.33
UNITED KINGDOM 3.25 23-33 31/01S	1,600,000	GBP	1,773,364	0.63
UNITED KINGDOM 6.00 98-28 07/12S	500,000	GBP	644,195	0.23
			13,710,626	4.85
États-Unis d'Amérique				
AMGEN INC 2.2 20-27 21/02S	500,000	USD	458,049	0.16
BANK OF NY MELL 3.3000 17-29 23/08S	1,200,000	USD	1,078,104	0.38
BANQUE INTERAMER DEV 2.00 16-26 02/06S	270,000	USD	252,381	0.09
BQUE INTERAMERICAINE 3.1 17-28 22/02S	2,000,000	AUD	1,159,257	0.41
BRISTOL MYERS 5.9 23-33 15/11S	1,000,000	USD	1,014,276	0.36
DH EUROPE FIN 0.45 19-28 18/03A	210,000	EUR	195,551	0.07
DH EUROPE FINANCE II 0.75 19-31 18/09A	500,000	EUR	431,684	0.15
EBAY INC 2.7 20-30 11/03S	900,000	USD	780,048	0.28
ELI LILLY & CO 0.625 19-31 01/11A	790,000	EUR	685,522	0.24
ELI LILLY & CO 3.3750 19-29 15/03S	1,000,000	USD	920,511	0.33
FIDELITY NATIONAL INFO 5.10 22-32 15/07S	1,000,000	USD	961,591	0.34
GENERAL MILLS INC 3.907 23-29 13/04A	521,000	EUR	539,141	0.19
ILLINOIS TOOL WORKS 3.375 24-32 17/05A	878,000	EUR	897,585	0.32

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
INTER AMERICAN DEV BANK 4.375 14-44 24/01	1,000,000	USD	888,260	0.31
INTER AMERICAN DEVEL 3.875 11-41 28/10S	100,000	USD	84,250	0.03
INTL FINANCE CORP IFC 7.0% 20-07-27	115,000,000	MXN	5,045,988	1.79
KELLANOVA 3.25 16-26 01/04S	800,000	USD	759,852	0.27
KELLOGG CO 0.5 21-29 20/05A	708,000	EUR	641,740	0.23
MANPOWERGROUP INC 1.75 18-26 22/06A	1,000,000	EUR	984,126	0.35
MASTERCARD INC 3.3000 20-27 26/03S	700,000	USD	659,502	0.23
MERRILL LYNCH INTL I 7.0 23-33 17/04A	140,000,000	INR	1,581,691	0.56
METLIFE INC 5.7 05-35 15/06S	1,000,000	USD	994,458	0.35
MSD NETHERLANDS CAP 3.25 24-32 30/05A	945,000	EUR	956,534	0.34
NESTLE FINANCE INTERNA 3.25 24-37 23/01A	883,000	EUR	875,454	0.31
PRAXAIR INC 1.1 20-30 10/08S	2,000,000	USD	1,597,407	0.57
PROCTER AND GAMBLE 3.2 24-34A	2,529,000	EUR	2,567,569	0.91
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	800,000	EUR	742,552	0.26
ROCHE FINANCE EUR 3.586 23-36 04/12A	1,448,000	EUR	1,488,770	0.53
SCHNEIDER ELECT 3.0000 24-31 10/01A	1,900,000	EUR	1,916,647	0.68
SHIRE ACQ INV IR 3.20 16-26 23/09S	23,000	USD	21,722	0.01
STELLANTIS NV 3.7500 24-36 19/03A	477,000	EUR	465,422	0.16
STRYKER 3.375 23-28 11/12A	633,000	EUR	646,140	0.23
THERMO FISHER SCIEN 1.95 17-29 24/07A	600,000	EUR	578,260	0.20
THERMO FISHER SCIENT 0.50 19-28 01/03A	368,000	EUR	343,083	0.12
THERMO FISHER SCIENT 5.30 13-44 01/02S	300,000	USD	277,636	0.10
THERMO FISHER SCIENTIFI 2.8 21-41 15/10S	700,000	USD	475,956	0.17
TOYOTA MOTOR CR 5.5500 23-30 20/11S	1,000,000	USD	995,515	0.35
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.25 20-26 16/01A	400,000	EUR	385,199	0.14
UNITED STATES 1.25 20-50 15/05S	400,000	USD	183,577	0.06
UNITED STATES 1.625 19-29 15/08S	59,300	USD	50,854	0.02
UNITED STATES 2.25 16-46 15/08S	44,900	USD	28,032	0.01
UNITED STATES 2.250 21-41 15/05S	825,700	USD	566,585	0.20
UNITED STATES 2.50 15-45 15/02S	45,800	USD	30,726	0.01
UNITED STATES 2.75 12-42 15/08S	1,152,300	USD	836,944	0.30
UNITED STATES 3 15-45 15/11S	700,000	USD	508,956	0.18
UNITED STATES 3.50 09-39 15/02S	1,000,000	USD	847,643	0.30
UNITED STATES 3.75 13-43 15/11S	200,000	USD	166,481	0.06
UNITED STATES 4.375 08-38 15/02S	230,000	USD	216,336	0.08
UNITED STATES TR NO 4.0 23-28 30/06S	3,000,000	USD	2,868,066	1.02
UNITED STATES TREASU 4.125 23-28 31/07S	4,300,000	USD	4,124,845	1.46
UNITED STATES TREASU 4.125 24-29 31/03S	4,500,000	USD	4,304,986	1.52
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.5% 30-09-26	3,500,000	USD	3,338,288	1.18
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.25% 15-11-34	4,000,000	USD	3,764,788	1.33
US TREASURY N/B 4.3750 23-28 31/08S	1,000,000	USD	966,773	0.34
VERIZON COMMUN 2.85 21-41 03/09S	500,000	USD	334,717	0.12
VERIZON COMMUNICATION 4.78% 15-02-35	754,000	USD	694,530	0.25
VERIZON COMMUNICATIONS 2.5 20-30 16/05S	1,000,000	CAD	627,130	0.22
VISA INC 2.0000 20-50 15/08S	1,300,000	USD	679,781	0.24
ZIMMER BIOMET HOLDINGS 3.25 23-28 01/12S	750,000	USD	735,216	0.26
			61,222,687	21.67
Total des obligations			251,218,452	88.93
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEA BK FL.R 23-33 03/02A	404,000	EUR	424,029	0.15
			424,029	0.15
Belgique				
KBC GROUPE FL.R 22-27 23/11A	1,200,000	EUR	1,233,830	0.44
			1,233,830	0.44
Canada				
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	1,822,000	EUR	1,823,547	0.65
			1,823,547	0.65

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Danemark				
JYSKE BANK DNK FL.R 21-26 02/09A	600,000	EUR	588,661	0.21
			588,661	0.21
Finlande				
NORDEA BANK ABP FL.R 23-34 23/02A	504,000	EUR	530,866	0.19
			530,866	0.19
France				
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	1,500,000	EUR	1,564,465	0.55
BPCE FL.R 22-28 14/01A	500,000	EUR	474,547	0.17
CNP ASSURANCES FL.R 23-52 18/07A	400,000	EUR	427,974	0.15
CREDIT MUTUEL ARKEA FL.R 20-29 11/06A	500,000	EUR	468,320	0.17
			2,935,306	1.04
Allemagne				
CMZB FRANCFORT FL.R 23-30 18/01A	900,000	EUR	959,512	0.34
			959,512	0.34
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-34 20/02A	365,000	EUR	396,724	0.14
UNICREDIT FL.R 24-31 23/01A	1,180,000	EUR	1,230,060	0.44
			1,626,784	0.58
Pays-Bas				
ING GROEP NV 20-26 01/07S	835,000	USD	792,344	0.28
			792,344	0.28
Norvège				
DNB BANK ASA FL.R 23-27 16/02A	1,132,000	EUR	1,141,882	0.40
			1,141,882	0.40
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 23-83 23/04A	300,000	EUR	315,802	0.11
			315,802	0.11
Espagne				
BBVA FL.R 23-31 13/01A	700,000	EUR	742,419	0.26
BBVA FL.R 23-XX 21/09Q	200,000	EUR	220,328	0.08
			962,747	0.34
Royaume-Uni				
LLOYDS BANK GROUP FL.R 24-34 05/04A	706,000	EUR	723,100	0.26
			723,100	0.26
Total des obligations à taux variables			14,058,410	4.98
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			265,276,862	93.91
Autres valeurs mobilières				
Obligations				
Canada				
PROVINCE DE QUEBEC 5.35 04-25 01/06S	500,000	CAD	338,855	0.12
			338,855	0.12
Nouvelle-Zélande				
WESTPAC NEW ZEA 1.4390 21-26 24/02S	2,000,000	NZD	1,053,481	0.37
			1,053,481	0.37
Total des obligations			1,392,336	0.49
Total des autres valeurs mobilières			1,392,336	0.49
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Supranationales				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL CONVERTIBLE Z C	482	EUR	522,922	0.19
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	7,100	EUR	6,426,992	2.28

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			6,949,914	2.46
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			6,949,914	2.46
Total Organismes de placement collectif			6,949,914	2.46
Total du portefeuille-titres			273,619,112	96.86
Coût d'acquisition			286,693,177	



Candriam Sustainable Bond Global

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	21.67
Union européenne	11.82
Allemagne	9.99
France	8.70
Supranationales	6.65
Japon	5.39
Royaume-Uni	5.11
Canada	4.24
Espagne	3.87
Italie	2.44
Belgique	2.24
Pays-Bas	2.09
Autriche	1.56
Suisse	1.54
Finlande	1.46
Danemark	1.22
Hongrie	1.02
Portugal	0.95
Pologne	0.89
Norvège	0.73
Roumanie	0.66
Suède	0.59
Irlande	0.53
Australie	0.44
Chili	0.40
Nouvelle-Zélande	0.37
République tchèque	0.24
Slovaquie	0.03
	96.86

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	30.86
Banques et autres institutions financières	29.47
Organisations supranationales	18.64
Fonds d'investissement	2.46
Industrie pharmaceutique	2.03
Télécommunication	1.99
Industrie agro-alimentaire	1.45
Immobilier	1.39
Biens de consommation divers	1.26
Électrotechnique	1.23
Assurance	1.12
Chimie	0.82
Services divers	0.77
Électronique et semi-conducteurs	0.59
Internet et services d'Internet	0.53
Énergie et eau	0.48
Autres	0.43
Art graphique, maison d'édition	0.35
Construction de machines et appareils	0.32
Distribution, commerce de détail	0.28
Transport	0.25
Industrie automobile	0.16
	96.86

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global Convertible

Convertibles Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Japon				
DAIFUKU CO LTD 0.0 23-30 14/09U	20,000,000	JPY	146,488	1.17
IBIDEN 0.00 24-31 14/03U	20,000,000	JPY	121,308	0.97
			267,796	2.13
Espagne				
IBERDROLA FINANZAS S 0.8 22-27 07/12S	300,000	EUR	331,445	2.64
			331,445	2.64
États-Unis d'Amérique				
SIMON GLOBAL DEVELOP 3.5 23-26 14/11A	200,000	EUR	218,701	1.74
VENTAS REALTY LP 3.75 24-26 01/06S	200,000	USD	219,961	1.75
			438,662	3.49
Total des obligations			1,037,903	8.27
Obligations convertibles				
Canada				
SHOPIFY INC CV 0.125 20-25 01/11S	300,000	USD	295,631	2.36
			295,631	2.36
France				
ACCOR SA CV 0.7 20-27 07/12A	3,400	EUR	193,181	1.54
EDENRED SA CV 0.00 21-28 14/06U	1,000	EUR	58,240	0.46
ELIS SA CV 2.25 22-29 22/09A22-29 22/09A	100,000	EUR	131,047	1.04
SPIE CV 2.0 23-28 17/01S	100,000	EUR	110,321	0.88
VEOLIA ENVIRONNEMENT CV 0.00 19-25 01/01U	6,280	EUR	190,823	1.52
WENDEL CV 2.625 23-26 27/03A	200,000	EUR	207,636	1.65
			891,248	7.10
Allemagne				
DEUTSCHE POST AG CV 0.05 17-25 30/06A	300,000	EUR	295,229	2.35
LEG IMMOBILIEN SE CV 0.4 20-28 30/06S	100,000	EUR	90,257	0.72
LEG IMMOBILIEN SE CV 0.875 17-25 01/09S	100,000	EUR	98,331	0.78
			483,817	3.85
Hong Kong				
LINK 2019 CB CV 4.5 22-27 12/12Q	2,000,000	HKD	250,198	1.99
			250,198	1.99
Japon				
DAIFUKU CO LTD CV 0.0 23-28 14/09U	20,000,000	JPY	142,752	1.14
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO 0.0 24-29 30/03U	30,000,000	JPY	191,927	1.53
ROHM CV 0.00 24-31 24/04U	30,000,000	JPY	176,140	1.40
			510,819	4.07
Nouvelle-Zélande				
XERO INVESTMENTS CV 1.625 24-31 12/06S	200,000	USD	222,302	1.77
			222,302	1.77
République populaire de Chine				
ALIBABA GROUP HOLDING CV 24-31 01/06S	570,000	USD	588,597	4.69
LENOVO GROUP LTD CV 2.5 22-29 26/08S/08S	200,000	USD	251,621	2.00
LI AUTO INC CV 0.25 21-2801/05S	70,000	USD	77,233	0.62
MEITUAN CV 0.00 21-27 27/04U0 21-27 27/04U	500,000	USD	476,040	3.79
NIO 4.625% 15-10-30 CV	90,000	USD	60,261	0.48
PING AN INSURANCE GROUP COMPANY OF CHINA 0.875% 22	400,000	USD	467,854	3.73
			1,921,606	15.31
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA CV 1.5 20-25 09/04S	200,000	EUR	254,883	2.03
CELLNEX TELECOM SA CV 0.50 19-28 05/07A	200,000	EUR	207,198	1.65
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75 20-31 20/11A	200,000	EUR	176,060	1.40
			638,141	5.08
Suisse				
STMICROELECTRONIC CV 0.0001 17-27 04/08S	400,000	USD	367,574	2.93
			367,574	2.93

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global Convertible

Convertibles Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
États-Unis d'Amérique				
AKAMAI TECHNO CV 0.375 19-27 01/09S	470,000	USD	456,356	3.64
AKAMAI TECHNOLOGIES 1.125% 15-02-29	130,000	USD	122,643	0.98
ALNYLAM PHARMAC CV 1.000 22-27 15/09S	120,000	USD	123,744	0.99
AMERICAN WATER CAPITAL 3.625% 15-06-26	390,000	USD	372,198	2.97
BENTLEY SYSTEMS INC 0.375 21-27 01/07S	300,000	USD	261,635	2.08
CYTOKINETICS INC 3.50 22-27 01/07S	40,000	USD	46,304	0.37
DIGITAL REALTY TRUST LP 1.875% 15-11-29	250,000	USD	249,311	1.99
ETSY INC CV 0.125 19-26 01/10S	100,000	USD	93,640	0.75
EXACT SCIENCES CV 0.375 19-27 15/03S	130,000	USD	116,750	0.93
GLOBAL PAYMENTS CV 1.5 24-31 01/03S	300,000	USD	284,379	2.27
GUIDEWIRE SOFTWARE 1.25% 01-11-29	200,000	USD	189,040	1.51
HALOZYME THERAPEUT CV 0.25 22-27 01/03SS	100,000	USD	92,265	0.74
HALOZYME THERAPEUT CV 22-28 15/08S	100,000	USD	104,408	0.83
INSMED INC CV 0.750 21-28 01/06S	30,000	USD	63,072	0.50
INSULET CORP CV 0.375 20-26 01/09S	70,000	USD	85,594	0.68
JAZZ INVESTMENTS I 3.125% 15-09-30	200,000	USD	208,813	1.66
LIBERTY MEDIA GROUP CV 2.25 22-27 15/08S	100,000	USD	118,086	0.94
MKS INSTRUMENTS 1.25% 01-06-30	150,000	USD	140,362	1.12
NEXTERA ENERGY CA CV 3.0 24-27 01/03S	250,000	USD	280,215	2.23
ON SEMICONDUCTOR CV 0.50 23-29 01/03S	200,000	USD	182,318	1.45
PALO ALTO NETWORKS CV 0.375 20-25 01/06S	40,000	USD	141,064	1.12
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	200,000	USD	196,928	1.57
REPLIGEN 1.0% 15-12-28 CV	40,000	USD	39,633	0.32
REXFORD INDUSTRIA CV 4.125 24-29 15/03S	130,000	USD	122,199	0.97
RIVIAN AUTO CV 4.625 23-29 15/03S	110,000	USD	111,845	0.89
RIVIAN AUTOMOTIVE 3.625% 15-10-30	150,000	USD	129,478	1.03
SNAP INC 0.75 19-26 01/08	100,000	USD	94,127	0.75
TETRA TECH 2.25% 15-08-28 CV	160,000	USD	181,090	1.44
TYLER TECHNOLOGIES 0.25 21-26 15/03S	150,000	USD	175,955	1.40
WELLTOWER OP LLC 3.125% 15-07-29	110,000	USD	121,325	0.97
WELLTOWER OP LLC CV 2.75 23-28 15/05S	90,000	USD	117,933	0.94
WESTERN DIGITAL 3.0% 15-11-28	90,000	USD	115,317	0.92
WORKIVA 1.25% 15-08-28 CV	200,000	USD	205,460	1.64
ZILLOW GROUP INC 2.75 20-25 15/05S	30,000	USD	33,564	0.27
ZSCALER INC CV 0.125 21-25 01/07S	80,000	USD	96,508	0.77
			5,473,559	43.60
Total obligations convertibles			11,054,895	88.07
Obligations à taux variables				
États-Unis d'Amérique				
SCHNEIDER ELECTRIC SE FL.R 24-31 28/06S	200,000	EUR	213,265	1.70
			213,265	1.70
Total des obligations à taux variables			213,265	1.70
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			12,306,063	98.04
Total du portefeuille-titres			12,306,063	98.04
Coût d'acquisition			11,609,142	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Convertible

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	48.80
République populaire de Chine	15.31
Espagne	7.72
France	7.10
Japon	6.20
Allemagne	3.85
Suisse	2.93
Canada	2.36
Hong Kong	1.99
Nouvelle-Zélande	1.77
	98.04

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	27.29
Banques et autres institutions financières	15.09
Immobilier	8.13
Électronique et semi-conducteurs	7.87
Biotechnologie	4.75
Énergie et eau	3.75
Assurance	3.73
Télécommunication	3.05
Industrie automobile	3.02
Institutions non classifiables	2.97
Articles de bureaux et ordinateurs	2.92
Transport	2.35
Construction de machines et appareils	2.30
Industrie pharmaceutique	2.17
Électrotechnique	1.70
Art graphique, maison d'édition	1.69
Restauration, industrie hôtelière	1.54
Matériaux de construction	1.53
Services environnementaux et recyclage	1.44
Distribution, commerce de détail	0.75
	98.04



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
France				
ILIAD HOLDING SAS 7.0% 15-04-32	29,512,000	USD	28,644,433	2.35
			28,644,433	2.35
Allemagne				
NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	21,964,800	EUR	22,624,183	1.86
			22,624,183	1.86
Italie				
TELECOM ITALIA CAPITAL 7.2% 18-07-36	10,536,000	USD	10,220,785	0.84
			10,220,785	0.84
Portugal				
EDP SA 1.7 20-80 20/07A	10,000,000	EUR	9,869,041	0.81
			9,869,041	0.81
Espagne				
GRIFOLS 7.125% 01-05-30	12,000,000	EUR	12,370,861	1.02
IBERDROLA FIN.EMTN 4.871 24-99 31/12A	5,000,000	EUR	5,234,114	0.43
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	19,500,000	EUR	19,500,000	1.60
			37,104,975	3.05
Suède				
VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	14,693,000	EUR	14,637,901	1.20
VERISURE HOLDING AB 7.125 23-28 01/02S	2,500,000	EUR	2,593,405	0.21
			17,231,306	1.41
Royaume-Uni				
BELRON FINANCE 5.75% 15-10-29	30,693,000	USD	29,335,725	2.41
VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE 4.125% 15-08-30	4,990,000	GBP	5,162,459	0.42
VMED O2 UK FIN I PLC 4.5 21-31 15/07SS	7,000,000	GBP	7,217,586	0.59
VMED O2 UK FINA 4.7500 21-31 15/07S	17,000,000	USD	14,113,498	1.16
VMED O2 UK FINANCING 7.75 24-32 15/04S	26,500,000	USD	25,792,830	2.12
			81,622,098	6.70
États-Unis d'Amérique				
ARAMARK SERVICES INC 5 17-25 01/04S	9,500,000	USD	9,167,147	0.75
AVANTOR FUNDING INC 2.625 20-25 06/11S	30,445,000	EUR	30,267,583	2.49
AVIENT 6.25% 01-11-31	18,000,000	USD	17,146,306	1.41
CENTENE CORP 4.2500 19-27 15/12S	7,000,000	USD	6,548,967	0.54
CHARLES RIVER LABO 3.75 21-29 15/03S	10,995,000	USD	9,737,598	0.80
CHARTER COM OPER 6.384 16-35 23/10S	31,000,000	USD	29,934,770	2.46
CHARTER COMMUNICATIONS OPERATING LLC C 6.55% 01-06	14,000,000	USD	13,848,390	1.14
COTY INC 5.0000 21-26 15/04S	7,253,000	USD	6,989,771	0.57
COTY/HFC PRESTI 4.7500 21-29 15/01S	9,000,000	USD	8,282,562	0.68
COTY/HFC PRESTI 6.6250 23-30 15/07S	12,109,000	USD	11,853,208	0.97
CROWN AMERICAS LLC4.7519-26 01/02S	20,209,000	USD	19,302,877	1.58
DARLING INGREDI 6.0000 22-30 15/06S	30,000,000	USD	28,579,805	2.35
FRONTIER COM CORP 5.875 20-27 15/10S	25,000,000	USD	24,066,391	1.98
FRONTIER COMMUN 8.7500 22-30 15/05S	25,000,000	USD	25,516,402	2.10
GLATFELTER 4.7500 21-29 15/11S	5,000,000	USD	4,288,133	0.35
GLATFELTER 7.25% 15-11-31	13,500,000	USD	12,727,547	1.05
HCA INC 5.375 15-25 01/02S	7,000,000	USD	6,758,269	0.55
HILTON DOMESTIC OPERATING 5.875% 15-03-33	9,148,000	USD	8,692,755	0.71
HILTON GRAND VACATI 6.625 24-32 15/01S	19,000,000	USD	18,408,239	1.51
IMS HEALTH INC 5.00 16-26 15/10S	11,000,000	USD	10,479,800	0.86
IQVIA INC 2.875 17-25 15/09S	15,540,000	EUR	15,471,092	1.27
IRON MOUNTAIN 6.25% 15-01-33	19,516,000	USD	18,821,932	1.55
JAZZ SECURITIES DAC 4.375 21-29 15/01S	23,000,000	USD	20,942,612	1.72
LKQ CORP 6.25 23-33 15/06S	22,464,000	USD	22,391,093	1.84
NEWELL BRANDS 6.375% 15-05-30	7,116,000	USD	6,883,360	0.57
NEWELL BRANDS 6.625% 15-05-32	6,469,000	USD	6,282,125	0.52
NORTONLIFELOCK INC 6.75 -27 30/09S	30,849,000	USD	30,239,739	2.48

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
OI EUROPEAN GROUP BV 4.75% 15-02-30	6,000,000	USD	5,158,306	0.42
ORGANON CO ORGANON F 6.75 24-34 15/05S	14,000,000	USD	13,418,291	1.10
ORGANON CO ORGANON F 7.87 24-34 15/05S	7,350,000	USD	7,256,729	0.60
ORGANON COMPANY 5.125 21-31 30/04S	7,000,000	USD	6,075,971	0.50
OWENSBROCKWAY GLASS 7.25 23-31 15/05S	9,083,000	USD	8,536,704	0.70
OWENSBROCKWAY GLASS 7.375 24-32 01/06S	2,917,000	USD	2,693,485	0.22
PERRIGO FINANCE 6.125% 30-09-32	18,200,000	USD	17,186,401	1.41
POST 6.375% 01-03-33	26,866,000	USD	25,396,543	2.09
POST HOLDINGS INC 5.50 19-29 15/12S	12,857,000	USD	12,014,051	0.99
PRA HEALTH SCIENCES 2.875 21-26 15/07S	21,024,000	USD	19,545,033	1.60
PRIME SECURITY SERVIC 5.75 19-26 15/04S	40,294,000	USD	38,890,800	3.19
PRIME SECURITY SERVIC 6.25 20-28 15/01S	6,667,000	USD	6,403,048	0.53
RESIDEO FUNDING 6.5% 15-07-32	15,822,000	USD	15,298,629	1.26
STAR PARENT INC 9.00 23-30 01/10S	28,661,000	USD	28,746,801	2.36
SUMMIT MATERIAL 7.2500 23-31 15/01S	14,000,000	USD	14,345,921	1.18
TENET HEALTHCARE CORP 5.125 19-27 01/11S	45,500,000	USD	43,033,768	3.53
VF 0.625% 25-02-32	12,000,000	EUR	9,212,568	0.76
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	8,000,000	EUR	7,994,400	0.66
VF CORP 0.25 20-28 25/02A	8,500,000	EUR	7,569,692	0.62
WESCO DISTRIBUTION 6.625 24-32 15/03S	7,000,000	USD	6,870,708	0.56
			719,276,322	59.06
Total des obligations			926,593,143	76.08
Obligations à taux variables				
France				
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 23-XX 22/02A	10,000,000	EUR	10,690,140	0.88
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 20-XX 20.04A	15,000,000	EUR	14,700,000	1.21
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 20-XX 20/04A	10,000,000	EUR	9,337,500	0.77
			34,727,640	2.85
Italie				
ENEL SPA FL.R 1.375 21-99 31/12A	20,000,000	EUR	18,793,894	1.54
ENEL SPA FL.R 19-80 24/05A	6,549,000	EUR	6,553,441	0.54
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	10,000,000	EUR	8,772,307	0.72
			34,119,642	2.80
Pays-Bas				
TENNET HOLDING BV FL.R 24-XX 21/03A	10,000,000	EUR	10,373,000	0.85
			10,373,000	0.85
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGA FL.R 21-82 14/03A	15,000,000	EUR	14,319,060	1.18
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	20,000,000	EUR	20,359,400	1.67
			34,678,460	2.85
Espagne				
ELEFONICA EUROPE BV FL.R 24-XX 15/04A	17,500,000	EUR	18,724,720	1.54
IBERDROLA FINANZAS FL.R 29-XX 25/07A	17,000,000	EUR	17,578,733	1.44
IBERDROLA INTL BV FL.R 19-XX 12/02A	15,000,000	EUR	14,991,729	1.23
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A	14,500,000	EUR	13,505,155	1.11
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 23-99 31/12A	10,000,000	EUR	11,212,500	0.92
			76,012,837	6.24
Royaume-Uni				
VODAFONE GROUP PLC FL.R 21-81 04/06S	11,971,000	USD	11,067,591	0.91
VODAFONE GROUP PLC FL.R 21-81 04/06S	9,000,000	USD	7,693,568	0.63
			18,761,159	1.54
Total des obligations à taux variables			208,672,738	17.13
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,135,265,881	93.22

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Supranationales				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	49,312	EUR	55,817,199	4.58
			55,817,199	4.58
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			55,817,199	4.58
Total Organismes de placement collectif			55,817,199	4.58
Total du portefeuille-titres			1,191,083,080	97.80
Coût d'acquisition			1,142,818,916	



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	59.06
Espagne	9.29
Royaume-Uni	8.24
France	5.20
Supranationales	4.58
Portugal	3.66
Italie	3.64
Allemagne	1.86
Suède	1.41
Pays-Bas	0.85
	97.80

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	36.32
Énergie et eau	9.99
Soins de santé	9.37
Télécommunication	9.24
Électrotechnique	5.39
Fonds d'investissement	4.58
Services divers	3.87
Chimie	3.11
Industrie agro-alimentaire	3.07
Internet et services d'Internet	2.48
Biotechnologie	2.40
Industrie automobile	1.84
Articles de bureaux et ordinateurs	1.54
Papier et bois	1.40
Biens de consommation divers	1.08
Matériaux de construction	0.92
Textile et habillement	0.62
Industrie pharmaceutique	0.57
	97.80



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	800,000	EUR	772,862	0.69
			772,862	0.69
Belgique				
AEDIFICA SA 0.75 21-31 09/09A	200,000	EUR	166,092	0.15
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	2,500,000	EUR	2,218,146	1.97
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	300,000	EUR	256,950	0.23
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	800,000	EUR	694,590	0.62
ELIA TRANSMISSION BE 3.75 24-36 15/01A	900,000	EUR	915,754	0.81
KBC GROUPE SA 3 22-30 25/08A	1,600,000	EUR	1,594,485	1.42
PROXIMUS SA 4.125 23-33 17/11A	600,000	EUR	633,282	0.56
PROXIMUS SADP 0.7500 21-36 17/11A	400,000	EUR	290,705	0.26
REGION WALLONNE 0.25 19-26 03/05A	500,000	EUR	484,448	0.43
REGION WALLONNE 0.5 20-30 08/04A	300,000	EUR	264,814	0.24
			7,519,266	6.68
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	1,014,000	EUR	1,031,901	0.92
CANADA 1.85 20-27 01/02S	600,000	CAD	393,677	0.35
PROVINCE OF QUEBEC 1.85 20-27 13/02S	600,000	CAD	393,674	0.35
			1,819,252	1.62
Chili				
CHILE 2.55 21-33 27/07S	700,000	USD	546,282	0.48
			546,282	0.48
Danemark				
NOVO NORDISK FINANCE 3.25 24-31 21/01A	911,000	EUR	929,620	0.83
			929,620	0.83
Union européenne				
BEI 0.0100 21-41 15/05A	2,100,000	EUR	1,286,179	1.14
COUNCIL OF EUROPE 1.00 22-29 13/04A	1,800,000	EUR	1,696,488	1.51
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	4,000,000	EUR	2,982,068	2.65
			5,964,735	5.30
Finlande				
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	535,000	EUR	560,283	0.50
NORDEA BANK ABP 0.5 21-31 19/03A	1,000,000	EUR	856,082	0.76
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	254,000	EUR	251,404	0.22
OP CORPORATE BA 0.6250 22-27 27/07A	682,000	EUR	643,264	0.57
			2,311,033	2.05
France				
AGENCE FRANCE L 0.00 20-27 20/09U	700,000	EUR	653,381	0.58
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-31 27/05A	1,400,000	EUR	1,191,254	1.06
BANQUE STELLANTIS FRA 3.875 23-26 19/01A	300,000	EUR	302,721	0.27
BFCM EMTN 4.00 22-29 21/11A	1,300,000	EUR	1,349,392	1.20
BPIFRANCE 3.125 23-33 25/05A	700,000	EUR	697,385	0.62
CADES 1.5 22-32 25/05A	1,500,000	EUR	1,352,888	1.20
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	800,000	EUR	809,810	0.72
CREDIT AGRICOLE 0.125 20-27 09/12A	1,400,000	EUR	1,289,249	1.14
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25-10-34	200,000	EUR	198,046	0.18
DANONE 1.00 18-25 26/03A	900,000	EUR	895,767	0.80
FONCIERE DES REGIONS 1.125 15-21 31/01S	400,000	EUR	348,590	0.31
FRANCE 0.1 20-49 02/07A	700,000	EUR	596,782	0.53
FRANCE 1.75 16-39 25/06A	4,000,000	EUR	3,260,476	2.89
GECINA 0.875 22-33 25/01A	600,000	EUR	503,958	0.45
GROUPAMA ASSURANCES 0.75 21-28 07/07A	400,000	EUR	366,686	0.33
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	1,000,000	EUR	836,070	0.74
LA BANQUE POSTALE 3.1250 24-34 26/01A	200,000	EUR	202,496	0.18
LA POSTE 2.625 22-28 14/09A	400,000	EUR	395,996	0.35

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
LA POSTE SA 1.45 18-28 30/11A	400,000	EUR	377,889	0.34
LEGRAND SA 0.375 21-31 06/10A	1,400,000	EUR	1,178,406	1.05
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	700,000	EUR	614,356	0.55
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	500,000	EUR	506,505	0.45
UNION NAT. INTERPRO. 0.00 20-30 19/11U	1,000,000	EUR	846,719	0.75
VERALLIA FRANCE SA 1.875 21-31 10/11A	300,000	EUR	269,748	0.24
			19,044,570	16.91
Allemagne				
E.ON SE 3.3750 24-31 15/01A	800,000	EUR	810,770	0.72
GERMANY 0.00 21-50 15/08U	3,600,000	EUR	1,894,652	1.68
GERMANY 1.3 22-27 15/10A	3,700,000	EUR	3,633,534	3.23
HENKEL AG & CO KGAA 2.625 22-27 13/09A	700,000	EUR	701,740	0.62
LAND HESSEN 2.875 23-33 04/07A	1,100,000	EUR	1,117,221	0.99
LEG IMMOBILIEN SE 0.75 21-31 30/06A	500,000	EUR	422,346	0.37
MERCEDESSENZ GROUP 0.75 20-30 10/09A	700,000	EUR	616,436	0.55
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	500,000	EUR	422,594	0.38
VONOVIA SE 4.75 22-27 23/05A	700,000	EUR	728,733	0.65
			10,348,026	9.19
Irlande				
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	2,500,000	EUR	2,353,704	2.09
SMURFIT KAPPA TSY 0.5000 21-29 22/09A	800,000	EUR	716,224	0.64
			3,069,928	2.73
Italie				
ASSICURAZ GENERALI 2.429 20-31 14/07A	1,100,000	EUR	1,035,080	0.92
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	5,450,000	EUR	3,673,030	3.26
CASSA DEPOSITI E PREST 2.0 20-27 20/04A	600,000	EUR	591,393	0.53
ENEL FINANCE INTL 0.5 21-30 17/06A	1,600,000	EUR	1,412,998	1.25
INTE 5.25 22-30 13/01A	600,000	EUR	659,032	0.59
INTESA SANPAOLO 4.00 23-26 19/05A	294,000	EUR	299,156	0.27
INTESA SANPAOLO 4.75 22-27 06/09A	650,000	EUR	680,619	0.60
TERNA SPA 0.75 20-32 24/07A	850,000	EUR	712,469	0.63
			9,063,777	8.05
Lettonie				
LATVIA 0.25 21-30 23/01A	1,019,000	EUR	890,046	0.79
			890,046	0.79
Luxembourg				
LUXEMBOURG 0.00 20-32 14/09U	1,100,000	EUR	899,258	0.80
			899,258	0.80
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 21-29 23/09A	1,500,000	EUR	1,327,630	1.18
ASML HOLDING NV 2.25 22-32 17/05A	1,200,000	EUR	1,164,755	1.03
BNG BANK N.V. 2.75 24-34 11/01A	1,700,000	EUR	1,681,294	1.49
ING GROUP NV 0.875 21-32 09/06A	1,100,000	EUR	1,040,379	0.92
KON AHOLD DELHAIZE 0.25 19-25 26/06A	300,000	EUR	296,306	0.26
KONINKLIJKE AHOLD DE 0.375 21-30 18/03A	600,000	EUR	527,900	0.47
NEDERLANDSE WATERS BK 0.25 22-32 19/01A	1,420,000	EUR	1,197,688	1.06
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	2,200,000	EUR	1,604,524	1.42
RABOBANK 1.106 21-27 24/02S 21-27 24/02S	1,050,000	USD	970,926	0.86
			9,811,402	8.71
Portugal				
EDP FINANCE BV 1.875 22-29 21/09A	1,100,000	EUR	1,046,113	0.93
			1,046,113	0.93
Slovénie				
SLOVENIA 0.125 21-31 01/07A	1,300,000	EUR	1,106,989	0.98
			1,106,989	0.98
Espagne				
BBVA 4.375 22-29 14/10A	1,200,000	EUR	1,280,343	1.14
IBERDROLA FINANZAS 3.375 22-32 22/11A	1,600,000	EUR	1,624,889	1.44
INSTITUTO DE CREDITO 2.65 22-28 31/01A	400,000	EUR	401,633	0.36
RED ELECTRICA FIN 0.5 21-33 24/05A	500,000	EUR	409,387	0.36

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SPAIN 0.827 20-27 30/07A	800,000	EUR	767,346	0.68
SPAIN 1 21-42 30/07A	5,500,000	EUR	3,748,485	3.33
TELEFONICA EMISIONES 3.698 24-32 24/01A	600,000	EUR	613,669	0.54
			8,845,752	7.85
Suède				
SWEDBANK AB 4.375 23-30 05/09A	500,000	EUR	529,898	0.47
			529,898	0.47
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 0.375 21-29 03/06A	1,400,000	EUR	1,262,968	1.12
VODAFONE GROUP 0.90 19-26 24/11A	1,500,000	EUR	1,454,919	1.29
			2,717,887	2.41
États-Unis d'Amérique				
AMGEN INC 2.00 16-26 25/02A	800,000	EUR	794,034	0.70
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.3 21-29 10/11A	1,000,000	EUR	896,273	0.80
DIGITAL INTREPID 0.625 21-31 15/07A	600,000	EUR	501,451	0.45
ELI LILLY & CO 0.5000 21-33 14/09A	1,200,000	EUR	990,198	0.88
HCA INC 5.375 18-26 01/09S	200,000	USD	193,943	0.17
KELLOGG CO 0.5 21-29 20/05A	900,000	EUR	815,771	0.72
MET LIFE GLOB F 0.9500 20-25 02/07S	500,000	USD	474,267	0.42
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	600,000	EUR	556,914	0.49
SANOFI SA 1.2500 22-29 06/04A	1,000,000	EUR	941,703	0.84
STELLANTIS NV 4.375 23-30 14/03A	482,000	EUR	502,627	0.45
THERMO FISHER SCIENT 0.00 21-25 18/11U	800,000	EUR	782,249	0.69
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15 20-30 13/02S	800,000	USD	677,493	0.60
VERIZON COMMUNICATION 3.875 19-29 08/02S	500,000	USD	465,810	0.41
XYLEM INC 1.9500 20-28 30/01S	800,000	USD	708,550	0.63
			9,301,283	8.26
Total des obligations			96,537,979	85.71
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEA BK FL.R 23-33 03/02A	462,000	EUR	484,905	0.43
			484,905	0.43
Belgique				
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	300,000	EUR	290,264	0.26
			290,264	0.26
France				
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	900,000	EUR	781,593	0.69
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	200,000	EUR	208,595	0.19
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	1,100,000	EUR	1,050,500	0.93
BPCE FL.R 22-28 14/01A	700,000	EUR	664,366	0.59
CNP ASSURANCES FL.R 19-50 27/07A	300,000	EUR	272,679	0.24
CREDIT MUTUEL ARKEA FL.R 20-29 11/06A	1,100,000	EUR	1,030,304	0.91
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	600,000	EUR	564,180	0.50
			4,572,217	4.06
Allemagne				
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	500,000	EUR	435,699	0.39
			435,699	0.39
Irlande				
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	500,000	EUR	495,902	0.44
AIB GROUP PLC FL.R 23-29 23/07A	600,000	EUR	631,063	0.56
BANK OF IRELAND GRP FL.R 23-28 16/07A	800,000	EUR	838,492	0.74
			1,965,457	1.74
Italie				
MEDIOBANCA FL.R 22-29 07/02A	500,000	EUR	524,188	0.47
UNICREDIT SPA FL.R 21-29 05/07A	500,000	EUR	464,439	0.41
			988,627	0.88
Pays-Bas				
TENNET HOLDING BV FL.R 20-XX 22/10A	300,000	EUR	297,577	0.26
			297,577	0.26

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Norvège				
DNB BANK A FL.R 23-29 01/11A	500,000	EUR	528,213	0.47
DNB BANK ASA FL.R 23-27 16/02A	900,000	EUR	907,857	0.81
			1,436,070	1.27
Espagne				
BANCO DE BADELL FL.R 24-30 13/09A	200,000	EUR	207,752	0.18
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	200,000	EUR	196,052	0.17
BANCO DE SABADELL SA FL.R 21-28 16/06A	500,000	EUR	476,056	0.42
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A	100,000	EUR	93,315	0.08
			973,175	0.86
Suède				
SWEDBANK AB FL.R 21-27 20/05A	800,000	EUR	772,099	0.69
TELIA COMPANY AB FL.R 20-81 11/02A	500,000	EUR	486,547	0.43
			1,258,646	1.12
Total des obligations à taux variables			12,702,637	11.28
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			109,240,616	96.98
Total du portefeuille-titres			109,240,616	96.98
Coût d'acquisition			111,253,024	



Candriam Sustainable Bond Impact

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	20.97
Allemagne	9.57
Pays-Bas	8.97
Italie	8.92
Espagne	8.72
États-Unis d'Amérique	8.26
Belgique	6.93
Union européenne	5.30
Irlande	4.47
Royaume-Uni	2.41
Finlande	2.05
Canada	1.62
Suède	1.59
Norvège	1.27
Australie	1.12
Slovénie	0.98
Portugal	0.93
Danemark	0.83
Luxembourg	0.80
Lettonie	0.79
Chili	0.48
	96.98

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	39.28
Obligations d'États, Provinces et communes	26.32
Organisations supranationales	5.30
Télécommunication	4.08
Immobilier	3.57
Industrie pharmaceutique	2.66
Assurance	2.57
Énergie et eau	2.07
Industrie agro-alimentaire	1.52
Services divers	1.44
Biens de consommation divers	1.42
Autres	1.20
Électrotechnique	1.05
Électronique et semi-conducteurs	1.03
Industrie automobile	0.99
Biotechnologie	0.88
Distribution, commerce de détail	0.73
Transport	0.45
Industries d'emballage	0.24
Soins de santé	0.17
	96.98



Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Autriche				
AUSTRIA 2.40 13-34 23/05A	624,000	EUR	605,721	0.51
			605,721	0.51
Belgique				
BELGIUM 3.75 13-45 22/06A	340,934	EUR	358,639	0.30
			358,639	0.30
France				
COVIVIO SA 1.625 20-30 23/06A	600,000	EUR	549,049	0.46
			549,049	0.46
Germany				
GERMANY 0.00 22-27 16/04U	1,381,115	EUR	1,319,496	1.11
GERMANY 2.50 12-44 04/07A	1,178,262	EUR	1,162,838	0.98
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	600,000	EUR	507,113	0.43
			2,989,447	2.51
Italie				
ITALY 4.75 13-28 01/09S	782,000	EUR	840,204	0.70
			840,204	0.70
Pays-Bas				
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	827,846	EUR	756,733	0.63
			756,733	0.63
Portugal				
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	488,318	EUR	510,665	0.43
			510,665	0.43
Espagne				
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	652,000	EUR	579,240	0.49
			579,240	0.49
Suède				
AUTOLIV INC 4.25 23-28 15/03A	227,000	EUR	233,877	0.20
			233,877	0.20
États-Unis d'Amérique				
STELLANTIS NV 4.375 23-30 14/03A	480,000	EUR	500,542	0.42
			500,542	0.42
Total des obligations			7,924,117	6.65
Obligations à taux variables				
France				
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	616,000	EUR	534,957	0.45
BNP PARIBAS SA FL.R 19-26 04/06A	500,000	EUR	494,742	0.42
			1,029,699	0.86
Pays-Bas				
TENNET HOLDING BV FL.R 20-XX 22/10A	552,000	EUR	547,541	0.46
			547,541	0.46
Total des obligations à taux variables			1,577,240	1.32
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			9,501,357	7.97
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Marchés émergents				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	2,366	USD	2,679,948	2.25
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	2,348	EUR	5,807,035	4.87
			8,486,983	7.12
Union européenne				
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES FOSSIL FREE Z C	262	EUR	738,290	0.62
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	191	EUR	338,108	0.28
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	841	EUR	4,400,970	3.69
			5,477,368	4.60

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Japon				
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	655	JPY	1,057,474	0.89
			1,057,474	0.89
Supranationales				
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FOSSIL FREE Z C	830	EUR	1,286,472	1.08
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	13,458	EUR	14,614,554	12.26
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	21,474	EUR	22,515,969	18.89
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	22,987	EUR	22,789,513	19.12
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	4,110	EUR	5,160,264	4.33
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	10,364	EUR	10,579,169	8.88
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	277	USD	388,763	0.33
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	661	USD	1,059,887	0.89
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	1,976	EUR	798,801	0.67
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	695	EUR	786,724	0.66
			79,980,116	67.10
États-Unis d'Amérique				
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	10,680	USD	13,886,489	11.65
			13,886,489	11.65
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			108,888,430	91.35
Total Organismes de placement collectif			108,888,430	91.35
Total du portefeuille-titres			118,389,787	99.32
Coût d'acquisition			112,600,187	



Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Supranationales	67.10
États-Unis d'Amérique	12.07
Marchés émergents	7.12
Union européenne	4.60
Allemagne	2.51
France	1.32
Pays-Bas	1.09
Japon	0.89
Italie	0.70
Autriche	0.51
Espagne	0.49
Portugal	0.43
Belgique	0.30
Suède	0.20
	99.32

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	91.35
Obligations d'États, Provinces et communes	5.15
Immobilier	0.89
Banques et autres institutions financières	0.87
Industrie automobile	0.62
Assurance	0.45
	99.32



Candriam Sustainable Equity Children

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
ARENA REIT-STAPLED SECURITY	339,628	AUD	817,994	1.49
IDP EDUCATION	51,358	AUD	401,614	0.73
			1,219,608	2.22
Belgique				
FAGRON	25,088	EUR	435,402	0.79
ONTEX GROUP NV	31,081	EUR	270,027	0.49
			705,429	1.28
France				
DANONE SA	23,543	EUR	1,587,546	2.89
ESSILORLUXOTTICA SA	9,029	EUR	2,202,748	4.01
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	26,815	EUR	752,762	1.37
			4,543,056	8.26
Irlande				
KERRY GROUP -A-	12,059	EUR	1,164,422	2.12
			1,164,422	2.12
Japon				
HOYA CORP	13,500	JPY	1,702,103	3.10
PIGEON CORP	35,100	JPY	325,182	0.59
UNI CHARM	123,300	JPY	1,021,877	1.86
			3,049,162	5.54
Pays-Bas				
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	36,066	EUR	923,202	1.68
			923,202	1.68
Nigeria				
AIRTEL AFRICA PLC	600,588	GBP	854,485	1.55
			854,485	1.55
Suisse				
LOGITECH - REG SHS	13,537	USD	1,114,772	2.03
SONOVA HOLDING NAM-AKT	3,079	CHF	1,006,654	1.83
			2,121,426	3.86
Royaume-Uni				
COMPASS GROUP	48,305	GBP	1,610,459	2.93
INFORMA PLC	169,970	GBP	1,699,583	3.09
INTERTEK GROUP PLC	23,202	GBP	1,373,892	2.50
NOMAD FOODS LTD	65,905	USD	1,105,886	2.01
PEARSON PLC	74,818	GBP	1,201,279	2.18
TRAINLINE - REGISTERED SHS	109,064	GBP	590,085	1.07
WISE PLC	137,033	GBP	1,829,498	3.33
			9,410,682	17.11
États-Unis d'Amérique				
ADTLM GBLB EDCT - REGISTERED	17,000	USD	1,544,450	2.81
ADVANCED DRAINAGE	11,188	USD	1,293,333	2.35
AMERICAN TOWER CORP	6,447	USD	1,182,444	2.15
AMERICAN WATER WORKS CO INC	12,576	USD	1,565,586	2.85
BADGER METER INC	6,082	USD	1,290,114	2.35
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUTION	7,615	USD	844,123	1.53
COLGATE-PALMOLIVE CO	17,002	USD	1,545,652	2.81
COOPER COS INC	9,800	USD	900,914	1.64
DELL TECHNOLOGIES PREFERENTIAL SHARE	13,503	USD	1,556,086	2.83
DEXCOM INC	15,810	USD	1,229,544	2.24
GEN DIGITAL INC	70,953	USD	1,942,693	3.53
GRAND CANYON EDUCATION INC	8,443	USD	1,382,963	2.51
HCA INC	4,598	USD	1,380,090	2.51
HURON CONSULTING GROUP INC	7,470	USD	928,222	1.69
MICROSOFT CORP	10,280	USD	4,333,019	7.88
ORTHOPEDIATRICS CORP	19,165	USD	444,245	0.81

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Children

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
STRIDE - REGISTERED SHS	19,574	USD	2,034,325	3.70
TETRA TECH INC	48,846	USD	1,946,025	3.54
TRACTOR SUPPLY CO	19,525	USD	1,035,997	1.88
WALT DISNEY CO	12,352	USD	1,375,395	2.50
			29,755,220	54.11
Total des actions			53,746,692	97.73
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			53,746,692	97.73
Total du portefeuille-titres			53,746,692	97.73
Coût d'acquisition			48,267,498	



Candriam Sustainable Equity Children

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	54.11
Royaume-Uni	17.11
France	8.26
Japon	5.54
Suisse	3.86
Australie	2.22
Irlande	2.12
Pays-Bas	1.68
Nigeria	1.55
Belgique	1.28
	97.73

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	15.24
Internet et services d'Internet	15.00
Industrie pharmaceutique	10.20
Soins de santé	10.07
Art graphique, maison d'édition	7.78
Services environnementaux et recyclage	5.89
Biens de consommation divers	5.26
Industrie agro-alimentaire	5.00
Énergie et eau	4.22
Électronique et semi-conducteurs	3.10
Restauration, industrie hôtelière	2.93
Services divers	2.81
Textile et habillement	2.50
Construction de machines et appareils	2.35
Articles de bureaux et ordinateurs	2.03
Distribution, commerce de détail	1.88
Immobilier	1.49
	97.73



Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
BRAMBLES	274,288	AUD	3,267,449	1.00
			3,267,449	1.00
Canada				
WEST FRASER TIMBER CO	27,688	CAD	2,397,827	0.73
			2,397,827	0.73
Danemark				
NOVOZYMES -B-	129,651	DKK	7,339,863	2.25
			7,339,863	2.25
Finlande				
UPM KYMMENE CORP	135,634	EUR	3,730,326	1.14
			3,730,326	1.14
France				
CIE DE SAINT-GOBAIN	36,150	EUR	3,208,036	0.98
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	138,951	EUR	4,575,504	1.40
DANONE SA	133,304	EUR	8,988,923	2.75
HERMES INTERNATIONAL SA	1,542	EUR	3,707,633	1.13
L'OREAL SA	18,582	EUR	6,577,762	2.01
			27,057,858	8.28
Allemagne				
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	80,175	EUR	2,606,866	0.80
SIEMENS HEALTHINEERS	61,190	EUR	3,244,147	0.99
			5,851,013	1.79
Japon				
DAISEKI CO LTD	189,840	JPY	4,354,627	1.33
			4,354,627	1.33
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	10,540	EUR	7,407,447	2.27
			7,407,447	2.27
République populaire de Chine				
GOLDWIND SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD.	3,262,111	CNY	4,616,569	1.41
			4,616,569	1.41
Corée du Sud				
COWAY CO LTD	101,968	KRW	4,633,807	1.42
			4,633,807	1.42
Suède				
ESSITY AB REGISTERED -B-	143,267	SEK	3,834,111	1.17
			3,834,111	1.17
Suisse				
GIVAUDAN SA - REG SHS	1,176	CHF	5,146,346	1.57
ON HOLDING --- REGISTERED SHS	85,075	USD	4,659,558	1.43
			9,805,904	3.00
Royaume-Uni				
ASHTREAD GROUP	25,377	GBP	1,578,008	0.48
CRODA INTL - REG SHS	74,194	GBP	3,145,409	0.96
UNILEVER	98,422	GBP	5,606,119	1.71
			10,329,536	3.16
États-Unis d'Amérique				
ADOBE INC	13,017	USD	5,788,400	1.77
ADVANCED DRAINAGE	32,886	USD	3,801,622	1.16
AGILENT TECHNOLOGIES	37,879	USD	5,088,665	1.56
AMERICAN WATER WORKS CO INC	26,742	USD	3,329,112	1.02
AUTODESK INC	22,727	USD	6,717,419	2.05
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	33,138	USD	9,956,642	3.05
CHART INDUSTRIES INC	24,191	USD	4,616,610	1.41
CISCO SYSTEMS INC	185,094	USD	10,957,564	3.35
CLEAN HARBORS INC	22,985	USD	5,289,768	1.62
CROWN HOLDINGS INC	39,468	USD	3,263,609	1.00

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
DELL TECHNOLOGIES PREFERENTIAL SHARE	66,177	USD	7,626,237	2.33
DOVER CORP	35,248	USD	6,612,525	2.02
ECOLAB INC	42,005	USD	9,842,611	3.01
FIRST SOLAR INC	27,087	USD	4,773,813	1.46
GRAPHIC PACKAGING	120,741	USD	3,279,326	1.00
IRON MOUNTAIN INC REIT	48,362	USD	5,083,330	1.55
LKQ CORP	126,248	USD	4,639,614	1.42
MICROSOFT CORP	45,646	USD	19,239,788	5.89
MUELLER WATER PROD SERIES A	202,429	USD	4,554,653	1.39
NEXTERA ENERGY	94,319	USD	6,761,729	2.07
NIKE INC	35,526	USD	2,688,252	0.82
ORMAT TECHNOLOGIES	49,524	USD	3,353,765	1.03
OWENS CORNING SHS	19,076	USD	3,249,024	0.99
PROCTER & GAMBLE CO	59,041	USD	9,898,223	3.03
PTC INC	33,080	USD	6,082,420	1.86
SCHNEIDER ELECTRIC SE	24,096	EUR	6,010,794	1.84
SMURFIT WESTROCK PLC	64,314	USD	3,463,952	1.06
SPROUTS FARMERS MARKET INC	24,614	USD	3,127,701	0.96
STRYKER CORP	9,225	USD	3,321,461	1.02
TETRA TECH INC	81,620	USD	3,251,741	0.99
TREX COMPANY INC	85,072	USD	5,872,520	1.80
TRIMBLE	47,073	USD	3,326,178	1.02
UNITED RENTALS INC	2,297	USD	1,618,099	0.49
WABTEC CORP	34,977	USD	6,631,289	2.03
WASTE CONNECTIONS	55,779	CAD	9,564,148	2.93
WASTE MANAGEMENT	77,124	USD	15,562,851	4.76
ZEBRA TECHNOLOGIES -A-	25,165	USD	9,719,226	2.97
			227,964,681	69.73
Total des actions			322,591,018	98.68
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			322,591,018	98.68
Total du portefeuille-titres			322,591,018	98.68
Coût d'acquisition			306,001,408	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	69.73
France	8.28
Royaume-Uni	3.16
Suisse	3.00
Pays-Bas	2.27
Danemark	2.25
Allemagne	1.79
Corée du Sud	1.42
République populaire de Chine	1.41
Japon	1.33
Suède	1.17
Finlande	1.14
Australie	1.00
Canada	0.73
	98.68

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	14.62
Services environnementaux et recyclage	12.79
Électronique et semi-conducteurs	9.93
Chimie	7.79
Construction de machines et appareils	5.95
Banques et autres institutions financières	5.39
Industrie pharmaceutique	5.19
Matériaux de construction	5.16
Industrie agro-alimentaire	4.46
Biens de consommation divers	4.45
Énergie et eau	4.11
Articles de bureaux et ordinateurs	3.35
Électrotechnique	3.26
Textile et habillement	1.96
Papier et bois	1.87
Biotechnologie	1.56
Services divers	1.55
Distribution, commerce de détail	1.45
Industrie automobile	1.42
Pneus et caoutchouc	1.40
Industries d'emballage	1.00
	98.68



Candriam Sustainable Equity Climate Action

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
ELIA SYSTEM OPERATOR SA	77,904	EUR	6,001,818	0.81
			6,001,818	0.81
Canada				
STANTEC INC	159,782	CAD	12,529,751	1.69
WSP GLOBAL INC	66,756	CAD	11,741,529	1.58
			24,271,280	3.27
Danemark				
NOVOZYMES -B-	132,129	DKK	7,480,149	1.01
			7,480,149	1.01
Finlande				
NESTE	215,905	EUR	2,710,782	0.37
			2,710,782	0.37
France				
AIR LIQUIDE SA	92,688	EUR	15,060,934	2.03
CIE DE SAINT-GOBAIN	86,801	EUR	7,702,925	1.04
DASSAULT SYST.	213,243	EUR	7,397,240	1.00
LEGRAND SA	77,169	EUR	7,514,595	1.01
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	264,668	EUR	7,429,867	1.00
			45,105,561	6.08
Allemagne				
E.ON SE	624,476	EUR	7,271,522	0.98
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	223,050	EUR	7,252,404	0.98
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	47,770	EUR	9,327,278	1.26
			23,851,204	3.22
Italie				
ENEL SPA	1,074,930	EUR	7,664,738	1.03
PRYSMIAN SPA	119,789	EUR	7,648,399	1.03
			15,313,137	2.07
Japon				
HITACHI LTD	442,800	JPY	11,092,539	1.50
RENESAS ELECTRONICS	585,000	JPY	7,617,729	1.03
			18,710,268	2.52
Jersey				
APTIV PLC	134,114	USD	8,111,215	1.09
			8,111,215	1.09
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	21,803	EUR	15,323,014	2.07
			15,323,014	2.07
Norvège				
AKER CARBON - REGISTERED SHS	1,517,113	NOK	846,231	0.11
			846,231	0.11
République populaire de Chine				
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	312,320	CNY	11,381,557	1.54
			11,381,557	1.54
Espagne				
EDP RENOVAVEIS SA	346,433	EUR	3,601,663	0.49
IBERDROLA SA	1,126,010	EUR	15,507,579	2.09
			19,109,242	2.58
Suède				
HEXAGON - REG SHS -B-	775,912	SEK	7,415,553	1.00
			7,415,553	1.00
Suisse				
BELIMO HOLDING LTD	7,687	CHF	5,084,931	0.69
DSM FIRMENICH	71,998	EUR	7,285,410	0.98
SIKA - REGISTERED SHS	22,443	CHF	5,344,060	0.72
			17,714,401	2.39

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Climate Action

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Taiwan				
DELTA ELECTRONIC INCS	1,223,766	TWD	16,069,522	2.17
			16,069,522	2.17
Royaume-Uni				
CERES POWER HOLDINGS PLC	959,435	GBP	2,054,761	0.28
CRODA INTL - REG SHS	133,610	GBP	5,664,313	0.76
SPIRAX-SARCO ENGIN	73,421	GBP	6,303,437	0.85
			14,022,511	1.89
États-Unis d'Amérique				
ACUITY BRANDS	12,159	USD	3,552,009	0.48
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	31,087	USD	9,016,473	1.22
ALTAIR ENGINEERING INC	73,684	USD	8,039,661	1.08
AMERICAN WATER WORKS CO INC	63,537	USD	7,909,721	1.07
BALL CORP	134,636	USD	7,422,483	1.00
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	51,104	USD	15,354,708	2.07
CLEAN HARBORS INC	46,165	USD	10,624,413	1.43
CROWN HOLDINGS INC	132,248	USD	10,935,587	1.47
DANAHER CORP	49,841	USD	11,441,002	1.54
DARLING INGREDIENT INC	80,168	USD	2,700,860	0.36
ECOLAB INC	47,376	USD	11,101,144	1.50
EQUINIX INC	12,012	USD	11,325,995	1.53
FIRST SOLAR INC	39,214	USD	6,911,075	0.93
GE VERNOVA LLC	29,982	USD	9,861,979	1.33
JOHNSON CONTROLS INTL	254,444	USD	20,083,265	2.71
LINDE PLC	44,114	USD	18,469,208	2.49
MASTEC INC	70,662	USD	9,619,925	1.30
MICROSOFT CORP	111,872	USD	47,154,047	6.36
NEXTERA ENERGY	265,324	USD	19,021,078	2.57
NVENT ELEC - REG SHS	152,628	USD	10,403,124	1.40
ON SEMICONDUCTOR CORP	176,185	USD	11,108,464	1.50
ORMAT TECHNOLOGIES	52,215	USD	3,536,000	0.48
PTC INC	67,171	USD	12,350,732	1.67
QUANTA SERVICES - REG SHS	23,245	USD	7,346,582	0.99
REGAL REXNORD CORP	22,801	USD	3,537,119	0.48
SCHNEIDER ELECTRIC SE	90,227	EUR	22,507,300	3.04
SMURFIT WESTROCK PLC	145,878	USD	7,856,989	1.06
SYNOPSIS	46,003	USD	22,328,015	3.01
TETRA TECH INC	277,421	USD	11,052,453	1.49
THERMO FISHER SCIENT SHS	33,130	USD	17,235,220	2.32
TOPBUILD	9,867	USD	3,071,992	0.41
TRANE TECH - REG SHS	43,874	USD	16,204,862	2.19
TRIMBLE	208,013	USD	14,698,199	1.98
UNIVERSAL DISPLAY	31,403	USD	4,591,119	0.62
VERALTO CORPORATION	132,135	USD	13,457,950	1.82
WABTEC CORP	19,342	USD	3,667,050	0.49
WASTE CONNECTIONS	94,749	CAD	16,257,033	2.19
WASTE MANAGEMENT	108,896	USD	21,974,123	2.96
WESCO INTERNATIONAL INC	50,039	USD	9,055,057	1.22
XYLEM INC	95,840	USD	11,119,357	1.50
			483,903,373	65.27
Total des actions			737,340,818	99.45
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			737,340,818	99.45
Total du portefeuille-titres			737,340,818	99.45
Coût d'acquisition			671,594,230	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Climate Action

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	65.27
France	6.08
Canada	3.27
Allemagne	3.22
Espagne	2.58
Japon	2.52
Suisse	2.39
Taïwan	2.17
Italie	2.07
Pays-Bas	2.07
Royaume-Uni	1.89
République populaire de Chine	1.54
Jersey	1.09
Danemark	1.01
Suède	1.00
Belgique	0.81
Finlande	0.37
Norvège	0.11
	99.45

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	15.19
Électronique et semi-conducteurs	14.95
Électrotechnique	13.89
Énergie et eau	12.28
Banques et autres institutions financières	8.92
Services environnementaux et recyclage	8.57
Construction de machines et appareils	8.09
Chimie	7.24
Matériaux de construction	3.14
Biens de consommation divers	2.71
Services divers	1.58
Immobilier	1.53
Industries d'emballage	1.00
Pétrole	0.37
	99.45



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Argentine				
BANCO MACRO -B- ADR REPR 10 SH	270,000	USD	25,236,650	1.23
			25,236,650	1.23
Autriche				
ERSTE GROUP BANK AG	250,000	EUR	14,915,000	0.73
			14,915,000	0.73
Brésil				
LOJAS RENNER S.A.	5,280,000	BRL	9,948,635	0.49
MERCADOLIBRE	10,960	USD	18,124,211	0.89
NU HLDG - REG SHS -A-	1,313,000	USD	13,430,129	0.66
TELEF BRASIL	1,160,000	BRL	8,434,364	0.41
WEG SA	2,820,000	BRL	23,134,662	1.13
			73,072,001	3.57
Grèce				
EUROBANK HLDGS - REG SHS	1,900,000	EUR	4,256,000	0.21
			4,256,000	0.21
Hong Kong				
AIA GROUP LTD	2,550,000	HKD	17,760,252	0.87
FUTU HOLDINGS - ADR	225,000	USD	17,400,115	0.85
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	300,000	HKD	10,940,805	0.54
SWIRE PACIFIC LTD SIE A	2,250,000	HKD	19,609,390	0.96
			65,710,562	3.21
Inde				
ABB SHS	123,000	INR	9,539,552	0.47
APOLLO HOSPITALS	330,000	INR	27,005,575	1.32
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	1,695,380	INR	30,191,383	1.48
DIVIS LABORATORIES LTD	410,000	INR	28,067,042	1.37
DLF SHS	1,110,000	INR	10,269,709	0.50
HAVELLS INDIA LTD	550,000	INR	10,333,258	0.51
HDFC BANK - REGISTERED SHS	1,680,000	INR	33,405,280	1.63
ICICI BANK	1,821,000	INR	26,214,384	1.28
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	500,000	INR	10,025,606	0.49
INDIAN HOTEL DEMATERIALIZED	2,650,000	INR	26,082,642	1.28
INFO EDGE (INDIA) SHS DEMATERIALIZED	169,025	INR	16,450,037	0.80
INFOSYS TECHNOLOGIES DEMATERIALIZED	1,265,000	INR	26,673,635	1.30
MACROTECH DEVELOPERS LTD	630,000	INR	9,817,517	0.48
MAX HEALTHCARE INSTITUTE	1,470,000	INR	18,597,744	0.91
NIIT TECHNOLOGIES LTD	165,000	INR	17,882,470	0.87
PB FINTECH LTD	435,000	INR	10,288,896	0.50
PERSISTENT SYS --- REGISTERED SHS	255,000	INR	18,469,362	0.90
POWER GRID INDIA	2,230,000	INR	7,721,032	0.38
SHRIRAM FINANCE LIMITED	538,200	INR	17,472,340	0.85
SIEMENS DEMATERIALIZED	265,000	INR	19,426,523	0.95
TORRENT PHARMACEUTICALS DEMATERIALIZED	698,000	INR	26,304,800	1.29
TVS MOTOR - DEMATERIALIZED	717,000	INR	19,042,970	0.93
ZOMATO --- REGISTERED SHS 144A REG S	11,300,000	INR	35,239,942	1.72
			454,521,699	22.23
Indonésie				
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	95,475,000	IDR	16,229,797	0.79
			16,229,797	0.79
Malaisie				
AMMB HOLDINGS BHD	10,700,000	MYR	12,588,235	0.62
IHH HEALTHCARE BHD	8,300,000	MYR	13,007,729	0.64
			25,595,964	1.25
République populaire de Chine				
AAC TECHNOLOGIES HOLDINGS INC	3,100,000	HKD	14,381,147	0.70
ADVANCED MICRO-FABRICATION-A	480,000	CNY	11,946,161	0.58

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ALIBABA GROUP	5,600,000	HKD	57,084,183	2.79
BILIBILI INC	910,000	HKD	15,985,650	0.78
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	849,924	CNY	29,745,383	1.45
EOPTOLINK TECH - SHS -A-	574,769	CNY	8,740,451	0.43
GIANT BIOGENE HOLDING LTD	3,580,000	HKD	22,099,586	1.08
HAIER SMART HOME CO LTD - REG SHS -H-	6,150,000	HKD	20,922,249	1.02
HUNDSUN TECH-A-	2,929,928	CNY	10,789,907	0.53
JD.COM INC - CL A	2,156,990	HKD	36,290,053	1.78
KE HOLDINGS INC-CL A	2,715,000	HKD	15,920,208	0.78
MEITUAN - SHS 114A/REG S	2,486,940	HKD	46,671,465	2.28
MIDEA GROUP CO LTD	1,410,000	HKD	13,178,141	0.64
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	380,000	USD	8,715,328	0.43
NETEASE INC	1,145,530	HKD	19,612,959	0.96
PICC PROPERTY AND CASUALTY -H-	13,300,000	HKD	20,171,708	0.99
PING AN INS (GRP) CO -H-	6,000,000	HKD	34,180,739	1.67
QIFU TECHNOLOGY INC	410,000	USD	14,853,246	0.73
SHENZHEN LUXSHARE PRECISION INDUSTRY -A-	2,099,837	CNY	11,261,017	0.55
SZ MINDRAY BIO --- REGISTERED SHS -A-	569,953	CNY	19,122,165	0.94
TRIP COM GROUP LTD - REG SHS	540,000	HKD	36,073,483	1.76
ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD-A	549,741	CNY	8,933,427	0.44
			476,678,656	23.32
Pologne				
INPOST SA	870,607	EUR	14,138,658	0.69
			14,138,658	0.69
Singapour				
SINGAPORE TELECOM - SH BOARD LOT 1000	10,650,000	SGD	23,181,625	1.13
			23,181,625	1.13
Afrique du Sud				
ABSA GROUP LTD	1,220,000	ZAR	11,901,523	0.58
DISCOVERY LTD	1,950,000	ZAR	19,478,092	0.95
FIRSTRAND LTD	3,700,000	ZAR	14,539,653	0.71
SANLAM LTD	3,675,000	ZAR	16,294,664	0.80
			62,213,932	3.04
Corée du Sud				
CLASSYS INC	334,000	KRW	10,371,589	0.51
COWAY CO LTD	295,000	KRW	12,861,276	0.63
DOSSAN CO LTD	48,000	KRW	7,976,592	0.39
HYUNDAI ELECTRIC & ENERGY SYSTEMS CO LTD	51,000	KRW	12,696,075	0.62
KB FINANCIAL GROUP INC	502,000	KRW	27,120,281	1.33
KT CORP	610,000	KRW	17,431,524	0.85
LG ENERGY SOLUTION	42,000	KRW	9,524,989	0.47
NAVER	60,000	KRW	7,777,177	0.38
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	36,500	KRW	22,573,298	1.10
SAMSUNG ELECTRO MECHANICS	170,000	KRW	13,715,306	0.67
SAMSUNG FIRE AND MARINE INSURANCE	34,556	KRW	8,073,253	0.39
SAMSUNG SECURITIES CO LTD	250,000	KRW	7,087,045	0.35
SK HYNIX INC	268,500	KRW	30,428,449	1.49
SK TELEKOM	360,000	KRW	12,950,231	0.63
			200,587,085	9.81
Taiwan				
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	1,170,000	TWD	26,486,790	1.30
ASIA VITAL COMPONENTS CO LTD	815,000	TWD	14,869,954	0.73
ASUSTEK COMPUTER	780,000	TWD	14,071,464	0.69
CHINATRUST FINANCIAL HLDGS	19,700,000	TWD	22,558,331	1.10
EMEMORY TECHNOLOGY INC	45,000	TWD	4,421,494	0.22
FAR EASTONE TELECOMM CO LTD	7,993,000	TWD	20,927,209	1.02
KING SLIDE WORKS CO LTD	375,000	TWD	17,022,641	0.83
LOTES CO LTD	400,000	TWD	22,901,859	1.12
MEDIA TEK INCORPORATION	900,000	TWD	37,296,057	1.82

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
PHARMAESSENTIA CORP	570,000	TWD	10,266,300	0.50
PRIME VIEW INTERNATIONAL CO LTD	1,000,000	TWD	7,995,150	0.39
QUANTA COMPUTER INC	3,013,000	TWD	25,324,741	1.24
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	6,354,000	TWD	200,041,293	9.79
WIWYNN CORPORATION	180,000	TWD	13,811,402	0.68
			437,994,685	21.42
Thaïlande				
ADVANCED INFO SERV.UNITS NON VOTING D.R.	1,500,000	THB	12,069,676	0.59
MUANGTHAI CAPITAL PUBLIC COMPANY LTD	8,000,000	THB	10,765,983	0.53
TRUE CORPORAT - SHS NON-VOTING DEPOSIT	59,300,000	THB	18,454,409	0.90
			41,290,068	2.02
Turquie				
BIM BIRLESIK MAGAZALAR	1,059,710	TRY	15,072,065	0.74
TURKCELL ILETISIM HIZMET	5,688,975	TRY	14,383,724	0.70
YAPI VE KREDI BANKASI	17,600,000	TRY	14,694,454	0.72
			44,150,243	2.16
États-Unis d'Amérique				
GLOBANT REG SHS	60,000	USD	12,523,819	0.61
			12,523,819	0.61
Total des actions			1,992,296,444	97.45
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,992,296,444	97.45
Total du portefeuille-titres			1,992,296,444	97.45
Coût d'acquisition			1,675,993,011	



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

République populaire de Chine	23.32
Inde	22.23
Taïwan	21.42
Corée du Sud	9.81
Brésil	3.57
Hong Kong	3.21
Afrique du Sud	3.04
Turquie	2.16
Thaïlande	2.02
Malaisie	1.25
Argentine	1.23
Singapour	1.13
Indonésie	0.79
Autriche	0.73
Pologne	0.69
États-Unis d'Amérique	0.61
Grèce	0.21
	97.45

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	17.70
Électronique et semi-conducteurs	16.29
Électrotechnique	9.25
Internet et services d'Internet	8.12
Télécommunication	7.73
Industrie pharmaceutique	6.50
Assurance	5.21
Articles de bureaux et ordinateurs	3.61
Services divers	3.30
Restauration, industrie hôtelière	3.04
Distribution, commerce de détail	2.69
Construction de machines et appareils	2.59
Industrie agro-alimentaire	2.46
Immobilier	2.09
Soins de santé	2.05
Biotechnologie	1.10
Industrie automobile	0.93
Art graphique, maison d'édition	0.78
Transport	0.69
Matériaux de construction	0.48
Chimie	0.47
Énergie et eau	0.38
	97.45



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Argentine				
BANCO MACRO -B- ADR REPR 10 SH	5,800	USD	542,121	1.37
			542,121	1.37
Brésil				
BB SEGURIDADE	62,500	BRL	351,541	0.89
EQUATORIAL ENERGIA SA	30,000	BRL	127,791	0.32
LOJAS RENNEN S.A.	38,500	BRL	72,542	0.18
MERCADOLIBRE	360	USD	595,321	1.50
NU HLDG - REG SHS -A-	40,750	USD	416,815	1.05
TELEF BRASIL	9,000	BRL	65,439	0.17
WEG SA	78,300	BRL	642,356	1.62
			2,271,805	5.73
République tchèque				
MONETA MONEY BANK AS	69,000	CZK	339,556	0.86
			339,556	0.86
Grèce				
EUROBANK HLDGS - REG SHS	50,000	EUR	112,000	0.28
			112,000	0.28
Inde				
ABB SHS	3,550	INR	275,329	0.70
APOLLO HOSPITALS	9,910	INR	810,986	2.05
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	45,400	INR	808,485	2.04
CHOLAMANDALAM INVESTMENT AND FINANCE CO	17,700	INR	235,436	0.59
CIPLA LTD	22,500	INR	385,855	0.97
DIVI'S LABORATORIES LTD	9,970	INR	682,508	1.72
DLF SHS	42,900	INR	396,910	1.00
HAVELLS INDIA LTD	19,500	INR	366,361	0.92
HCL TECHNOLOGIES LTD	14,100	INR	303,225	0.77
HOUSING DEVT FINANCE ADR REPR 3 SHS	9,380	USD	577,827	1.46
ICICI BANK ADR REPR.2 SHS	20,484	USD	592,761	1.50
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	17,200	INR	344,881	0.87
INDIAN HOTEL DEMATERIALIZED	62,000	INR	610,235	1.54
INFO EDGE (INDIA) SHS DEMATERIALIZED	2,500	INR	243,308	0.61
INFOSYS TECHNOLOGIES ADR REPR.1 SHS	23,500	USD	498,799	1.26
MACROTECH DEVELOPERS LTD	21,500	INR	335,042	0.85
MARICO LTD	28,100	INR	201,785	0.51
MAX HEALTHCARE INSTITUTE	49,500	INR	626,251	1.58
MOTHERSON SUMI SYSTEMS LTD	197,000	INR	343,803	0.87
NIIT TECHNOLOGIES LTD	2,820	INR	305,628	0.77
PB FINTECH LTD	13,500	INR	319,311	0.81
PERSISTENT SYS --- REGISTERED SHS	3,850	INR	278,851	0.70
POWER GRID INDIA	37,500	INR	129,838	0.33
SHRIRAM FINANCE LIMITED	15,000	INR	486,966	1.23
SIEMENS DEMATERIALIZED	5,870	INR	430,316	1.09
SUZLON ENERGY LTD	390,000	INR	272,163	0.69
SYNGENE INTERNATIONAL LTD	30,000	INR	288,142	0.73
TORRENT PHARMACEUTICALS DEMATERIALIZED	18,800	INR	708,496	1.79
TVS MOTOR - DEMATERIALIZED	20,600	INR	547,120	1.38
ZOMATO --- REGISTERED SHS 144A REG S	317,900	INR	991,396	2.50
			13,398,014	33.82
Indonésie				
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	1,694,700	IDR	288,082	0.73
			288,082	0.73
Malaisie				
AMMB HOLDINGS BHD	220,000	MYR	258,824	0.65
IHH HEALTHCARE BHD	260,000	MYR	407,471	1.03

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			666,295	1.68
Mexique				
ARCA CONTINENTAL SAB DE CV - REG SHS	14,000	MXN	112,427	0.28
GENOMMA LAB INTERNACIONAL SAB DE CV-B-GENTERA	225,000	MXN	264,901	0.67
	231,300	MXN	250,726	0.63
			628,054	1.59
Pologne				
INPOST SA	19,300	EUR	313,432	0.79
			313,432	0.79
Afrique du Sud				
ABSA GROUP LTD	35,500	ZAR	346,315	0.87
DISCOVERY LTD	28,200	ZAR	281,683	0.71
FIRSTRAND LTD	39,100	ZAR	153,649	0.39
MR.PRICE GROUP	27,800	ZAR	414,770	1.05
RAND MERCHANT INVESTMENT HOLDINGS LIMIT	80,700	ZAR	275,308	0.69
SANLAM LTD	65,600	ZAR	290,865	0.73
			1,762,590	4.45
Corée du Sud				
CLASSYS INC	4,000	KRW	124,211	0.31
COWAY CO LTD	7,900	KRW	344,421	0.87
DOSSAN CO LTD	1,700	KRW	282,504	0.71
HYUNDAI ELECTRIC & ENERGY SYSTEMS CO LTD	1,330	KRW	331,094	0.84
KB FINANCIAL GROUP INC	8,000	KRW	432,196	1.09
KT CORP	16,000	KRW	457,220	1.15
LG ENERGY SOLUTION	1,310	KRW	297,089	0.75
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	840	KRW	519,495	1.31
SAMSUNG FIRE AND MARINE INSURANCE	1,410	KRW	329,416	0.83
SAMSUNG SECURITIES CO LTD	10,000	KRW	283,482	0.72
SK BIOPHARMACEUTICALS CO LTD	3,500	KRW	253,407	0.64
SK HYNIX INC	7,100	KRW	804,626	2.03
			4,459,161	11.26
Taiwan				
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	26,400	TWD	597,651	1.51
ASE TECH HLDG -REGISTERED SHS	103,200	TWD	489,619	1.24
ASIA VITAL COMPONENTS CO LTD	18,000	TWD	328,416	0.83
ASPEED TECHNOLOGY	1,100	TWD	107,115	0.27
ASUSTEK COMPUTER	20,000	TWD	360,807	0.91
CHINATRUST FINANCIAL HLDGS	310,000	TWD	354,979	0.90
DELTA ELECTRONIC INCS	32,500	TWD	409,751	1.03
EMEMORY TECHNOLOGY INC	3,880	TWD	381,231	0.96
FAR EASTONE TELECOMM CO LTD	159,500	TWD	417,602	1.05
KING SLIDE WORKS CO LTD	9,500	TWD	431,240	1.09
LOTES CO LTD	8,440	TWD	483,229	1.22
MEDIA TEK INCORPORATION	25,500	TWD	1,056,721	2.67
PHARMAESSENTIA CORP	14,000	TWD	252,155	0.64
PRIME VIEW INTERNATIONAL CO LTD	56,300	TWD	450,127	1.14
QUANTA COMPUTER INC	70,300	TWD	590,883	1.49
REALTEK SEMICONDUCTOR CORP	18,100	TWD	301,086	0.76
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	122,000	TWD	3,840,893	9.70
VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY CORP	4,000	TWD	217,890	0.55
WIWYNN CORPORATION	4,300	TWD	329,939	0.83
			11,401,334	28.78
Thaïlande				
ADVANCED INFO SERV.UNITS NON VOTING D.R.	40,200	THB	323,467	0.82
MUANGTHAI CAPITAL PUBLIC COMPANY LTD	210,000	THB	282,607	0.71
TRUE CORPORAT - SHS NON-VOTING DEPOSIT	1,300,000	THB	404,565	1.02
			1,010,639	2.55
Turquie				
BIM BIRLESIK MAGAZALAR	21,500	TRY	305,791	0.77
TURKCELL ILETISIM HIZMET	103,200	TRY	260,926	0.66

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
YAPI VE KREDI BANKASI	450,000	TRY	375,710 942,427	0.95 2.38
États-Unis d'Amérique GLOBANT REG SHS	1,460	USD	304,746 304,746	0.77 0.77
Total des actions			38,440,256	97.04
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			38,440,256	97.04
Total du portefeuille-titres			38,440,256	97.04
Coût d'acquisition			35,302,422	



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Inde	33.82
Taïwan	28.78
Corée du Sud	11.26
Brésil	5.73
Afrique du Sud	4.45
Thaïlande	2.55
Turquie	2.38
Malaisie	1.68
Mexique	1.59
Argentine	1.37
République tchèque	0.86
Pologne	0.79
États-Unis d'Amérique	0.77
Indonésie	0.73
Grèce	0.28
	97.04

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	17.99
Électronique et semi-conducteurs	17.41
Électrotechnique	9.98
Industrie pharmaceutique	8.24
Télécommunication	6.91
Internet et services d'Internet	6.25
Articles de bureaux et ordinateurs	5.05
Assurance	4.02
Industrie agro-alimentaire	3.78
Soins de santé	3.25
Biotechnologie	1.95
Construction de machines et appareils	1.62
Immobilier	1.62
Restauration, industrie hôtelière	1.54
Industrie automobile	1.38
Énergie et eau	1.34
Distribution, commerce de détail	1.23
Matériaux de construction	0.85
Services divers	0.81
Transport	0.79
Chimie	0.75
Industries d'emballage	0.28
	97.04



Candriam Sustainable Equity EMU

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	48,847	EUR	2,745,201	0.85
KBC GROUPE SA	183,525	EUR	13,679,953	4.24
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	230,270	EUR	4,375,130	1.36
			20,800,284	6.45
Finlande				
KONE OYJ -B-	31,906	EUR	1,499,582	0.46
			1,499,582	0.46
France				
AIR LIQUIDE SA	58,180	EUR	9,129,606	2.83
AXA SA	290,840	EUR	9,981,629	3.09
BIOMERIEUX SA	66,065	EUR	6,837,728	2.12
BUREAU VERITAS SA	163,040	EUR	4,783,594	1.48
CIE DE SAINT-GOBAIN	89,327	EUR	7,655,324	2.37
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	52,181	EUR	1,659,356	0.51
DANONE SA	37,601	EUR	2,448,577	0.76
DASSAULT SYST.	302,691	EUR	10,140,149	3.14
ESSILORLUXOTTICA SA	34,656	EUR	8,164,954	2.53
HERMES INTERNATIONAL SA	2,479	EUR	5,756,238	1.78
KERING	7,243	EUR	1,725,645	0.53
LEGRAND SA	24,597	EUR	2,313,102	0.72
L'OREAL SA	29,190	EUR	9,978,602	3.09
PUBLICIS GROUPE	38,704	EUR	3,986,512	1.24
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	9,294	EUR	1,753,778	0.54
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	189,211	EUR	5,129,510	1.59
			91,444,304	28.35
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	10,234	EUR	2,423,411	0.75
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	27,606	EUR	8,168,615	2.53
BEIERSDORF AG	65,380	EUR	8,107,120	2.51
BMW AG	22,765	EUR	1,797,980	0.56
CARL ZEISS MEDITEC AG	56,310	EUR	2,563,231	0.79
COMMERZBK	80,328	EUR	1,263,158	0.39
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	22,352	EUR	4,971,085	1.54
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	265,049	EUR	7,657,266	2.37
DUERR AG	104,991	EUR	2,251,007	0.70
E.ON SE	258,867	EUR	2,910,959	0.90
GRAND CITY PROPERTIES	131,203	EUR	1,541,635	0.48
HANNOVER RUECK SE	14,750	EUR	3,560,650	1.10
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	104,474	EUR	3,280,484	1.02
MERCEDES-BENZ GROUP	61,033	EUR	3,283,575	1.02
MUENCHENER RUECK - REG SHS	13,330	EUR	6,493,043	2.01
NEMETSCHEK	32,313	EUR	3,024,497	0.94
SAP AG	65,137	EUR	15,391,872	4.77
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	58,296	EUR	10,992,294	3.41
SIEMENS HEALTHINEERS	127,503	EUR	6,528,154	2.02
SYMRISE AG	32,125	EUR	3,297,631	1.02
			99,507,667	30.85
Irlande				
KERRY GROUP -A-	144,714	EUR	13,494,580	4.18
KINGSPAN GROUP	90,021	EUR	6,341,979	1.97
			19,836,559	6.15
Italie				
ENEL SPA	480,483	EUR	3,308,606	1.03
FINECOBANK	632,304	EUR	10,616,384	3.29
INTESA SANPAOLO	874,239	EUR	3,377,185	1.05

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity EMU

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MONCLER SPA	27,256	EUR	1,389,511	0.43
TECHNOGYM SPA (ITA)	282,205	EUR	2,949,042	0.91
			21,640,728	6.71
Pays-Bas				
ADYEN	2,298	EUR	3,302,226	1.02
ASML HOLDING NV	29,641	EUR	20,117,346	6.24
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	100,176	EUR	2,476,351	0.77
			25,895,923	8.03
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	46,514	EUR	3,172,255	0.98
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	346,404	EUR	3,274,211	1.02
IBERDROLA SA	366,143	EUR	4,869,702	1.51
			11,316,168	3.51
Suisse				
DSM FIRMENICH	78,317	EUR	7,653,137	2.37
			7,653,137	2.37
États-Unis d'Amérique				
SANOFI	136,303	EUR	12,777,043	3.96
SCHNEIDER ELECTRIC SE	31,399	EUR	7,564,019	2.34
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	181,122	EUR	2,280,326	0.71
			22,621,388	7.01
Total des actions			322,215,740	99.89
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			322,215,740	99.89
Total du portefeuille-titres			322,215,740	99.89
Coût d'acquisition			296,056,973	



Candriam Sustainable Equity EMU

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	30.85
France	28.35
Pays-Bas	8.03
États-Unis d'Amérique	7.01
Italie	6.71
Belgique	6.45
Irlande	6.15
Espagne	3.51
Suisse	2.37
Finlande	0.46
	99.89

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	17.58
Banques et autres institutions financières	15.69
Internet et services d'Internet	9.84
Assurance	8.74
Électronique et semi-conducteurs	7.25
Électrotechnique	6.47
Énergie et eau	5.03
Industrie agro-alimentaire	4.94
Matériaux de construction	4.34
Chimie	3.85
Textile et habillement	2.97
Immobilier	2.69
Télécommunication	2.37
Industrie automobile	2.28
Services divers	1.48
Art graphique, maison d'édition	1.24
Construction de machines et appareils	1.16
Biens de consommation divers	0.91
Distribution, commerce de détail	0.53
Pneus et caoutchouc	0.51
	99.89



Candriam Sustainable Equity Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	79,454	EUR	4,465,315	0.57
KBC GROUPE SA	346,758	EUR	25,847,341	3.28
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	312,259	EUR	5,932,921	0.75
			36,245,577	4.61
Danemark				
GENMAB AS	10,476	DKK	2,096,675	0.27
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	252,793	DKK	21,159,729	2.69
NOVOZYMES -B-	72,453	DKK	3,961,123	0.50
			27,217,527	3.46
France				
AIR LIQUIDE SA	75,696	EUR	11,878,216	1.51
AXA SA	480,875	EUR	16,503,630	2.10
BIOMERIEUX SA	102,091	EUR	10,566,419	1.34
BUREAU VERITAS SA	207,604	EUR	6,091,101	0.77
CIE DE SAINT-GOBAIN	137,215	EUR	11,759,326	1.49
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	89,544	EUR	2,847,499	0.36
DANONE SA	62,086	EUR	4,043,040	0.51
DASSAULT SYST.	500,977	EUR	16,782,730	2.13
ESSILORLUXOTTICA SA	51,598	EUR	12,156,489	1.54
HERMES INTERNATIONAL SA	4,090	EUR	9,496,980	1.21
KERING	8,986	EUR	2,140,915	0.27
LEGRAND SA	32,986	EUR	3,102,003	0.39
L'OREAL SA	47,850	EUR	16,357,523	2.08
PUBLICIS GROUPE	76,602	EUR	7,890,006	1.00
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	17,666	EUR	3,333,574	0.42
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	336,307	EUR	9,117,283	1.16
			144,066,734	18.31
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	16,707	EUR	3,956,218	0.50
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	41,655	EUR	12,325,715	1.57
BEIERSDORF AG	128,043	EUR	15,877,332	2.02
BMW AG	32,077	EUR	2,533,441	0.32
CARL ZEISS MEDITEC AG	102,354	EUR	4,659,154	0.59
COMMERZBK	124,146	EUR	1,952,196	0.25
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	28,196	EUR	6,270,790	0.80
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	394,918	EUR	11,409,181	1.45
DUERR AG	174,292	EUR	3,736,820	0.47
E.ON SE	499,734	EUR	5,619,509	0.71
HANNOVER RUECK SE	21,004	EUR	5,070,366	0.64
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	131,051	EUR	4,115,001	0.52
MERCEDES-BENZ GROUP	75,325	EUR	4,052,485	0.51
MUENCHENER RUECK - REG SHS	24,674	EUR	12,018,705	1.53
NEMETSCHEK	45,959	EUR	4,301,762	0.55
SAP AG	82,183	EUR	19,419,843	2.47
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	103,916	EUR	19,594,401	2.49
SIEMENS HEALTHINEERS	157,730	EUR	8,075,776	1.03
SYMRISE AG	57,386	EUR	5,890,673	0.75
			150,879,368	19.17
Hong Kong				
PRUDENTIAL PLC	534,677	GBP	4,119,367	0.52
			4,119,367	0.52
Irlande				
KERRY GROUP -A-	225,416	EUR	21,020,042	2.67
KINGSPAN GROUP	126,129	EUR	8,885,788	1.13
			29,905,830	3.80

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Italie				
ENEL SPA	888,143	EUR	6,115,753	0.78
FINECOBANK	1,566,665	EUR	26,304,305	3.34
INTESA SANPAOLO	1,036,962	EUR	4,005,784	0.51
MONCLER SPA	50,457	EUR	2,572,298	0.33
TECHNOGYM SPA (ITA)	514,086	EUR	5,372,199	0.68
			44,370,339	5.64
Pays-Bas				
ADYEN	3,057	EUR	4,392,909	0.56
ASML HOLDING NV	39,901	EUR	27,080,808	3.44
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	163,928	EUR	4,052,300	0.51
			35,526,017	4.51
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	610,259	NOK	7,607,157	0.97
			7,607,157	0.97
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	118,621	EUR	8,089,952	1.03
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	428,436	EUR	4,049,577	0.51
IBERDROLA SA	605,403	EUR	8,051,860	1.02
			20,191,389	2.57
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	135,931	SEK	3,882,555	0.49
ATLAS COPCO AB -A-	523,511	SEK	7,725,808	0.98
HEXAGON - REG SHS -B-	850,957	SEK	7,853,958	1.00
			19,462,321	2.47
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	121,347	CHF	6,345,034	0.81
DSM FIRMENICH	120,222	EUR	11,748,094	1.49
LONZA GROUP	5,565	CHF	3,177,289	0.40
SCHINDLER HOLDING SA	15,477	CHF	4,129,619	0.52
SGS LTD	41,971	CHF	4,064,494	0.52
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	230,294	CHF	4,387,721	0.56
SIKA - REGISTERED SHS	16,647	CHF	3,828,038	0.49
TECAN GROUP NAM.AKT	38,915	CHF	8,401,278	1.07
			46,081,567	5.86
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	258,959	GBP	8,281,176	1.05
ASTRAZENECA PLC	157,622	GBP	19,956,303	2.54
BIG YELLOW GROUP PLC	322,890	GBP	3,749,086	0.48
COMPASS GROUP	248,453	GBP	7,999,297	1.02
CRODA INTL - REG SHS	184,225	GBP	7,542,352	0.96
HALMA PLC	390,113	GBP	12,687,637	1.61
INTERTEK GROUP PLC	118,792	GBP	6,793,040	0.86
JOHNSON MATTHEY	116,092	GBP	1,881,510	0.24
LSE GROUP	120,631	GBP	16,464,935	2.09
PRIMARY HEALTH PROPERTIES PLC REIT	3,398,064	GBP	3,834,535	0.49
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	204,706	GBP	11,965,942	1.52
SPIRAX-SARCO ENGIN	94,357	GBP	7,823,140	0.99
UNILEVER	100,747	GBP	5,541,816	0.70
UNILEVER	43,240	GBP	2,373,011	0.30
UNITE GROUP PLC	612,950	GBP	5,979,006	0.76
			122,872,786	15.61
États-Unis d'Amérique				
GSK REG SHS	620,917	GBP	10,112,055	1.28
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	228,525	CHF	18,234,271	2.32
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	213,082	CHF	20,139,990	2.56
ROCHE HOLDING LTD	73,439	CHF	19,994,315	2.54
SANOFI	174,815	EUR	16,387,158	2.08
SCHNEIDER ELECTRIC SE	38,803	EUR	9,347,643	1.19
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	238,543	EUR	3,003,256	0.38

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			97,218,688	12.35
Total des actions			785,764,667	99.84
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			785,764,667	99.84
Total du portefeuille-titres			785,764,667	99.84
Coût d'acquisition			776,893,454	



Candriam Sustainable Equity Europe

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	19.17
France	18.31
Royaume-Uni	15.61
États-Unis d'Amérique	12.35
Suisse	5.86
Italie	5.64
Belgique	4.61
Pays-Bas	4.51
Irlande	3.80
Danemark	3.46
Espagne	2.57
Suède	2.47
Norvège	0.97
Hong Kong	0.52
	99.84

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	23.78
Banques et autres institutions financières	13.91
Assurance	7.41
Industrie agro-alimentaire	6.51
Internet et services d'Internet	6.17
Électronique et semi-conducteurs	5.58
Construction de machines et appareils	5.43
Électrotechnique	4.88
Chimie	4.61
Énergie et eau	3.67
Immobilier	3.04
Textile et habillement	2.90
Matériaux de construction	2.62
Biens de consommation divers	2.20
Télécommunication	1.45
Services divers	1.29
Industrie automobile	1.22
Restauration, industrie hôtelière	1.02
Art graphique, maison d'édition	1.00
Pneus et caoutchouc	0.36
Biotechnologie	0.27
Distribution, commerce de détail	0.27
Pierres et métaux précieux	0.24
	99.84



Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	82,101	EUR	4,614,076	2.17
BARCO - REG SHS	128,814	EUR	1,349,971	0.63
KBC ANCORA CVA	134,340	EUR	6,784,170	3.18
KINEPOLIS GROUP SA	58,729	EUR	2,313,923	1.09
LOTUS BAKERIES NV	85	EUR	916,300	0.43
SHURGARD SELF STORAGE LTD	59,529	EUR	2,134,115	1.00
SOFINA SA	9,705	EUR	2,119,572	1.00
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	302,073	EUR	5,739,387	2.69
			25,971,514	12.19
Danemark				
GENMAB AS	5,667	DKK	1,134,198	0.53
TRYG A/S	224,165	DKK	4,554,091	2.14
			5,688,289	2.67
Finlande				
HARVIA-REGISTERED SHS	62,483	EUR	2,677,397	1.26
			2,677,397	1.26
France				
ANTIN INF PARTN --- SHS	107,587	EUR	1,187,760	0.56
BIOMERIEUX SA	81,506	EUR	8,435,871	3.96
BUREAU VERITAS SA	180,701	EUR	5,301,767	2.49
ESKER SA	12,236	EUR	3,191,149	1.50
IMERYS SA	54,881	EUR	1,547,644	0.73
SEB SA	49,898	EUR	4,366,075	2.05
			24,030,266	11.28
Allemagne				
CARL ZEISS MEDITEC AG	79,697	EUR	3,627,807	1.70
DUERR AG	131,288	EUR	2,814,815	1.32
GRAND CITY PROPERTIES	195,463	EUR	2,296,690	1.08
NEMETSCHEK	53,251	EUR	4,984,294	2.34
STABILUS SE BEARER SHS	29,020	EUR	877,855	0.41
SYMRISE AG	21,142	EUR	2,170,226	1.02
			16,771,687	7.87
Irlande				
GREENCORE GROUP PLC	1,144,051	GBP	2,681,629	1.26
KERRY GROUP -A-	91,700	EUR	8,551,026	4.01
KINGSPAN GROUP	85,447	EUR	6,019,741	2.83
			17,252,396	8.10
Italie				
BFF BANK S.P.A	387,176	EUR	3,562,019	1.67
FINECOBANK	495,277	EUR	8,315,701	3.90
INDUSTRIE DE NORA	70,223	EUR	531,588	0.25
MONCLER SPA	47,639	EUR	2,428,636	1.14
TECHNOGYM SPA (ITA)	604,663	EUR	6,318,728	2.97
			21,156,672	9.93
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	546,164	NOK	6,808,184	3.20
			6,808,184	3.20
Espagne				
LINEA DIRECTA - BEARER SHS	1,150,800	EUR	1,247,467	0.59
			1,247,467	0.59
Suède				
CELLAVISION	27,679	SEK	526,171	0.25
MIPS AB	73,485	SEK	3,021,225	1.42
THULE CORP	83,493	SEK	2,492,786	1.17
			6,040,182	2.84

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Suisse				
BACHEM HOLDING LTD SHARES	15,611	CHF	963,159	0.45
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	274,662	CHF	5,233,051	2.46
TECAN GROUP NAM.AKT	28,733	CHF	6,203,107	2.91
			12,399,317	5.82
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	259,696	GBP	8,304,744	3.90
BIG YELLOW GROUP PLC	354,960	GBP	4,121,451	1.93
CONVATEC GROUP REGD	780,504	GBP	2,088,141	0.98
CRODA INTL - REG SHS	103,424	GBP	4,234,280	1.99
GRAINGER PLC	1,456,125	GBP	3,962,604	1.86
HALMA PLC	249,931	GBP	8,128,501	3.82
INTERTEK GROUP PLC	149,254	GBP	8,534,990	4.01
JOHNSON MATTHEY	95,671	GBP	1,550,546	0.73
PRIMARY HEALTH PROPERTIES PLC REIT	4,523,120	GBP	5,104,101	2.40
SPIRAX-SARCO ENGIN	83,507	GBP	6,923,567	3.25
UNITE GROUP PLC	670,199	GBP	6,537,439	3.07
VOLUTION GROUP PLC	248,736	GBP	1,684,714	0.79
WISE PLC	490,945	GBP	6,329,794	2.97
			67,504,872	31.69
Total des actions			207,548,243	97.43
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			207,548,243	97.43
Total du portefeuille-titres			207,548,243	97.43
Coût d'acquisition			223,531,846	



Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Royaume-Uni	31.69
Belgique	12.19
France	11.28
Italie	9.93
Irlande	8.10
Allemagne	7.87
Suisse	5.82
Norvège	3.20
Suède	2.84
Danemark	2.67
Finlande	1.26
Espagne	0.59
	97.43

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	17.86
Immobilier	16.20
Industrie pharmaceutique	8.58
Construction de machines et appareils	7.77
Services divers	7.18
Assurance	6.62
Biens de consommation divers	6.19
Industrie agro-alimentaire	5.70
Textile et habillement	5.15
Électronique et semi-conducteurs	3.82
Matériaux de construction	3.55
Chimie	3.01
Internet et services d'Internet	2.97
Restauration, industrie hôtelière	1.09
Biotechnologie	0.78
Pierres et métaux précieux	0.73
Énergie et eau	0.25
	97.43



Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Canada				
WSP GLOBAL INC	48,386	CAD	8,510,480	2.57
			8,510,480	2.57
France				
AIR LIQUIDE SA	51,049	EUR	8,294,986	2.51
LEGRAND SA	76,653	EUR	7,464,348	2.26
			15,759,334	4.76
Allemagne				
BMW AG	105,408	EUR	8,620,666	2.61
KNORR-BREMSE - BEARER SHS	70,050	EUR	5,102,962	1.54
MERCEDES-BENZ GROUP	118,862	EUR	6,621,790	2.00
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	59,513	EUR	11,620,144	3.51
			31,965,562	9.66
Japon				
EAST JAPAN RAILWAY CO	460,600	JPY	8,191,504	2.48
RENESAS ELECTRONICS	245,200	JPY	3,192,935	0.96
TDK CORP	249,000	JPY	3,283,612	0.99
TOYOTA MOTOR CORP	469,200	JPY	9,392,358	2.84
			24,060,409	7.27
Jersey				
APTIV PLC	29,325	USD	1,773,576	0.54
			1,773,576	0.54
République populaire de Chine				
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	279,180	CNY	10,173,870	3.07
NXP SEMICONDUCTORS	31,649	USD	6,578,245	1.99
			16,752,115	5.06
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	136,846	CHF	7,409,470	2.24
TE CONNECTIVITY PLC	67,855	USD	9,701,229	2.93
			17,110,699	5.17
Taiwan				
DELTA ELECTRONIC INCS	390,645	TWD	5,129,640	1.55
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	63,960	USD	12,631,460	3.82
			17,761,100	5.37
Royaume-Uni				
JOHNSON MATTHEY	196,973	GBP	3,305,682	1.00
			3,305,682	1.00
États-Unis d'Amérique				
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	22,082	USD	6,404,663	1.94
ALPHABET INC -A-	69,803	USD	13,213,708	3.99
AMPHENOL -A-	113,112	USD	7,855,628	2.37
ANALOG DEVICES INC	27,812	USD	5,908,938	1.79
CISCO SYSTEMS INC	143,456	USD	8,492,595	2.57
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	8,078	USD	2,691,186	0.81
ENPHASE ENERGY	49,734	USD	3,415,731	1.03
ITT INC	23,371	USD	3,339,248	1.01
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	24,291	USD	3,901,863	1.18
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	77,109	USD	8,516,689	2.57
MICROSOFT CORP	49,658	USD	20,930,848	6.33
MONOLITHIC POWER	6,880	USD	4,070,896	1.23
NVIDIA CORP	152,719	USD	20,508,636	6.20
ON SEMICONDUCTOR CORP	50,530	USD	3,185,917	0.96
PALO ALTO NETWORKS	43,654	USD	7,943,282	2.40
PTC INC	8,942	USD	1,644,166	0.50
SCHNEIDER ELECTRIC SE	66,052	EUR	16,476,800	4.98
SERVICENOW INC	7,747	USD	8,212,750	2.48
SYNOPSYS	18,293	USD	8,878,690	2.68

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
TESLA MOTORS INC	25,200	USD	10,176,768	3.08
TEXAS INSTRUMENTS INC	44,535	USD	8,350,758	2.52
WABTEC CORP	77,969	USD	14,782,143	4.47
ZEBRA TECHNOLOGIES -A-	8,305	USD	3,207,557	0.97
Total des actions			192,109,460	58.05
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			329,108,417	99.45
Total du portefeuille-titres			329,108,417	99.45
Coût d'acquisition			275,200,564	



Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	58.05
Allemagne	9.66
Japon	7.27
Taiwan	5.37
Suisse	5.17
République populaire de Chine	5.06
France	4.76
Canada	2.57
Royaume-Uni	1.00
Jersey	0.54
	99.45

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	23.80
Internet et services d'Internet	19.19
Électrotechnique	15.71
Industrie automobile	10.52
Construction de machines et appareils	9.08
Services divers	6.51
Chimie	4.44
Banques et autres institutions financières	3.11
Articles de bureaux et ordinateurs	2.57
Transport	2.48
Énergie et eau	1.03
Pierres et métaux précieux	1.00
	99.45



Candriam Sustainable Equity Japan

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en JPY)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Japon				
ADVANTEST CORP	151,200	JPY	1,390,737,600	1.53
AJINOMOTO CO INC	38,200	JPY	246,466,400	0.27
ASAHI KASEI CORPORATION	634,800	JPY	693,519,000	0.77
ASICS CORP KOBE	297,300	JPY	924,603,000	1.02
ASTELLAS PHARMA	845,000	JPY	1,296,652,500	1.43
BRIDGESTONE CORP	79,600	JPY	425,064,000	0.47
BROTHER INDUSTRIES	23,100	JPY	62,312,250	0.07
CANON INC	416,700	JPY	2,150,588,700	2.37
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	588,300	JPY	1,744,309,500	1.93
CHUGAI PHARMACEUTICAL	74,100	JPY	518,625,900	0.57
CONCORDIA FIN GRP	848,400	JPY	739,041,240	0.82
CYBER AGENT	631,600	JPY	692,233,600	0.76
DAIFUKU CO	189,400	JPY	625,020,000	0.69
DAIICHI SANKYO CO LTD	146,800	JPY	638,873,600	0.71
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD	145,133	JPY	705,056,114	0.78
DAIWA SECURITIES GROUP INC	634,900	JPY	665,375,200	0.73
DENSO CORP	699,100	JPY	1,548,156,950	1.71
EAST JAPAN RAILWAY CO	617,300	JPY	1,725,353,500	1.90
EBARA CORPORATION	169,500	JPY	417,054,750	0.46
FANUC CORP SHS	448,100	JPY	1,870,817,500	2.06
FAST RETAILING CO LTD	48,700	JPY	2,621,034,000	2.89
FUJIFILM HOLDINGS CORP	242,700	JPY	803,094,300	0.89
FUJIKURA LTD	109,100	JPY	714,386,800	0.79
FUJITSU LTD	607,900	JPY	1,701,816,050	1.88
HITACHI CONST MACH.	305,900	JPY	1,075,850,300	1.19
HITACHI LTD	979,300	JPY	3,855,504,100	4.26
HOYA CORP	102,900	JPY	2,038,963,500	2.25
HULIC CO LTD	123,300	JPY	168,921,000	0.19
JAPAN POST BANK	1,060,600	JPY	1,585,066,700	1.75
JP REAL ESTATE INVESTMENT	1,590	JPY	171,561,000	0.19
KDDI CORP	545,700	JPY	2,751,419,400	3.04
KDX REALTY INVESTMENT CORPORATION	661	JPY	98,819,500	0.11
KIKKOMAN CORP	216,200	JPY	381,052,500	0.42
KOBE STEEL	194,000	JPY	306,326,000	0.34
KUBOTA CORP	705,000	JPY	1,296,495,000	1.43
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	43,800	JPY	242,827,200	0.27
KYOCERA CORP	656,000	JPY	1,033,528,000	1.14
MEIJI HLDGS	68,400	JPY	218,948,400	0.24
MITSUBISHI ESTATE	85,400	JPY	187,922,700	0.21
mitsui fudosan co ltd	1,149,700	JPY	1,460,119,000	1.61
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDING	515,500	JPY	1,777,959,500	1.96
NEC CORP	49,600	JPY	680,512,000	0.75
NGK INSULATORS LTD	126,600	JPY	254,845,800	0.28
NIDEC CORP	407,000	JPY	1,161,985,000	1.28
NINTENDO CO LTD	288,600	JPY	2,673,590,400	2.95
NIPPON BUILDING FD	1,642	JPY	200,980,800	0.22
NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE CORP	11,085,300	JPY	1,751,477,400	1.93
NIPPON YUSEN KK	24,600	JPY	129,715,800	0.14
NISSHIN FLOUR MILL.	36,700	JPY	67,601,400	0.07
NITTO DENKO CORP	390,800	JPY	1,047,344,000	1.16
NOMURA HOLDINGS INC	1,285,200	JPY	1,196,906,760	1.32
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	1,967	JPY	270,855,900	0.30
NOMURA RESEARCH INSTITUTE	121,800	JPY	567,466,200	0.63
NTT DATA GROUP CORPORATION	370,700	JPY	1,123,221,000	1.24

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Japan

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en JPY)	% des actifs nets
OBAYASHI CORP	564,700	JPY	1,181,917,100	1.30
OLYMPUS CORP	495,000	JPY	1,173,397,500	1.30
ONO PHARMACEUTICAL CO LTD	156,900	JPY	256,453,050	0.28
ORIX CORP	118,800	JPY	404,870,400	0.45
OSAKA SECURITIES EXCHANGE	767,500	JPY	1,358,475,000	1.50
OTSUKA HOLDINGS	2,800	JPY	24,080,000	0.03
PANASONIC HLDGS - REG SHS	840,700	JPY	1,381,270,100	1.52
PROLOGIS REIT	747	JPY	166,506,300	0.18
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	279,800	JPY	3,118,371,000	3.44
RENASAS ELECTRONICS	21,400	JPY	43,795,100	0.05
RESONA HOLDINGS INC	948,500	JPY	1,085,558,250	1.20
SANWA HOLDINGS CORP	41,400	JPY	182,242,800	0.20
SEKISUI HOUSE LTD	375,200	JPY	1,419,006,400	1.57
SHINOBI CO LTD	181,000	JPY	401,639,000	0.44
SOMPO HOLDINGS INC	188,000	JPY	774,372,000	0.85
SONY CORP	855,900	JPY	2,883,527,100	3.18
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES LTD	256,800	JPY	732,778,800	0.81
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	813,000	JPY	3,060,132,000	3.38
SUNTORY	198,100	JPY	993,075,300	1.10
TAKEDA PHARMACEUTICAL	618,700	JPY	2,586,784,700	2.85
TDK CORP	556,800	JPY	1,153,968,000	1.27
TOKYO ELECTRON LTD	93,900	JPY	2,270,971,500	2.51
TOKYU FUDOSAN HOLDINGS CORP	364,700	JPY	352,883,720	0.39
TOTO LTD	33,600	JPY	127,848,000	0.14
TOYOTA MOTOR CORP	1,842,800	JPY	5,797,448,800	6.40
UNI CHARM	906,900	JPY	1,181,237,250	1.30
USS	140,700	JPY	193,743,900	0.21
WEST JAPAN RAILWAY COMPANY	153,400	JPY	429,059,800	0.47
YASKAWA ELECTRIC CORP	195,000	JPY	793,065,000	0.88
			90,226,456,584	99.58
Total des actions			90,226,456,584	99.58
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			90,226,456,584	99.58
Total du portefeuille-titres			90,226,456,584	99.58
Coût d'acquisition			80,044,242,161	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Japan

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Japon	99.58
	99.58

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	25.20
Banques et autres institutions financières	16.17
Industrie automobile	8.32
Industrie pharmaceutique	5.61
Télécommunication	4.97
Transport	4.45
Matériaux de construction	4.06
Construction de machines et appareils	4.05
Électrotechnique	3.73
Art graphique, maison d'édition	3.44
Immobilier	3.40
Distribution, commerce de détail	2.89
Internet et services d'Internet	2.63
Articles de bureaux et ordinateurs	2.63
Chimie	1.92
Industrie agro-alimentaire	1.68
Biens de consommation divers	1.30
Photographie et optique	1.30
Textile et habillement	1.02
Pneus et caoutchouc	0.47
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.34
	99.58



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
EVN AG	18,358	EUR	403,876	0.06
			403,876	0.06
Belgique				
COLRUYT	22,520	EUR	816,125	0.13
LOTUS BAKERIES NV	27	EUR	291,060	0.05
UCB	26,821	EUR	5,154,996	0.82
			6,262,181	1.00
Danemark				
A.P. MOELLER-MAERSK -A-	273	DKK	422,464	0.07
AMBU AS - BEARER -B-	47,966	DKK	668,942	0.11
GENMAB AS	23,492	DKK	4,701,708	0.75
H LUNDBECK SHS	95,437	DKK	528,808	0.08
NKT A/S (NORDISKE KABEL-OG TRAADFARBIKK)	16,900	DKK	1,165,986	0.19
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	236,798	DKK	19,820,886	3.15
NOVOZYMES -B-	109,614	DKK	5,992,776	0.95
PANDORA	13,585	DKK	2,399,201	0.38
			35,700,771	5.68
Finlande				
KONE OYJ -B-	150,240	EUR	7,061,280	1.12
NOKIA OYJ	1,198,129	EUR	5,121,402	0.81
UPM KYMMENE CORP	216,689	EUR	5,755,260	0.92
VALMET CORPORATION	7,192	EUR	167,789	0.03
			18,105,731	2.88
France				
ACCOR SA	74,610	EUR	3,509,654	0.56
AIR LIQUIDE SA	94,658	EUR	14,853,733	2.36
ALSTOM SA	100,946	EUR	2,176,396	0.35
AXA SA	43,056	EUR	1,477,682	0.24
CAPGEMINI SE	37,246	EUR	5,890,455	0.94
CARREFOUR SA	465,622	EUR	6,392,990	1.02
CIE DE SAINT-GOBAIN	28,500	EUR	2,442,450	0.39
CREDIT AGRICOLE SA	427,085	EUR	5,675,960	0.90
ESSILORLUXOTTICA SA	44,589	EUR	10,505,168	1.67
EURAZEO	10,852	EUR	780,801	0.12
HERMES INTERNATIONAL SA	3,758	EUR	8,726,076	1.39
REXEL SA	58,721	EUR	1,444,537	0.23
SCOR SE ACT PROV REGROUPEMENT	16,625	EUR	393,015	0.06
SEB SA	5,949	EUR	520,538	0.08
SOCIETE GENERALE SA	169,755	EUR	4,610,546	0.73
SODEXO SA	62,014	EUR	4,933,214	0.78
SOPRA STERIA GROUP	2,028	EUR	346,788	0.06
			74,680,003	11.88
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	1,401	EUR	331,757	0.05
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	1,977	EUR	584,994	0.09
AROUNDTOWN SA	407,114	EUR	1,189,180	0.19
BECHTLE	12,031	EUR	374,164	0.06
BMW VORZUG - STIMMRECHTSLOS	4,000	EUR	289,600	0.05
COMMERZBK	296,624	EUR	4,664,412	0.74
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	227,445	EUR	7,728,581	1.23
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	453,343	EUR	13,097,079	2.08
EVONIK INDUSTRIES	179,115	EUR	2,996,594	0.48
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	87,383	EUR	3,858,833	0.61
FRESENIUS SE	129,782	EUR	4,352,888	0.69
HENKEL AG & CO KGAA	16,242	EUR	1,208,405	0.19

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
HENKEL AG & CO KGAA PREFERENTIAL SHARE	52,680	EUR	4,461,996	0.71
KION GROUP AG	54,939	EUR	1,750,357	0.28
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	44,007	EUR	3,599,773	0.57
MERCEDES-BENZ GROUP	123,030	EUR	6,619,014	1.05
MUENCHENER RUECK - REG SHS	21,494	EUR	10,469,727	1.67
RATIONAL NAMEN	476	EUR	392,224	0.06
SAP AG	41,902	EUR	9,901,443	1.58
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	70,436	EUR	13,281,412	2.11
SIEMENS HEALTHINEERS	7,337	EUR	375,654	0.06
ZALANDO SE	74,896	EUR	2,425,881	0.39
			93,953,968	14.95
Hong Kong				
PRUDENTIAL PLC	672,126	GBP	5,178,329	0.82
			5,178,329	0.82
Irlande				
AIB GRP - REGISTERED	468,034	EUR	2,494,621	0.40
			2,494,621	0.40
Italie				
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	362,146	EUR	9,875,721	1.57
INTESA SANPAOLO	2,219,187	EUR	8,572,719	1.36
PRYSMIAN SPA	86,225	EUR	5,316,634	0.85
UGF	325,310	EUR	3,913,479	0.62
UNICREDIT SPA - REG SHS	175,323	EUR	6,754,319	1.07
			34,432,872	5.48
Pays-Bas				
ABN AMRO GROUP DEP RECEIPT	393,564	EUR	5,860,168	0.93
ADYEN	3,170	EUR	4,555,290	0.72
ASM INTERNATIONAL NV	7,202	EUR	4,024,478	0.64
ASML HOLDING NV	27,311	EUR	18,535,976	2.95
JDE PEET S BV	53,376	EUR	882,305	0.14
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	259,167	EUR	8,161,169	1.30
NN GROUP NV	128,744	EUR	5,416,260	0.86
RANDSTAD BR	3,575	EUR	145,538	0.02
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	118,031	EUR	2,917,726	0.46
			50,498,910	8.03
Pologne				
INPOST SA	76,756	EUR	1,267,242	0.20
			1,267,242	0.20
Espagne				
ACS	94,658	EUR	4,585,234	0.73
IBERDROLA SA	938,087	EUR	12,476,557	1.98
MAPFRE REG-SHS	375,458	EUR	918,370	0.15
TELEFONICA SA	1,835,549	EUR	7,226,556	1.15
			25,206,717	4.01
Suède				
AAK --- REGISTERED SHS	65,710	SEK	1,812,531	0.29
ATLAS COPCO AB -A-	329,067	SEK	4,856,266	0.77
ATLAS COPCO AB -B-	251,504	SEK	3,285,170	0.52
HEXAGON - REG SHS -B-	497,729	SEK	4,593,819	0.73
HOLMEN - REG SHS	14,573	SEK	517,376	0.08
TELIA COMPANY AB	1,780,103	SEK	4,771,731	0.76
			19,836,893	3.16
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	216,274	CHF	11,308,610	1.80
BELIMO HOLDING LTD	1,715	CHF	1,095,575	0.17
DSM FIRMENICH	40,376	EUR	3,945,543	0.63
GIVAUDAN SA - REG SHS	2,029	CHF	8,574,792	1.36
JULIUS BAER GROUP - REG SHS	1,500	CHF	93,761	0.01
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL AG	18,472	CHF	4,090,236	0.65
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	5,014	CHF	6,571,709	1.05

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
PSP SWISS PROPERTY AG	19,702	CHF	2,706,151	0.43
SCHINDLER HOLDING NAMEN AKT	3,672	CHF	968,427	0.15
SCHINDLER HOLDING SA	16,341	CHF	4,360,154	0.69
SIKA - REGISTERED SHS	1,167	CHF	268,356	0.04
STMICROELECTRONICS NV	64,625	EUR	1,568,772	0.25
SWISS PRIME SITE AG-NAMEN AKT	39,762	CHF	4,186,143	0.67
YPSOMED HOLDING AG NAM.AKT	458	CHF	159,833	0.03
			49,898,062	7.94
Royaume-Uni				
3I GROUP PLC	148,362	GBP	6,395,285	1.02
ADMIRAL GROUP PLC	33,102	GBP	1,058,559	0.17
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	264,740	GBP	6,541,652	1.04
ASTRAZENECA PLC	138,635	GBP	17,552,385	2.79
BEAZLEY PLC	97,076	GBP	958,667	0.15
COMPASS GROUP	271,761	GBP	8,749,731	1.39
HISCOX	178,726	GBP	2,341,077	0.37
INFORMA PLC	572,557	GBP	5,528,901	0.88
J SAINSBURY PLC	1,239,966	GBP	4,103,226	0.65
KINGFISHER PLC	1,587,515	GBP	4,775,217	0.76
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	697,832	GBP	1,520,072	0.24
M AND G REGISTERED SHS	258,390	GBP	618,317	0.10
MARKS AND SPENCER GROUP PLC	806,925	GBP	3,664,736	0.58
NATWEST GROUP PLC	1,095,294	GBP	5,326,775	0.85
PEARSON PLC	235,843	GBP	3,656,879	0.58
RELX PLC	207,538	GBP	9,109,282	1.45
RELX PLC	65,200	GBP	2,850,544	0.45
SEGRO (REIT)	775,104	GBP	6,573,572	1.05
SHAFTESBURY CAPITAL PLC	721,505	GBP	1,095,173	0.17
TRITAX BIG BOX REIT PLC	628,306	GBP	1,008,420	0.16
UNILEVER	160,500	GBP	8,828,665	1.40
UNILEVER	59,690	GBP	3,275,787	0.52
UNITED UTILITIES GROUP PLC	407,667	GBP	5,184,589	0.82
VODAFONE GROUP PLC	7,494,032	GBP	6,190,643	0.98
WHITBREAD	69,596	GBP	2,479,799	0.39
WISE PLC	246,593	GBP	3,179,344	0.51
			122,567,297	19.50
États-Unis d'Amérique				
ALCON - REG SHS	16,400	CHF	1,343,876	0.21
GSK REG SHS	616,087	GBP	10,033,396	1.60
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	252,942	CHF	20,182,531	3.21
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	195,743	CHF	18,501,150	2.94
ROCHE HOLDING AG	7,254	CHF	2,091,675	0.33
ROCHE HOLDING LTD	52,651	CHF	14,334,627	2.28
SANOFI	124,824	EUR	11,701,002	1.86
SCHNEIDER ELECTRIC SE	30,662	EUR	7,386,476	1.18
SWISS RE - REG SHS	1,751	CHF	244,799	0.04
			85,819,532	13.65
Total des actions			626,307,005	99.64
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			626,307,005	99.64
Total du portefeuille-titres			626,307,005	99.64
Coût d'acquisition			597,915,189	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Royaume-Uni	19.50
Allemagne	14.95
États-Unis d'Amérique	13.65
France	11.88
Pays-Bas	8.03
Suisse	7.94
Danemark	5.68
Italie	5.48
Espagne	4.01
Suède	3.16
Finlande	2.88
Belgique	1.00
Hong Kong	0.82
Irlande	0.40
Pologne	0.20
Autriche	0.06
	99.64

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	19.01
Banques et autres institutions financières	12.94
Industrie agro-alimentaire	6.51
Assurance	6.44
Électrotechnique	6.09
Télécommunication	5.79
Chimie	5.20
Électronique et semi-conducteurs	4.68
Distribution, commerce de détail	4.44
Construction de machines et appareils	4.28
Immobilier	3.48
Art graphique, maison d'édition	3.36
Énergie et eau	2.87
Internet et services d'Internet	2.63
Restauration, industrie hôtelière	2.34
Transport	2.15
Textile et habillement	1.83
Biens de consommation divers	1.37
Matériaux de construction	1.12
Industrie automobile	1.10
Papier et bois	1.02
Biotechnologie	0.75
Soins de santé	0.21
Services divers	0.02
	99.64



Candriam Sustainable Equity US

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
LIBERTY GLOBAL LTD-A	192,721	USD	2,459,120	0.11
LIBERTY GLOBAL LTD-C	574,246	USD	7,545,592	0.35
			10,004,712	0.46
Brésil				
MERCADOLIBRE	6,931	USD	11,785,750	0.54
			11,785,750	0.54
Irlande				
ACCENTURE - SHS CLASS A	18,867	USD	6,637,222	0.30
			6,637,222	0.30
Jersey				
APTIV PLC	256,186	USD	15,494,129	0.71
			15,494,129	0.71
Singapour				
FLEXTRONICS INTERNATIONAL LTD	185,054	USD	7,104,223	0.33
			7,104,223	0.33
Suisse				
TE CONNECTIVITY PLC	121,499	USD	17,370,712	0.79
			17,370,712	0.79
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	84,956	USD	9,609,373	0.44
ALLSTATE CORP	17,218	USD	3,319,458	0.15
ALPHABET INC -A-	349,967	USD	66,248,753	3.03
ALPHABET INC -C-	302,747	USD	57,655,139	2.64
AMERICAN EXPRESS	114,018	USD	33,839,402	1.55
AMERICAN INTL	254,299	USD	18,512,967	0.85
AMPHENOL -A-	304,549	USD	21,150,928	0.97
APPLE INC	800,000	USD	200,336,001	9.17
APPLIED MATERIALS INC	85,897	USD	13,969,429	0.64
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	9,352	USD	2,737,611	0.13
BANK OF NY MELLON	443,785	USD	34,096,002	1.56
BIO RAD LABORATORIES -A-	2,818	USD	925,741	0.04
BOSTON PROPERTIES INC	75,873	USD	5,641,916	0.26
BURLINGTON STORES INC	37,589	USD	10,715,120	0.49
CARLISLE COS INC	48,646	USD	17,942,591	0.82
CBRE GROUP	109,652	USD	14,396,211	0.66
CENTENE CORP	303,720	USD	18,399,358	0.84
CINTAS	187,211	USD	34,203,450	1.57
COMCAST CORP	572,263	USD	21,477,030	0.98
DANAHER CORP	46,946	USD	10,776,454	0.49
DICK'S SPORTING GOOD INC	61,596	USD	14,095,629	0.65
EBAY INC	364,891	USD	22,604,997	1.03
ECOLAB INC	68,838	USD	16,130,120	0.74
ELEVANCE HEALTH	47,763	USD	17,619,771	0.81
ELI LILLY & CO	53,041	USD	40,947,652	1.87
EQTY RESIDENTIAL PPTYS TR SHS BEN.INT.	77,657	USD	5,572,666	0.26
EXELIXIS	415,194	USD	13,825,960	0.63
FIFTH THIRD BANCORP	460,766	USD	19,481,186	0.89
FIRST SOLAR INC	6,919	USD	1,219,405	0.06
FISERV INC	48,256	USD	9,912,748	0.45
GENERAL MILLS INC	151,724	USD	9,675,439	0.44
HCA INC	64,373	USD	19,321,556	0.88
HEALTHCARE REALTY TRUST INCORPORATED	1,008,549	USD	17,094,906	0.78
HENDERSEN GROUP REGISTERED	55,475	USD	2,359,352	0.11
HIGHWOODS PROPERTIES INC	62,303	USD	1,905,226	0.09
HOME DEPOT INC	119,884	USD	46,633,677	2.13

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity US

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
HOST HOTELS & RESORTS - SHS	130,549	USD	2,287,218	0.10
INCYTE CORP	247,260	USD	17,078,248	0.78
INTEL CORP	219,708	USD	4,405,145	0.20
INTUIT	14,665	USD	9,216,953	0.42
INTUITIVE SURGICAL	17,035	USD	8,891,589	0.41
JACKSON	129,243	USD	11,254,480	0.52
KKR & CO - REG SHS	153,674	USD	22,729,921	1.04
LINDE PLC	116,084	USD	48,600,888	2.22
LOWE'S CO INC	41,580	USD	10,261,944	0.47
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	42,455	USD	16,235,217	0.74
M&T BANK CORPORATION	101,433	USD	19,070,418	0.87
MACERICH CO	245,461	USD	4,889,583	0.22
MASTERCARD INC -A-	118,859	USD	62,587,584	2.86
MEDTRONIC HLD	224,849	USD	17,960,938	0.82
MERCK & CO INC	267,280	USD	26,589,014	1.22
METLIFE INC	280,241	USD	22,946,133	1.05
MICRON TECHNOLOGY INC	194,047	USD	16,330,996	0.75
MICROSOFT CORP	422,915	USD	178,258,674	8.16
NEXTERA ENERGY	295,430	USD	21,179,377	0.97
NIKE INC	252,157	USD	19,080,720	0.87
NVIDIA CORP	1,267,997	USD	170,279,317	7.79
OKTA -A-	97,165	USD	7,656,602	0.35
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC	113,105	USD	21,812,299	1.00
PROCTER & GAMBLE CO	272,054	USD	45,609,853	2.09
PROGRESSIVE CORP	104,727	USD	25,093,636	1.15
QUALCOMM INC	94,272	USD	14,482,065	0.66
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	16,316	USD	11,622,376	0.53
REINSURANCE GROUP AMERICA INC	28,736	USD	6,138,872	0.28
SALESFORCE INC	82,220	USD	27,488,613	1.26
SEI INVESTMENTS COMPANY	36,062	USD	2,974,394	0.14
SERVICENOW INC	25,124	USD	26,634,455	1.22
SHERWIN WILLIAMS CO	64,325	USD	21,865,997	1.00
SIMON PROPERTY GROUP - REG SHS	57,885	USD	9,968,376	0.46
SL GREEN REALTY CORPORATION	63,314	USD	4,300,287	0.20
SPROUTS FARMERS MARKET INC	18,021	USD	2,289,928	0.10
STRIDE - REGISTERED SHS	40,622	USD	4,221,844	0.19
SYNCHRONY FINANCIAL	324,368	USD	21,083,920	0.96
TENET HEALTHCARE	89,700	USD	11,322,831	0.52
TESLA MOTORS INC	110,950	USD	44,806,048	2.05
THERMO FISHER SCIENT SHS	52,558	USD	27,342,248	1.25
TRANE TECH - REG SHS	74,311	USD	27,446,768	1.26
TRUIST FINANCIAL CORP	432,859	USD	18,777,423	0.86
TWILIO INC	90,016	USD	9,728,929	0.45
UNITED RENTALS INC	19,316	USD	13,606,963	0.62
UNITED THERAPEUTICS CORP	38,849	USD	13,707,481	0.63
UNITEDHEALTH GROUP INC	65,432	USD	33,099,432	1.51
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	20,441	USD	8,231,591	0.38
WABTEC CORP	142,973	USD	27,106,251	1.24
WALT DISNEY CO	159,801	USD	17,793,841	0.81
WASTE MANAGEMENT	141,901	USD	28,634,203	1.31
WORKIVA INC -A-	17,431	USD	1,908,695	0.09
XYLEM INC	96,267	USD	11,168,897	0.51
ZILLOW GROUP -C-	25,000	USD	1,851,250	0.08

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity US

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
			2,114,263,949	96.76
Total des actions			2,182,660,697	99.89
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			2,182,660,697	99.89
Total du portefeuille-titres			2,182,660,697	99.89
Coût d'acquisition			1,916,302,685	



Candriam Sustainable Equity US

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	96.76
Suisse	0.79
Jersey	0.71
Brésil	0.54
Belgique	0.46
Singapour	0.33
Irlande	0.30
	99.89

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	18.73
Banques et autres institutions financières	15.68
Électronique et semi-conducteurs	11.66
Articles de bureaux et ordinateurs	9.17
Distribution, commerce de détail	5.50
Industrie pharmaceutique	4.80
Soins de santé	4.76
Assurance	3.99
Textile et habillement	3.18
Immobilier	3.02
Construction de machines et appareils	2.99
Biotechnologie	2.95
Biens de consommation divers	2.09
Industrie automobile	2.05
Art graphique, maison d'édition	1.80
Énergie et eau	1.48
Services environnementaux et recyclage	1.31
Télécommunication	1.12
Services divers	1.10
Matériaux de construction	1.00
Chimie	0.74
Industrie agro-alimentaire	0.44
Électrotechnique	0.33
	99.89



Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
ANDRITZ AG	594	EUR	30,127	1.20
			30,127	1.20
Canada				
STANTEC INC	757	CAD	59,362	2.37
			59,362	2.37
Finlande				
KEMIRA OY	1,705	EUR	34,463	1.38
			34,463	1.38
France				
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	2,565	EUR	72,006	2.88
			72,006	2.88
Allemagne				
SYMRISE AG	605	EUR	64,308	2.57
			64,308	2.57
Japon				
KUBOTA CORP	2,800	JPY	32,764	1.31
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	1,700	JPY	59,969	2.40
ORGANO CORP	500	JPY	26,088	1.04
			118,821	4.75
Pays-Bas				
ARCADIS	615	EUR	37,446	1.50
			37,446	1.50
Nouvelle-Zélande				
MERIDIAN ENERGY LTD	12,256	NZD	40,580	1.62
			40,580	1.62
Norvège				
BORREGARD	1,587	NOK	25,487	1.02
			25,487	1.02
Suède				
ALFA LAVAL	591	SEK	24,743	0.99
SWECO AB-B SHS	1,560	SEK	23,253	0.93
			47,996	1.92
Suisse				
SGS LTD	622	CHF	62,373	2.49
			62,373	2.49
Taiwan				
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	322	USD	63,592	2.54
			63,592	2.54
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	311	GBP	40,773	1.63
HALMA PLC	1,959	GBP	65,974	2.64
SEVERN TRENT PLC	2,935	GBP	92,190	3.68
UNITED UTILITIES GROUP PLC	3,088	GBP	40,666	1.62
			239,603	9.57
États-Unis d'Amérique				
ADVANCED DRAINAGE	396	USD	45,778	1.83
AGILENT TECHNOLOGIES	559	USD	75,096	3.00
AMERICAN WATER WORKS CO INC	471	USD	58,635	2.34
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	2,634	USD	95,667	3.82
BADGER METER INC	308	USD	65,333	2.61
BENTLEY SYSTEMS --- REGISTERED SHS -B-	2,134	USD	99,658	3.98
CLEAN HARBORS INC	436	USD	100,341	4.01
ECOLAB INC	494	USD	115,754	4.62
ENERGY RECOVERY INC	1,600	USD	23,520	0.94
FERGUSON ENTERPRISES INC	455	USD	78,974	3.15
IDEX CORP	555	USD	116,156	4.64
LINDSAY	288	USD	34,073	1.36

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
MNTRS ENVIRON - REG SHS	1,056	USD	19,589	0.78
MUELLER WATER PROD SERIES A	2,566	USD	57,735	2.31
ROPER TECHNOLOGIES	224	USD	116,446	4.65
TETRA TECH INC	2,225	USD	88,644	3.54
THERMO FISHER SCIENT SHS	168	USD	87,399	3.49
VERALTO CORPORATION	890	USD	90,647	3.62
WATTS WATER TECHNOLOGIES INC CLASS -A-	290	USD	58,957	2.35
XYLEM INC	1,016	USD	117,877	4.71
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS CORPORATION.	1,105	USD	41,217	1.65
			1,587,496	63.41
Total des actions			2,483,660	99.20
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			2,483,660	99.20
Total du portefeuille-titres			2,483,660	99.20
Coût d'acquisition			2,544,896	



Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	63.41
Royaume-Uni	9.57
Japon	4.75
France	2.88
Allemagne	2.57
Taiwan	2.54
Suisse	2.49
Canada	2.37
Suède	1.92
Nouvelle-Zélande	1.62
Pays-Bas	1.50
Finlande	1.38
Autriche	1.20
Norvège	1.02
	99.20

Répartition économique (en % des actifs nets)

Construction de machines et appareils	21.80
Énergie et eau	20.67
Services environnementaux et recyclage	11.10
Chimie	9.59
Matériaux de construction	9.50
Électronique et semi-conducteurs	8.67
Banques et autres institutions financières	6.77
Internet et services d'Internet	3.98
Biotechnologie	3.00
Services divers	2.49
Industrie pharmaceutique	1.63
	99.20



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
BRAMBLES	389,325	AUD	4,478,826	0.27
DEXUS AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS	60,744	AUD	241,894	0.01
PRIME INFRASTRUCTURE GROUP	46	AUD	0	0.00
			4,720,720	0.29
Autriche				
EVN AG	13,500	EUR	297,000	0.02
			297,000	0.02
Belgique				
COLRUYT	4,615	EUR	167,248	0.01
LIBERTY GLOBAL LTD-A	568,883	USD	7,010,089	0.42
LIBERTY GLOBAL LTD-C	499,732	USD	6,341,360	0.38
LOTUS BAKERIES NV	25	EUR	269,500	0.02
			13,788,197	0.83
Brésil				
MERCADOLIBRE	4,964	USD	8,151,602	0.49
			8,151,602	0.49
Canada				
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE	230,835	CAD	14,094,226	0.85
GILDAN ACTIVEWEAR	19,439	CAD	883,027	0.05
MAGNA INTL SHS -A- SUB.VTG	223,209	CAD	9,004,799	0.54
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	561,700	CAD	16,655,815	1.01
TORONTO DOMINION BANK	302,488	CAD	15,544,339	0.94
			56,182,206	3.39
Danemark				
AMBU AS - BEARER -B-	97,290	DKK	1,356,822	0.08
GENMAB AS	30,182	DKK	6,040,650	0.36
NKT A/S (NORDISKE KABEL-OG TRAADFARBIKK)	17,107	DKK	1,180,268	0.07
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	175,839	DKK	14,718,389	0.89
ORSTED	38,000	DKK	1,652,030	0.10
PANDORA	28,967	DKK	5,115,765	0.31
			30,063,924	1.82
France				
AIR LIQUIDE SA	1,450	EUR	227,534	0.01
CARREFOUR SA	334,695	EUR	4,595,362	0.28
COVIVIO SA	5,379	EUR	262,280	0.02
HERMES INTERNATIONAL SA	5,039	EUR	11,700,558	0.71
SOCIETE GENERALE SA	315,505	EUR	8,569,116	0.52
			25,354,850	1.53
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	33,470	EUR	7,925,696	0.48
AROUNDTOWN SA	153,153	EUR	447,360	0.03
BECHTLE	11,664	EUR	362,750	0.02
BEIERSDORF AG	37,707	EUR	4,675,668	0.28
COMMERZBK	532,641	EUR	8,375,780	0.51
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	619,700	EUR	17,903,133	1.08
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	19,000	EUR	1,554,200	0.09
TALANX AG NAM AKT	2,510	EUR	206,197	0.01
ZALANDO SE	139,787	EUR	4,527,701	0.27
			45,978,485	2.78
Hong Kong				
SWIRE PACIFIC LTD SIE A	72,500	HKD	634,985	0.04
THE LINK REIT UNITS	1,261,900	HKD	5,153,526	0.31
			5,788,511	0.35
Israël				
CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES	19,817	USD	3,572,993	0.22
			3,572,993	0.22

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Italie				
BANCO BPM SPA - REGISTERED	859,459	EUR	6,714,094	0.41
PRYSMIAN SPA	43,324	EUR	2,671,358	0.16
			9,385,452	0.57
Japon				
ASICS CORP KOBE	285,300	JPY	5,452,177	0.33
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	684,600	JPY	12,472,957	0.75
DAIICHI SANKYO CO LTD	40,900	JPY	1,093,755	0.07
DAIWA SECURITIES GROUP INC	1,532,700	JPY	9,870,207	0.60
EAST JAPAN RAILWAY CO	820,400	JPY	14,090,139	0.85
KDDI CORP	37,200	JPY	1,152,534	0.07
MITSUBISHI ESTATE	863,000	JPY	11,669,171	0.70
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDING	539,900	JPY	11,442,327	0.69
NEC CORP	110,700	JPY	9,332,748	0.56
NIDEC CORP	188,000	JPY	3,298,160	0.20
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	2,919	JPY	2,469,880	0.15
ORIX CORP	55,600	JPY	1,164,346	0.07
PANASONIC HLDGS - REG SHS	1,020,600	JPY	10,303,884	0.62
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	148,500	JPY	10,169,845	0.61
SANTEN PHARMACEUTICAL CO LTD	90,200	JPY	897,072	0.05
SHINOBI CO LTD	22,500	JPY	306,795	0.02
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	441,300	JPY	10,206,841	0.62
WEST JAPAN RAILWAY COMPANY	353,200	JPY	6,070,451	0.37
			121,463,289	7.33
Jersey				
APTIV PLC	147,833	USD	8,634,418	0.52
			8,634,418	0.52
Pays-Bas				
ABN AMRO GROUP DEP RECEIPT	160,624	EUR	2,391,691	0.14
ASM INTERNATIONAL NV	10,197	EUR	5,698,084	0.34
ASML HOLDING NV	20,563	EUR	13,956,108	0.84
KONINKLIJKE KPN NV	2,084,253	EUR	7,326,149	0.44
NN GROUP NV	122,827	EUR	5,167,332	0.31
WOLTERS KLUWER NV	9,500	EUR	1,523,800	0.09
			36,063,164	2.18
Pologne				
INPOST SA	60,000	EUR	990,600	0.06
			990,600	0.06
Singapour				
FLEXTRONICS INTERNATIONAL LTD	225,941	USD	8,376,509	0.51
			8,376,509	0.51
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	621,355	EUR	5,873,047	0.35
IBERDROLA SA	315,100	EUR	4,190,830	0.25
TELEFONICA SA	2,105,173	EUR	8,288,066	0.50
			18,351,943	1.11
Suède				
AAK --- REGISTERED SHS	6,586	SEK	181,667	0.01
TELIA COMPANY AB	1,553,631	SEK	4,164,652	0.25
			4,346,319	0.26
Suisse				
GIVAUDAN SA - REG SHS	850	CHF	3,592,200	0.22
STMICROELECTRONICS NV	161,092	EUR	3,910,508	0.24
TE CONNECTIVITY PLC	141,119	USD	19,484,098	1.18
			26,986,806	1.63
Royaume-Uni				
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	217,591	GBP	5,376,614	0.32
COMPASS GROUP	15,159	GBP	488,066	0.03
INFORMA PLC	380,130	GBP	3,670,728	0.22
J SAINSBURY PLC	1,618,371	GBP	5,355,422	0.32

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
KINGFISHER PLC	1,826,441	GBP	5,493,903	0.33
SEGRO (REIT)	118,935	GBP	1,008,675	0.06
SHAFTESBURY CAPITAL PLC	784,592	GBP	1,190,932	0.07
UNITED UTILITIES GROUP PLC	375,983	GBP	4,781,642	0.29
VODAFONE GROUP PLC	15,253,910	GBP	12,600,896	0.76
WHITBREAD	157,118	GBP	5,598,326	0.34
			45,565,204	2.75
États-Unis d'Amérique				
ALCON - REG SHS	48,683	CHF	3,989,262	0.24
ALKERMES	54,069	USD	1,501,714	0.09
ALLSTATE CORP	61,090	USD	11,373,772	0.69
ALPHABET INC -A-	193,962	USD	35,458,238	2.14
ALPHABET INC -C-	175,600	USD	32,294,798	1.95
AMERICAN EXPRESS	61,903	USD	17,742,338	1.07
AMERIPRISE FINANCIAL INC	29,292	USD	15,061,265	0.91
AMPHENOL -A-	238,932	USD	16,024,942	0.97
APPLE INC	448,461	USD	108,453,503	6.55
APPLIED MATERIALS INC	63,543	USD	9,979,718	0.60
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	66,030	USD	18,666,308	1.13
AUTOZONE INC	3,612	USD	11,169,120	0.67
BANK OF NY MELLON	200,209	USD	14,854,715	0.90
BIO RAD LABORATORIES -A-	27,500	USD	8,724,312	0.53
BOSTON PROPERTIES INC	25,370	USD	1,821,838	0.11
CARLISLE COS INC	20,598	USD	7,336,906	0.44
CBRE GROUP	41,153	USD	5,217,747	0.32
CENTENE CORP	194,055	USD	11,352,827	0.69
CINTAS	103,570	USD	18,273,529	1.10
COLGATE-PALMOLIVE CO	206,400	USD	18,120,545	1.09
COMCAST CORP	137,161	USD	4,971,176	0.30
CORNING INC	236,300	USD	10,844,014	0.65
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	14,213	USD	4,572,729	0.28
DICK'S SPORTING GOOD INC	13,248	USD	2,927,738	0.18
DISCOVER FINANCIAL SERVICES - SHS	56,246	USD	9,409,459	0.57
EBAY INC	214,090	USD	12,808,185	0.77
ECOLAB INC	68,708	USD	15,547,715	0.94
ELI LILLY & CO	32,163	USD	23,978,596	1.45
ENERSYS	25,622	USD	2,287,051	0.14
EXELIXIS	153,078	USD	4,922,740	0.30
FAIR ISAAC CORP	5,308	USD	10,205,559	0.62
GUIDEWIRE SOFTWARE	14,000	USD	2,279,208	0.14
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	23,979	USD	1,107,133	0.07
HCA INC	42,000	USD	12,174,119	0.74
HEALTHCARE REALTY TRUST INCORPORATED	643,824	USD	10,538,693	0.64
HIGHWOODS PROPERTIES INC	54,000	USD	1,594,708	0.10
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC - REG SHS	13,794	USD	3,292,443	0.20
HOME DEPOT INC	12,458	USD	4,679,901	0.28
HOST HOTELS & RESORTS - SHS	558,550	USD	9,450,310	0.57
INCYTE CORP	168,084	USD	11,211,552	0.68
INTEL CORP	38,672	USD	748,792	0.05
INTUITIVE SURGICAL	24,995	USD	12,599,121	0.76
JACKSON	76,758	USD	6,454,936	0.39
KKR & CO - REG SHS	34,044	USD	4,862,818	0.29
LEAR CORP	27,018	USD	2,470,888	0.15
LINDE PLC	60,200	USD	24,339,868	1.47
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	23,071	USD	8,520,117	0.51
MACERICH CO	190,121	USD	3,657,374	0.22
MASTERCARD INC -A-	71,028	USD	36,118,989	2.18
MERCK & CO INC	203,134	USD	19,514,988	1.18

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
METLIFE INC	30,431	USD	2,406,268	0.15
MICRON TECHNOLOGY INC	107,404	USD	8,729,233	0.53
MICROSOFT CORP	215,044	USD	87,533,602	5.29
MOHAWK INDUSTRIES INC	6,000	USD	690,275	0.04
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	251,673	CHF	20,081,277	1.21
NEXTERA ENERGY	15,000	USD	1,038,484	0.06
NIKE INC	148,816	USD	10,874,850	0.66
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	211,422	CHF	19,983,091	1.21
NVIDIA CORP	753,704	USD	97,744,963	5.90
OKTA -A-	56,025	USD	4,263,419	0.26
PAYCHEX INC	3,502	USD	474,216	0.03
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC	68,081	USD	12,679,306	0.77
PROCTER & GAMBLE CO	138,300	USD	22,391,111	1.35
PROGRESSIVE CORP	60,565	USD	14,014,466	0.85
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	11,981	USD	8,241,840	0.50
REINSURANCE GROUP AMERICA INC	17,742	USD	3,660,283	0.22
SALESFORCE INC	21,709	USD	7,009,145	0.42
SEI INVESTMENTS COMPANY	2,300	USD	183,200	0.01
SERVICENOW INC	13,323	USD	13,639,767	0.82
SHERWIN WILLIAMS CO	2,312	USD	758,975	0.05
SIMON PROPERTY GROUP - REG SHS	56,418	USD	9,382,659	0.57
SL GREEN REALTY CORPORATION	41,600	USD	2,728,606	0.16
STEEL DYNAMICS	39,100	USD	4,307,230	0.26
SYNCHRONY FINANCIAL	156,777	USD	9,841,144	0.59
TENET HEALTHCARE	50,148	USD	6,113,165	0.37
TESLA MOTORS INC	53,032	USD	20,682,224	1.25
THERMO FISHER SCIENT SHS	5,745	USD	2,886,259	0.17
TRANE TECH - REG SHS	40,656	USD	14,501,491	0.88
TWILIO INC	54,094	USD	5,646,045	0.34
UNITED THERAPEUTICS CORP	26,892	USD	9,163,277	0.55
UNITEDHEALTH GROUP INC	14,998	USD	7,326,787	0.44
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	27,006	USD	10,502,478	0.63
VISA INC -A-	59,345	USD	18,112,403	1.09
WABTEC CORP	75,902	USD	13,896,920	0.84
WASTE CONNECTIONS	117,824	CAD	19,523,169	1.18
WASTE MANAGEMENT	85,366	USD	16,635,447	1.00
WILLIAMS-SONOMA	35,979	USD	6,434,178	0.39
WW GRAINGER INC	11,881	USD	12,093,837	0.73
ZOETIS INC -A-	44,633	USD	7,022,747	0.42
Total des actions			1,178,706,154	71.18
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,652,768,346	99.81
Total du portefeuille-titres			1,652,768,346	99.81
Coût d'acquisition			1,411,305,953	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	71.18
Japon	7.33
Canada	3.39
Allemagne	2.78
Royaume-Uni	2.75
Pays-Bas	2.18
Danemark	1.82
Suisse	1.63
France	1.53
Espagne	1.11
Belgique	0.83
Italie	0.57
Jersey	0.52
Singapour	0.51
Brésil	0.49
Hong Kong	0.35
Australie	0.29
Suède	0.26
Israël	0.22
Pologne	0.06
Autriche	0.02
	99.81

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	15.97
Internet et services d'Internet	14.14
Électronique et semi-conducteurs	10.76
Articles de bureaux et ordinateurs	7.11
Industrie pharmaceutique	6.87
Télécommunication	4.57
Textile et habillement	4.06
Immobilier	3.82
Assurance	3.62
Distribution, commerce de détail	3.29
Biotechnologie	3.09
Biens de consommation divers	2.76
Soins de santé	2.47
Services divers	2.27
Services environnementaux et recyclage	2.18
Transport	2.03
Industrie automobile	1.94
Construction de machines et appareils	1.71
Industrie agro-alimentaire	1.56
Électrotechnique	1.31
Art graphique, maison d'édition	1.23
Chimie	1.17
Énergie et eau	0.72
Restauration, industrie hôtelière	0.57
Industries d'emballage	0.27
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.26
Matériaux de construction	0.05
	99.81



Candriam Sustainable Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
WESTPAC BANKING ZCP 26-11-25	15,000,000	EUR	14,652,073	1.41
			14,652,073	1.41
Belgique				
AEDIFICA NV ZCP 05-03-25	4,000,000	EUR	3,969,711	0.38
AEDIFICA NV ZCP 17-03-25	4,000,000	EUR	3,969,848	0.38
AEDIFICA NV ZCP 24-03-25	5,000,000	EUR	4,963,120	0.48
COFINIMMO SA ZCP 070125	14,000,000	EUR	13,884,536	1.34
COFINIMMO ZCP 13-01-25	7,000,000	EUR	6,939,325	0.67
COFINIMMO ZCP 15-01-25	2,000,000	EUR	1,983,616	0.19
COFINIMMO ZCP 21-01-25	5,000,000	EUR	4,959,570	0.48
LA REGION DE BRUXELLESCAPITALE ZCP 19-12-25	1,000,000	EUR	975,548	0.09
PROXIMUS SA 1.875 15-25 01/10A	2,000,000	EUR	1,986,756	0.19
REGION WALLONNE ZCP 02-01-25	5,000,000	EUR	4,987,259	0.48
REGION WALLONNE ZCP 03-02-25	10,000,000	EUR	9,973,507	0.96
			58,592,796	5.65
Canada				
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH OISEST+0.28% 12-11	7,000,000	EUR	7,001,088	0.68
			7,001,088	0.68
Danemark				
JYSKE BANK DNK OISEST+0.25% 10-11-25	17,000,000	EUR	17,002,375	1.64
			17,002,375	1.64
Union européenne				
EUROPEAN UNION BILL ZCP 07-03-25	28,533,000	EUR	28,201,581	2.72
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09-05-25	23,000,000	EUR	22,702,515	2.19
			50,904,096	4.91
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-08-25	5,000,000	EUR	4,908,052	0.47
NORDEA BANK ABP 0.23 140425	20,000,000	EUR	20,001,471	1.93
			24,909,523	2.40
France				
AGENCE FRANCAISE DEV 0.50 18-25 31/10A	4,600,000	EUR	4,521,152	0.44
AXA ZCP 23-04-25	14,000,000	EUR	13,820,330	1.33
BFCM 1.25 15-25 14/01A	1,500,000	EUR	1,499,084	0.14
BQ POSTALE ZCP 17-04-25	28,000,000	EUR	27,095,881	2.61
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 4.0% 15-12-25	2,000,000	EUR	2,027,716	0.20
DASSAULT SYSTEMES ZCP 030125	14,000,000	EUR	13,886,087	1.34
ESSILORLUXOTTICA ZCP 14-02-25	3,000,000	EUR	2,982,563	0.29
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-11-25	10,000,000	EUR	9,795,474	0.94
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-10-25	15,000,000	EUR	14,709,955	1.42
GECINA ZCP 30-01-25	17,000,000	EUR	16,871,273	1.63
ICADE PROMOTION ZCP 04-03-25	10,000,000	EUR	9,925,276	0.96
ICADE PROMOTION ZCP 06-02-25	4,000,000	EUR	3,978,644	0.38
RTE EDF TRANSPORT 1.625% 27-11-25	4,000,000	EUR	3,962,505	0.38
STE FONCIERE LYONNAISE 1.50 18-25 29/05A	10,000,000	EUR	9,938,359	0.96
VEOLIA ENVIRONMNT ZCP 250425	15,000,000	EUR	14,502,785	1.40
VEOLIA ENVIRONMNT ZCP 280225	6,000,000	EUR	5,928,912	0.57
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 22-01-25	14,000,000	EUR	13,908,830	1.34
			169,354,826	16.33
Allemagne				
ALLIANZ BANQUE OIS+0.25% 05-12-25	5,000,000	EUR	4,999,510	0.48
ALLIANZ BQ 0.23 170425	10,000,000	EUR	9,996,987	0.96
ALLIANZ BQ 0.23 240425	10,000,000	EUR	9,996,863	0.96
DEUT TELEKOM INT FIN 1.375 18-25 01/12A	2,000,000	EUR	1,979,129	0.19
GERMAN TREASURY BILL ZCP 20-08-25	24,000,000	EUR	23,577,345	2.27
VONOVIA SE 0.0 21-25 01/12A	3,000,000	EUR	2,921,918	0.28

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			53,471,752	5.16
Italie				
ENEL FINANCE INTL NV ZCP 31-01-25	17,000,000	EUR	16,907,129	1.63
			16,907,129	1.63
Japon				
JAPAN TREASURY DISC BILL ZCP 20-01-25	1,800,000,000	JPY	11,060,153	1.07
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 06-05-25	20,000,000	EUR	19,811,869	1.91
			30,872,022	2.98
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.875 18-25 22/04A	9,600,000	EUR	9,540,504	0.92
AKZO NOBE NV ZCP 160925	6,000,000	EUR	5,846,027	0.56
AKZO NOBEL NV ZCP 110725	10,000,000	EUR	9,698,085	0.94
AKZO NOBEL NV ZCP 150825	5,000,000	EUR	4,862,982	0.47
KON AHOLD DELHAIZE 0.25 19-25 26/06A	18,000,000	EUR	17,778,344	1.71
WOLTERS KLUWER NV ZCP 16-01-25	7,000,000	EUR	6,947,671	0.67
WOLTERS KLUWER NV ZCP 200125	10,000,000	EUR	9,892,271	0.95
			64,565,884	6.23
Espagne				
IBERDROLA INTL BV ZCP 03-02-25	5,000,000	EUR	4,967,810	0.48
IBERDROLA INTL BV ZCP 05-02-25	10,000,000	EUR	9,924,943	0.96
IBERDROLA INTL BV ZCP 10-01-25	9,000,000	EUR	8,951,429	0.86
			23,844,182	2.30
Suède				
SECURITAS AB 1.25% 06-03-25	2,200,000	EUR	2,192,247	0.21
			2,192,247	0.21
Royaume-Uni				
LLOYDS BANK PLC 0.225 140425	20,000,000	EUR	20,004,373	1.93
RELX INVESTMENTS ZCP 31-01-25	2,500,000	EUR	2,493,883	0.24
			22,498,256	2.17
États-Unis d'Amérique				
DH EUROPE FINANCE II SARL ZCP 03-02-25	9,500,000	EUR	9,424,078	0.91
DH EUROPE FINANCE II SARL ZCP 20-02-25	6,000,000	EUR	5,969,771	0.58
DH EUROPE FINANCE II SARL ZCP 24-01-25	13,000,000	EUR	12,894,782	1.24
DH EUROPE FINANCE II ZCP 080125	4,000,000	EUR	3,961,046	0.38
DIGITAL DUTCH FINCO 0.625 20-25 17/01A	7,000,000	EUR	6,919,072	0.67
FISERV ZCP 02-01-25	5,500,000	EUR	5,466,448	0.53
FISERV ZCP 02-01-25	6,000,000	EUR	5,985,861	0.58
FISERV ZCP 09-01-25	18,000,000	EUR	17,892,186	1.73
JOHNSON CONTROLS INTL 1.375 16-25 25/02A	10,200,000	EUR	10,169,103	0.98
KELLANOVA 1.25 15-25 10/03A	20,500,000	EUR	20,430,079	1.97
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 0.0 20-25 15/10A	8,900,000	EUR	8,717,142	0.84
SANOFI SA 0.875 22-25 04/06A	9,000,000	EUR	8,948,908	0.86
			116,778,476	11.26
Total des obligations			673,546,725	64.97
Obligations à taux variables				
Canada				
BANK OF MONTREAL FL.R 23-25 06/06Q	27,000,000	EUR	27,038,070	2.61
BANK OF NOVA SC FL.R 23-25 12/12Q	14,300,000	EUR	14,339,286	1.38
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 23-25 02/05Q	9,821,000	EUR	9,832,068	0.95
NATL BANK OF CANADA FL.R 23-25 13/05Q	16,700,000	EUR	16,731,506	1.61
NATL BANK OF CANADA FL.R 24-26 06/03Q	8,800,000	EUR	8,816,072	0.85
TORONTO DOMINION BA FL.R 24-26 16/04Q	20,000,000	EUR	20,022,245	1.93
TORONTO DOMINION BANK FL.R 23-25 20/01Q	15,000,000	EUR	15,004,319	1.45
			111,783,566	10.78
Danemark				
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 24-26 27/02Q	13,000,000	EUR	13,056,104	1.26
			13,056,104	1.26
Finlande				
OP CORPORATE BANK FL.R 23-25 21/11Q	13,000,000	EUR	13,037,362	1.26

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
France			13,037,362	1.26
BANQUE FEDERATIVE FL.R 23-25 28/04Q	10,000,000	EUR	10,005,548	0.97
SOCIETE GENERALE SUB FL.R 24-26 19/01Q	17,000,000	EUR	17,045,904	1.64
			27,051,452	2.61
Allemagne				
SIEMENS FINANCIER FL.R 23-25 18/12Q	21,000,000	EUR	21,050,080	2.03
			21,050,080	2.03
Japon				
TOYOTA MOTOR FINANCE FL.R 23-25 31/08Q	17,600,000	EUR	17,620,323	1.70
			17,620,323	1.70
Pays-Bas				
ABN AMRO BK FL.R 23-25 10/01Q	28,900,000	EUR	28,902,800	2.79
			28,902,800	2.79
Espagne				
BBVA FL.R 22-25 26/11Q	17,000,000	EUR	17,139,425	1.65
			17,139,425	1.65
Royaume-Uni				
NATL WESTM BK SUB FL.R 24-26 09/01Q	11,000,000	EUR	11,038,803	1.06
NATWEST MKTS FL.R 22-25 27/08Q	15,000,000	EUR	15,076,563	1.45
			26,115,366	2.52
Total des obligations à taux variables			275,756,478	26.60
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			949,303,203	91.56
Total du portefeuille-titres			949,303,203	91.56
Coût d'acquisition			947,982,391	



Candriam Sustainable Money Market Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	18.94
Canada	11.46
États-Unis d'Amérique	11.26
Pays-Bas	9.02
Allemagne	7.19
Belgique	5.65
Union européenne	4.91
Royaume-Uni	4.69
Japon	4.68
Espagne	3.95
Finlande	3.66
Danemark	2.90
Italie	1.63
Australie	1.41
Suède	0.21
	91.56

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	65.39
Obligations d'États, Provinces et communes	6.27
Organisations supranationales	4.91
Immobilier	4.07
Fonds d'investissement	2.58
Industrie agro-alimentaire	1.97
Distribution, commerce de détail	1.71
Industrie pharmaceutique	1.70
Art graphique, maison d'édition	1.19
Biens de consommation divers	0.98
Autres	0.58
Télécommunication	0.19
	91.56



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	709,185	USD	750,826	18/06/2025	Société Générale	(9,897)
EUR	270,915	JPY	43,809,775	18/06/2025	J.P. Morgan SE	(1,136)
GBP	114,045	EUR	136,112	18/06/2025	Natixis	495
JPY	80,906,158	EUR	507,350	18/06/2025	Société Générale	(4,862)
						(15,400)

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	86,982,069	USD	98,237,446	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2,121,683)
EUR	311,511,116	USD	326,722,591	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(3,987,492)
GBP	9,367	USD	11,886	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(156)
USD	5,821,394	EUR	5,585,225	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	34,912
USD	62,575,551	EUR	59,275,000	26/03/2025	Natixis	967,382
USD	105,591,610	EUR	100,000,000	26/03/2025	Nomura Financial Products & Services	1,655,433
USD	279	GBP	222	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	2
USD	2,190,362	CHF	1,954,846	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	30,204
						(3,421,398)

Candriam Sustainable Bond Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	1,862,184	EUR	2,005,488	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(19,326)
EUR	36,698	CHF	34,181	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	241
						(19,085)

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	1,798,320	EUR	1,936,289	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(18,242)
EUR	18,869,413	USD	20,000,000	15/01/2025	J.P. Morgan SE	(435,256)
EUR	9,504,790	USD	10,000,000	15/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(147,509)
GBP	819,335	EUR	991,365	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,010)
USD	461,328	EUR	439,898	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,385
						(596,632)

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	11,461,709	EUR	12,343,760	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(118,968)
EUR	70,588	CHF	65,590	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	631
						(118,337)

Candriam Sustainable Bond Global

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CNH	65,000,000	EUR	8,474,395	10/01/2025	Société Générale	71,938
CNH	930,000	GBP	101,680	21/03/2025	Société Générale	(346)
CNH	410,000	USD	56,212	21/03/2025	BNP Paribas Paris	(252)
EUR	1,202,189	GBP	1,000,000	10/01/2025	Natixis	(6,820)
EUR	2,435,978	GBP	2,030,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(9,812)
EUR	250,000	GBP	207,651	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(135)
EUR	5,271,374	USD	5,500,000	10/01/2025	UBS Europe SE	(38,360)
EUR	28,953,548	USD	30,502,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(406,861)
EUR	105,000	USD	109,365	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(252)
EUR	308,600	CHF	287,000	18/03/2025	UBS Europe SE	1,231
EUR	261,713	DKK	1,950,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	3
EUR	2,522,467	JPY	400,000,000	10/01/2025	Société Générale	62,975
EUR	6,009,988	JPY	963,000,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	59,926
EUR	2,404,663	NZD	4,300,000	10/01/2025	UBS Europe SE	78,884
EUR	49,316	NZD	90,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	745



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Sustainable Bond Global (suite)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	6,487,654	MXN	140,000,000	10/01/2025	Natixis	(3,508)
EUR	101,817	MXN	2,190,000	18/03/2025	Société Générale	1,753
EUR	1,016,662	AUD	1,685,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	12,416
EUR	79,418	NOK	937,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	23
EUR	247,957	PLN	1,065,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	488
EUR	228,621	SEK	2,630,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(1,420)
EUR	130,617	SGD	185,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(306)
EUR	194,307	THB	6,945,000	18/03/2025	J.P. Morgan SE	(2,727)
EUR	1,663,513	CAD	2,486,500	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(5,246)
EUR	6,001,403	CNH	45,930,000	18/03/2025	J.P. Morgan SE	(30,862)
EUR	144,760	CZK	3,630,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	861
GBP	600,000	EUR	721,805	10/01/2025	BNP Paribas Paris	3,600
GBP	400,000	EUR	482,465	10/01/2025	Natixis	1,137
GBP	3,030,694	EUR	3,650,000	21/03/2025	UBS Europe SE	740
GBP	6,356,288	USD	8,073,892	21/03/2025	Société Générale	(113,829)
GBP	67,637	CHF	76,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	67
GBP	66,290	DKK	595,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(5)
GBP	1,358,721	JPY	262,000,000	21/03/2025	Société Générale	17,550
GBP	10,890	NZD	24,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	167
GBP	12,060	MXN	315,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	142
GBP	224,567	AUD	450,000	21/03/2025	UBS Europe SE	2,352
GBP	21,922	NOK	312,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(25)
GBP	59,846	PLN	310,000	21/03/2025	Goldman Sachs Bank Europe SE	77
GBP	55,343	SEK	765,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(248)
GBP	32,201	SGD	55,000	21/03/2025	Société Générale	(133)
GBP	369,794	CAD	670,000	21/03/2025	UBS Europe SE	(4,188)
GBP	1,334,282	CNH	12,315,000	21/03/2025	Goldman Sachs Bank Europe SE	(10,087)
GBP	34,322	CZK	1,040,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	120
JPY	610,000,000	EUR	3,792,379	10/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(41,688)
JPY	2,210,000,000	EUR	14,147,748	10/01/2025	Société Générale	(558,922)
JPY	28,000,000	GBP	143,064	21/03/2025	UBS Europe SE	691
JPY	15,000,000	USD	96,108	21/03/2025	UBS Europe SE	200
SGD	900,000	EUR	636,177	10/01/2025	Société Générale	935
THB	36,000,000	EUR	998,702	10/01/2025	UBS Europe SE	21,109
USD	60,850,000	EUR	57,723,871	10/01/2025	Société Générale	1,021,280
USD	2,500,000	EUR	2,381,910	10/01/2025	UBS Europe SE	31,610
USD	480,000	EUR	458,870	18/03/2025	Société Générale	3,154
USD	2,409,743	EUR	2,285,000	21/03/2025	UBS Europe SE	34,204
USD	443,848	GBP	349,500	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	6,168
USD	680,000	GBP	542,081	21/03/2025	UBS Europe SE	1,439
USD	56,475	CHF	50,000	21/03/2025	UBS Europe SE	788
USD	53,067	DKK	375,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	739
USD	1,086,658	JPY	165,000,000	21/03/2025	Nomura Financial Products & Services	25,999
USD	8,645	NZD	15,000	21/03/2025	Natixis	225
USD	9,728	MXN	200,000	21/03/2025	J.P. Morgan SE	231
USD	177,575	AUD	280,000	21/03/2025	UBS Europe SE	4,049
USD	17,409	NOK	195,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	235
USD	47,835	PLN	195,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	742
USD	43,651	SEK	475,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	460
USD	26,024	SGD	35,000	21/03/2025	Société Générale	277
USD	38,410	THB	1,310,000	21/03/2025	J.P. Morgan SE	(203)
USD	294,427	CAD	420,000	21/03/2025	UBS Europe SE	1,490
USD	1,060,359	CNH	7,705,000	21/03/2025	BNP Paribas Paris	8,582
USD	27,265	CZK	650,000	21/03/2025	Nomura Financial Products & Services	475
						246,042



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Sustainable Bond Global Convertible

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	185,549	USD	200,000	25/02/2025	J.P. Morgan SE	(7,177)
EUR	5,690,214	USD	6,000,000	24/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(99,244)
EUR	2,750,048	USD	2,900,000	24/01/2025	Société Générale	(48,191)
EUR	243,726	HKD	2,000,000	24/01/2025	Société Générale	(4,750)
EUR	774,584	JPY	125,000,000	24/01/2025	Société Générale	5,178
USD	100,000	EUR	95,751	25/02/2025	Société Générale	605
						(153,579)

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	1,485,713	EUR	1,600,046	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(15,419)
EUR	22,738,179	GBP	19,000,000	10/01/2025	Société Générale	(233,025)
EUR	8,201	USD	8,538	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(40)
EUR	4,000,000	USD	4,211,888	10/01/2025	BNP Paribas Paris	(66,195)
EUR	724,949,847	USD	765,500,000	10/01/2025	Natixis	(14,071,346)
EUR	14,263,561	USD	15,000,000	10/01/2025	Nomura Financial Products & Services	(217,567)
EUR	9,440,023	USD	10,000,000	10/01/2025	Société Générale	(214,085)
EUR	19,087,947	USD	20,000,000	10/01/2025	Citigroup Global Markets Limited	(220,201)
EUR	11,805	CHF	11,018	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	54
GBP	4,723,626	EUR	5,700,000	10/01/2025	Société Générale	10,896
GBP	3,941,063	USD	5,000,000	10/01/2025	Société Générale	(62,271)
USD	140,101,087	EUR	133,593,227	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	1,635,490
USD	6,000,000	EUR	5,756,328	10/01/2025	BNP Paribas Paris	36,107
						(13,417,602)

Candriam Sustainable Bond Impact

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	43,963	GBP	36,480	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(131)
EUR	4,641,391	USD	5,000,000	08/01/2025	J.P. Morgan SE	(186,053)
EUR	869,901	CAD	1,300,000	08/01/2025	J.P. Morgan SE	(2,998)
GBP	1,343,968	EUR	1,626,150	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,656)
						(190,838)

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	7,327,644	USD	7,757,904	18/06/2025	Société Générale	(102,264)
EUR	1,204,045	JPY	194,706,271	18/06/2025	J.P. Morgan SE	(5,050)
GBP	303,507	EUR	362,233	18/06/2025	Natixis	1,319
JPY	209,824,455	EUR	1,315,776	18/06/2025	Société Générale	(12,608)
						(118,603)

Candriam Sustainable Equity Children

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	1,092	USD	1,146	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(14)
USD	43	EUR	42	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	0
						(14)

Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	7,444,391	USD	7,808,131	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(95,513)
USD	491,018	EUR	470,786	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	3,268
						(92,245)

Candriam Sustainable Equity Climate Action

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	9,094,829	USD	9,539,194	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(116,672)
USD	631,592	EUR	604,793	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,005
						(111,667)



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	5,834,688	EUR	6,282,891	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(59,749)
EUR	202,784	CHF	188,987	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	1,214
						(58,535)

Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	99,856	USD	104,734	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,281)
USD	2,796	EUR	2,692	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	8
						(1,273)

Candriam Sustainable Equity Japan

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en JPY)
EUR	42,206,201	JPY	6,761,763,970	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	96,812,955
JPY	155,166,319	EUR	959,244	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(713,083)
						96,099,872

Candriam Sustainable Equity US

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	1,229	USD	1,388	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(30)
EUR	106,224,869	USD	111,403,542	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,351,310)
USD	5,980,473	EUR	5,746,921	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	26,473
USD	77	CHF	69	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	1
						(1,324,866)

Candriam Sustainable Equity World

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	60,000	EUR	35,933	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(85)
CAD	500,000	EUR	333,876	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	1,845
CHF	280,000	EUR	300,005	23/01/2025	Société Générale	(1,192)
DKK	1,500,000	EUR	201,169	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	22
EUR	302,127	GBP	250,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	55
EUR	57,674	USD	60,000	23/01/2025	J.P. Morgan SE	(222)
EUR	7,635,164	USD	8,030,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(113,335)
EUR	808	USD	850	23/01/2025	Société Générale	(12)
EUR	320,408	CHF	300,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	254
EUR	214,563	DKK	1,600,000	23/01/2025	Société Générale	(40)
EUR	34,260	HKD	280,000	23/01/2025	Société Générale	(527)
EUR	777,911	JPY	125,000,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	8,558
EUR	39,194	AUD	65,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	360
EUR	43,540	SEK	500,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(172)
EUR	319,430	CAD	480,000	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(2,863)
EUR	39,988	CAD	60,000	23/01/2025	Natixis	(298)
GBP	230,000	EUR	276,682	23/01/2025	Société Générale	1,226
HKD	250,000	EUR	30,926	23/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	134
JPY	115,000,000	EUR	705,948	23/01/2025	J.P. Morgan SE	1,841
SEK	500,000	EUR	43,535	23/01/2025	BNP Paribas Paris	177
USD	7,170,000	EUR	6,892,114	23/01/2025	Société Générale	26,470
						(77,804)

Candriam Sustainable Money Market Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	11,146,339	JPY	1,800,000,000	21/01/2025	Barclays Bank Ireland Plc	69,440
						69,440

Veuillez vous référer à la Note 12 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme. Ces opérations sur contrats de change à terme sont principalement affectées aux catégories d'actions couvertes contre le risque de change.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Non-Deliverable Forwards (« NDF »)

Au 31 décembre 2024, les contrats NDF ouverts sont les suivants :

Candriam Sustainable Bond Global

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
BRL	34,000,000	EUR	5,390,836	07/02/2025	Société Générale	(119,231)
EUR	676,886	KRW	1,020,000,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	10,776
EUR	232,779	MYR	1,092,000	19/03/2025	Goldman Sachs Bank Europe SE	(3,024)
EUR	130,877	IDR	2,218,000,000	18/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(275)
EUR	5,195,007	BRL	34,000,000	07/02/2025	UBS Europe SE	(78,168)
GBP	151,285	KRW	275,000,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	2,660
GBP	51,227	MYR	290,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	(912)
GBP	29,904	IDR	615,000,000	21/03/2025	Société Générale	(331)
KRW	4,700,000,000	EUR	3,133,250	10/01/2025	Société Générale	(62,025)
MYR	5,000,000	EUR	1,069,343	10/01/2025	Natixis	9,427
USD	118,662	KRW	170,000,000	21/03/2025	Barclays Bank Ireland Plc	3,194
USD	40,349	MYR	180,000	21/03/2025	Goldman Sachs Bank Europe SE	(36)
USD	23,762	IDR	385,000,000	21/03/2025	BNP Paribas Paris	116
						(237,829)

Veillez vous référer à la Note 12 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats NDF.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures

Au 31 décembre 2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
8	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	813,480	(9,190)
10	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	991,300	(32,500)
(11)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	1,040,066	(664)
					(42,354)

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)
Futures sur obligations					
(490)	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	50,298,066	1,669,330
1,350	FV CBOT UST 5 0325	USD	J.P. Morgan SE	135,661,500	(1,211,709)
					457,621

Candriam Sustainable Bond Euro

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
140	EURO BTP FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	15,038,800	(359,600)
272	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	26,963,360	(751,382)
657	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	66,807,045	(372,600)
472	EURO SCHATZ /202503	EUR	J.P. Morgan SE	47,216,520	(130,965)
291	EURO-OAT-FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	29,945,355	(415,122)
(186)	EURO BUXL FUTURE 202503	EUR	J.P. Morgan SE	18,333,090	1,514,039
					(515,630)

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
2,748	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	272,409,240	(5,090,300)
(3,646)	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	370,743,510	3,334,830
1,451	EURO SCHATZ /202503	EUR	J.P. Morgan SE	145,150,785	(419,890)
(481)	EURO-OAT-FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	49,497,305	1,122,340
(184)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	17,397,462	374,819
193	EURO BUXL FUTURE 202503	EUR	J.P. Morgan SE	19,023,045	(1,439,780)
355	US 10YR ULTR /202503	USD	J.P. Morgan SE	32,463,902	(1,151,693)
					(3,269,674)

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(432)	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	43,927,920	557,280
3,635	EURO SCHATZ /202503	EUR	J.P. Morgan SE	363,627,225	(1,180,075)
					(622,795)

Candriam Sustainable Bond Global

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
1	LONG GILT FU /202503	GBP	J.P. Morgan SE	108,968	(3,169)
3	US ULTRA BD /202503	USD	J.P. Morgan SE	252,269	(17,836)



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures (suite)

Candriam Sustainable Bond Global (suite)

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
5	AUSTR 10YR B /202503	AUD	J.P. Morgan SE	294,789	(4,216)
10	CAN 10YR BON /202503	CAD	J.P. Morgan SE	651,147	6,983
80	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	7,564,114	(143,650)
19	US TBOND 30 0325	USD	J.P. Morgan SE	1,756,110	(77,982)
(142)	EURO SCHATZ /202503	EUR	J.P. Morgan SE	14,204,970	44,730
28	EURO BTP FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	3,007,760	(70,280)
161	TU CBOT UST 2 0325	USD	J.P. Morgan SE	31,050,689	(36,441)
(100)	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	10,168,500	124,000
(197)	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	19,528,610	434,795
371	FV CBOT UST 5 0325	USD	J.P. Morgan SE	36,003,660	(316,985)
(33)	EURO BUXL FUTURE 202503	EUR	J.P. Morgan SE	3,252,645	264,660
167	US 10YR ULTR /202503	USD	J.P. Morgan SE	15,271,751	(78,482)
					126,127

Candriam Sustainable Bond Impact

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(10)	FV CBOT UST 5 0325	USD	J.P. Morgan SE	970,449	9,129
(9)	EURO BUXL FUTURE 202503	EUR	J.P. Morgan SE	887,085	74,880
(5)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	472,757	9,469
(5)	US 10YR ULTR /202503	USD	J.P. Morgan SE	457,238	13,694
(5)	CAN 5YR BOND 0325	CAD	J.P. Morgan SE	343,290	(3,223)
(4)	TU CBOT UST 2 0325	USD	J.P. Morgan SE	771,446	754
7	EURO BTP FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	751,940	(18,760)
21	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	2,081,730	(61,640)
39	EURO SCHATZ /202503	EUR	J.P. Morgan SE	3,901,365	(14,040)
38	EURO-OAT-FUT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	3,910,390	(73,714)
77	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	7,829,745	(44,960)
					(108,411)

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(50)	US 10YR NOTE 0325	USD	J.P. Morgan SE	4,727,571	(3,018)
9	FGBL BUND 10 0325	EUR	J.P. Morgan SE	892,170	(31,081)
50	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	5,084,250	(57,160)
					(91,259)

Veuillez vous référer à la Note 11 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux futures.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Sustainable (ci-après la « SICAV ») est constituée en société anonyme de droit luxembourgeois et peut être qualifiée de société d'investissement à capital variable au sens de la Loi. La SICAV est soumise aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relatives aux Organismes de placement collectif (« OPC »), telle que modifiée, et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-202950.

La SICAV a été constituée pour une durée illimitée le 21 décembre 2015 par un acte de Me Henri Hellinckx (notaire résidant à Luxembourg), publié dans le « Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») » le 22 janvier 2016. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu le 7 décembre 2020 et les modifications correspondantes ont été publiées dans le Recueil Électronique des Sociétés et Associations (« RESA »). Une version des Statuts coordonnés a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le capital de la SICAV est égal, à tout moment, à la valeur de son actif net. Son capital minimum est le minimum légal prévu par la loi (c'est-à-dire 1.250.000 EUR), représenté par des Actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

La SICAV se présente sous la forme d'une SICAV à compartiments multiples, ce qui permet aux investisseurs de choisir entre une ou plusieurs stratégies d'investissement en investissant dans un ou plusieurs des compartiments distincts proposés par la SICAV, avec la possibilité de passer d'un compartiment à l'autre. La SICAV est à capital variable, ce qui signifie que, sur demande, les actionnaires peuvent racheter leurs actions aux prix basés sur la valeur nette d'inventaire applicable, comme décrit dans le Prospectus.

Le compartiment Candriam Sustainable Money Market Euro est qualifié de Fonds Monétaire (Money Market Fund ou MMF) et a été approuvé par la CSSF conformément aux dispositions du MMFR et est inscrit sur la liste officielle des OPC en tant que MMF.

Un MMF désigne un OPC ou un de ses compartiments qui sont considérés comme des fonds monétaires selon le règlement européen sur les fonds monétaires.

Le règlement européen sur les fonds monétaires est le règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

Depuis le 21 janvier 2019, le compartiment Candriam Sustainable Money Market Euro se conforme aux nouvelles exigences du règlement (UE) 2017/1131 (le « Règlement ») du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur le MMF.

Conformément au Règlement, les informations suivantes sont déjà mises à la disposition des investisseurs au moins une fois par semaine sur le site Internet de la Société de Gestion, www.candriam.com :

- i) la ventilation par échéance du portefeuille-titres du compartiment ;
- ii) le profil de crédit du compartiment ;
- iii) l'échéance moyenne pondérée et la durée de vie moyenne pondérée du compartiment ;
- iv) le détail des 10 principales participations du compartiment ;
- v) la valeur totale des actifs du compartiment ;
- vi) le rendement net du compartiment.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

Compartiments	Devise de référence
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR
Candriam Sustainable Bond Global	EUR
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	EUR
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR
Candriam Sustainable Equity Children	USD
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	USD
Candriam Sustainable Equity Climate Action	USD
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	EUR
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (lancé le 15.03.2024)	EUR
Candriam Sustainable Equity EMU	EUR
Candriam Sustainable Equity Europe	EUR
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	EUR
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	USD
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	EUR
Candriam Sustainable Equity US	USD
Candriam Sustainable Equity Water (lancé le 01.03.2024)	USD
Candriam Sustainable Equity World	EUR
Candriam Sustainable Money Market Euro	EUR



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Informations générales (suite)

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La classe **BF** est réservée aux OPC nourriciers de droit belge approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **C** s'adresse aux personnes physiques et morales.
- La classe **I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels.
- La classe **IP** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels et facture des commissions de performance.
- La classe **N** est réservée à des distributeurs spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **PI** est réservée aux investisseurs institutionnels qui souscrivent des actions avant que le compartiment ait atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion. La souscription initiale minimale est de 1.000.000 USD, ou l'équivalent en devises pour les classes libellées en devises étrangères. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même Jour d'évaluation. La Classe d'actions reste ouverte aux souscriptions jusqu'à ce que l'un des événements suivants se produise :
 - une certaine période fixée par le Conseil d'Administration s'est écoulée ;
 - le compartiment a atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion, selon ce qu'a décidé le Conseil d'Administration ; ou
 - le Conseil d'Administration prend la décision motivée d'arrêter d'offrir la Classe d'actions.
- La classe **R** réservée aux intermédiaires financiers (notamment les distributeurs et fournisseurs de plateformes) qui :
 - ont conclu des accords distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - ne sont pas en droit d'accepter de la société de gestion et de retenir, en raison de leurs lois et règlements applicables, ou d'accords conclus avec leurs clients, des honoraires, commissions ou avantages monétaires, dans le cadre des services d'investissement - susmentionnés.
- La classe **R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne percevront, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **S** est réservée exclusivement à des investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **V** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels. Sa souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent dans des devises pour les classes libellées en devises ou l'équivalent dans toute autre devise définie par le Conseil d'Administration (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même Jour d'évaluation).
- La classe **VB** est réservée à des OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **VP** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels et facture des commissions de performance. Sa souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent dans des devises pour les classes libellées en devises ou l'équivalent dans toute autre devise définie par le Conseil d'Administration (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même Jour d'évaluation).
- La classe **Y** est une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement agréés par la Société de Gestion.
- La classe **Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels spécialement agréés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une seule en masse. Les actifs des différentes classes d'actions sont fondus dans une masse unique.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions :

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :
 Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.
 Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.
- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Informations générales (suite)

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Les actions émises sont décrites en détail dans la section « Évolution du nombre d'actions en circulation durant la période » des différents compartiments.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non audité) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les états financiers sont présentés sur la base des valeurs nettes d'inventaire datées du 31 décembre 2024.

Compartiment Candriam Sustainable Equity Japan : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2024 sur la base des cours de Bourse de clôture en date du 30 décembre 2024 ;

Compartiments Candriam Sustainable Equity Emerging Markets et Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1) : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2024 sur la base des cours de Bourse en date du 30 décembre 2024 pour les marchés asiatiques ouverts à cette date et sur la base des cours de Bourse en date du 31 décembre 2024 ;

Pour les autres compartiments de la SICAV, les valeurs nettes d'inventaire en date du 31 décembre 2024 ont été calculées le 2 janvier 2025 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Pour les compartiments Candriam Sustainable Bond Emerging Markets, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term, Candriam Sustainable Bond Global, Candriam Sustainable Bond Global High Yield, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation, Candriam Sustainable Equity Children, Candriam Sustainable Equity Circular Economy, Candriam Sustainable Equity Climate Action, Candriam Sustainable Equity EMU, Candriam Sustainable Equity Europe, Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps, Candriam Sustainable Equity Future Mobility, Candriam Sustainable Equity US, Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1), Candriam Sustainable Equity World, Candriam Sustainable Money Market Euro, les taux de change utilisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1 EUR =	1.672450	AUD	1 EUR =	7.457250	DKK	1 EUR =	162.739200	JPY	1 EUR =	11.441500	SEK
1 EUR =	1.489250	CAD	1 EUR =	0.826800	GBP	1 EUR =	1524.411350	KRW	1 EUR =	1.412650	SGD
1 EUR =	0.938450	CHF	1 EUR =	8.043700	HKD	1 EUR =	21.530900	MXN	1 EUR =	36.615800	TRY
1 EUR =	7.602150	CNH	1 EUR =	411.365000	HUF	1 EUR =	11.760500	NOK	1 EUR =	33.948350	TWD
1 EUR =	7.558400	CNY	1 EUR =	16666.373000	IDR	1 EUR =	1.848300	NZD	1 EUR =	1.035500	USD
1 EUR =	4561.937275	COP	1 EUR =	3.773000	ILS	1 EUR =	4.277250	PLN	1 EUR =	19.539900	ZAR
1 EUR =	25.175000	CZK	1 EUR =	88.653000	INR	1 EUR =	4.975450	RON			

Pour les compartiments Candriam Sustainable Equity Emerging Markets, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1) et Candriam Sustainable Equity Japan, les taux de change utilisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

1 EUR = 1.673550 AUD	1 EUR = 8.083500 HKD	1 EUR = 21.531600 MXN	1 EUR = 1.415000 SGD
1 EUR = 6.432400 BRL	1 EUR = 411.480000 HUF	1 EUR = 4.658000 MYR	1 EUR = 35.667900 THB
1 EUR = 0.940820 CHF	1 EUR = 16765.690000 IDR	1 EUR = 11.803700 NOK	1 EUR = 36.842200 TRY
1 EUR = 7.600500 CNY	1 EUR = 89.159200 INR	1 EUR = 1.848400 NZD	1 EUR = 34.145700 TWD
1 EUR = 25.157000 CZK	1 EUR = 162.670000 JPY	1 EUR = 4.273300 PLN	1 EUR = 1.041200 USD
1 EUR = 0.828850 GBP	1 EUR = 1534.490000 KRW	1 EUR = 11.452800 SEK	1 EUR = 19.492900 ZAR

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les investissements effectués par certains compartiments de la SICAV dans d'autres compartiments de la SICAV n'ont pas été éliminés des états combinés des actifs nets au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, le total des investissements intra-SICAV s'élevait à 258.403.816,00 EUR. Dès lors, les actifs nets combinés à la clôture s'élèveraient à 18.575.019.172,00 EUR si on ne tenait pas compte de ces investissements intra-SICAV.

Compartiment	Investissements intra-SICAV	Montant (EUR)
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	274,528
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	2,620,037
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	2,683,010
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	3,980,980
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	743,269
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	883,491
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	163,037
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	325,050
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	2,500,175
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	1,387,043
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	472,534
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	2,504,316
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	4,753,206
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	2,236,734
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	534,571
Candriam Sustainable Bond Euro	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL CONVERTIBLE Z C	933,048
Candriam Sustainable Bond Euro	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	10,857,000
Candriam Sustainable Bond Euro	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	3,395,910
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	26,780,600
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	11,121,620
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	9,622,877
Candriam Sustainable Bond Global	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL CONVERTIBLE Z C	522,922
Candriam Sustainable Bond Global	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	6,426,991
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	55,817,199
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	2,679,948
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	14,614,554
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	22,515,969
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	22,789,513
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	5,160,264
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	10,579,169
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	388,763
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	1,059,887
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	5,807,035
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	338,108
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	1,057,474
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	4,400,970
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	13,886,489
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	798,801
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	786,724

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur d'évaluation des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / moins-value non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ».



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisés à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

g) Évaluation des Non-Deliverable Forwards contracts (« NDF »)

Les « Non-Deliverable Forwards » (« NDF ») sont des contrats à court terme portant sur des devises étrangères peu liquides ou non convertibles. Ces contrats sont évalués sur la base des taux de change à terme prévalant à la date de clôture et applicables à la période résiduelle jusqu'à la date d'échéance. Les bénéfices ou les pertes non réalisées découlant des NDF sont incluses dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les NDF sont généralement cotés et liquidés en USD. Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats à terme non livrables en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

h) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

En outre, conformément aux pratiques des marchés obligataires, un « bid-offer spread » est appliqué lors des transactions d'achats ou de ventes de titres. Selon ce principe, les prix de vente et d'achat appliqués par le broker lors d'une transaction donnée ne sont pas identiques et leur différence constitue la rémunération du broker.

i) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

j) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel

EMTN : Euro Medium Term Note

FL.R : Floating Rate Notes

Q : Trimestriel

S : Semestriel

XX : Obligations perpétuelles

ZCP ou U : Zéro coupon

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	I	Capitalisation	LU2428018811	0.55%
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	C	Capitalisation	LU1434519416	1.20%
	C	Distribution	LU1434519507	1.20%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899614	1.20%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2264875068	1.20%
	I	Capitalisation	LU1434519689	0.65%
	I	Distribution	LU1434519762	0.65%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770078	0.65%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434519846	0.65%
	I - EUR - Hedged	Distribution	LU1580881933	0.65%
	I - GBP - Hedged	Distribution	LU1797946164	0.65%
	IP	Capitalisation	LU2713794126	0.55%
	N	Capitalisation	LU2027379358	1.60%
	R	Capitalisation	LU1434519929	0.70%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770151	0.70%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899705	0.70%
	R - EUR - Hedged	Distribution	LU1797946248	0.70%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434520000	0.70%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1953289276	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1434520182	0.28%
	R2	Distribution	LU1439992113	0.28%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU2328290445	0.28%
	V	Capitalisation	LU1434520265	0.40%
	V	Distribution	LU2211179648	0.40%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770235	0.40%
V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434520349	0.40%	
VB	Distribution	LU2868788576	0.00%	
VB - EUR - Hedged	Distribution	LU2868788733	0.00%	
VP	Capitalisation	LU2713797228	0.30%	
Z	Capitalisation	LU1434520422	0.00%	
Z	Distribution	LU1434520695	0.00%	
Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059770318	0.00%	
Candriam Sustainable Bond Euro	C	Capitalisation	LU1313769447	0.60%
	C	Distribution	LU1313769520	0.60%
	I	Capitalisation	LU1313769793	0.30%
	I	Distribution	LU1313769959	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379432	0.80%
	R	Capitalisation	LU1313770023	0.35%
	R2	Capitalisation	LU1720116919	0.15%
	R2	Distribution	LU1720117057	0.15%
	V	Capitalisation	LU1313770296	0.20%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2702913760	0.20%
	VB	Capitalisation	LU2868788907	0.00%
	Z	Capitalisation	LU1313770379	0.00%
	Z	Distribution	LU1434521230	0.00%
	Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	C	Capitalisation	LU1313770452
C		Distribution	LU1313770536	0.75%
I		Capitalisation	LU1313770619	0.40%
I		Distribution	LU1313770700	0.40%
IP		Capitalisation	LU2713796923	0.30%
R		Capitalisation	LU1313770882	0.40%
R		Distribution	LU1720117305	0.40%
R - CHF - Hedged		Capitalisation	LU1932633214	0.40%
R - GBP - Hedged		Capitalisation	LU1932633305	0.40%
R - USD - Hedged		Capitalisation	LU1932633487	0.40%
R2		Capitalisation	LU1720117487	0.15%
R2		Distribution	LU1720117560	0.15%
V		Capitalisation	LU1313770965	0.25%
VB		Capitalisation	LU2868792099	0.00%
VP		Capitalisation	LU2713796840	0.20%
Z		Capitalisation	LU1313771005	0.00%
Z		Distribution	LU1434521743	0.00%
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term		C	Capitalisation	LU1434521826
	C	Distribution	LU1434522048	0.40%
	I	Capitalisation	LU1434522477	0.25%
	I	Distribution	LU1434522550	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713796766	0.20%
	R	Capitalisation	LU1434522634	0.30%
	R	Distribution	LU1720117644	0.30%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	R2	Capitalisation	LU1720117727	0.10%
	R2	Distribution	LU1720117990	0.10%
	S	Capitalisation	LU2363112280	0.12%
	V	Capitalisation	LU1434522717	0.20%
	V	Distribution	LU2364191341	0.20%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2590263930	0.20%
	VB	Capitalisation	LU2868791521	0.00%
	VP	Capitalisation	LU2713796683	0.15%
	Z	Capitalisation	LU1434522808	0.00%
Candriam Sustainable Bond Global	C	Capitalisation	LU1434523012	0.70%
	C	Distribution	LU1434523103	0.70%
	I	Capitalisation	LU1434523285	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434523442	0.40%
	R - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211181891	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720118295	0.15%
	R2	Distribution	LU1720118022	0.15%
	V	Capitalisation	LU1434523525	0.25%
	V - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182196	0.25%
	V - USD - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182436	0.25%
	V (q) - GBP - Asset Hedged	Distribution	LU2211182352	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1434523798	0.00%
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	C	Capitalisation	LU2428020718	1.30%
	I	Capitalisation	LU2428020981	0.65%
	R	Capitalisation	LU2428021369	0.65%
	Z	Capitalisation	LU2428021872	0.00%
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	C	Capitalisation	LU1644441120	1.20%
	C	Distribution	LU1644441393	1.20%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443460	1.20%
	C (m) - USD - Hedged	Distribution	LU2364191697	1.20%
	I	Capitalisation	LU1644441476	0.70%
	I	Distribution	LU1644441633	0.70%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180497	0.70%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1644441559	0.70%
	I - USD - Hedged	Distribution	LU2211180653	0.70%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443544	0.70%
	IP	Capitalisation	LU2713796337	0.55%
	N	Capitalisation	LU2027379515	1.60%
	R	Capitalisation	LU1644441716	0.70%
	R	Distribution	LU1720118378	0.70%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180901	0.70%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211181206	0.70%
	R2	Distribution	LU2363112363	0.28%
	S	Capitalisation	LU1720118451	0.20%
	S - USD - Hedged	Capitalisation	LU2474803587	0.20%
	V	Capitalisation	LU1644441807	0.42%
	V - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211180067	0.42%
	VB	Capitalisation	LU2868791281	0.00%
	VP	Capitalisation	LU2713796253	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1644441989	0.00%
Candriam Sustainable Bond Impact	C	Capitalisation	LU2369559823	0.70%
	I	Capitalisation	LU2369560169	0.40%
	N	Capitalisation	LU2421360129	0.80%
	PI - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2801123303	0.15%
	R	Capitalisation	LU2369560326	0.40%
	S	Distribution	LU2369561050	0.14%
	Z	Capitalisation	LU2369561217	0.00%
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	C	Capitalisation	LU1644442102	1.15%
	C	Distribution	LU1644442284	1.15%
	I	Capitalisation	LU1644442367	0.45%
	I	Distribution	LU1644442441	0.45%
	R	Capitalisation	LU1644442524	0.50%
	R2	Distribution	LU1932633560	0.29%
	V	Capitalisation	LU1644442797	0.28%
	Z	Capitalisation	LU1644442870	0.00%
Candriam Sustainable Equity Children	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371175907	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2371178836	0.00%
	C	Capitalisation	LU2371178752	1.60%
	I	Capitalisation	LU2371178240	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371178083	0.80%
	N	Capitalisation	LU2371177861	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2371177606	2.00%
	R	Capitalisation	LU2371177275	0.80%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371179057	0.00%
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109443114	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2109443205	0.00%
	C	Capitalisation	LU2109440870	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441175	1.60%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	I	Capitalisation	LU2109441258	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441332	0.80%
	N	Capitalisation	LU2363112447	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363112793	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363112520	2.00%
	PI	Capitalisation	LU2109441415	0.40%
	R	Capitalisation	LU2109441688	0.80%
	R	Distribution	LU2109441761	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441928	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441845	0.80%
	R2	Capitalisation	LU2109442066	0.40%
	R2	Distribution	LU2109442140	0.40%
	V	Capitalisation	LU2109442579	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2109442736	0.00%
Candriam Sustainable Equity Climate Action	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2016898996	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2016899028	0.00%
	C	Capitalisation	LU1932633644	1.60%
	C	Distribution	LU1932633727	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634022	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932633990	1.60%
	I	Capitalisation	LU1932634295	0.80%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059769906	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634378	0.80%
	N	Capitalisation	LU2363112876	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113098	2.00%
	PI	Capitalisation	LU1932635003	0.40%
	R	Capitalisation	LU1932634451	0.80%
	R	Distribution	LU1932634535	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634709	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634618	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1932634881	0.40%
	R2	Distribution	LU1932634964	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1932635185	0.00%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2211181388	0.00%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	BF	Capitalisation	LU2521063755	0.00%
	C	Capitalisation	LU1434523954	1.60%
	C	Distribution	LU1434524093	1.60%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946321	1.60%
	C - USD - Unhedged	Distribution	LU2343014036	1.60%
	I	Capitalisation	LU1434524259	0.70%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524333	0.70%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946594	0.70%
	IP	Capitalisation	LU2713796170	0.65%
	N	Capitalisation	LU2027379606	2.00%
	R	Capitalisation	LU1434524416	0.80%
	R	Distribution	LU1720118535	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524689	0.80%
	R - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946677	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1434524762	0.40%
	R2	Distribution	LU1434524846	0.40%
	S	Capitalisation	LU2363113171	0.31%
	V	Capitalisation	LU1434524929	0.40%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2590263856	0.40%
	V - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946750	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868790986	0.00%
	VB	Distribution	LU2868791109	0.00%
	VP	Capitalisation	LU2713796097	0.35%
	Z	Capitalisation	LU1434525066	0.00%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2720177513	1.60%
	I	Capitalisation	LU2720175574	0.70%
	R	Capitalisation	LU2720175905	0.80%
	V	Capitalisation	LU2720176895	0.40%
	Z	Capitalisation	LU2720178917	0.00%
Candriam Sustainable Equity EMU	C	Capitalisation	LU1313771187	1.50%
	C	Distribution	LU1313771260	1.50%
	I	Capitalisation	LU1313771344	0.65%
	R	Capitalisation	LU1313771427	0.70%
	R	Distribution	LU1720121679	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1434525223	0.38%
	R2	Distribution	LU1434525496	0.38%
	V	Capitalisation	LU1313771690	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1313771773	0.00%
Candriam Sustainable Equity Europe	C	Capitalisation	LU1313771856	1.50%
	C	Distribution	LU1313771930	1.50%
	I	Capitalisation	LU1313772078	0.65%
	IP	Capitalisation	LU2713795792	0.50%
	N	Capitalisation	LU2027379788	2.00%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	R	Capitalisation	LU1313772151	0.70%
	R	Distribution	LU1720118618	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1720118709	0.38%
	R2	Distribution	LU1720118964	0.38%
	V	Capitalisation	LU1313772235	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868790473	0.00%
	VP	Capitalisation	LU2713795529	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313772318	0.00%
	Z	Distribution	LU1434525819	0.00%
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	C	Capitalisation	LU2258565089	1.60%
	C	Distribution	LU2258565162	1.60%
	I	Capitalisation	LU2258565246	0.80%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2620893631	0.80%
	IP	Capitalisation	LU2713795446	0.65%
	R	Capitalisation	LU2258565675	0.90%
	R2	Capitalisation	LU2258565758	0.38%
	R2	Distribution	LU2258565832	0.38%
	V	Capitalisation	LU2258565915	0.35%
	VP	Capitalisation	LU2713795362	0.35%
	Z	Capitalisation	LU2258566053	0.00%
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258562656	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2258562730	0.00%
	C	Capitalisation	LU2258562813	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2258563118	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563035	1.60%
	I	Capitalisation	LU2258563209	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563381	0.80%
	N	Capitalisation	LU2363113338	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113502	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363113411	2.00%
	R	Capitalisation	LU2258563464	0.80%
	R2	Distribution	LU2258564199	0.40%
	V	Capitalisation	LU2258564512	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2258564603	0.00%
Candriam Sustainable Equity Japan	C	Capitalisation	LU1434526460	1.50%
	C	Distribution	LU1434526544	1.50%
	I	Capitalisation	LU1434526627	0.65%
	N	Capitalisation	LU2027379861	2.00%
	R	Capitalisation	LU1434526890	0.70%
	R	Distribution	LU1720120192	0.70%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1797946917	0.70%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434526973	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1720120515	0.38%
	R2	Distribution	LU1720120788	0.38%
	VB	Capitalisation	LU2868789111	0.00%
	VB	Distribution	LU2868787925	0.00%
	Z	Capitalisation	LU1434527278	0.00%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2501585306	0.00%
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	C	Capitalisation	LU2378104066	1.50%
	C	Distribution	LU2378104140	1.50%
	I	Capitalisation	LU2378104223	0.65%
	N	Capitalisation	LU2378104652	2.00%
	R	Capitalisation	LU2378104736	0.70%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2378104819	0.70%
	R2	Capitalisation	LU2378104900	0.38%
	V	Capitalisation	LU2378105113	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868784823	0.00%
	VB	Distribution	LU2868785044	0.00%
	Z	Capitalisation	LU2378105204	0.00%
	Z	Distribution	LU2378105386	0.00%
Candriam Sustainable Equity US	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227860371	0.00%
	C	Capitalisation	LU2227857070	1.45%
	C	Distribution	LU2227857153	1.45%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857310	1.45%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857237	1.45%
	I	Capitalisation	LU2227857401	0.60%
	I	Distribution	LU2227857583	0.60%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857740	0.60%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857666	0.60%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227857823	0.60%
	IP	Capitalisation	LU2713794803	0.45%
	R	Capitalisation	LU2227858128	0.60%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2227858714	0.60%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227858474	0.60%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227858805	0.60%
	R2	Capitalisation	LU2227858987	0.35%
	R2	Distribution	LU2227859019	0.35%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227859100	0.35%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	S	Capitalisation	LU2227859282	0.75%
	V	Capitalisation	LU2227859365	0.35%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859449	0.35%
	VB	Capitalisation	LU2868789624	0.00%
	VP	Capitalisation	LU2713794712	0.25%
	Z	Capitalisation	LU2227859522	0.00%
	Z	Distribution	LU2227859795	0.00%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859878	0.00%
Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2720177943	1.60%
	I	Capitalisation	LU2720178321	0.80%
	R	Capitalisation	LU2720180228	0.80%
	V	Capitalisation	LU2720179725	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2720180061	0.00%
Candriam Sustainable Equity World	C	Capitalisation	LU1434527435	1.50%
	C	Distribution	LU1434527518	1.50%
	C - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2420561321	1.50%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2016899291	1.50%
	I	Capitalisation	LU1434527781	0.65%
	I	Distribution	LU1434527864	0.65%
	I - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2702913687	0.65%
	IP	Capitalisation	LU2713794639	0.50%
	N	Capitalisation	LU2027379945	2.00%
	R	Capitalisation	LU1434528169	0.70%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434528243	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1720121166	0.38%
	V	Capitalisation	LU1434528672	0.40%
	VP	Capitalisation	LU2713794555	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434528839	0.00%
Candriam Sustainable Money Market Euro	C	Capitalisation	LU1434529050	0.30%
	C	Distribution	LU1434529134	0.30%
	I	Capitalisation	LU1434529217	0.15%
	I	Distribution	LU1434529308	0.15%
	R	Capitalisation	LU2620893557	0.15%
	R2	Distribution	LU1434529563	0.08%
	V	Capitalisation	LU1434529647	0.06%
	V	Distribution	LU1434529720	0.06%
	Z	Capitalisation	LU1434529993	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximums appliqués aux OPC investis par les différents compartiments de Candriam Sustainable au 31 décembre 2024.

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FOSSIL FREE Z C	0.00%
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES FOSSIL FREE Z C	0.00%
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL CONVERTIBLE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%

Note 4 - Commissions de distribution

Le compartiment Candriam Sustainable Equity World paie, pour la classe Y uniquement, une commission de distribution. Cette commission est actuellement fixée à 1,38 % de la classe Y du compartiment Sustainable Equity World et s'il s'agit d'un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de la classe d'actions, proportionnellement à l'actif net apporté dans cette classe par le Distributeur, et payable par la SICAV à la fin de chaque trimestre. Cette classe d'actions est en sommeil depuis le 1er avril 2021.

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux annuel
Candriam Sustainable Equity World	Y	Capitalisation	LU1434528755	0.0138



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégués et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

b) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégués et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges Opérationnelles et Administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions et sont payables mensuellement.

À la fin d'une période donnée, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	I	Capitalisation	LU2428018811	0.20%
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	C	Distribution	LU1434519507	0.35%
	C	Capitalisation	LU1434519416	0.35%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899614	0.35%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2264875068	0.35%
	I	Distribution	LU1434519762	0.28%
	I	Capitalisation	LU1434519689	0.28%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770078	0.28%
	I - EUR - Hedged	Distribution	LU1580881933	0.28%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434519846	0.28%
	I - GBP - Hedged	Distribution	LU1797946164	0.28%
	N	Capitalisation	LU2027379358	0.35%
	R	Capitalisation	LU1434519929	0.35%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770151	0.35%
	R - EUR - Hedged	Distribution	LU1797946248	0.35%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899705	0.35%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434520000	0.35%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1953289276	0.35%
	R2	Distribution	LU1439992113	0.35%
	R2	Capitalisation	LU1434520182	0.35%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU2328290445	0.35%
	V	Distribution	LU2211179648	0.28%
	V	Capitalisation	LU1434520265	0.28%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770235	0.28%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434520349	0.28%
	Z	Distribution	LU1434520695	0.28%
	Z	Capitalisation	LU1434520422	0.28%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059770318	0.28%
IP	Capitalisation	LU2713794126	0.28%	
VP	Capitalisation	LU2713797228	0.28%	
VB	Distribution	LU2868788576	0.35%	
VB - EUR - Hedged	Distribution	LU2868788733	0.35%	
Candriam Sustainable Bond Euro	C	Distribution	LU1313769520	0.33%
	C	Capitalisation	LU1313769447	0.33%
	I	Distribution	LU1313769959	0.25%
	I	Capitalisation	LU1313769793	0.25%
	N	Capitalisation	LU2027379432	0.35%
	R	Capitalisation	LU1313770023	0.33%
	R2	Distribution	LU1720117057	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720116919	0.33%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	V	Capitalisation	LU1313770296	0.25%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2702913760	0.25%
	Z	Distribution	LU1434521230	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1313770379	0.25%
	VB	Capitalisation	LU2868788907	0.33%
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	C	Distribution	LU1313770536	0.33%
	C	Capitalisation	LU1313770452	0.33%
	I	Distribution	LU1313770700	0.25%
	I	Capitalisation	LU1313770619	0.25%
	R	Distribution	LU1720117305	0.33%
	R	Capitalisation	LU1313770882	0.33%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1932633214	0.33%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1932633305	0.33%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU1932633487	0.33%
	R2	Distribution	LU1720117560	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720117487	0.33%
	V	Capitalisation	LU1313770965	0.25%
	Z	Distribution	LU1434521743	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1313771005	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713796923	0.05%
	VP	Capitalisation	LU2713796840	0.05%
	VB	Capitalisation	LU2868792099	0.33%
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	C	Distribution	LU1434522048	0.33%
	C	Capitalisation	LU1434521826	0.33%
	I	Distribution	LU1434522550	0.25%
	I	Capitalisation	LU1434522477	0.25%
	R	Distribution	LU1720117644	0.33%
	R	Capitalisation	LU1434522634	0.33%
	R2	Distribution	LU1720117990	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720117727	0.33%
	S	Capitalisation	LU2363112280	0.30%
	V	Distribution	LU2364191341	0.25%
	V	Capitalisation	LU1434522717	0.25%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2590263930	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1434522808	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713796766	0.25%
	VP	Capitalisation	LU2713796683	0.03%
	VB	Capitalisation	LU2868791521	0.33%
Candriam Sustainable Bond Global	C	Distribution	LU1434523103	0.33%
	C	Capitalisation	LU1434523012	0.33%
	I	Capitalisation	LU1434523285	0.25%
	R	Capitalisation	LU1434523442	0.33%
	R - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211181891	0.33%
	R2	Distribution	LU1720118022	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720118295	0.33%
	V	Capitalisation	LU1434523525	0.25%
	V - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182196	0.25%
	V - USD - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182436	0.25%
	V (q) - GBP - Asset Hedged	Distribution	LU2211182352	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1434523798	0.25%
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	C	Capitalisation	LU2428020718	0.35%
	I	Capitalisation	LU2428020981	0.28%
	R	Capitalisation	LU2428021369	0.35%
	Z	Capitalisation	LU2428021872	0.28%
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	C	Distribution	LU1644441393	0.35%
	C	Capitalisation	LU1644441120	0.35%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443460	0.35%
	C (m) - USD - Hedged	Distribution	LU2364191697	0.35%
	I	Distribution	LU1644441633	0.28%
	I	Capitalisation	LU1644441476	0.28%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180497	0.28%
	I - USD - Hedged	Distribution	LU2211180653	0.28%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1644441559	0.28%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443544	0.28%
	N	Capitalisation	LU2027379515	0.35%
	R	Distribution	LU1720118378	0.35%
	R	Capitalisation	LU1644441716	0.35%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180901	0.35%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211181206	0.35%
	R2	Distribution	LU2363112363	0.35%
	S	Capitalisation	LU1720118451	0.28%
	S - USD - Hedged	Capitalisation	LU2474803587	0.28%
	V	Capitalisation	LU1644441807	0.28%
	V - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211180067	0.28%
	Z	Capitalisation	LU1644441989	0.28%
	IP	Capitalisation	LU2713796337	0.28%
	VP	Capitalisation	LU2713796253	0.28%
	VB	Capitalisation	LU2868791281	0.35%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Sustainable Bond Impact	C	Capitalisation	LU2369559823	0.33%
	I	Capitalisation	LU2369560169	0.25%
	N	Capitalisation	LU2421360129	0.33%
	PI - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2801123303	0.25%
	R	Capitalisation	LU2369560326	0.33%
	S	Distribution	LU2369561050	0.25%
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	Z	Capitalisation	LU2369561217	0.25%
	C	Distribution	LU1644442284	0.30%
	C	Capitalisation	LU1644442102	0.30%
	I	Distribution	LU1644442441	0.20%
	I	Capitalisation	LU1644442367	0.20%
	R	Capitalisation	LU1644442524	0.30%
Candriam Sustainable Equity Children	R2	Distribution	LU1932633560	0.30%
	V	Capitalisation	LU1644442797	0.20%
	Z	Capitalisation	LU1644442870	0.20%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2371178836	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371175907	0.30%
	C	Capitalisation	LU2371178752	0.40%
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	I	Capitalisation	LU2371178240	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371178083	0.30%
	N	Capitalisation	LU2371177861	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2371177606	0.40%
	R	Capitalisation	LU2371177275	0.40%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371179057	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2109443205	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109443114	0.30%
Candriam Sustainable Equity Climate Action	C	Capitalisation	LU2109440870	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441175	0.40%
	I	Capitalisation	LU2109441258	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441332	0.30%
	N	Capitalisation	LU2363112447	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363112793	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363112520	0.40%
	PI	Capitalisation	LU2109441415	0.30%
	R	Distribution	LU2109441761	0.40%
	R	Capitalisation	LU2109441688	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441928	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441845	0.40%
	R2	Distribution	LU2109442140	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2109442066	0.40%
	V	Capitalisation	LU2109442579	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2109442736	0.30%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2016899028	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2016898996	0.30%
	C	Distribution	LU1932633727	0.40%
	C	Capitalisation	LU1932633644	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634022	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932633990	0.40%
	I	Capitalisation	LU1932634295	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059769906	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634378	0.30%
	N	Capitalisation	LU2363112876	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113098	0.40%
	PI	Capitalisation	LU1932635003	0.30%
	R	Distribution	LU1932634535	0.40%
	R	Capitalisation	LU1932634451	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634709	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634618	0.40%
Candriam Sustainable Equity Bond Impact	R2	Distribution	LU1932634964	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1932634881	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1932635185	0.30%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2211181388	0.30%
	C	Distribution	LU1434524093	0.40%
	C	Capitalisation	LU1434523954	0.40%
	C - USD - Unhedged	Distribution	LU2343014036	0.40%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946321	0.40%
	I	Capitalisation	LU1434524259	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524333	0.30%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946594	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379606	0.40%
R	Distribution	LU1720118535	0.40%	
R	Capitalisation	LU1434524416	0.40%	
R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524689	0.40%	
R - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946677	0.40%	
R2	Distribution	LU1434524846	0.40%	
R2	Capitalisation	LU1434524762	0.40%	
S	Capitalisation	LU2363113171	0.30%	
V	Capitalisation	LU1434524929	0.30%	
V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2590263856	0.30%	



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	V - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946750	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434525066	0.30%
	BF	Capitalisation	LU2521063755	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713796170	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713796097	0.30%
	VB	Distribution	LU2868791109	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868790986	0.40%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2720177513	0.40%
	I	Capitalisation	LU2720175574	0.30%
	R	Capitalisation	LU2720175905	0.40%
	V	Capitalisation	LU2720176895	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2720178917	0.30%
Candriam Sustainable Equity EMU	C	Distribution	LU1313771260	0.40%
	C	Capitalisation	LU1313771187	0.40%
	I	Capitalisation	LU1313771344	0.30%
	R	Distribution	LU1720121679	0.40%
	R	Capitalisation	LU1313771427	0.40%
	R2	Distribution	LU1434525496	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1434525223	0.40%
	V	Capitalisation	LU1313771690	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313771773	0.30%
Candriam Sustainable Equity Europe	C	Distribution	LU1313771930	0.40%
	C	Capitalisation	LU1313771856	0.40%
	I	Capitalisation	LU1313772078	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379788	0.40%
	R	Distribution	LU1720118618	0.40%
	R	Capitalisation	LU1313772151	0.40%
	R2	Distribution	LU1720118964	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720118709	0.40%
	V	Capitalisation	LU1313772235	0.30%
	Z	Distribution	LU1434525819	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313772318	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713795792	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713795529	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2868790473	0.40%
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	C	Distribution	LU2258565162	0.40%
	C	Capitalisation	LU2258565089	0.40%
	I	Capitalisation	LU2258565246	0.30%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2620893631	0.30%
	R	Capitalisation	LU2258565675	0.40%
	R2	Distribution	LU2258565832	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2258565758	0.40%
	V	Capitalisation	LU2258565915	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2258566053	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713795446	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713795362	0.30%
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2258562730	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258562656	0.30%
	C	Capitalisation	LU2258562813	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2258563118	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563035	0.40%
	I	Capitalisation	LU2258563209	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563381	0.30%
	N	Capitalisation	LU2363113338	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113502	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363113411	0.40%
	R	Capitalisation	LU2258563464	0.40%
	R2	Distribution	LU2258564199	0.40%
	V	Capitalisation	LU2258564512	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2258564603	0.30%
Candriam Sustainable Equity Japan	C	Distribution	LU1434526544	0.40%
	C	Capitalisation	LU1434526460	0.40%
	I	Capitalisation	LU1434526627	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379861	0.40%
	R	Distribution	LU1720120192	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434526890	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1797946917	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434526973	0.40%
	R2	Distribution	LU1720120788	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720120515	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1434527278	0.30%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2501585306	0.30%
	VB	Distribution	LU2868787925	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868789111	0.40%
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	C	Distribution	LU2378104140	0.40%
	C	Capitalisation	LU2378104066	0.40%
	I	Capitalisation	LU2378104223	0.30%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	N	Capitalisation	LU2378104652	0.40%
	R	Capitalisation	LU2378104736	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2378104819	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2378104900	0.40%
	V	Capitalisation	LU2378105113	0.30%
	Z	Distribution	LU2378105386	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2378105204	0.30%
	VB	Distribution	LU2868785044	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868784823	0.40%
Candriam Sustainable Equity US	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227860371	0.30%
	C	Distribution	LU2227857153	0.40%
	C	Capitalisation	LU2227857070	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857310	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857237	0.40%
	I	Distribution	LU2227857583	0.30%
	I	Capitalisation	LU2227857401	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857740	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857666	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227857823	0.30%
	R	Capitalisation	LU2227858128	0.40%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2227858714	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227858474	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227858805	0.40%
	R2	Distribution	LU2227859019	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2227858987	0.40%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227859100	0.40%
	S	Capitalisation	LU2227859282	0.30%
	V	Capitalisation	LU2227859365	0.30%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859449	0.30%
	Z	Distribution	LU2227859795	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2227859522	0.30%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859878	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713794803	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713794712	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2868789624	0.40%
Candriam Sustainable Equity Water (see note 1)	C	Capitalisation	LU2720177943	0.40%
	I	Capitalisation	LU2720178321	0.30%
	R	Capitalisation	LU2720180228	0.40%
	V	Capitalisation	LU2720179725	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2720180061	0.30%
Candriam Sustainable Equity World	C	Distribution	LU1434527518	0.40%
	C	Capitalisation	LU1434527435	0.40%
	C - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2420561321	0.40%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2016899291	0.40%
	I	Distribution	LU1434527864	0.30%
	I	Capitalisation	LU1434527781	0.30%
	I - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2702913687	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379945	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434528169	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434528243	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720121166	0.40%
	V	Capitalisation	LU1434528672	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434528839	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713794639	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713794555	0.30%
Candriam Sustainable Money Market Euro	C	Distribution	LU1434529134	0.30%
	C	Capitalisation	LU1434529050	0.30%
	I	Distribution	LU1434529308	0.17%
	I	Capitalisation	LU1434529217	0.17%
	R2	Distribution	LU1434529563	0.30%
	V	Distribution	LU1434529720	0.17%
	V	Capitalisation	LU1434529647	0.17%
	Z	Capitalisation	LU1434529993	0.17%
	R	Capitalisation	LU2620893557	0.30%

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2024 inclut le montant suivant de commissions de dépositaire :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR	737
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD	43,894
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR	42,785
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	121,886
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR	77,812
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	13,411
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	EUR	767



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR	58,220
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR	3,830
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR	7,845
Candriam Sustainable Equity Children	USD	2,667
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	USD	18,552
Candriam Sustainable Equity Climate Action	USD	45,636
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	EUR	96,820
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)	EUR	1,534
Candriam Sustainable Equity EMU	EUR	17,842
Candriam Sustainable Equity Europe	EUR	44,950
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	EUR	13,217
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	USD	13,776
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY	3,655,309
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	EUR	28,309
Candriam Sustainable Equity US	USD	88,116
Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	USD	97
Candriam Sustainable Equity World	EUR	76,798
Candriam Sustainable Money Market Euro	EUR	43,486

Note 6 - Commissions de performance

En rémunération de son activité de gestion de portefeuille, la Société de gestion perçoit également des commissions de performance sur certaines classes d'actions de certains compartiments.

La méthode de calcul des commissions de performance est détaillée dans les différentes fiches techniques jointes au Prospectus en vigueur de la SICAV.

La période de référence est l'exercice et ces commissions sont payables à la fin de l'année calendaire.

À chaque valorisation de la classe, un actif de référence est déterminé en supposant un placement théorique correspondant à la performance de l'indice de l'ensemble des souscriptions reçues sur la période (l'actif net comptable de fin d'exercice précédent étant assimilé à une souscription de début de période).

En cas de rachat, le dernier actif de référence calculé et l'ensemble cumulé des souscriptions reçues lors de la dernière valorisation sont préalablement réduits proportionnellement au nombre d'actions rachetées. De même, une part de l'éventuelle provision pour la commission de performance sur les crédits en cours enregistrée dans les comptes lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte personnel spécifique. Cette quote-part de la commission de surperformance est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en USD)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	1	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	1	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 2 EUR.

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	2,774	0.02%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 2.774 EUR.



Autres notes aux états financiers

Note 6 - Commissions de performance (suite)

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Sustainable Equity Europe

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Sustainable Equity US

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en USD)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Sustainable Equity World

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Note 7 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base de la valeur des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles.



Autres notes aux états financiers

Note 7 - Taxe d'abonnement (suite)

À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Liège qui a donné suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et a rejeté le remboursement à la Sicav.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu le 5 novembre 2024. Étonnamment, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles face au point de vue de la Cour de cassation. Mais l'État belge a contesté ce nouveau jugement et a maintenu sa position. Par ailleurs, 4 autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont aussi été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 8 - Taxe sur les plus-values en capital

Certains revenus de la SICAV provenant de plus-values réalisées sur des titres d'actifs de sources extérieures au Luxembourg peuvent être assujettis à des impôts dans le pays d'origine, d'un taux variable. Ces impôts sont en général perçus sous forme de retenues à la source ou payés au moment du dépôt d'une déclaration fiscale dans le pays étranger.

En particulier, pour les compartiments Candriam Sustainable Equity Emerging Markets et Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1), conformément à la législation indienne en vigueur, les plus-values sont taxées comme suit :

Du 1er janvier 2024 au 24 juillet 2024 : les plus-values à court terme sont taxées à 15 % et les plus-values à long terme sont taxées à 10 % si elles dépassent 100.000 roupies indiennes.

Du 25 juillet 2024 au 31 décembre 2024 : les plus-values à court terme sont imposées à 20 % et les plus-values à long terme sont taxées à 12,5 % si elles dépassent 100.000 roupies indiennes.

En raison de l'impact potentiel de la taxe indienne au titre des plus-values en capital sur l'actif net, la SICAV la comptabilise, y compris les plus-values non réalisées sur les valeurs négociées à la Bourse indienne.

Au Luxembourg, aucun impôt n'est dû au titre des plus-values en capital (réalisées ou non réalisées) sur les actifs de la SICAV, conformément à la loi et selon la pratique courante.

Note 9 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	C	USD	5.63	26/04/2024
	I	USD	66.36	26/04/2024
	I - EUR - Hedged	EUR	55.63	26/04/2024
	I - GBP - Hedged	GBP	62.73	26/04/2024
	R - EUR - Hedged	EUR	5.97	26/04/2024
	R2	USD	6.55	26/04/2024
	R2 - EUR - Hedged	EUR	6.62	26/04/2024
	V	USD	67.62	26/04/2024
	Z	USD	74.72	26/04/2024
Candriam Sustainable Bond Euro	C	EUR	3.07	26/04/2024
	I	EUR	32.16	26/04/2024
	R2	EUR	3.16	26/04/2024
	Z	EUR	32.69	26/04/2024
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	C	EUR	3.95	26/04/2024
	I	EUR	42.83	26/04/2024
	R	EUR	4.15	26/04/2024
	R2	EUR	4.15	26/04/2024
	Z	EUR	42.14	26/04/2024
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	C	EUR	3.22	26/04/2024
	I	EUR	32.55	26/04/2024
	R	EUR	3.23	26/04/2024
	R2	EUR	3.24	26/04/2024
	V	EUR	329.08	26/04/2024
Candriam Sustainable Bond Global	C	EUR	3.23	26/04/2024
	R2	EUR	3.24	26/04/2024
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	5.27	02/02/2024
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	5.50	02/05/2024
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	5.78	02/08/2024
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	5.85	05/11/2024
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	C	EUR	6.42	26/04/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.33	10/01/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.35	12/02/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.40	12/03/2024



Autres notes aux états financiers

Note 9 – Dividendes (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.35	10/04/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.46	13/05/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.35	12/06/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.36	10/07/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.34	13/08/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.36	11/09/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.36	10/10/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.41	12/11/2024
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.37	11/12/2024
	I	EUR	67.11	26/04/2024
	I - USD - Hedged	USD	73.08	26/04/2024
	R	EUR	7.04	26/04/2024
	R2	EUR	7.52	26/04/2024
Candriam Sustainable Bond Impact	S	EUR	30.36	26/04/2024
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	C	EUR	3.12	26/04/2024
	I	EUR	49.62	26/04/2024
	R2	EUR	2.97	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Children	BF - EUR - Unhedged	EUR	17.97	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	BF - EUR - Unhedged	EUR	18.82	26/04/2024
	R	USD	1.61	26/04/2024
	R2	USD	2.39	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Climate Action	BF - EUR - Unhedged	EUR	30.90	26/04/2024
	C	USD	2.78	26/04/2024
	R	USD	2.63	26/04/2024
	R2	USD	3.06	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	C	EUR	3.14	26/04/2024
	C - USD - Unhedged	USD	1.69	26/04/2024
	R	EUR	2.36	26/04/2024
	R2	EUR	2.75	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity EMU	C	EUR	2.87	26/04/2024
	R	EUR	3.26	26/04/2024
	R2	EUR	3.26	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Europe	C	EUR	0.57	26/04/2024
	R	EUR	2.95	26/04/2024
	R2	EUR	3.62	26/04/2024
	Z	EUR	39.39	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	C	EUR	3.27	26/04/2024
	R2	EUR	6.07	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	BF - EUR - Unhedged	EUR	17.64	26/04/2024
	R2	USD	1.58	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Japan	C	JPY	76.28	26/04/2024
	R	JPY	344.23	26/04/2024
	R2	JPY	341.25	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	C	EUR	58.50	26/04/2024
	Z	EUR	61.02	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity US	C	USD	0.63	26/04/2024
	I	USD	0.77	26/04/2024
	R2	USD	1.28	26/04/2024
	Z	USD	12.95	26/04/2024
Candriam Sustainable Equity World	C	EUR	0.48	26/04/2024
	I	EUR	48.50	26/04/2024
Candriam Sustainable Money Market Euro	C	EUR	20.57	26/04/2024
	I	EUR	21.75	26/04/2024
	R2	EUR	1.96	26/04/2024

Note 10 - Swing Pricing

Pour certains des compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit :

- de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un certain pourcentage de frais et coûts correspondant aux pratiques du marché en matière d'achat ou de vente de titres pour Candriam Sustainable Equity Climate Action, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1) Candriam Sustainable Equity EMU, Candriam Sustainable Equity Europe, Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps, Candriam Sustainable Equity Japan, Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1), Candriam Sustainable Equity World, Candriam Sustainable Equity Circular Economy, Candriam Sustainable Equity Children, Candriam Sustainable Equity Future Mobility, Candriam Sustainable Equity US et Candriam Sustainable Equity Quant Europe.

- d'évaluer le portefeuille-titres du compartiment sur la base des prix d'achat ou de vente ou en fixant des spreads à un niveau représentatif du marché concerné (respectivement en cas d'entrées ou sorties nettes) pour Candriam Sustainable Bond Emerging Markets, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Sustainable Bond Global et Candriam Sustainable Bond Global Convertible ;



Autres notes aux états financiers

Note 10 - Swing Pricing (suite)

- d'évaluer la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la partie du portefeuille composée de titres à haut rendement en ajoutant aux actifs (pour les souscriptions nettes) ou en déduisant de l'actif (pour les rachats nets) un écart acheteur-vendeur pour Candriam Sustainable Bond Global High Yield.

Au cours de l'exercice, les dispositions en matière de swing pricing ont été appliquées aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments suivants : Candriam Sustainable Bond Emerging Markets, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term, Candriam Sustainable Bond Global, Candriam Sustainable Bond Global Convertible, Candriam Sustainable Bond Global High Yield, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Sustainable Equity Children, Candriam Sustainable Equity Circular Economy, Candriam Sustainable Equity Climate Action, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1), Candriam Sustainable Equity EMU, Candriam Sustainable Equity Europe, Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps, Candriam Sustainable Equity Future Mobility, Candriam Sustainable Equity Japan, Candriam Sustainable Equity Quant Europe, Candriam Sustainable Equity US, Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1), Candriam Sustainable Equity World.

Au 31 décembre 2024, aucun swing (ajustement) n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. Ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Pour la méthode à haut rendement

- Écart cours acheteur-cours vendeur

Pour la méthode des titres à revenus fixe :

- politique de Swing Pricing ;
- en lien avec l'écart cours acheteur/cours vendeur.

Compartiment	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	0.42	0.42
Candriam Sustainable Equity Children	0.18	0.04
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	0.08	0.04
Candriam Sustainable Equity Climate Action	0.08	0.05
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	0.08	0.19
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)	0.10	0.18
Candriam Sustainable Equity EMU	0.22	0.04
Candriam Sustainable Equity Europe	0.26	0.04
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	0.29	0.04
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	0.09	0.05
Candriam Sustainable Equity Japan	0.02	0.02
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	0.22	0.02
Candriam Sustainable Equity US	0.04	0.04
Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	0.08	0.04
Candriam Sustainable Equity World	0.07	0.03

Note 11 - Liquidités en banque et courtier

Les « Liquidités en banque et courtier » présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes d'espèces et les liquidités détenues auprès de courtiers sur les contrats futures et les options.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Compartiment	Liquidités détenues auprès de courtiers	
	Devise	
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR	96,661
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD	2,617,380
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR	2,365,391
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	6,757,954
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR	1,970,484
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	2,285,478
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR	381,246
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR	283,456



Autres notes aux états financiers

Note 12 - Garanties

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été fournies par et reçues de Barclays Bank PLC - Ireland - LC, BNP PARIBAS SA, Caceis Bank France S.A., JP Morgan AG - Germany - LC, Natixis S.A., Nomura Financial Products Europe GMBH - DE - LC and Société Générale SA à hauteur de :

Compartiment	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD	(5,220,000)	1,390,000
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	(380,000)	0
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	0	10,000
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	EUR	(386)	0
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR	(12,470,000)	1,270,000
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR	(20,000)	0
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY	0	130,890,000
Candriam Sustainable Equity US	USD	(1,010,000)	0
Candriam Sustainable Equity World	EUR	(100,000)	0

Note 13 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 14 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le mode de gestion des risques de la SICAV, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la SICAV.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions de sensibilisation, veuillez consulter la politique de sensibilisation et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante :

<https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>

Vote par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote attachés aux actions qu'elle gère pour le compte de ses clients. Cette décision souligne la détermination de Candriam d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, et de pleinement exercer ses droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit. Les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site Web : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des mesures correctives ont été définies.

Pour la SICAV actuelle, Candriam a exercé des droits de vote pour les compartiments suivants :

- Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation
- Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation
- Candriam Sustainable Equity Children
- Candriam Sustainable Equity Circular Economy
- Candriam Sustainable Equity Climate Action
- Candriam Sustainable Equity Emerging Markets
- Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)
- Candriam Sustainable Equity EMU
- Candriam Sustainable Equity Europe
- Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps
- Candriam Sustainable Equity Future Mobility
- Candriam Sustainable Equity Japan
- Candriam Sustainable Equity Quant Europe
- Candriam Sustainable Equity US
- Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)
- Candriam Sustainable Equity World

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site Web : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Une résolution des actionnaires a été présentée conjointement à BFF Bank SpA afin de nommer deux nouveaux membres du Conseil d'administration, et notamment une personne reconnue pour son expertise en matière de rémunération de dirigeants. Notre proposition a reçu les voix de 51,9 % des actionnaires, permettant ainsi l'élection de nos deux candidats.

Une résolution d'actionnaires a été présentée conjointement à Banca Mediolanum SpA afin de nommer de nouveaux membres du Conseil d'administration. Sur les trois candidats présentés, deux ont été élus au Conseil d'administration.

Une résolution des actionnaires a été présentée conjointement auprès de Nestlé. Cette résolution demandait à l'entreprise de fournir des informations non financières sur la vente de ses produits alimentaires, sains et moins sains. Elle a recueilli 11 % des voix donnant lieu à un vote.

Candriam a posé des questions Lors de l'assemblée générale annuelle de Publicis Groupe SA. Le but était de comprendre les mesures prises par la société pour fusionner les fonctions de PDG et de Président. La société a répondu à nos questions pendant l'Assemblée générale.

D'autres réunions n'ont pas été votées en raison du changement du périmètre de vote défini (pour plus de détails, merci de consulter la politique de vote de Candriam) ou de retards dans la réception des procurations nécessaires.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.



Informations supplémentaires non auditées

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote,
- la manière dont les conflits d'intérêt sont identifiés et gérés,
- le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

Il n'y a pas de programmes de prêt de titres pour les fonds qui font partie de la SICAV actuelle.

(*) <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	55.92
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	65.18
Candriam Sustainable Equity Children	45.41
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	121.96
Candriam Sustainable Equity Climate Action	68.57
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	202.89
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (voir la Note 1)	180.39
Candriam Sustainable Equity EMU	40.76
Candriam Sustainable Equity Europe	10.61
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	24.62
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	129.43
Candriam Sustainable Equity Japan	175.73
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	138
Candriam Sustainable Equity US	135.45
Candriam Sustainable Equity Water (voir la Note 1)	58.58
Candriam Sustainable Equity World	159.26

* Formule utilisée [(Total achats + total ventes) - (total souscriptions + total rachats)] / Moyenne des actifs nets pendant la période considérée.



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.350.856 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.728.914 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 144.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.166.282 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.502.219 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.405.396 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.014.600 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.578.123 EUR
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 6.127.306 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.852.462 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.150.350 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.393.861 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.350.853 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Tous les compartiments de la SICAV relèvent de l'article 9 du SFDR.

549300BR7KE8KDJI4O45

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 45.26%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 50.78%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide de l'indicateur de durabilité suivant :

- Empreinte carbone : le Compartiment avait une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence du fonds.

En outre, l'indicateur suivant a été surveillé soit directement pour les investissements en lignes directes, soit indirectement dans les OPCVM/OPC sous-jacents gérés par Candriam :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de son indice de référence.

Le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	25.45	60.63	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2023	29.11	75.16
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2022	25.56	77.32

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	96.04%	94.74%	93.06%
#2 Non durables	3.96%	5.26%	6.64%
Environnementaux	45.26%	43.97%	42.64%
Sociaux	50.78%	50.77%	50.42%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	45.26%	43.97%	42.64%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Vu que le produit financier actuel n'investit que dans des fonds, pour toute information relative à l'engagement associé, Candriam vous invite à consulter les rapports annuels des fonds investis. La politique d'engagement de Candriam est accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les entreprises de production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les

émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	192.06	70.82%	71.54%
Émissions de GES de niveau 2	119.13	70.82%	71.54%
Émissions totales de GES	311.19	70.82%	71.54%
2 - Empreinte carbone	25.45	70.82%	71.54%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements*	74.49	70.85%	71.54%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.83%	70.21%	71.54%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	78.22%	78.33%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.29%	69.77%	78.33%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	78.22%	78.33%
15 - Intensité de GES	203.84	8.68%	9.15%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	10.69%	10.73%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Equity Us Z C	Fonds d'investissement	18.72%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Z C	Fonds d'investissement	14.74%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Quant Europe Z C	Fonds d'investissement	10.32%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term Z C	Fonds d'investissement	9.46%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z C	Fonds d'investissement	9.37%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	8.14%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Europe Z C	Fonds d'investissement	6.67%	Luxembourg
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	3.62%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity World Z C	Fonds d'investissement	3.59%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global Z C	Fonds d'investissement	3.37%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Japon Z C	Fonds d'investissement	2.40%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Climate Action Z C	Fonds d'investissement	1.75%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	1.72%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global High Yield Z C	Fonds d'investissement	1.55%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Europe Small Mid Caps	Fonds d'investissement	0.92%	Luxembourg

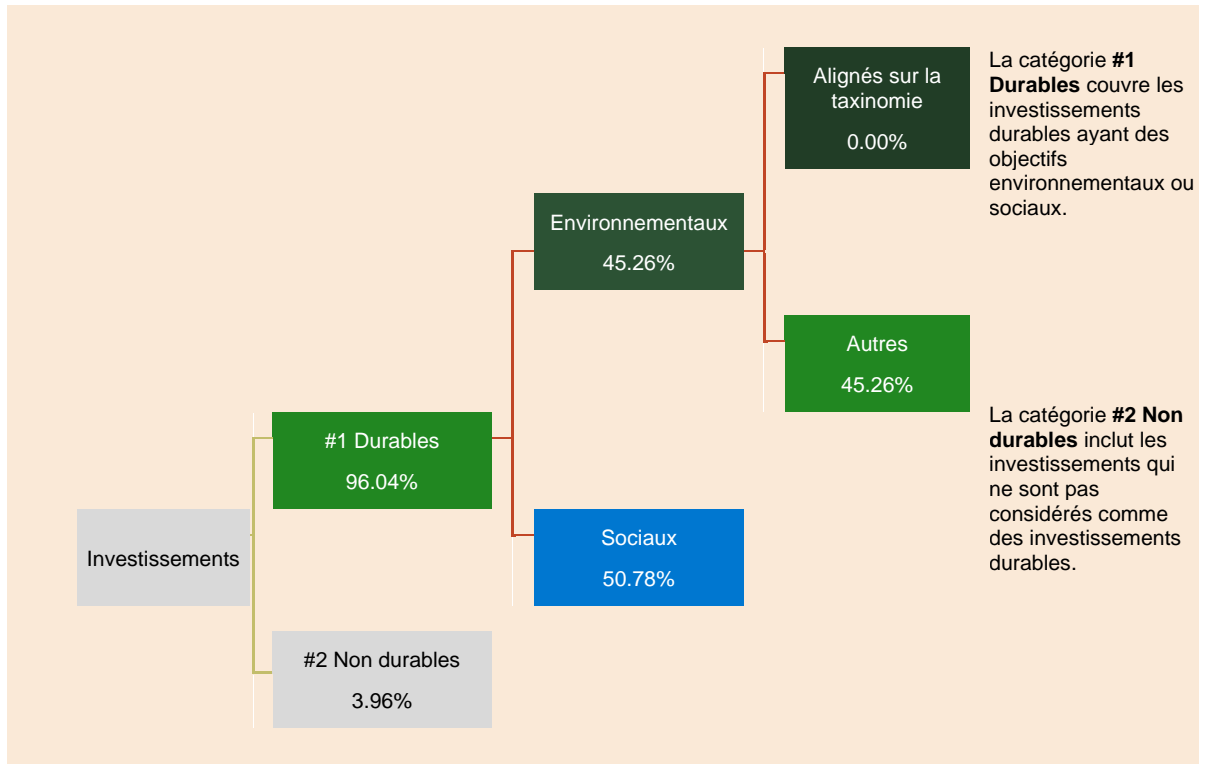
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement	97.88%
Banques et autres institutions financières	-0.06%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

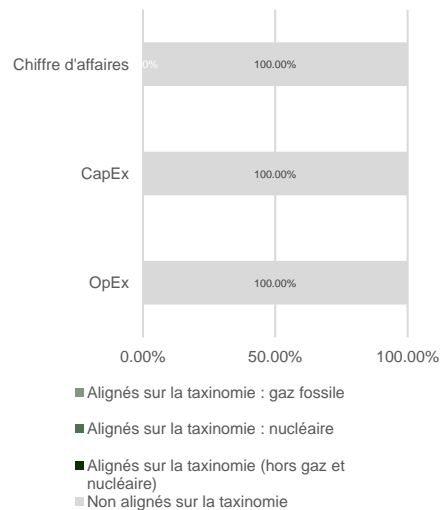
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

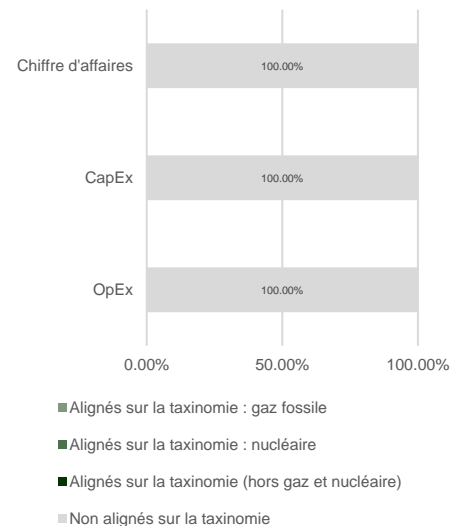
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 45,26 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 50,78 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 3,96 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 25,45 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 58,03 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 12,59 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 44.72% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 47.20% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Freedom House : le Compartiment vise à avoir un score total Freedom House moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment ;
- Score pays d'intensité de CO2 : le Compartiment vise à avoir un score pays d'intensité de CO2 inférieur de 30 % à celui de l'indice de référence du Compartiment ;
- Score ESG : le Compartiment vise à avoir un score pays ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir un niveau pays d'intensité de CO2 inférieur d'au moins 30 % à celui de son indice de référence.

Le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Indice Freedom House - Pays - Supérieur à l'indice de référence	70.40	52.74	
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	169.56	246.47	
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	34.51	30.01	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Indice Freedom House - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2023	72.81	52.01
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	176.18	257.15
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2023	35.02	30.00

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Indice Freedom House - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2022	72.27	51.49
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	198.28	258.85
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2022	34.27	30.02

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	91.92%	95.24%	96.96%
#2 Non durables	8.08%	4.76%	2.96%
Environnementaux	44.72%	47.47%	50.52%
Sociaux	47.20%	47.77%	46.43%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	44.72%	47.47%	50.52%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative (<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique (<https://www.cdp.net/fr>), qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 2 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 2 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, 1 émetteur a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	2,228.10	1.74%	2.27%
Émissions de GES de niveau 2	638.30	1.74%	2.27%
Émissions totales de GES	2,866.40	1.74%	2.27%
2 - Empreinte carbone	211.50	1.74%	2.27%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	197.25	1.74%	2.27%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.50%	1.41%	2.44%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	3.84%	3.84%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	35.87%	1.07%	3.82%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	3.84%	3.84%
15 - Intensité de GES	295.46	84.87%	86.54%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	86.45%	88.14%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Mexique 3.25 20-30 16/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	2.34%	Mexique
Colombie 7.5 23-49 02/02s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.77%	Colombie
Costa Rica 6.55 23-34 03/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.75%	Costa Rica
Pérou 1.95 21-36 17/11a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.71%	Pérou
Pologne 5.1250 24-34 18/09s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.67%	Pologne
Macedonia Government 6.25 23-27 15/02a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.62%	Macédoine du Nord
Namibie 5.25 15-25 29/10s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.50%	Namibie
Republic Of Pol 5.5000 24-54 18/03s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.48%	Pologne
Pologne 4.25 23-43 14/02a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.37%	Pologne
République dominicaine 6.00 18-28 19/07s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.36%	République dominicaine
Roumanie 5.25 22-27 25/05s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.33%	Roumanie
République dominicaine Intl Bond 5.5% 27-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	1.33%	République dominicaine
Uruguay Government Internal Bond 9.75% 20-07-33	Obligations d'États, Provinces et communes	1.31%	Uruguay
Chili 4.34 22-42 07/03s	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.28%	Chili

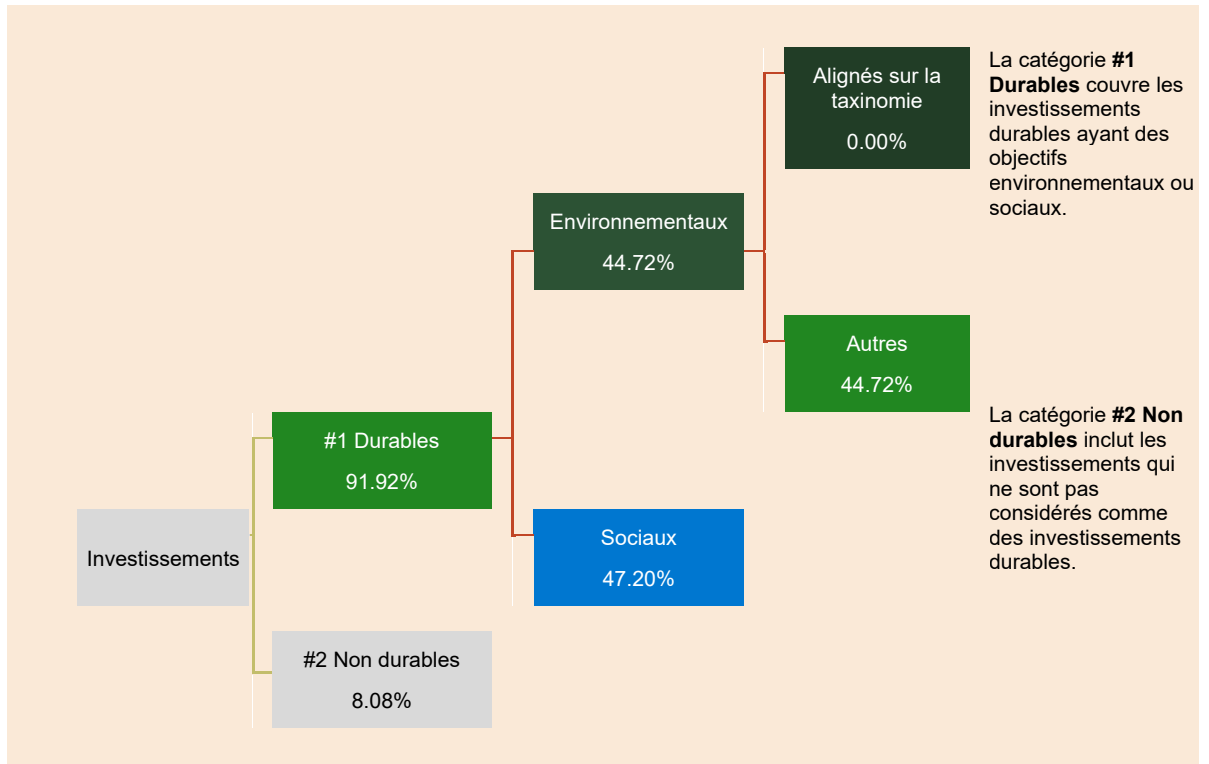
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	83.74%
Banques et autres institutions financières	4.56%
Énergie et eau	1.37%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.28%
Immobilier	1.22%
Télécommunication	0.32%
Soins de santé	0.28%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

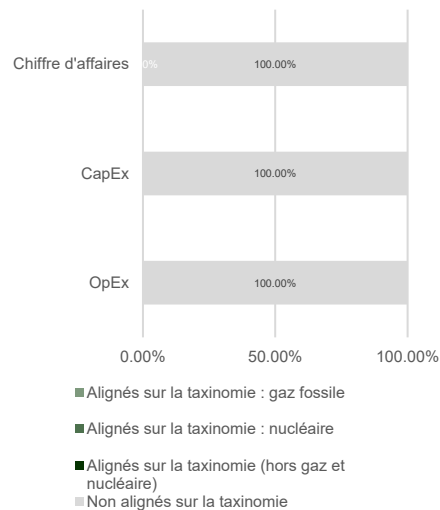
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

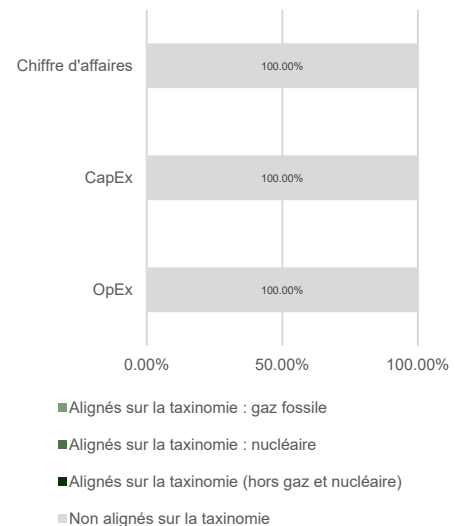
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 44,72 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 47,2 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 8,08 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre un score Freedom House moyen par pays émetteur supérieur à celui de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score de 70,4 %, soit 33,49 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les pays dont les scores Freedom House sont meilleurs.

Le produit financier vise à atteindre un score d'intensité carbone par pays inférieur d'au moins 30 % à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché une intensité carbone par pays de 169,56, 31,2 % de moins que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'intensité carbone globale par pays du produit financier a diminué de 3,76 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible intensité carbone.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 34,51, soit 15,02 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 61.42% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 38.03% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

Obligations vertes : investissement d'au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;

- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	32.30	55.83	
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	57.05	55.24	
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	27.65%		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	28.98	67.95
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.70	56.28
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2023	22.83%	
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	31.62	70.12

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.73	56.21
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2022	18.50%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	99.45%	99.93%	98.65%
#2 Non durables	0.53%	0.07%	0.97%
Environnementaux	61.42%	60.16%	57.16%
Sociaux	38.03%	39.77%	41.49%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	61.42%	60.16%	57.16%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

22 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique <https://www.cdp.net/fr/>, qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 105 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 22 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 52 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 30 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	6,416.04	29.27%	29.67%
Émissions de GES de niveau 2	2,905.00	29.27%	29.67%
Émissions totales de GES	9,321.04	29.27%	29.67%
2 - Empreinte carbone	32.30	29.27%	29.67%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	72.10	29.27%	29.67%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.98%	28.79%	29.67%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	44.76%	44.76%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.45%	38.77%	44.74%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	44.76%	44.76%
15 - Intensité de GES	173.62	26.53%	29.44%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	37.74%	37.76%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Autriche 0.9 22-32 20/02a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.54%	Autriche
France 1.75 16-39 25/06a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.20%	France
European Union 0.4 21-37 04/02a	Organisations supranationales	1.13%	-
Candriam Sustainable Bond Impact Z C	Fonds d'investissement	1.09%	Luxembourg
Italie 4 22-35 30/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.07%	Italie
Italie 2.00 18-28 01/02s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.05%	Italie
Italie 2.45 16-33 01/09s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.02%	Italie
European Union 2.0 22-27 04/10a	Organisations supranationales	0.95%	-
Pays-Bas 0.50 19-40 15/01a	Obligations d'États, Provinces et communes	0.93%	Pays-Bas
France 0.7500 22-28 25/02a	Obligations d'États, Provinces et communes	0.91%	France
Espagne 2.55 22-32 31/10a	Obligations d'États, Provinces et communes	0.89%	Espagne
Pays-Bas 2.50 12-33 15/01a	Obligations d'États, Provinces et communes	0.85%	Pays-Bas
Buoni Poliennal 1.50 21-45 30/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	0.84%	Italie
Bnp Paribas Fl.r 23-31 13/04a	Banques et autres institutions financières	0.79%	France

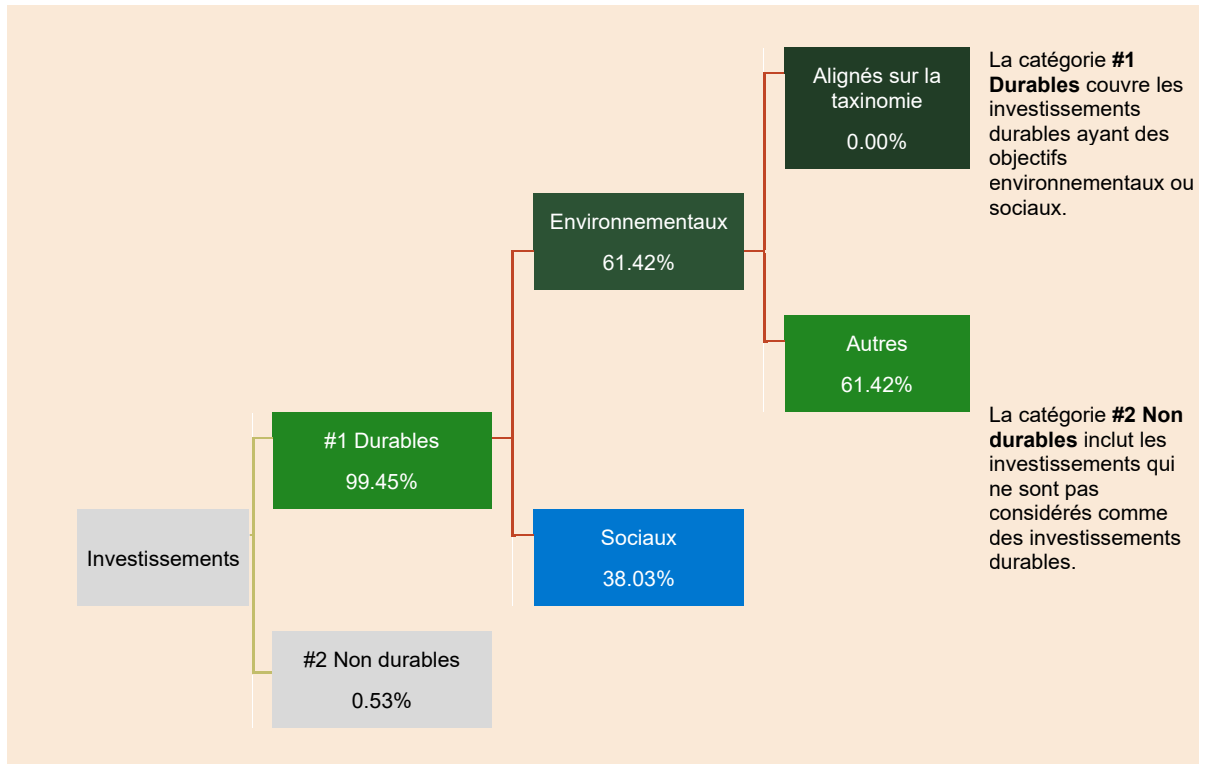
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	36.42%
Banques et autres institutions financières	32.78%
Supranational Organisations	9.24%
Télécommunication	2.46%
Industrie pharmaceutique	1.85%
Services divers	1.71%
Fonds d'investissement	1.61%
Biens de consommation divers	1.33%
Assurance	1.29%
Électrotechnique	1.21%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.19%
Énergie et eau	1.12%
Immobilier	1.02%
Électronique et semi-conducteurs	0.90%
Construction de machines et appareils	0.61%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

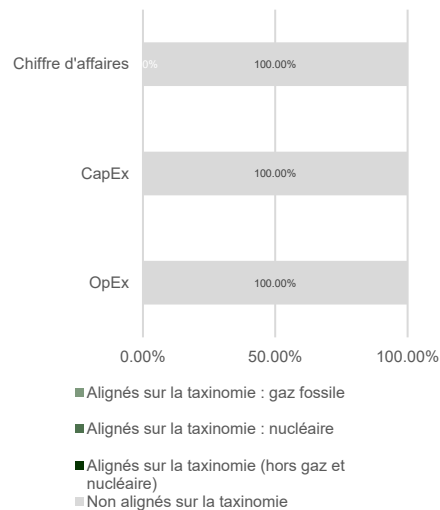
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

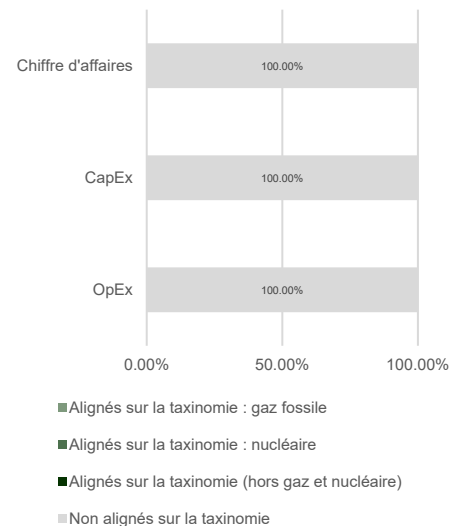
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 61,42 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 38,03 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,53 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 32,3 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 42,15 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 57,05, soit 3,27 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.

Le produit financier vise à investir au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes.

Le produit financier a investi 27,65 % de son actif net dans des obligations vertes.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté.

Le produit financier a atteint son objectif en continuant à participer activement sur les marchés des obligations vertes. En particulier, le produit financier a investi dans des obligations vertes émises par les secteurs de la banque, de la construction et des matériaux, de l'assurance, des services de télécommunications intégrés, des télécommunications ou des services publics.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 58.57% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 39.82% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment ;
 - Obligations vertes : au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment investis dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;
 - Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes ;
 - Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	34.39	73.67	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	55.34	51.84	
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	16.01%		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	47.54	88.89
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.07	52.51
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2023	15.02%	
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	25.37	92.06
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	56.57	51.95
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2022	13.80%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	98.39%	97.89%	91.83%
#2 Non durables	1.61%	2.11%	8.22%
Environnementaux	58.57%	64.50%	56.37%
Sociaux	39.82%	33.39%	35.46%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	58.57%	64.50%	56.37%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

22 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique <https://www.cdp.net/fr/>, qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 100 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 26 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 47 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 28 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	57,562.64	77.55%	79.74%
Émissions de GES de niveau 2	20,445.47	77.55%	79.74%
Émissions totales de GES	78,008.11	77.55%	79.74%
2 - Empreinte carbone	34.39	77.55%	79.74%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	60.90	77.83%	79.73%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.45%	76.26%	79.67%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	94.79%	94.85%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	38.71%	74.85%	94.96%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	94.79%	94.85%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
French Republic Zcp 09-10-24	Obligations d'États, Provinces et communes	5.08%	France
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	2.13%	Luxembourg
Bpce S.a. 0.25 21-31 14/01a	Banques et autres institutions financières	2.00%	France
L Oreal 2.875 23-28 19/05a	Industrie pharmaceutique	1.74%	France
Volvo Treasury Ab 3.125% 26-08-27	Industrie automobile	1.73%	Suède
Abbot Irlande Financing Dac 1.5% 27-09-26	Industrie pharmaceutique	1.64%	Irlande
Illinois Tool Works 3.375 24-32 17/05a	Construction de machines et appareils	1.49%	États-Unis
Medtronic Global Hold 1.125 19-27 07/03a	Industrie pharmaceutique	1.48%	Luxembourg
Unibail Rodamco Se 7.25% Perp	Immobilier	1.46%	France
Ds Smith Plc 08750 1926 1209a 4.375% 27-07-27	Industries d'emballage	1.42%	Royaume-Uni
Ing Groep Nv 4.50 23-29 23/05a	Banques et autres institutions financières	1.41%	Pays-Bas
Bnp Paribas 0.5000 21-28 30/05a	Banques et autres institutions financières	1.37%	France
La Poste 3.75 23-30 12/06a	Services divers	1.32%	France
Skandinaviska Enskil 0.375 21-28 21/06a	Banques et autres institutions financières	1.31%	Suède

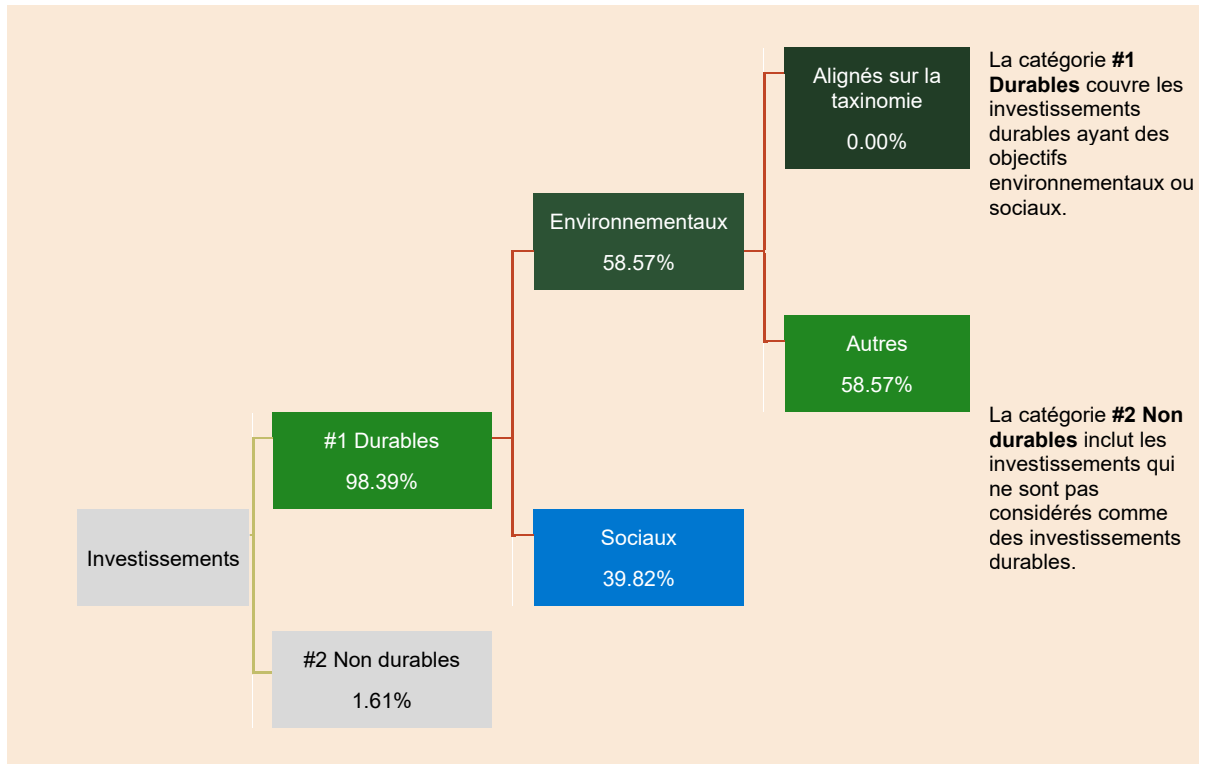
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	50.97%
Industrie pharmaceutique	7.70%
Énergie et eau	4.70%
Services divers	3.63%
Immobilier	3.46%
Obligations d'États, Provinces et communes	2.79%
Électrotechnique	2.58%
Industrie automobile	2.34%
Fonds d'investissement	2.29%
Biens de consommation divers	2.10%
Télécommunication	1.91%
Matériaux de construction	1.60%
Chimie	1.53%
Assurance	1.26%
Industries d'emballage	1.23%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

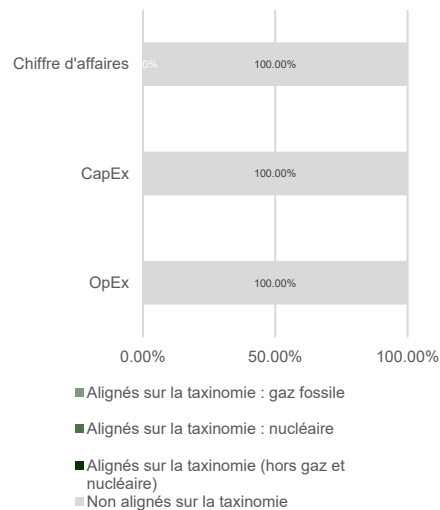
Les **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

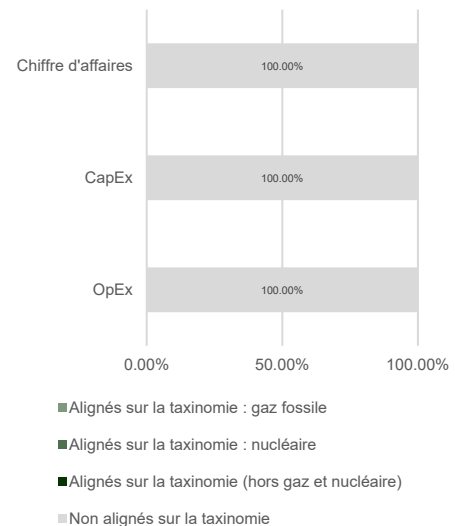
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 58,57 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 39,82 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,61 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 34,39 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 53,32 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 27,67 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 55,34, soit 6,75 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs affichant un profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur de l'automobile et des pièces détachées dont le profil ESG s'améliore, et s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des biens et services industriels dont le profil ESG se détériore.

Le produit financier vise à investir au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 16,01 % de son actif net dans des obligations vertes.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté.

Le produit financier a atteint son objectif en continuant à participer activement sur les marchés des obligations vertes. En particulier, le produit financier a investi dans des obligations vertes émises par les secteurs de la banque, des produits chimiques, de l'immobilier ou par des émetteurs domestiques.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 60.24% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 39.77% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de son indice de référence.
- Obligations vertes : investissement d'au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;
- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam
- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	28.72	57.39	
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.84	54.68	
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	26.71%		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	19.41	65.84
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.03	55.68
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2023	15.45%	
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	21.39	69.83

Indicateurs de durabilité	Année	Portfeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.06	55.73

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	100.00%	99.22%	98.64%
#2 Non durables	0.00%	0.78%	1.16%
Environnementaux	60.24%	57.46%	54.05%
Sociaux	39.77%	41.76%	44.59%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	60.24%	57.46%	54.05%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

19 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 97 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 20 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 46 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 30 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	15,357.59	46.32%	47.23%
Émissions de GES de niveau 2	7,193.01	46.32%	47.23%
Émissions totales de GES	22,550.59	46.32%	47.23%
2 - Empreinte carbone	28.72	46.32%	47.23%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	59.39	46.32%	47.23%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.48%	46.57%	47.23%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	73.69%	73.69%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.77%	63.42%	73.66%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	73.69%	73.69%
15 - Intensité de GES	176.09	22.10%	22.10%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	22.24%	22.24%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Espagne 0.00 21-27 31/01u	Obligations d'États, Provinces et communes	2.68%	Espagne
Italie Buoni Poliennali 3.80 23-26 15/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	2.62%	Italie
Espagne 5.90 11-26 30/07a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.69%	Espagne
Bonos Y Oblig D 2.5000 24-27 31/05a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.52%	Espagne
Espagne 2.8 23-26 31/05a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.45%	Espagne
Italie 4.50 10-26 01/03s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.31%	Italie
Italie 2.10 19-26 15/07s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.27%	Italie
Italie 1.10 22-27 01/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.27%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 3.5% 15-01-26	Obligations d'États, Provinces et communes	1.02%	Italie
Italie 0.85 19-27 15/01s	Obligations d'États, Provinces et communes	0.94%	Italie
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	0.92%	Luxembourg
Italie Buoni Polienna 3.85 23-26 15/09s	Obligations d'États, Provinces et communes	0.89%	Italie
Rentokil Initial Plc 0.8750 19-26 30/05a	Services divers	0.89%	Royaume-Uni
Bank Of Nova Scotia 3.5 24-29 17/04a	Banques et autres institutions financières	0.88%	Canada
Vestas Wind Systems A 4.125 23-26 15/06a	Énergie et eau	0.85%	Danemark

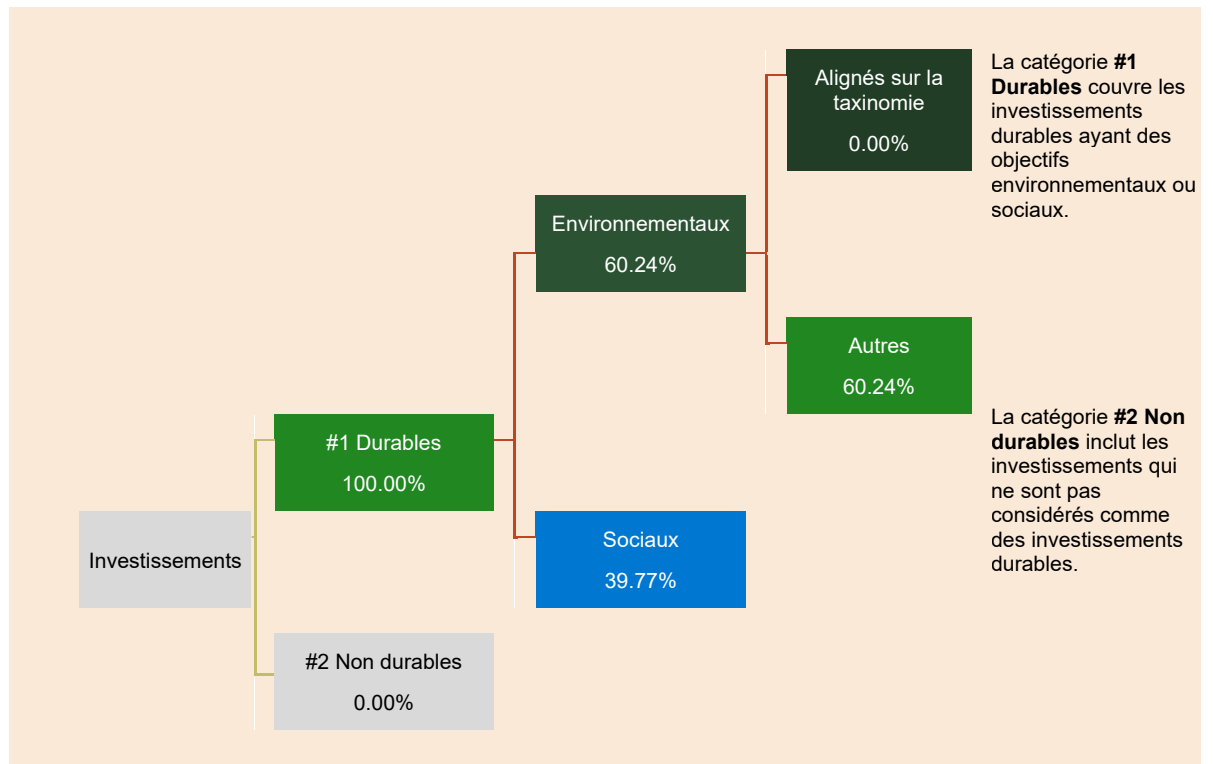
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	46.07%
Obligations d'États, Provinces et communes	22.18%
Télécommunication	3.50%
Immobilier	2.83%
Supranational Organisations	2.62%
Électronique et semi-conducteurs	2.47%
Énergie et eau	2.42%
Industrie pharmaceutique	2.42%
Assurance	1.93%
Électrotechnique	1.86%
Services divers	1.80%
Internet et services d'Internet	1.78%
Biens de consommation divers	1.34%
Fonds d'investissement	0.92%
Art graphique, maison d'édition	0.90%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

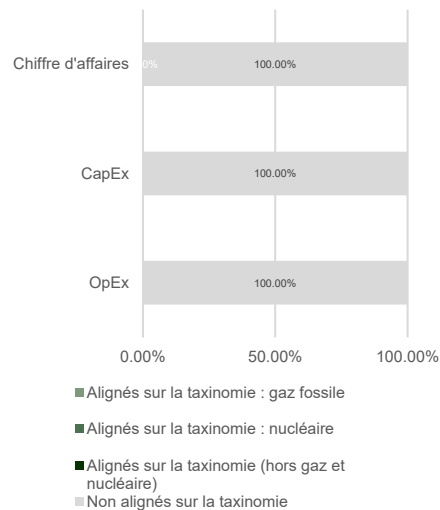
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

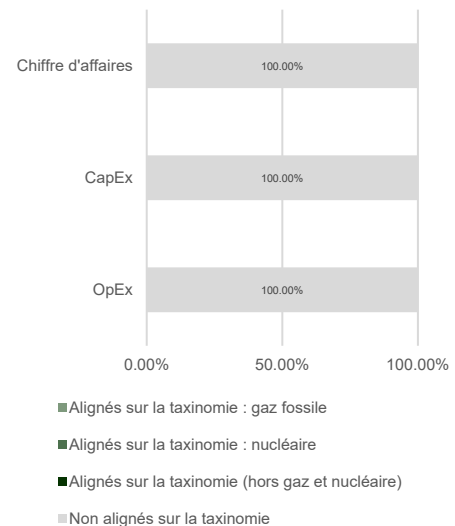
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 60,24 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 39,77 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 28,72 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 49,95 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 56,84, soit 3,95 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.

Le produit financier vise à investir au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes.

Le produit financier a investi 26,71 % de son actif net dans des obligations vertes.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté.

Le produit financier a atteint son objectif en continuant à participer activement sur les marchés des obligations vertes. En particulier, le produit financier a investi dans des obligations vertes émises par les secteurs de la banque, des REIT diversifiées, de l'assurance, des REIT de bureaux, des services publics ou des entités supranationales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 60.90% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 36.43% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

Obligations vertes : investissement d'au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;

- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	30.41	98.93	
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	55.04	48.53	
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	31.77%		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	22.23	122.30
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	54.20	49.63
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2023	17.86%	
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	14.20	122.98

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	54.89	49.63
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2022	17.03%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.32%	96.25%	95.17%
#2 Non durables	2.64%	3.75%	4.05%
Environnementaux	60.90%	53.95%	53.76%
Sociaux	36.43%	42.31%	41.41%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	60.90%	53.95%	53.76%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

15 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique <https://www.cdp.net/fr/>, qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 72 émetteurs de produits financiers ciblés, 99 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 14 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 36 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 16 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	1,977.93	29.73%	30.14%
Émissions de GES de niveau 2	789.81	29.73%	30.14%
Émissions totales de GES	2,767.74	29.73%	30.14%
2 - Empreinte carbone	30.41	29.73%	30.14%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	72.40	29.73%	30.14%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.91%	28.74%	30.11%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	40.37%	40.37%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.99%	34.64%	40.35%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	40.37%	40.37%
15 - Intensité de GES	244.62	23.64%	24.35%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	33.53%	33.56%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Banque European D Investissement Bei 4.375% 10-10-	Organisations supranationales	3.72%	Luxembourg
Republique Federale D Allemagne 2.3% 15-02-33	Obligations d'États, Provinces et communes	3.14%	Allemagne
Intl Bk 2.25 22-29 19/01a	Organisations supranationales	2.82%	États-Unis
Banque Europ Invest 3.75 23-33 14/02s	Organisations supranationales	2.72%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Impact Z C	Fonds d'investissement	2.14%	Luxembourg
Europ.invest.bk 2.15 07-27 18/01s	Organisations supranationales	1.79%	Luxembourg
Intl Finance Corp Ifc 7.0% 20-07-27	Organisations supranationales	1.76%	États-Unis
États-Unis Treasu 4.125 24-29 31/03s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.56%	États-Unis
États-Unis Treasu 4.125 23-28 31/07s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.35%	États-Unis
Japon 0.005 22-24 01/10s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.35%	Japon
États-Unis Treasury Notebond 4.25% 15-11-34	Obligations d'États, Provinces et communes	1.33%	États-Unis
Kfw 0.00 21-31 15/09u	Banques et autres institutions financières	1.27%	Allemagne
Japon 0.40 15-25 20/06s	Obligations d'États, Provinces et communes	1.23%	Japon
États-Unis Treasury Notebond 3.5% 30-09-26	Obligations d'États, Provinces et communes	1.18%	États-Unis
European Bank For Re 4.25 21-28 07/02a	Organisations supranationales	1.12%	Royaume-Uni

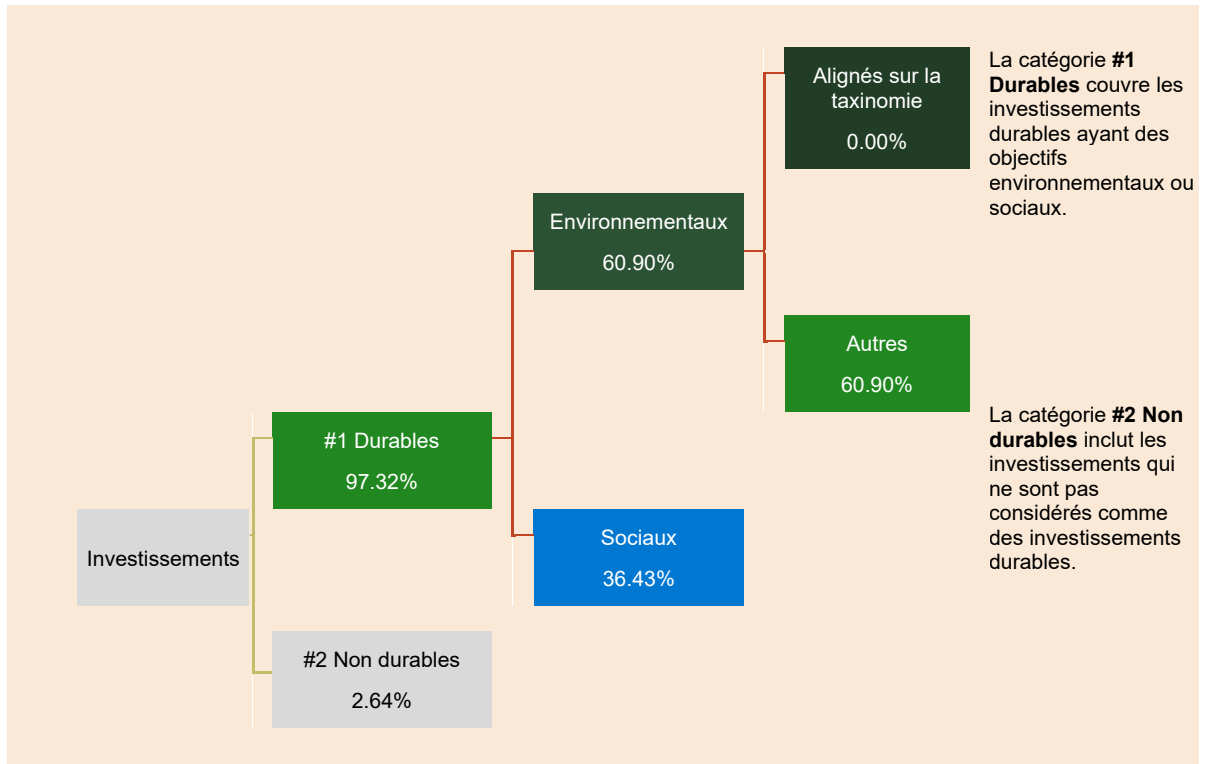
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	31.71%
Banques et autres institutions financières	30.00%
Supranational Organisations	15.56%
Fonds d'investissement	2.37%
Industrie pharmaceutique	2.29%
Télécommunication	1.95%
Biens de consommation divers	1.55%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.36%
Immobilier	1.30%
Électrotechnique	1.15%
Assurance	1.06%
Chimie	0.76%
Électronique et semi-conducteurs	0.74%
Services divers	0.73%
Construction de machines et appareils	0.58%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

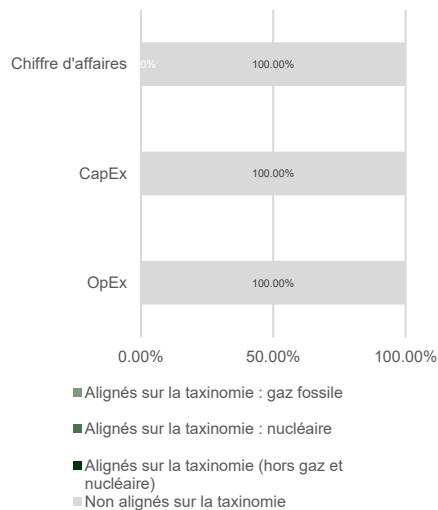
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

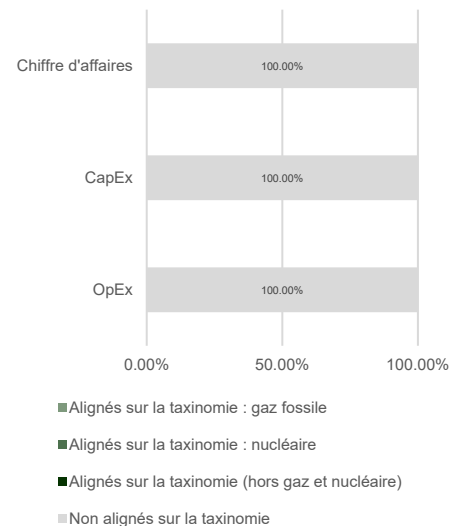
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 60,9 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 36,43 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,64 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 30,41 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 69,27 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 55,04, soit 13,4 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté de 1,54 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.

Le produit financier vise à investir au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes.

Le produit financier a investi 31,77 % de son actif net dans des obligations vertes.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté.

Le produit financier a atteint son objectif en continuant à participer activement sur les marchés des obligations vertes. En particulier, le produit financier a investi dans des obligations vertes émises par les secteurs de l'automobile et des pièces détachées, de la banque, des produits de construction, des télécommunications, des services publics ou des émetteurs souverains et supranationaux étrangers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 39.64%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 58.80%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable est mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes ;

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	42.13	131.03	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.06	50.04	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	38.39	176.03
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.30	50.10
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	28.22	176.98
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	56.47	48.44

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	98.44%	96.16%	93.60%
#2 Non durables	1.56%	3.84%	1.59%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Environnementaux	39.64%	34.26%	32.75%
Sociaux	58.80%	61.91%	60.85%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	39.64%	34.26%	32.75%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

6 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 54 émetteurs de produits financiers ciblés, 87 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 9 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 9 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail,

environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	387.99	92.91%	92.91%
Émissions de GES de niveau 2	225.72	92.91%	92.91%
Émissions totales de GES	613.71	92.91%	92.91%
2 - Empreinte carbone	42.13	92.91%	92.91%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	141.05	92.91%	92.91%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.27%	92.91%	92.91%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.44%	98.44%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	35.52%	94.45%	98.45%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.44%	98.44%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Alibaba Group Holding Cv 24-31 01/06s	Internet et services d'Internet	4.42%	Chine
Ping An Assurance Group Company Of Chine 0.875% 22	Assurance	3.60%	Chine
Akamai Techno Cv 0.375 19-27 01/09s	Internet et services d'Internet	3.41%	États-Unis
Dexcom 0.25% 15-11-25 Cv	Industrie pharmaceutique	2.92%	États-Unis
Stmicroelectronic Cv 0.0001 17-27 04/08s	Électronique et semi-conducteurs	2.91%	Singapour
Deutsche Post Ag Cv 0.05 17-25 30/06a	Transport	2.76%	Allemagne
Ventas Realty Lp 3.75 24-26 01/06s	Immobilier	2.40%	États-Unis
American Water Capital 3.625% 15-06-26	Énergie et eau	2.37%	États-Unis
Veolia Environnement Cv 0.00 19-25 01/01u	Énergie et eau	2.28%	France
Iberdrola Finanzas S 0.8 22-27 07/12s	Banques et autres institutions financières	2.25%	Espagne
Nextera Energy Ca Cv 3.0 24-27 01/03s	Énergie et eau	2.17%	États-Unis
Meituan Cv 0.00 21-27 27/04u0 21-27 27/04u	Internet et services d'Internet	2.15%	Chine
Wendel Cv 2.625 23-26 27/03a	Banques et autres institutions financières	2.11%	France
Global Payments Cv 1.5 24-31 01/03s	Internet et services d'Internet	2.07%	États-Unis
Digital Realty Trust Lp 1.875% 15-11-29	Banques et autres institutions financières	1.99%	États-Unis

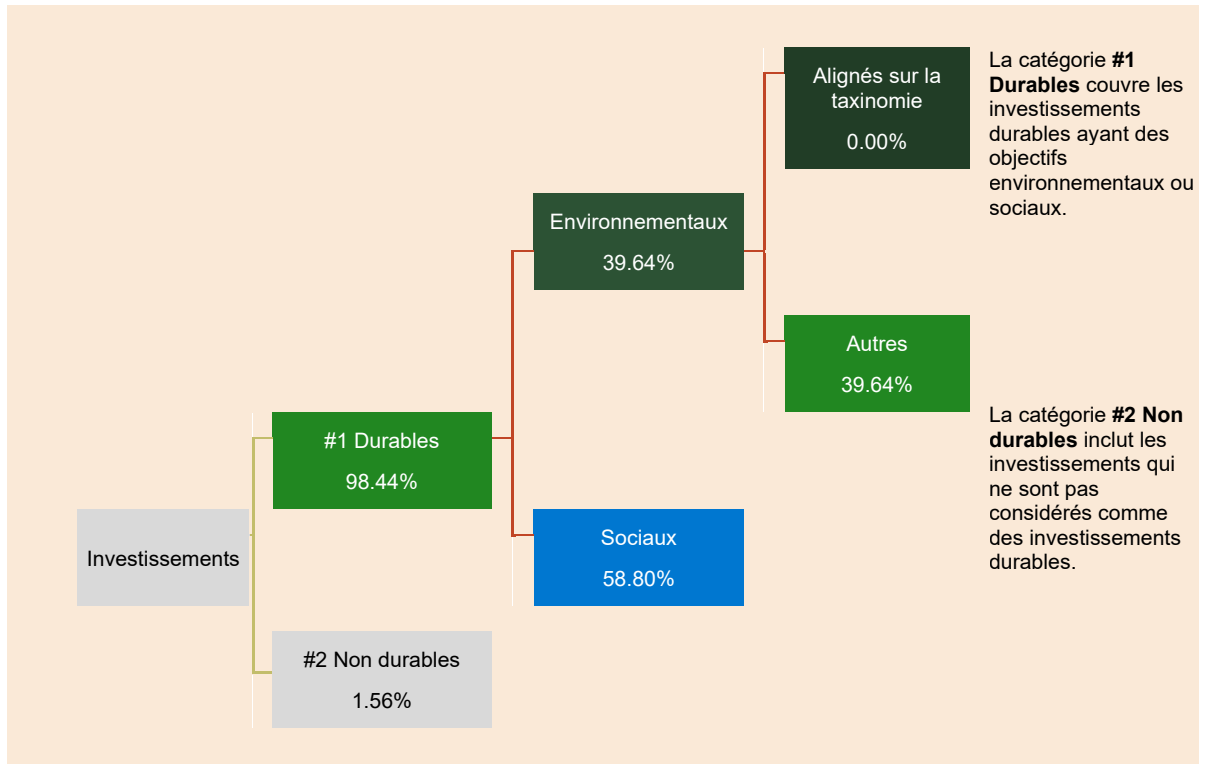
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	25.04%
Banques et autres institutions financières	13.34%
Immobilier	9.23%
Électronique et semi-conducteurs	9.09%
Énergie et eau	6.22%
Biotechnologie	5.20%
Articles de bureaux et ordinateurs	3.78%
Assurance	3.60%
Industrie pharmaceutique	3.12%
Institutions non classifiables	2.84%
Transport	2.76%
Industrie automobile	2.60%
Télécommunication	2.53%
Restauration, industrie hôtelière	2.39%
Construction de machines et appareils	1.96%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

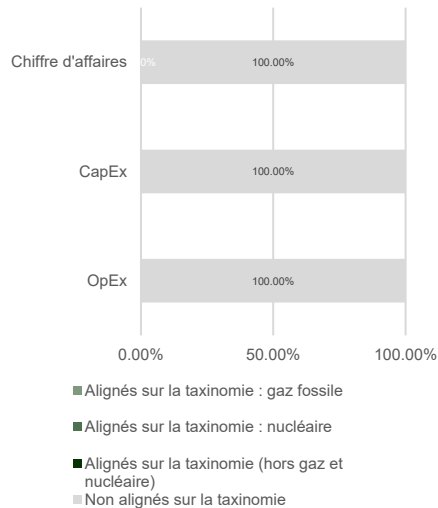
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

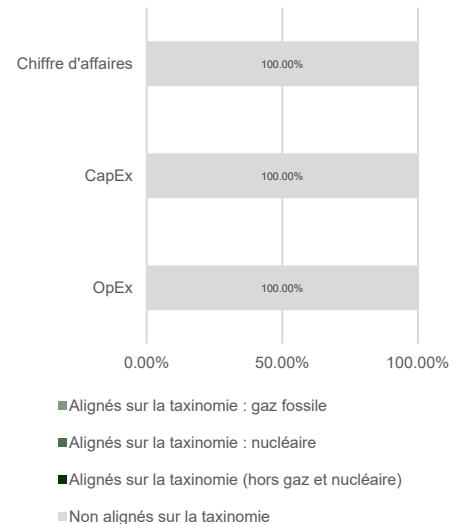
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 39,64 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 58,8 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,56 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 42,13 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 67,85 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 56,06, soit 12,02 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 41.49%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 52.46%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable est mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes ;

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	72.67	236.88	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	53.97	46.55	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	95.94	223.79
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	53.12	46.03
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	81.14	223.95
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	51.89	45.50

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	93.95%	87.10%	82.83%
#2 Non durables	5.92%	12.90%	15.78%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Environnementaux	41.49%	37.72%	33.09%
Sociaux	52.46%	49.38%	49.74%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	41.49%	37.72%	33.09%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

8 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 36 émetteurs de produits financiers ciblés, 89 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 12 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 2 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail,

environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	49,532.45	72.42%	77.45%
Émissions de GES de niveau 2	18,587.59	72.42%	77.45%
Émissions totales de GES	68,120.05	72.42%	77.45%
2 - Empreinte carbone	72.67	72.42%	77.45%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	127.28	72.42%	77.45%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.71%	69.23%	77.44%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	91.81%	92.31%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	35.72%	73.14%	92.38%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	91.81%	92.31%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Money Market Euro V Eur Acc	Fonds d'investissement	5.67%	Luxembourg
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	4.58%	Luxembourg
Tenet Soins de santé Corp 5.125 19-27 01/11s	Soins de santé	3.30%	États-Unis
Belron Finance 5.75% 15-10-29	Banques et autres institutions financières	2.41%	Royaume-Uni
Avantor Funding Inc 2.625 20-25 06/11s	Banques et autres institutions financières	2.39%	États-Unis
Iliad Holding Sas 7.0% 15-04-32	Banques et autres institutions financières	2.35%	France
Prime Security Servic 5.75 19-26 15/04s	Banques et autres institutions financières	2.33%	États-Unis
Vodafone Group 6.25% 02-10-24	Télécommunication	2.31%	Royaume-Uni
Nidda Soins de santé Holdi 7.5 22-26 21/08s	Soins de santé	2.15%	Allemagne
Darling Ingredi 6.0000 22-30 15/06s	Énergie et eau	2.09%	États-Unis
Star Parent Inc 9.00 23-30 01/10s	Banques et autres institutions financières	1.86%	États-Unis
Post 6.375% 01-03-33	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.78%	États-Unis
Energias De Portugal Edp 4.625% 16-09-54	Banques et autres institutions financières	1.72%	Portugal
Jazz Securities Dac 4.375 21-29 15/01s	Banques et autres institutions financières	1.69%	États-Unis

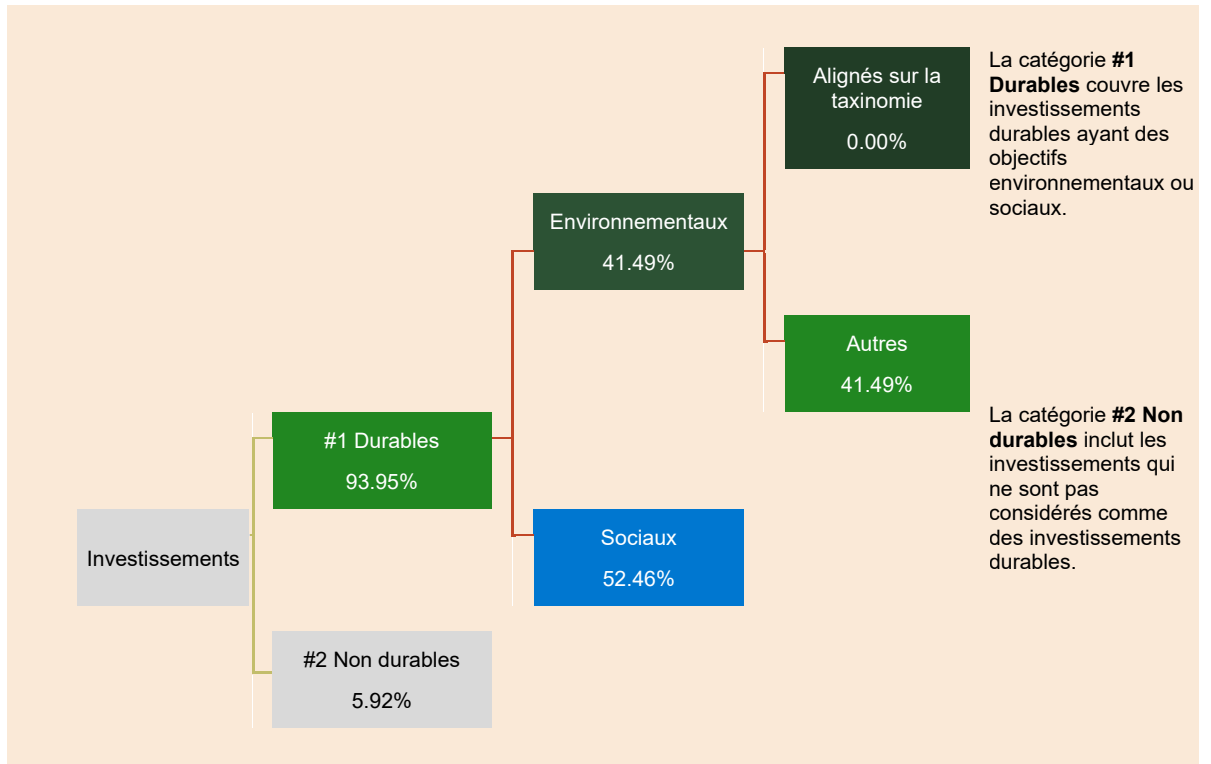
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	30.30%
Soins de santé	11.18%
Énergie et eau	11.06%
Télécommunication	9.01%
Fonds d'investissement	5.30%
Électrotechnique	5.25%
Services divers	3.90%
Internet et services d'Internet	3.08%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.47%
Chimie	2.36%
Biotechnologie	2.19%
Industrie pharmaceutique	2.15%
Industries d'emballage	1.53%
Papier et bois	1.40%
Matériaux de construction	1.25%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

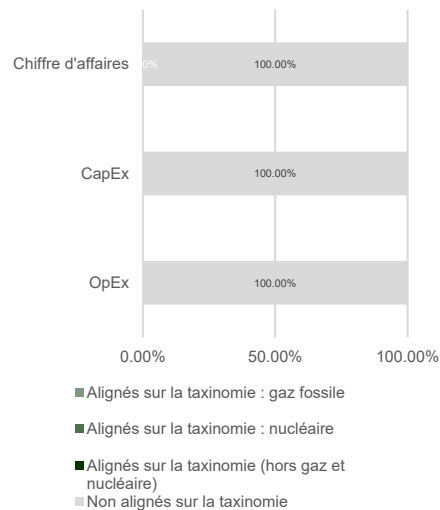
Les **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

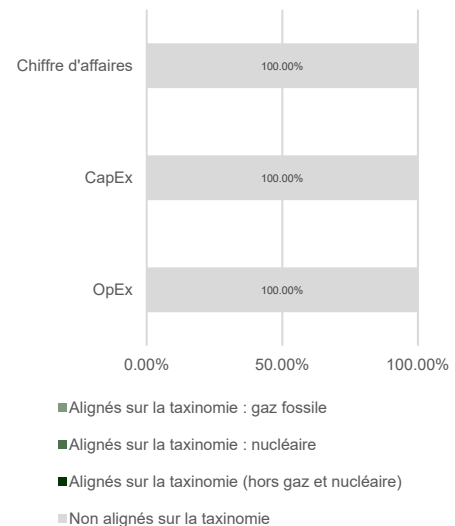
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomie de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 41,49 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 52,46 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 5,92 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 72,67 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 69,32 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 24,26 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 53,97, soit 15,95 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier a augmenté de 1,6 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 71.31% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 26.51% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Contribution positive aux objectifs de développement durable des Nations Unies : le Compartiment a investi au moins 75 % de son actif net total dans des obligations vertes, sociales ou durables, telles que définies par les normes internationales comme, par exemple, les Principes applicables aux obligations vertes, maintenus par l'International Capital Market Association (ICMA), la norme des obligations vertes européennes (« EU Green Bond Standard ») ou les Principes applicables aux obligations sociales, également développés par l'ICMA.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

En investissant principalement dans des obligations dont le produit sera utilisé pour contribuer à un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), dont l'ODD 13 Lutte contre les changements climatiques, le Compartiment génère ainsi un impact positif sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Investissements en obligations vertes, sociales et durables - Minimum 75 % des actifs sous gestion	89.95%		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.82%	97.99%	94.62%
#2 Non durables	2.18%	2.01%	5.09%
Environnementaux	71.31%	70.05%	68.89%
Sociaux	26.51%	27.94%	25.73%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	71.31%	70.05%	68.89%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative (<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

14 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique (<https://www.cdp.net/fr/>), qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 63 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 15 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 30 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 18 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	615.90	22.17%	22.81%
Émissions de GES de niveau 2	153.91	22.17%	22.81%
Émissions totales de GES	769.82	22.17%	22.81%
2 - Empreinte carbone	36.09	22.17%	22.81%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	61.62	22.17%	22.81%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.91%	22.33%	22.81%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	60.35%	60.35%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.08%	49.94%	60.30%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	60.35%	60.35%
15 - Intensité de GES	218.87	3.19%	4.97%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	25.56%	25.56%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Buoni Poliennal 1.50 21-45 30/04s	Obligations d'États, Provinces et communes	3.19%	Italie
Espagne 1 21-42 30/07a	Obligations d'États, Provinces et communes	2.92%	Espagne
France 1.75 16-39 25/06a	Obligations d'États, Provinces et communes	2.81%	France
Allemagne 1.3 22-27 15/10a	Obligations d'États, Provinces et communes	2.57%	Allemagne
European Union 0.4 21-37 04/02a	Organisations supranationales	2.53%	-
Irlande 1.35 18-31 18/03a	Obligations d'États, Provinces et communes	2.03%	Irlande
Allemagne 0.00 21-50 15/08u	Obligations d'États, Provinces et communes	1.85%	Allemagne
Belgique 1.25 18-33 22/04a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.74%	Belgique
Pays-Bas 0.50 19-40 15/01a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.60%	Pays-Bas
Council Of Europe 1.00 22-29 13/04a	Organisations supranationales	1.39%	France
Iberdrola Finanzas 3.375 22-32 22/11a	Banques et autres institutions financières	1.37%	Espagne
Bng Bank N.v. 2.75 24-34 11/01a	Banques et autres institutions financières	1.34%	Pays-Bas
Enel Finance Intl 0.5 21-30 17/06a	Banques et autres institutions financières	1.30%	Pays-Bas
Abn Amro Bank 0.5 21-29 23/09a	Banques et autres institutions financières	1.28%	Pays-Bas
Vodafone Group 0.90 19-26 24/11a	Télécommunication	1.28%	Royaume-Uni

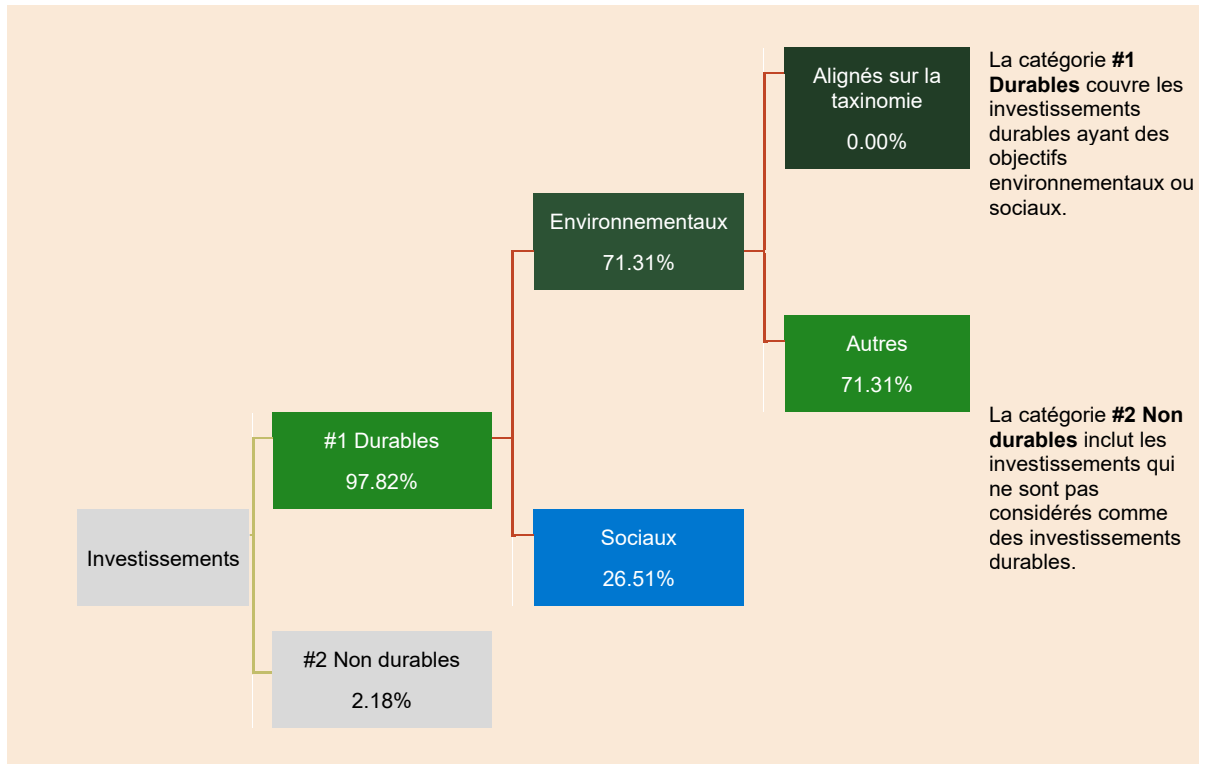
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	41.28%
Obligations d'États, Provinces et communes	25.07%
Supranational Organisations	5.12%
Télécommunication	4.04%
Immobilier	3.32%
Industrie pharmaceutique	2.63%
Assurance	2.57%
Énergie et eau	2.03%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.60%
Services divers	1.57%
Biens de consommation divers	1.43%
Électrotechnique	1.15%
Électronique et semi-conducteurs	1.13%
Autres	1.04%
Industrie automobile	0.97%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

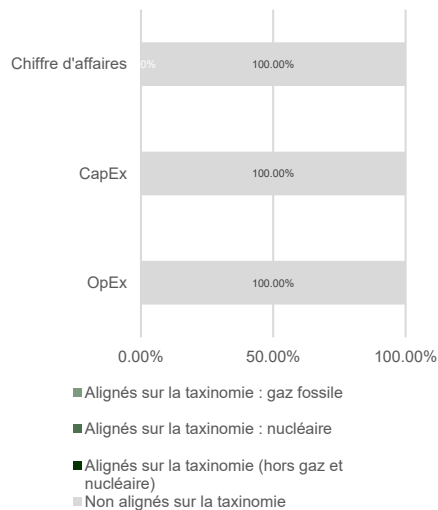
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

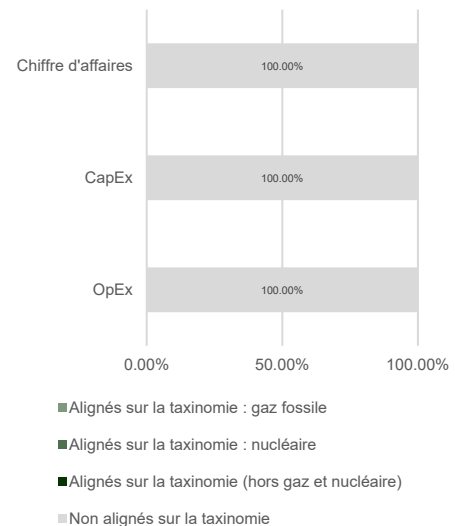
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 71,31 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 26,51 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,18 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à investir au moins 75 % de son actif net dans des obligations vertes, sociales ou durables.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 89,95 % de son actif net dans des obligations vertes.

Le produit financier a atteint son objectif en continuant à participer activement sur les marchés des obligations vertes, sociales ou durables. En particulier, le produit financier a investi dans les secteurs de l'automobile et des pièces détachées, de la banque, de la construction et des matériaux, de la technologie, des télécommunications et des services publics.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

5493008P0C6OS6EDT327

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 53.81%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 43.76%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide de l'indicateur de durabilité suivant :

- Empreinte carbone : le Compartiment avait une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence du fonds.

En outre, l'indicateur suivant a été surveillé soit directement pour les investissements en lignes directes, soit indirectement dans les OPCVM/OPC sous-jacents gérés par Candriam :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de son indice de référence.

Le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	28.73	58.88	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2023	31.49	72.51
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2022	27.15	74.50

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.57%	96.16%	93.61%
#2 Non durables	2.42%	3.84%	5.85%
Environnementaux	53.81%	52.92%	49.93%
Sociaux	43.76%	43.24%	43.68%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	53.81%	52.92%	49.93%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Vu que le produit financier actuel n'investit que dans des fonds, pour toute information relative à l'engagement associé, Candriam vous invite à consulter les rapports annuels des fonds investis. La politique d'engagement de Candriam est accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les entreprises de production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les

émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	1,714.66	51.61%	52.45%
Émissions de GES de niveau 2	852.38	51.61%	52.45%
Émissions totales de GES	2,567.05	51.61%	52.45%
2 - Empreinte carbone	28.73	51.61%	52.45%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements*	73.17	51.64%	52.45%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.48%	51.08%	52.45%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	66.97%	67.04%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	38.61%	57.92%	67.04%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	66.97%	67.04%
15 - Intensité de GES	202.74	20.06%	20.74%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	23.23%	23.31%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Bond Euro Z C	Fonds d'investissement	19.08%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term Z C	Fonds d'investissement	18.79%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z C	Fonds d'investissement	12.14%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Us Z C	Fonds d'investissement	11.32%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global Z C	Fonds d'investissement	8.61%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	3.62%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	3.49%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Quant Europe Z C	Fonds d'investissement	3.37%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global High Yield Z C	Fonds d'investissement	2.65%	Luxembourg
Allemagne 0.00 22-27 16/04u	Obligations d'États, Provinces et communes	1.38%	Allemagne
Allemagne 2.50 12-44 04/07a	Obligations d'États, Provinces et communes	1.32%	Allemagne
Candriam Sustainable Equity Japon Z C	Fonds d'investissement	1.20%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Climate Action Z C	Fonds d'investissement	1.12%	Luxembourg
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free Z C	Fonds d'investissement	1.04%	Luxembourg
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	1.03%	Luxembourg

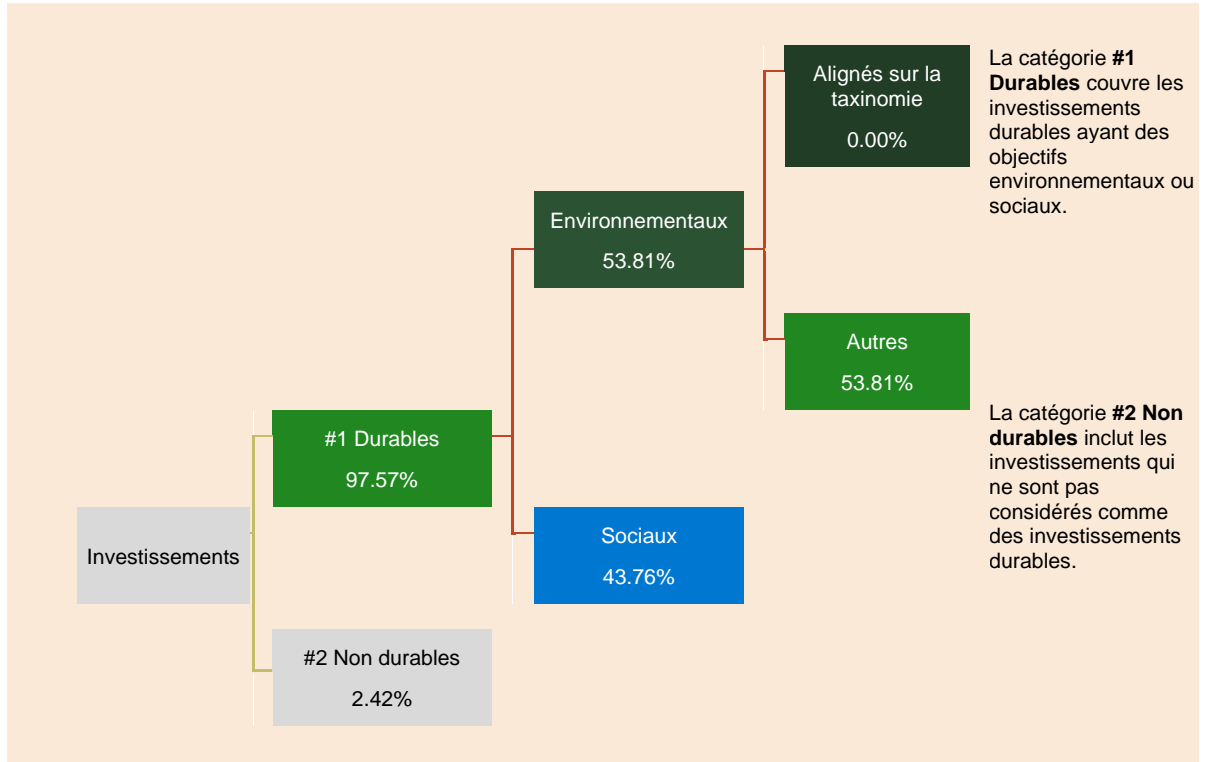
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement	89.87%
Obligations d'États, Provinces et communes	5.67%
Banques et autres institutions financières	1.11%
Immobilier	0.88%
Industrie automobile	0.80%
Assurance	0.45%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

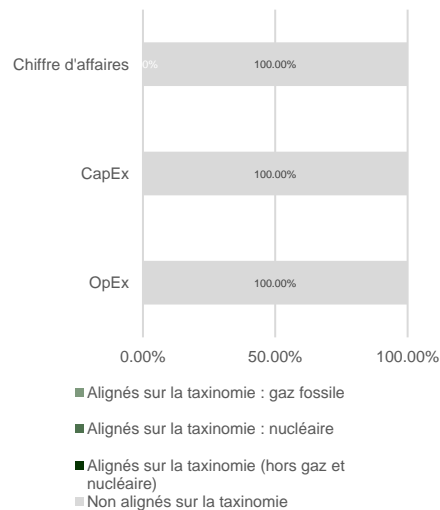
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

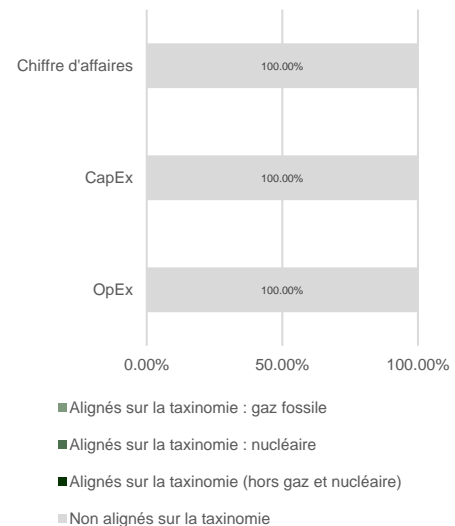
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 53,81 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 43,76 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,42 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 28,73 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 51,21 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 8,78 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 29.81% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 68.26% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide de l'indicateur de durabilité suivant :

- Le Compartiment a investi dans un portefeuille de sociétés dont au moins 30 % du chiffre d'affaires moyen pondéré sont liés à des activités qui facilitent la fourniture de services essentiels (eau potable, assainissement, soins de santé, nutrition, etc.) et/ou celle de produits/services contribuant au développement des enfants (éducation, inclusion financière, sports/loisirs, etc.) ;

- s'assurer qu'au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles étaient affectés à des activités contribuant au développement des enfants et/ou à répondre à leurs besoins essentiels ;

- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies ;

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam ;

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Le Compartiment a un objectif social spécifique. Il n'a pas pour objectif de réduire les émissions de carbone.

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Enfants - Exposition - Entreprise (au niveau du fonds) - Au minimum 30 % de l'exposition est liée à des activités commerciales alignées sur le thème	0.51		
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	55.18	49.83	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	55.46	50.98
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	54.85	50.36

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	98.07%	96.44%	95.78%
#2 Non durables	1.93%	3.56%	4.22%
Environnementaux	29.81%	18.76%	20.47%
Sociaux	68.26%	77.68%	75.32%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	29.81%	18.76%	20.47%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 46 réunions : pour 95,65 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 8, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (350 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 18 résolutions au total, dont 83,33 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 5 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

4 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 32 émetteurs de produits financiers ciblés, 88 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 8 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 3 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des

objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	599.98	98.07%	98.07%
Émissions de GES de niveau 2	441.07	98.07%	98.07%
Émissions totales de GES	1,041.04	98.07%	98.07%
2 - Empreinte carbone	19.12	98.07%	98.07%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	48.07	98.07%	98.07%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	98.07%	98.07%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.07%	98.07%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.01%	94.47%	98.07%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.07%	98.07%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	7.61%	États-Unis
Stride - Registered Shs	Soins de santé	4.13%	États-Unis
Gen Digital Inc	Internet et services d'Internet	3.79%	États-Unis
Essilorluxottica Sa	Industrie pharmaceutique	3.60%	France
Tetra Tech Inc	Services environnementaux et recyclage	3.33%	États-Unis
Informa Plc	Art graphique, maison d'édition	3.09%	Royaume-Uni
Hoya Corp	Électronique et semi-conducteurs	2.93%	Japon
Intertek Group Plc	Textile et habillement	2.91%	Royaume-Uni
Dell Technologies Preferential Share	Banques et autres institutions financières	2.86%	États-Unis
Grand Canyon Education Inc	Internet et services d'Internet	2.83%	États-Unis
Colgate-Palmolive Co	Biens de consommation divers	2.82%	États-Unis
Advanced Drainage	Services environnementaux et recyclage	2.75%	États-Unis
Danone Sa	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.71%	France
Hca Inc	Soins de santé	2.68%	États-Unis

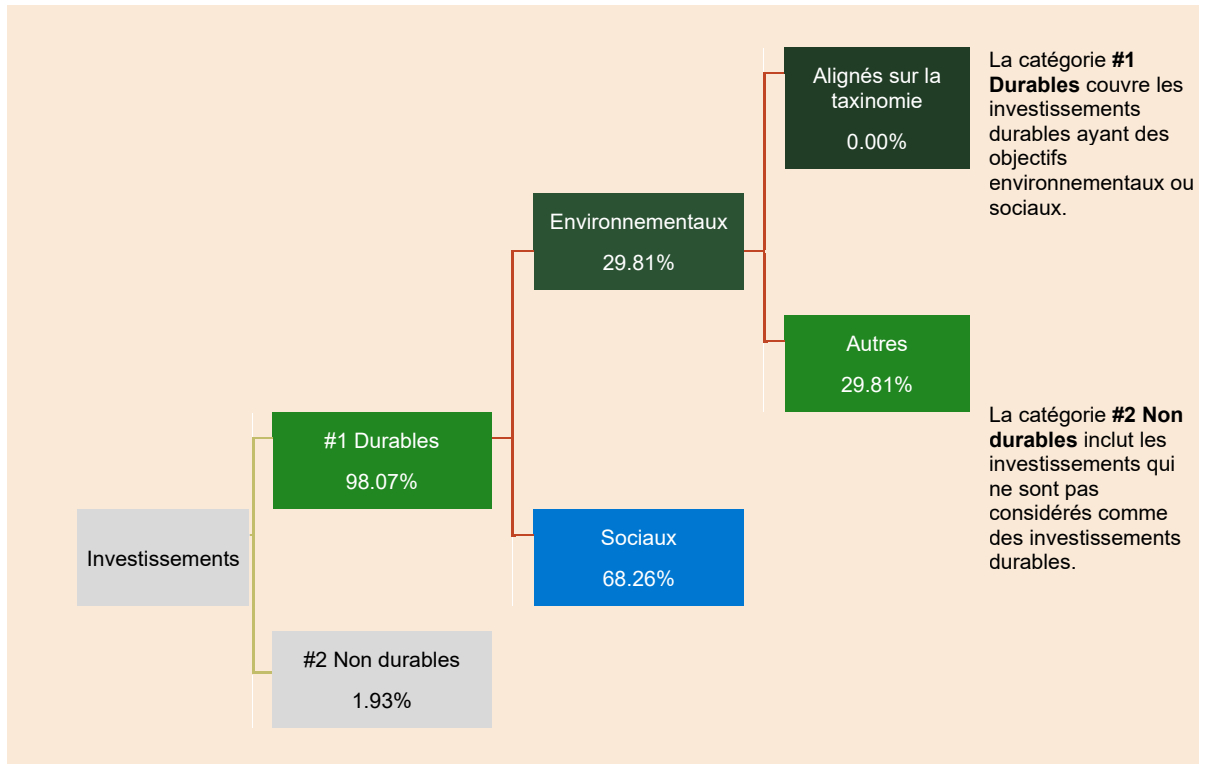
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	15.44%
Banques et autres institutions financières	14.59%
Soins de santé	10.90%
Industrie pharmaceutique	9.77%
Art graphique, maison d'édition	7.17%
Services environnementaux et recyclage	6.08%
Biens de consommation divers	5.60%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.65%
Énergie et eau	4.25%
Construction de machines et appareils	3.11%
Textile et habillement	2.94%
Électronique et semi-conducteurs	2.93%
Restauration, industrie hôtelière	2.57%
Services divers	2.29%
Articles de bureaux et ordinateurs	2.07%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

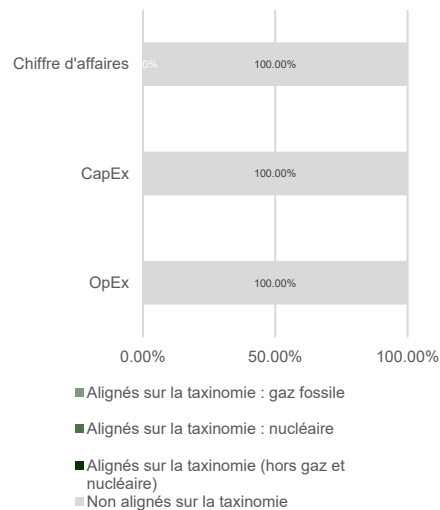
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

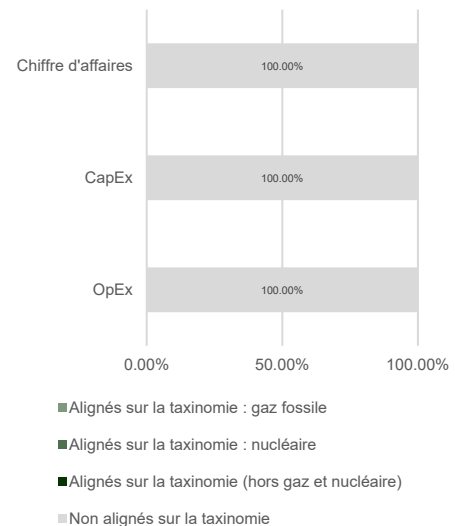
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 29,81 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 68,26 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,93 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier a pour objectif d'atteindre une exposition d'au moins 30 % aux activités commerciales associées à la thématique de la stratégie.

Au cours de la période, le produit financier a affiché une exposition de 51,11 % au thème.

Comparativement au précédent exercice, l'exposition thématique du produit financier est supérieure à 3 %.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une part plus élevée des investissements à des émetteurs plus fortement exposés à la thématique.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 55,18, soit 10,74 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 64.39% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 33.09% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- un alignement général du portefeuille avec un scénario de température égale ou inférieure à 2,5 degrés. Étant donné l'évolution au fil du temps de la disponibilité et de la fiabilité des données sur le climat, le Compartiment cherche à s'aligner avec un scénario de température inférieure ou égale à 2 degrés d'ici le 1er janvier 2025 ;

- investissement d'une part plus importante du total des actifs sous gestion dans des sociétés à forte participation que l'indice de référence du Compartiment. Les entreprises à forte participation sont définies par le règlement européen « Benchmark » concernant les indices de référence climatiques comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris ;

- Les entreprises éligibles affichaient un score de circularité d'au moins 5 (sur une échelle de 1 à 10).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Dans le cadre de l'engagement de Candriam à l'égard de la NZAI, le Compartiment visait à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et aux objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, au niveau du Compartiment, cet alignement est quantifié au moyen d'un indicateur de température.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2.22		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	74.56%	61.12%	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2023	2.38	
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2022	2.49	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.48%	95.32%	92.84%
#2 Non durables	2.52%	4.68%	7.16%
Environnementaux	64.39%	61.62%	61.56%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Sociaux	33.09%	33.70%	31.28%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	64.39%	61.62%	61.56%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 54 réunions : pour 96,3 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 4, que Candriam a soutenues à 75 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (358 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 20 résolutions au total, dont 75 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 4 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

8 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 54 émetteurs de produits financiers ciblés, 96 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 5 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 23 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 7 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des

objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	16,984.07	97.12%	97.74%
Émissions de GES de niveau 2	5,440.94	97.12%	97.74%
Émissions totales de GES	22,425.01	97.12%	97.74%
2 - Empreinte carbone	59.20	97.12%	97.74%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	162.55	97.12%	97.74%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.03%	95.79%	97.74%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.49%	97.74%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.49%	95.79%	97.74%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.49%	97.74%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	5.46%	États-Unis
Waste Management	Services environnementaux et recyclage	4.69%	États-Unis
Ecolab Inc	Chimie	3.86%	États-Unis
Waste Connections	Services environnementaux et recyclage	3.09%	Canada
Cisco Systems Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	3.02%	États-Unis
Procter & Gamble Co	Biens de consommation divers	2.99%	États-Unis
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	2.67%	Pays-Bas
Tetra Tech Inc	Services environnementaux et recyclage	2.62%	États-Unis
Zebra Technologies -A-	Électronique et semi-conducteurs	2.57%	États-Unis
Cadence Design Systems Inc	Internet et services d'Internet	2.57%	États-Unis
Ball Corp	Industries d'emballage	2.43%	États-Unis
Danone Sa	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.36%	France
Veolia Environnement Sa	Énergie et eau	2.36%	France
Dover Corp	Construction de machines et appareils	2.26%	États-Unis
Novozymes -B-	Chimie	2.20%	Danemark

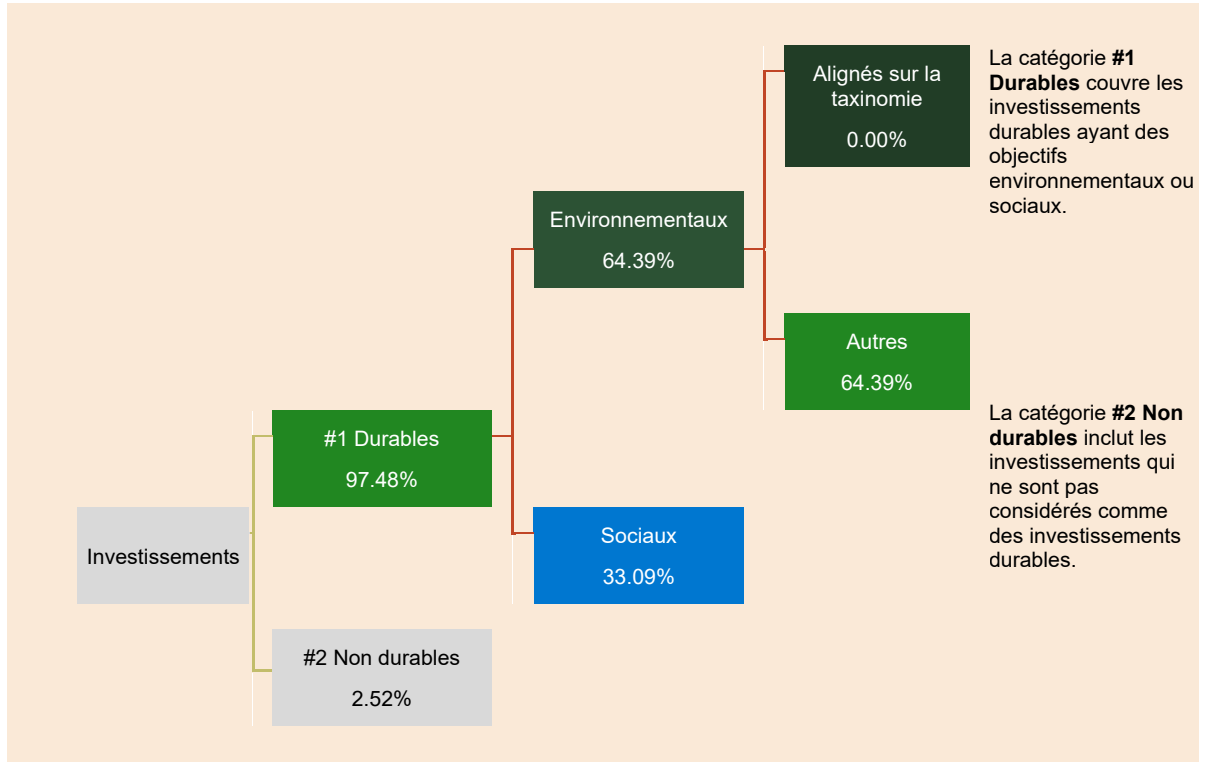
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Services environnementaux et recyclage	15.77%
Internet et services d'Internet	14.67%
Chimie	8.85%
Électronique et semi-conducteurs	8.33%
Construction de machines et appareils	5.88%
Énergie et eau	5.75%
Banques et autres institutions financières	5.51%
Industrie pharmaceutique	4.72%
Biens de consommation divers	4.34%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.96%
Articles de bureaux et ordinateurs	3.02%
Électrotechnique	2.60%
Matériaux de construction	2.55%
Industries d'emballage	2.32%
Distribution, commerce de détail	1.68%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

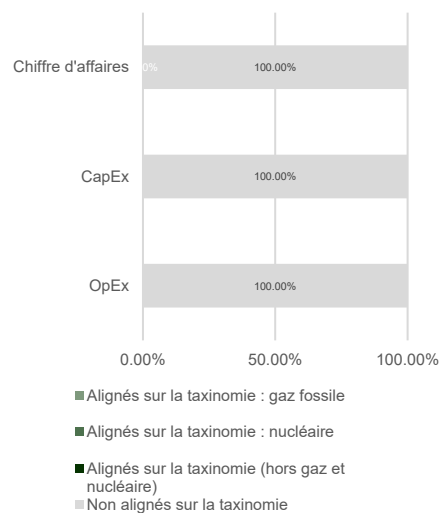
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

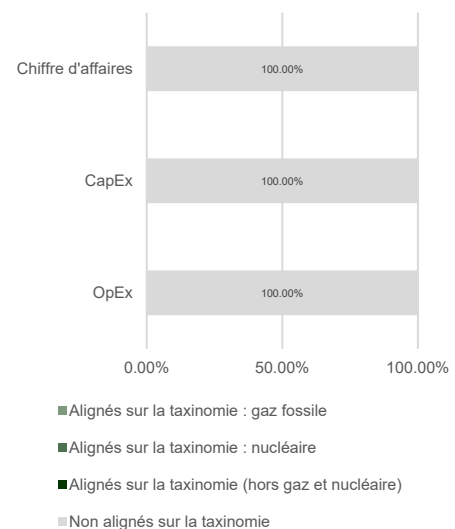
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 64,39 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 33,09 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,52 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à investir principalement dans des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs de l'Accord de Paris, et entend donc proposer un chiffre de température de 2,5 °C ou moins.

Au cours de la période, le produit financier a affiché une température de 2,22 °C.

Comparativement au précédent exercice, la température du produit financier a diminué. En 2025, le portefeuille restera aligné sur un scénario inférieur ou égal à 2 degrés, conformément au prospectus.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le produit financier cherche à investir une plus grande part des actifs sous gestion dans des émetteurs à forte participation, par rapport à l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 74,56 % de son actif net dans des émetteurs à forte participation, soit 21,99 % de plus de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs à forte participation, par rapport à son indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 71.80%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 25.66%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- un alignement général du portefeuille avec un scénario de température égale ou inférieure à 2,5 degrés. Étant donné l'évolution au fil du temps de la disponibilité et de la fiabilité des données sur le climat, le Compartiment cherche à s'aligner avec un scénario de température inférieure ou égale à 2 degrés d'ici le 1er janvier 2025.

- investissement d'une part plus importante du total des actifs sous gestion dans des sociétés à forte participation que l'indice de référence du Compartiment. Les entreprises à forte participation sont définies par le règlement européen « Benchmark » concernant les indices de référence climatiques comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris.

- s'assurer qu'au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles sont affectés à des activités contribuant positivement à la réduction des gaz à effet de serre.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Le compartiment a partiellement contribué positivement aux activités suivantes :

- Atténuation du changement climatique

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Dans le cadre de l'engagement de Candriam à l'égard de la NZAI, le Compartiment visait à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et aux objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, au niveau du Compartiment, cet alignement est quantifié au moyen d'un indicateur de température.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2.14		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	74.69%	61.12%	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2023	2.16	
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2022	2.39	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.46%	96.30%	96.38%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	2.54%	3.70%	3.62%
Environnementaux	71.80%	66.62%	69.77%
Sociaux	25.66%	29.69%	26.61%
Alignés sur la taxinomie	14.37%	13.10%	13.40%
Autres	57.43%	53.52%	56.37%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 61 réunions : pour 93,44 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 7, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (438 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 16 résolutions au total, dont 81,25 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 3 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

15 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 62 émetteurs de produits financiers ciblés, 90 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 8 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 25 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 8 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des

objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	37,384.72	95.39%	97.73%
Émissions de GES de niveau 2	16,767.46	95.39%	97.73%
Émissions totales de GES	54,152.18	95.39%	97.73%
2 - Empreinte carbone	60.11	95.39%	97.73%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	287.71	95.39%	97.73%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7.02%	94.72%	97.74%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.47%	97.73%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.82%	94.27%	97.73%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.47%	97.73%

*Cette PAI ne reflète pas le pourcentage de revenu investi dans le portefeuille, mais le pourcentage d'émetteurs dont une part (même marginale) du revenu est exposée aux combustibles fossiles. Pour pouvoir intégrer les énergies renouvelables et gérer leur intermittence, les entreprises d'électricité, même les plus vertes, doivent conserver une certaine capacité de production de gaz, car les solutions de stockage en sont encore à leurs balbutiements.

À titre d'exemple, NextEra Energy est une entreprise d'énergies propres de premier plan qui a subi une transformation importante depuis ses origines dans le secteur de la production d'énergie traditionnelle pour devenir un acteur majeur des énergies renouvelables. Fondée en 1984 sous le nom de FPL Group, l'entreprise était initialement spécialisée dans la production de combustibles fossiles conventionnels. En 2010, l'entreprise est devenue NextEra Energy dans le cadre d'un changement d'image de marque, afin de refléter son recentrage vers les sources d'énergie propres.

Aujourd'hui, NextEra Energy opère à travers ses principales filiales :

- Florida Power & Light Company (FPL) : Dessert environ 5 millions de comptes clients en Floride, ce qui en fait l'un des plus importants services publics d'électricité à tarifs réglementés aux États-Unis.
- NextEra Energy Resources (NEER) : Conjointement à ses entités affiliées, NEER est le premier producteur mondial d'énergies renouvelables d'origine éolienne et solaire.

En 2023, près de 66 % de la capacité de production de NEER provenaient de l'énergie éolienne, soulignant l'investissement substantiel de la société dans les énergies renouvelables. Malgré ses avancées importantes dans les énergies renouvelables, NextEra Energy continue d'opérer dans les actifs d'énergie traditionnels, notamment le gaz naturel et les centrales nucléaires, afin d'assurer un approvisionnement en énergie fiable. Cette approche équilibrée permet à la société de maintenir sa fiabilité énergétique, tout en étoffant progressivement son portefeuille d'énergies renouvelables.

Par exemple, fin 2023, la capacité totale installée d'Iberdrola était constituée à 67 % d'énergies renouvelables, à 28 % de gaz, et pour le reste, de nucléaire. Dans son assortiment de production pour 2030, l'entreprise a prévu d'utiliser 85 % d'énergies renouvelables, répondant ainsi aux attentes de l'AIE qui préconise une part de 60 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	5.96%	États-Unis
Nextera Energy	Énergie et eau	3.25%	États-Unis
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.20%	Pays-Bas
Waste Connections	Services environnementaux et recyclage	2.96%	États-Unis
Synopsys	Internet et services d'Internet	2.89%	États-Unis
Cadence Design Systems Inc	Internet et services d'Internet	2.67%	États-Unis
Schneider Electric Se	Électrotechnique	2.40%	France
Linde Plc	Banques et autres institutions financières	2.37%	Irlande
Waste Management	Services environnementaux et recyclage	2.30%	États-Unis
Trane Tech - Reg Shs	Construction de machines et appareils	2.29%	États-Unis
Johnson Controls Intl	Biens de consommation divers	2.27%	Irlande
Trimble	Électronique et semi-conducteurs	2.26%	États-Unis
Thermo Fisher Scient Shs	Électronique et semi-conducteurs	2.21%	États-Unis
Tetra Tech Inc	Services environnementaux et recyclage	2.15%	États-Unis
Crown Holdings Inc	Banques et autres institutions financières	2.13%	États-Unis

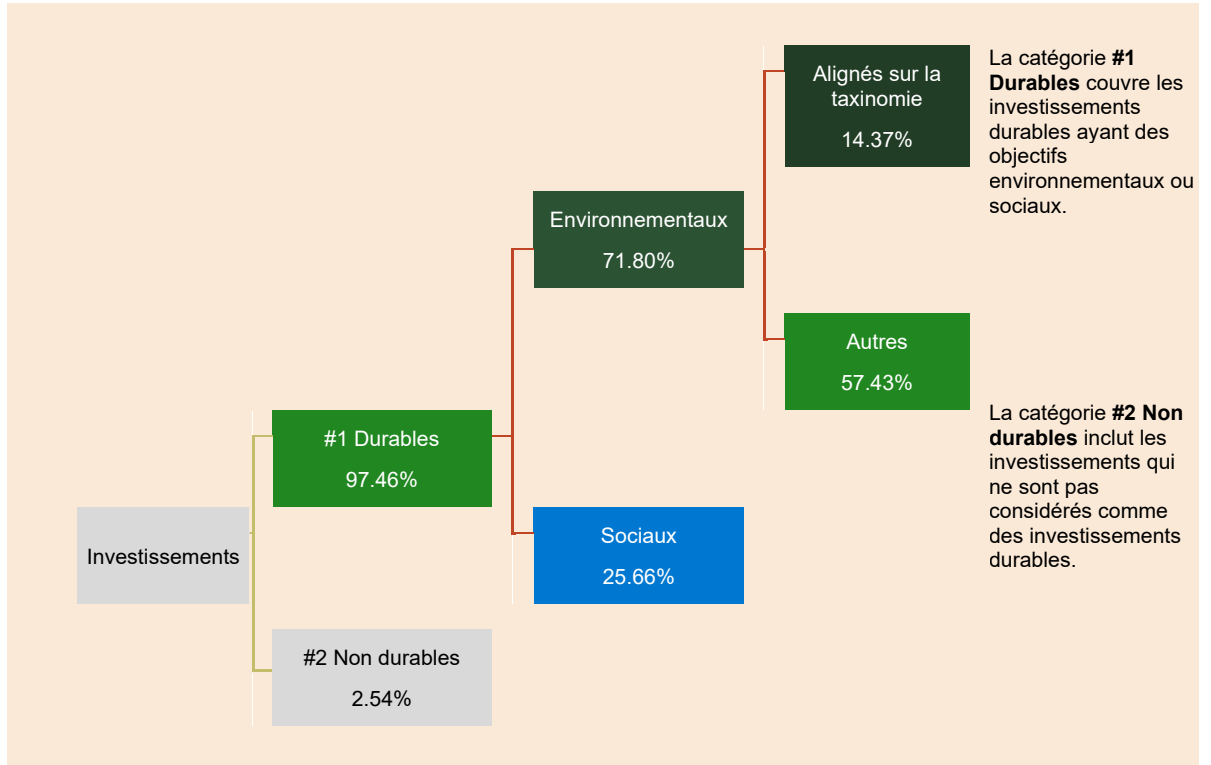
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	14.71%
Électronique et semi-conducteurs	14.46%
Énergie et eau	14.45%
Services environnementaux et recyclage	9.54%
Électrotechnique	9.51%
Banques et autres institutions financières	8.37%
Construction de machines et appareils	7.80%
Chimie	6.78%
Matériaux de construction	3.35%
Immobilier	2.67%
Biens de consommation divers	2.28%
Industrie automobile	1.99%
Industries d'emballage	1.77%
Services divers	1.58%
Pétrole	0.42%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

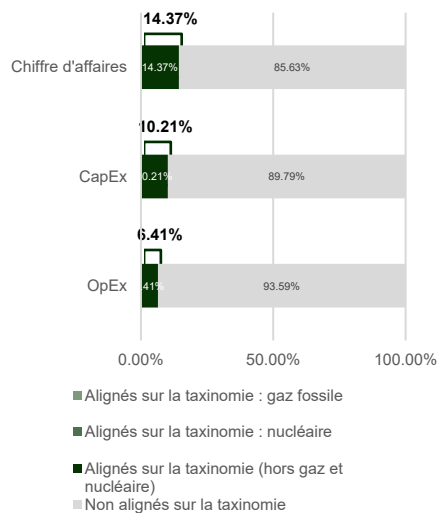
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

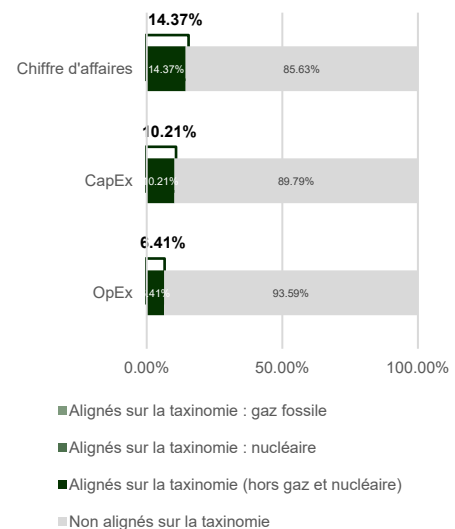
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment avait une part minimale de 0 % dans les activités de transition et de 9,370000000000001 % dans les activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	14.37%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Tableau à insérer – se référer aux correspondances

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 57,43 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 25,66 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,54 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à investir principalement dans des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs de l'Accord de Paris, et entend donc proposer un chiffre de température de 2,5 °C ou moins.

Au cours de la période, le produit financier a affiché une température de 2,14 °C.

Comparativement au précédent exercice, la température du produit financier est stable. En 2025, le portefeuille restera aligné sur un scénario inférieur ou égal à 2 degrés, conformément au prospectus.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le produit financier cherche à investir une plus grande part des actifs sous gestion dans des émetteurs à forte participation, par rapport à l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 74,69 % de son actif net dans des émetteurs à forte participation, soit 22,2 % de plus de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs à forte participation, par rapport à son indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 30.23%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 67.15%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam ;

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	27.05	149.34	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	51.49	46.08	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	24.86	168.60
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	50.70	45.84
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	22.10	167.82
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	50.56	44.87

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.38%	94.72%	96.46%
#2 Non durables	2.62%	5.28%	3.63%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Environnementaux	30.23%	33.33%	34.72%
Sociaux	67.15%	61.39%	61.74%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	30.23%	33.33%	34.72%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 141 réunions : pour 52,48 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 3, que Candriam a soutenues à 0%.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (309 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 8 résolutions au total, dont 50 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 79 émetteurs de produits financiers ciblés, 85 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 18 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 7 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	26,863.86	96.10%	97.74%
Émissions de GES de niveau 2	30,778.75	96.10%	97.74%
Émissions totales de GES	57,642.61	96.10%	97.74%
2 - Empreinte carbone	27.05	96.10%	97.74%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	94.75	96.10%	97.74%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.47%	94.28%	97.73%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.68%	97.73%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	23.84%	50.55%	97.74%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.68%	97.73%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Co	Électronique et semi-conducteurs	9.66%	Taiwan
Meituan - Shs 114a/reg S	Internet et services d'Internet	3.06%	Chine
Alibaba Group	Services divers	2.68%	Chine
Sk Hynix Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.37%	République de Corée
Zomato --- Registered Shs 144a Reg S	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.99%	Inde
Bharti Airtel Ltd(dematerialised)	Télécommunication	1.96%	Inde
Jd.com Inc - Cl A	Distribution, commerce de détail	1.90%	Chine
Trip Com Group Ltd - Reg Shs	Restauration, industrie hôtelière	1.81%	Chine
Kb Financial Group Inc	Banques et autres institutions financières	1.58%	République de Corée
Nu Hldg - Reg Shs -A-	Internet et services d'Internet	1.53%	Îles Caïmans
Médias Tek Incorporation	Électrotechnique	1.49%	Taiwan
Mercadolibre	Internet et services d'Internet	1.47%	Brésil
Tvs Motor - Dematerialised	Industrie automobile	1.46%	Inde
Contemporary Ampere Techn-A	Construction de machines et appareils	1.45%	Chine
True Corporat - Shs Non-Voting Deposit	Télécommunication	1.43%	Thaïlande

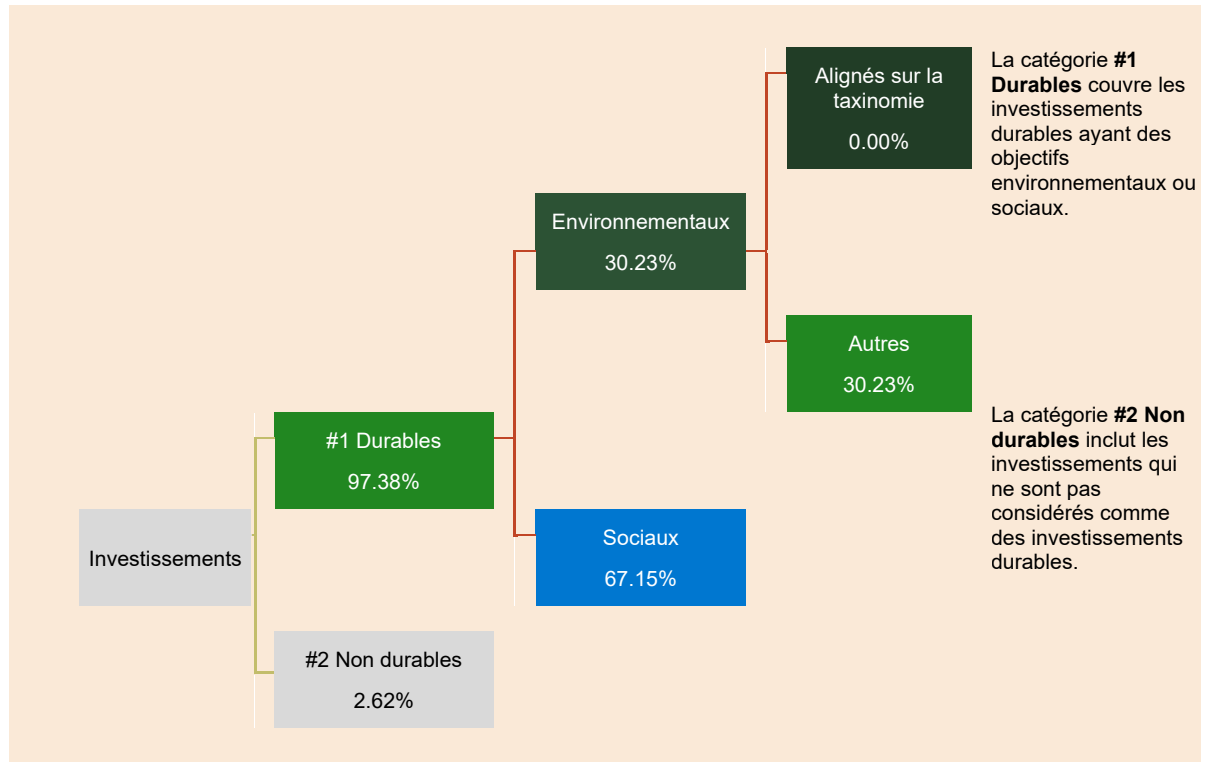
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	18.79%
Banques et autres institutions financières	14.24%
Internet et services d'Internet	9.25%
Électrotechnique	9.04%
Industrie pharmaceutique	7.25%
Télécommunication	6.33%
Assurance	4.73%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.80%
Restauration, industrie hôtelière	3.17%
Articles de bureaux et ordinateurs	2.97%
Distribution, commerce de détail	2.95%
Services divers	2.93%
Construction de machines et appareils	2.35%
Soins de santé	2.03%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

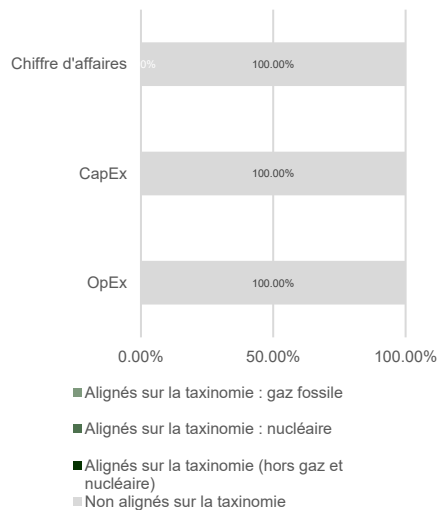
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

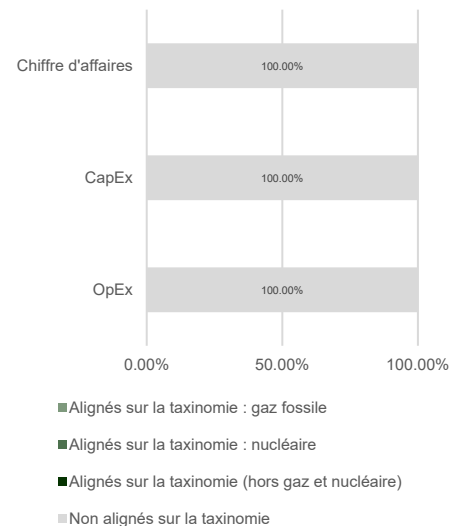
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 30,23 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 67,15 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,62 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 27,05 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 81,88 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 51,49, soit 11,76 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier a augmenté de 1,57 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 5 émetteurs des secteurs des équipements de communication, des appareils ménagers, du conseil et autres services en informatique, des outils et services appliqués aux sciences biologiques et des services de télécommunications sans fil dont les profils ESG s'améliorent, et s'est désinvesti de 2 émetteurs des secteurs des pièces et équipements automobiles et de la banque d'investissement et du courtage, dont les profils ESG se détériorent.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

5299008A31BDNDLQ6047

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 26.71%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 67.70%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	32.31	148.08	X

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	94.42%	0.00%	0.00%
#2 Non durables	5.58%	0.00%	0.00%
Environnementaux	26.71%	0.00%	0.00%
Sociaux	67.70%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	26.71%	0.00%	0.00%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 56 réunions : pour 55,36 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 3, que Candriam a soutenues à 0 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (174 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Aucune résolution des actionnaires n'a été votée cette année

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 73 émetteurs de produits financiers ciblés, 79 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 13 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 6 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	574.73	93.36%	94.61%
Émissions de GES de niveau 2	624.12	93.36%	94.61%
Émissions totales de GES	1,198.84	93.36%	94.61%
2 - Empreinte carbone	32.31	93.36%	94.61%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	93.63	93.36%	94.61%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.53%	91.03%	94.63%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	94.62%	94.62%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	24.29%	43.66%	94.67%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	94.62%	94.62%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Co	Électronique et semi-conducteurs	9.54%	Taiwan
Icici Bank ADR Repr.2 Shs	Banques et autres institutions financières	3.08%	Inde
Sk Hynix Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.91%	République de Corée
Housing Devt Finance ADR Repr 3 Shs	Banques et autres institutions financières	2.64%	Inde
Zomato --- Registered Shs 144a Reg S	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.50%	Inde
Axis Bank Ltd- GDR Reg S	Banques et autres institutions financières	2.37%	Inde
Médias Tek Incorporation	Électrotechnique	2.15%	Taiwan
Apollo Hospitals	Industrie pharmaceutique	2.05%	Inde
Bharti Airtel Ltd(dematerialised)	Télécommunication	2.04%	Inde
Mercadolibre	Internet et services d'Internet	2.00%	Bésil
Nu Hldg - Reg Shs -A-	Internet et services d'Internet	1.95%	Îles Caïmans
Wipro Ltd-ADR	Internet et services d'Internet	1.85%	Inde
Torrent Industrie pharmaceutique Dematerialised	Industrie pharmaceutique	1.79%	Inde
Kb Financial Group Inc	Banques et autres institutions financières	1.78%	République de Corée
Divi's Laboratories Ltd	Industrie pharmaceutique	1.72%	Inde

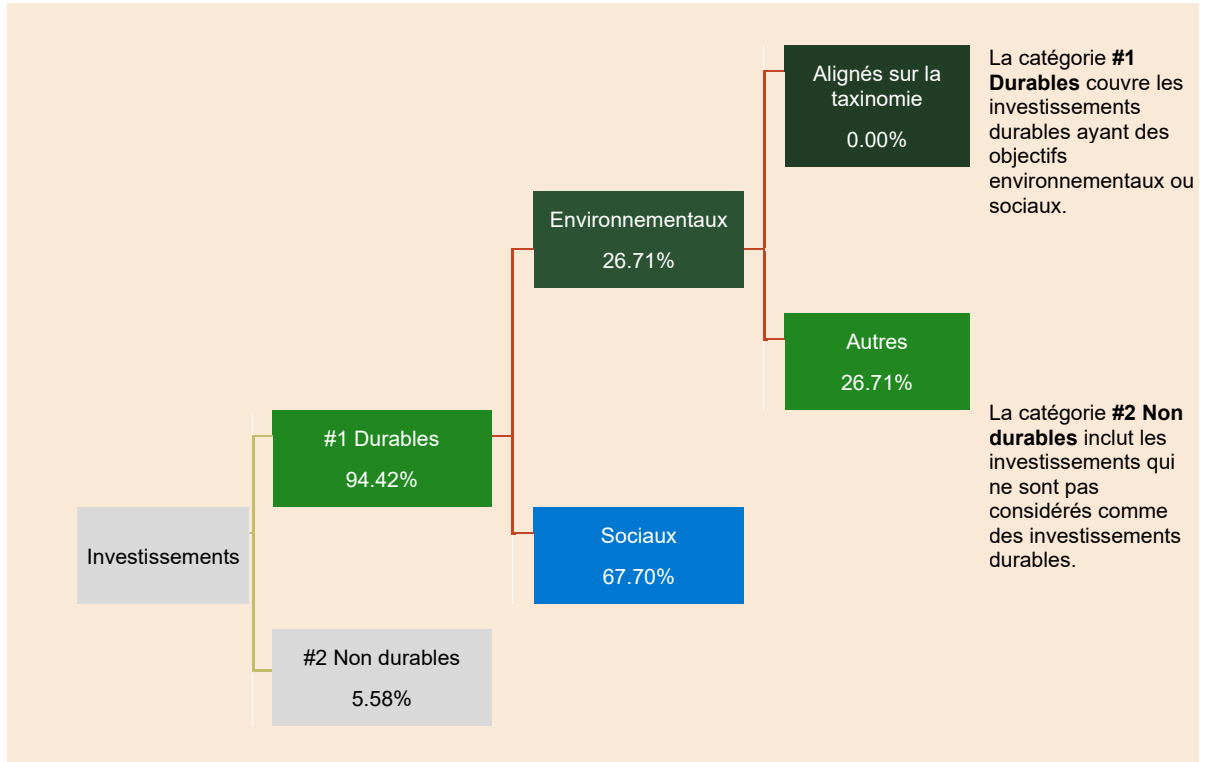
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	22.81%
Électronique et semi-conducteurs	21.22%
Internet et services d'Internet	7.70%
Électrotechnique	6.79%
Industrie pharmaceutique	5.63%
Assurance	5.15%
Télécommunication	4.99%
Articles de bureaux et ordinateurs	4.19%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.68%
Distribution, commerce de détail	2.44%
Soins de santé	1.99%
Construction de machines et appareils	1.64%
Biotechnologie	1.39%
Énergie et eau	1.30%
Transport	1.23%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

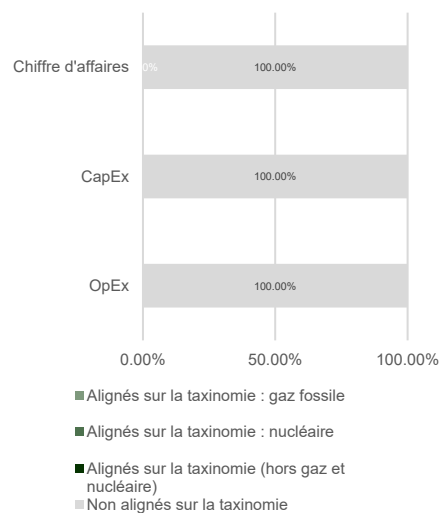
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

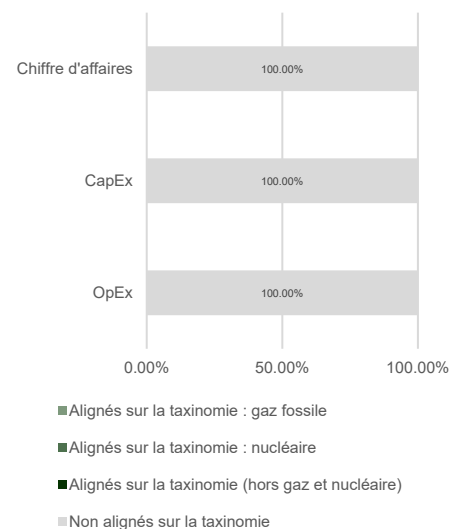
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 26,71 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 67,7 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 5,58 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 32,31 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 78,18 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 42.64%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 54.70%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	35.60	65.88	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	57.19	53.25	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	25.32	87.43
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.53	53.23
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	24.22	94.48
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	58.84	53.34

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.34%	93.93%	97.47%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	2.66%	6.07%	2.53%
Environnementaux	42.64%	34.70%	35.89%
Sociaux	54.70%	59.22%	61.58%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	42.64%	34.70%	35.89%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 59 réunions : pour 96,61 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 8, que Candriam a soutenues à 75 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (238 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 12 résolutions au total, soutenues à 25 % par Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

11 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 49 émetteurs de produits financiers ciblés, 96 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 7 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 25 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 31 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des

plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	8,821.87	97.48%	97.48%
Émissions de GES de niveau 2	4,828.96	97.48%	97.48%
Émissions totales de GES	13,650.83	97.48%	97.48%
2 - Empreinte carbone	35.60	97.48%	97.48%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	81.97	97.48%	97.48%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.46%	95.70%	97.50%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.48%	97.48%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.63%	97.48%	97.48%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.48%	97.48%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	6.62%	Pays-Bas
Kbc Groupe Sa	Banques et autres institutions financières	4.31%	Belgique
Sap Ag	Internet et services d'Internet	3.91%	Allemagne
Sanofi	Industrie pharmaceutique	3.87%	France
Kerry Group -A-	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.86%	Irlande
Dassault Syst.	Internet et services d'Internet	3.76%	France
Beiersdorf Ag	Industrie pharmaceutique	3.65%	Allemagne
Fincobank	Banques et autres institutions financières	3.39%	Italie
Essilorluxottica Sa	Industrie pharmaceutique	2.88%	France
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	2.74%	Allemagne
L'oreal Sa	Industrie pharmaceutique	2.70%	France
Unilever	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.69%	Royaume-Uni
Axa Sa	Assurance	2.64%	France
Air Liquide Sa	Chimie	2.61%	France
Allianz Se Preferential Share	Assurance	2.56%	Allemagne

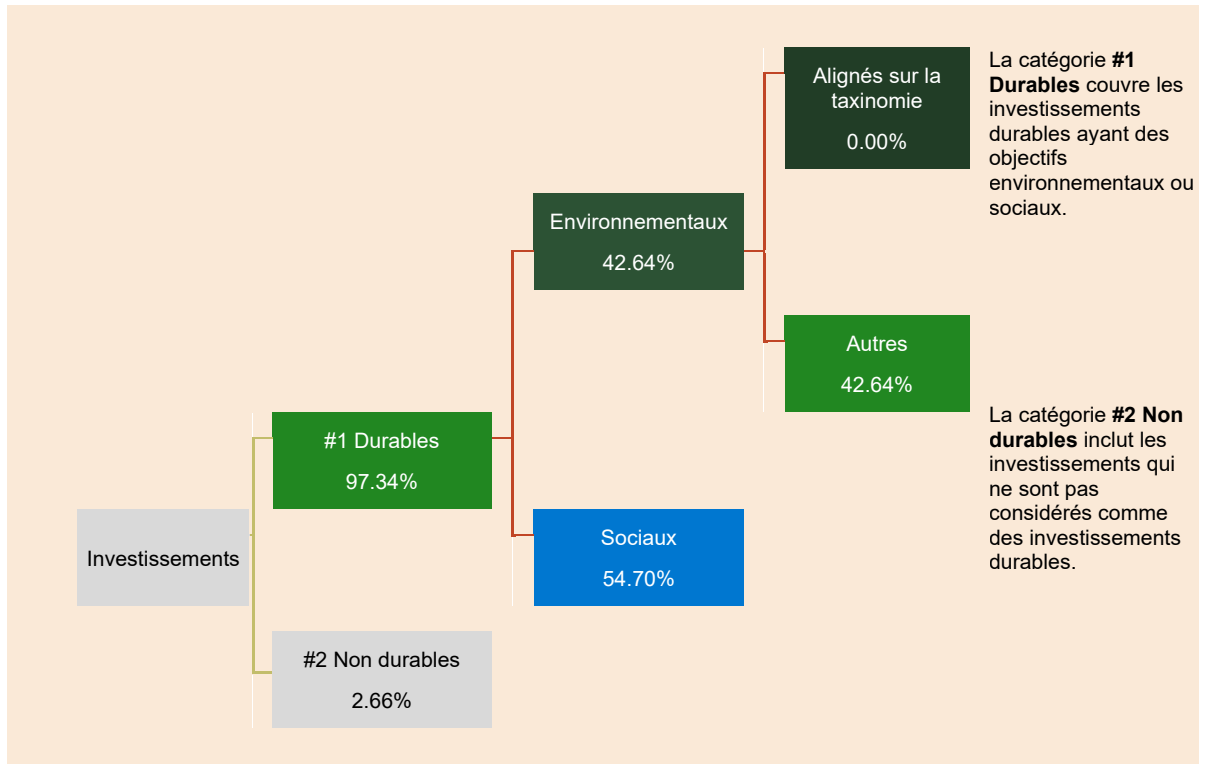
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	18.59%
Banques et autres institutions financières	14.80%
Internet et services d'Internet	9.73%
Assurance	8.34%
Électronique et semi-conducteurs	7.66%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.86%
Énergie et eau	5.76%
Électrotechnique	5.10%
Matériaux de construction	3.43%
Chimie	3.24%
Immobilier	2.97%
Télécommunication	2.91%
Textile et habillement	2.27%
Services divers	2.13%
Industrie automobile	1.65%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

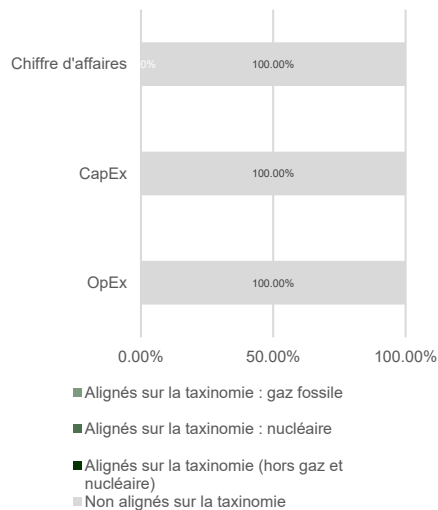
Les **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

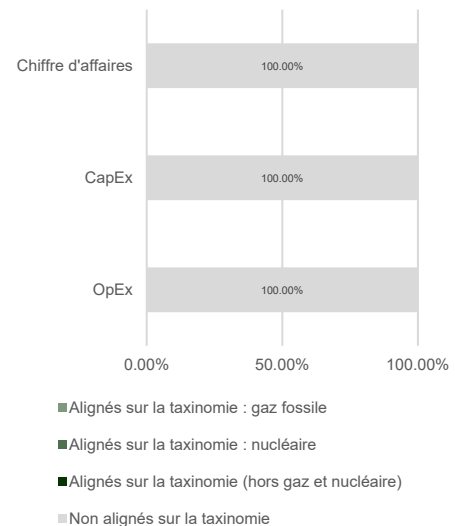
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 42,64 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 54,7 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,66 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 35,6 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 45,96 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 57,19, soit 7,4 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs affichant un profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 38.38%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 57.92%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	24.48	57.72	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	57.95	53.43	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	17.64	76.15
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	58.36	53.67
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	17.67	77.43
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	59.84	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	96.30%	93.69%	98.46%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	3.70%	6.31%	1.54%
Environnementaux	38.38%	34.51%	37.20%
Sociaux	57.92%	59.18%	61.25%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	38.38%	34.51%	37.20%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 86 réunions : pour 96,51 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 30, que Candriam a soutenues à 83,33 %.

Plus précisément, 2 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (513 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 12 résolutions au total, soutenues à 33,33 % par Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

14 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 74 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 9 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 37 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 32 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des

plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	14,335.39	96.30%	96.30%
Émissions de GES de niveau 2	8,189.98	96.30%	96.30%
Émissions totales de GES	22,525.37	96.30%	96.30%
2 - Empreinte carbone	24.48	96.30%	96.30%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	58.97	96.30%	96.30%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.74%	95.42%	96.32%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	96.30%	96.30%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.87%	96.30%	96.30%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	96.30%	96.30%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Kbc Groupe Sa	Banques et autres institutions financières	3.78%	Belgique
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.54%	Pays-Bas
Finecobank	Banques et autres institutions financières	3.03%	Italie
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	2.91%	Suisse
Nestle Sa Preferential Share	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.90%	Suisse
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	2.84%	Suisse
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	2.65%	Royaume-Uni
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	2.64%	Danemark
Dassault Syst.	Internet et services d'Internet	2.63%	France
Kerry Group -A-	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.44%	Irlande
Beiersdorf Ag	Industrie pharmaceutique	2.41%	Allemagne
Reckitt Benckiser Group Plc	Biens de consommation divers	2.22%	Royaume-Uni
Sanofi	Industrie pharmaceutique	2.15%	France
Sap Ag	Internet et services d'Internet	2.07%	Allemagne
Essilorluxottica Sa	Industrie pharmaceutique	1.85%	France

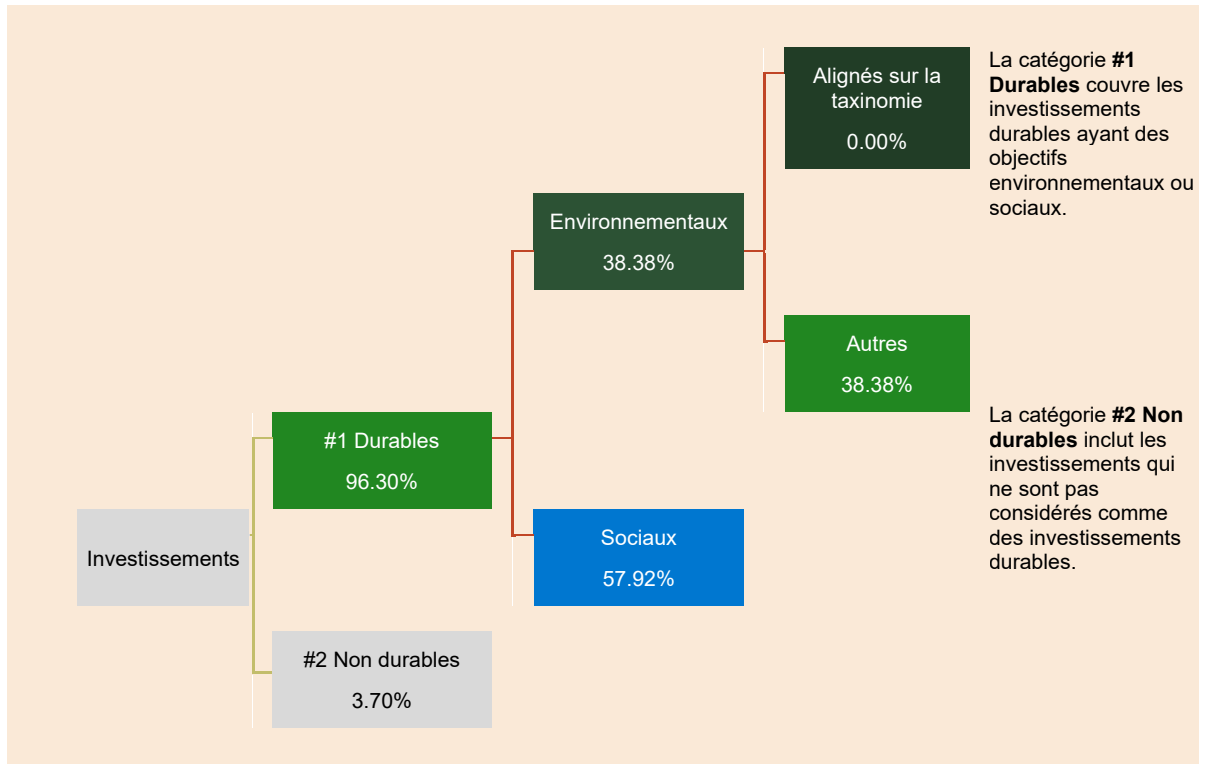
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	24.80%
Banques et autres institutions financières	12.32%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	7.75%
Assurance	6.45%
Internet et services d'Internet	5.89%
Électronique et semi-conducteurs	5.75%
Construction de machines et appareils	4.62%
Énergie et eau	4.11%
Chimie	3.77%
Électrotechnique	3.15%
Immobilier	3.10%
Biens de consommation divers	2.85%
Textile et habillement	2.04%
Matériaux de construction	2.03%
Télécommunication	2.03%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

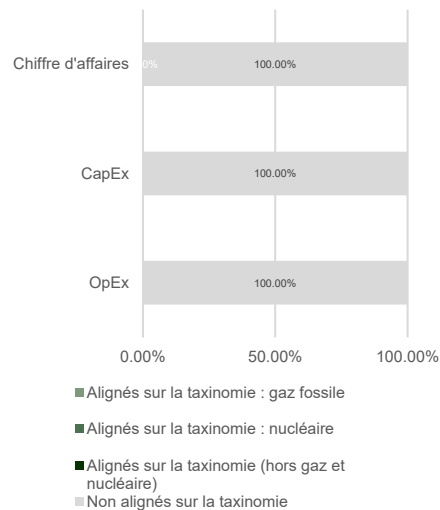
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

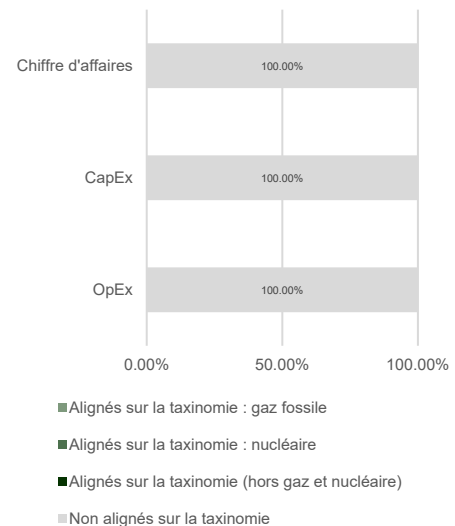
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 38,38 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 57,92 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 3,7 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 24,48 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 57,59 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 57,95, soit 8,46 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs affichant un profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

54930007EIIIG5DZ61751

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 38.71%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 55.21%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	12.59	90.54	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	61.16	53.82	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	9.61	94.56
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	60.47	53.29
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	10.98	108.04
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	60.84	52.33

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	93.92%	94.33%	98.12%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	6.08%	5.67%	1.88%
Environnementaux	38.71%	28.68%	26.77%
Sociaux	55.21%	65.65%	71.35%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	38.71%	28.68%	26.77%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 56 réunions : pour 92,86 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 16, que Candriam a soutenues à 93,75%.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (298 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 13 résolutions au total, dont 46,15 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

2 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 39 émetteurs de produits financiers ciblés, 92 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 10 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 13 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	1,831.51	93.69%	93.94%
Émissions de GES de niveau 2	1,478.84	93.69%	93.94%
Émissions totales de GES	3,310.35	93.69%	93.94%
2 - Empreinte carbone	12.59	93.69%	93.94%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	46.89	93.69%	93.94%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	92.39%	93.95%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	93.94%	93.94%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.83%	87.51%	93.95%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	93.94%	93.94%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Halma Plc	Électronique et semi-conducteurs	4.32%	Royaume-Uni
Biomerieux Sa	Industrie pharmaceutique	3.92%	France
Intertek Group Plc	Textile et habillement	3.89%	Royaume-Uni
Finecobank	Banques et autres institutions financières	3.82%	Italie
Kerry Group -A-	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.69%	Irlande
Admiral Group Plc	Assurance	3.45%	Royaume-Uni
Kbc Ancora Cva	Banques et autres institutions financières	3.17%	Belgique
Tomra Systems Asa	Construction de machines et appareils	3.07%	Norvège
Tecan Group Nam.akt	Industrie pharmaceutique	3.06%	Suisse
Spirax-Sarco Engin	Construction de machines et appareils	2.97%	Royaume-Uni
Warehouses De Pauw Sca - Registered Shs	Immobilier	2.95%	Belgique
Kingspan Group	Matériaux de construction	2.93%	Irlande
Unite Group Plc	Immobilier	2.86%	Royaume-Uni
Technogym Spa (ita)	Biens de consommation divers	2.79%	Italie
Topdanmark A/s	Assurance	2.62%	Danemark

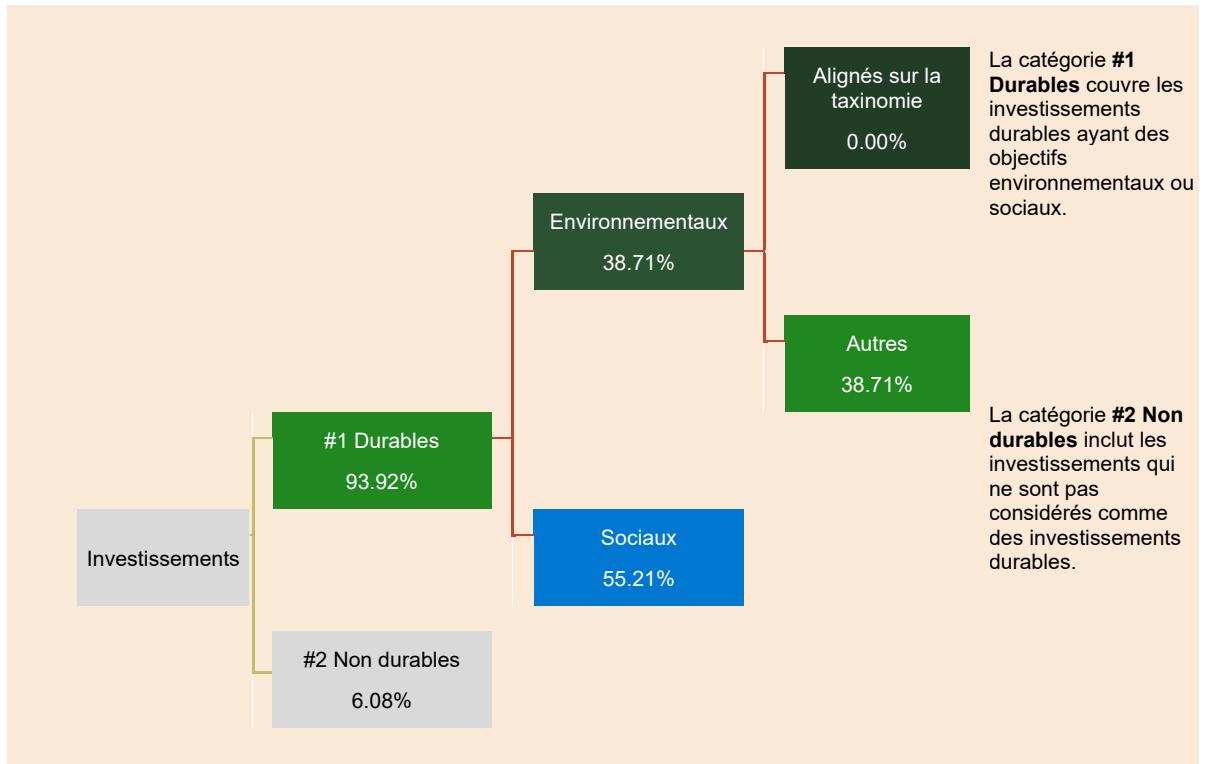
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	17.15%
Immobilier	15.78%
Industrie pharmaceutique	9.29%
Services divers	7.80%
Construction de machines et appareils	7.49%
Assurance	6.11%
Biens de consommation divers	5.69%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.40%
Textile et habillement	4.47%
Électronique et semi-conducteurs	4.32%
Matériaux de construction	3.32%
Internet et services d'Internet	2.88%
Chimie	1.75%
Restauration, industrie hôtelière	1.03%
Pierres et métaux précieux	1.02%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

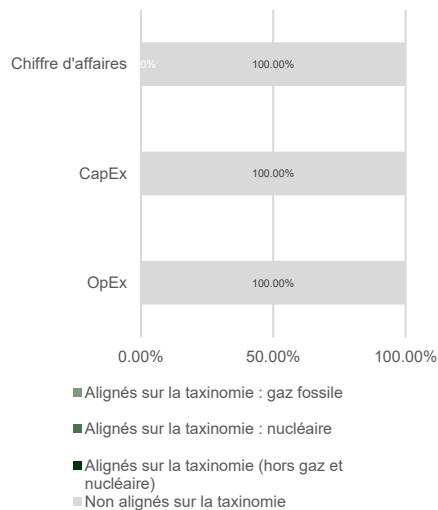
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

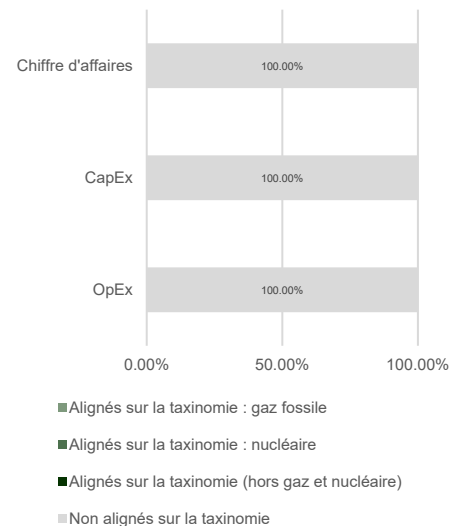
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 38,71 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 55,21 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 6,08 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 12,59 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 86,09 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, qui est supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 61,16, soit 13,63 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier a augmenté de 1,14 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 55.96%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 39.41%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- un alignement général du portefeuille avec un scénario de température égale ou inférieure à 2,5 degrés. Étant donné l'évolution au fil du temps de la disponibilité et de la fiabilité des données sur le climat, le Compartiment cherche à s'aligner avec un scénario de température inférieure ou égale à 2 degrés d'ici le 1er janvier 2025 ;

- investissement d'une part plus importante du total des actifs sous gestion dans des sociétés à forte participation que l'indice de référence du Compartiment. Les entreprises à forte participation sont définies par le règlement européen « Benchmark » concernant les indices de référence climatiques comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris.

- s'assurer qu'au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles sont affectés à des activités contribuant à une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Dans le cadre de l'engagement de Candriam à l'égard de la NZAI, le Compartiment visait à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et aux objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, au niveau du Compartiment, cet alignement est quantifié au moyen d'un indicateur de température.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2.29		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	70.30%	61.12%	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2023	2.46	
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2022	2.39	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	95.37%	93.83%	93.45%
#2 Non durables	4.63%	6.17%	6.55%
Environnementaux	55.96%	52.72%	53.17%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Sociaux	39.41%	41.11%	40.28%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	55.96%	52.72%	53.17%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 46 réunions : pour 73,91 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise une, que Candriam a soutenue à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (272 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 50 résolutions au total, dont 88 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 7 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

7 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 39 émetteurs de produits financiers ciblés, 95 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 17 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des

objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	2,314.24	96.71%	96.84%
Émissions de GES de niveau 2	3,833.51	96.71%	96.84%
Émissions totales de GES	6,147.75	96.71%	96.84%
2 - Empreinte carbone	21.16	96.71%	96.84%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	68.77	96.71%	96.84%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	96.71%	96.84%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	95.37%	96.81%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	33.83%	91.44%	96.82%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.37%	96.81%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.30%	États-Unis
Te Connectivity Ltd	Banques et autres institutions financières	5.71%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	5.41%	États-Unis
Schneider Electric Se	Électrotechnique	5.25%	France
Wabtec Corp	Construction de machines et appareils	4.62%	États-Unis
Taiwan Semiconductor Co Adr (repr 5 Shs)	Électronique et semi-conducteurs	4.42%	Taiwan
Te Connectivity Plc	Services divers	4.14%	Irlande
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	3.89%	Allemagne
Cisco Systems Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	3.46%	États-Unis
Servicenow Inc	Internet et services d'Internet	3.37%	États-Unis
Palo Alto Networks	Internet et services d'Internet	3.03%	États-Unis
Cie Generale Des Etablissements Michelin	Pneus et caoutchouc	2.96%	France
Itt Inc	Services divers	2.80%	États-Unis
Tesla Motors Inc	Industrie automobile	2.76%	États-Unis
Synopsys	Internet et services d'Internet	2.68%	États-Unis

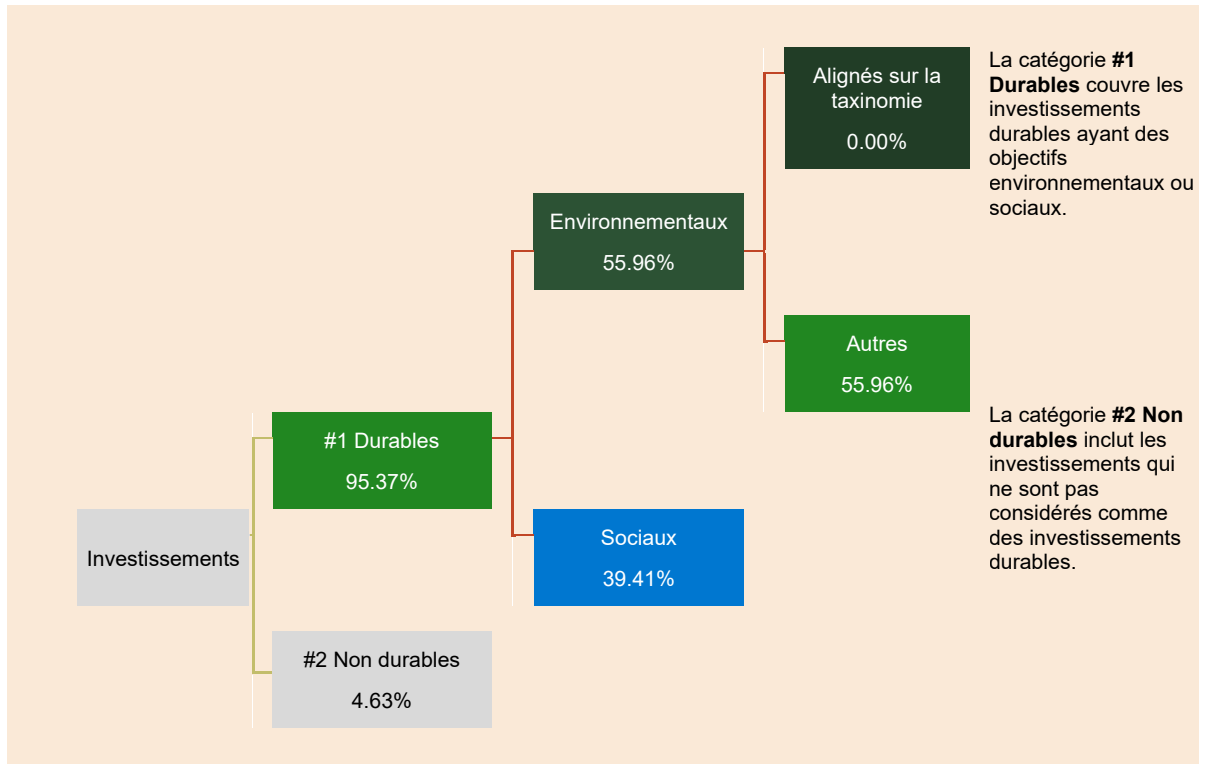
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	26.07%
Internet et services d'Internet	20.23%
Électrotechnique	13.13%
Industrie automobile	9.73%
Construction de machines et appareils	7.95%
Services divers	6.41%
Banques et autres institutions financières	3.47%
Articles de bureaux et ordinateurs	3.46%
Chimie	3.01%
Pneus et caoutchouc	2.96%
Transport	2.48%
Pierres et métaux précieux	1.56%
Matériaux de construction	1.47%
Énergie et eau	0.65%
Biotechnologie	0.37%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

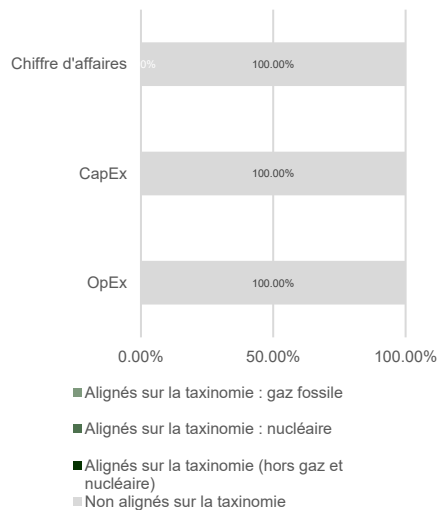
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

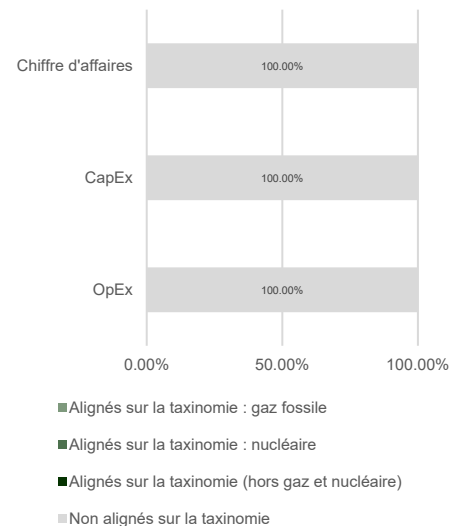
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 55,96 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 39,41 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,63 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à investir principalement dans des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs de l'Accord de Paris, et entend donc proposer un chiffre de température de 2,5 °C ou moins.

Au cours de la période, le produit financier a affiché une température de 2,29 °C.

Comparativement au précédent exercice, la température du produit financier a diminué. En 2025, le portefeuille restera aligné sur un scénario inférieur ou égal à 2 degrés, conformément au prospectus.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le produit financier cherche à investir une plus grande part des actifs sous gestion dans des émetteurs à forte participation, par rapport à l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 70,31 % de son actif net dans des émetteurs à forte participation, soit 15,04 % de plus de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des émetteurs à forte participation a augmenté.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs à forte participation, par rapport à son indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 47.55%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 51.65%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	30.25	57.55	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	53.95	50.64	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	30.45	64.24
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	53.69	50.56
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	35.33	69.62
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	53.22	49.34

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	99.20%	99.15%	99.49%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	0.80%	0.85%	0.75%
Environnementaux	47.55%	37.75%	37.88%
Sociaux	51.65%	61.40%	61.61%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	47.55%	37.75%	37.88%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 91 réunions : pour 40,66 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (913 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 5 résolutions au total, dont 80 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 2 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam (<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>)

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique <https://www.cdp.net/fr/>, qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 79 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) <https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 12 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet <https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	7,520.23	99.04%	99.04%
Émissions de GES de niveau 2	7,934.69	99.04%	99.04%
Émissions totales de GES	15,454.92	99.04%	99.04%
2 - Empreinte carbone	30.25	99.04%	99.04%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	47.77	99.04%	99.04%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	99.04%	99.04%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.04%	99.04%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	20.45%	97.26%	99.04%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.04%	99.04%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Toyota Motor Corp	Industrie automobile	6.50%	Japon
Hitachi Ltd	Électronique et semi-conducteurs	4.30%	Japon
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc	Banques et autres institutions financières	3.26%	Japon
Sony Corp	Électronique et semi-conducteurs	3.12%	Japon
Kddi Corp	Télécommunication	2.87%	Japon
Nintendo Co Ltd	Électronique et semi-conducteurs	2.84%	Japon
Tokyo Electron Ltd	Électronique et semi-conducteurs	2.84%	Japon
Recruit Holdings Co Ltd	Art graphique, maison d'édition	2.71%	Japon
Takeda Pharmaceutical	Industrie pharmaceutique	2.58%	Japon
Fast Vente au détail Co Ltd	Distribution, commerce de détail	2.58%	Japon
Canon Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.46%	Japon
Hoya Corp	Électronique et semi-conducteurs	2.27%	Japon
Ms&ad Assurance Group Holding	Banques et autres institutions financières	2.02%	Japon
Central Japon Railway Co	Transport	1.95%	Japon
Fujitsu Ltd	Articles de bureaux et ordinateurs	1.83%	Japon

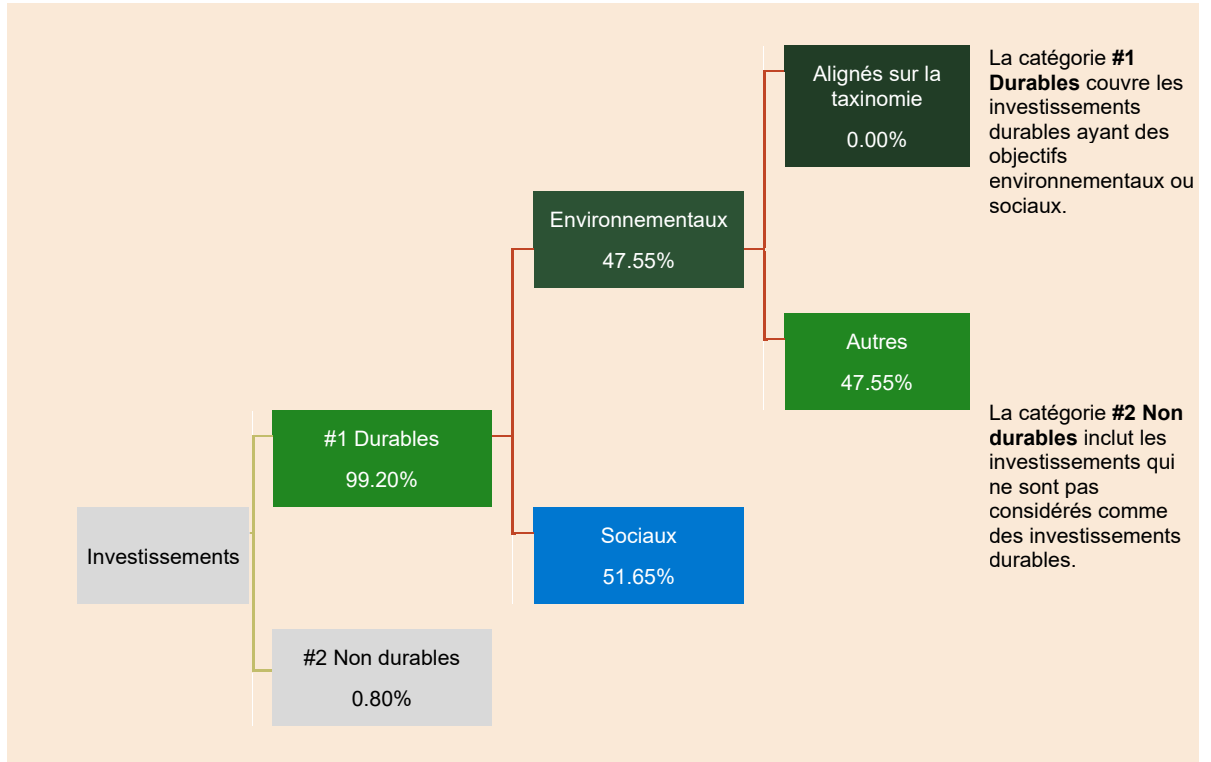
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	25.86%
Banques et autres institutions financières	16.45%
Industrie automobile	8.72%
Industrie pharmaceutique	5.69%
Matériaux de construction	4.78%
Construction de machines et appareils	4.45%
Transport	4.38%
Télécommunication	3.54%
Immobilier	3.29%
Articles de bureaux et ordinateurs	3.10%
Électrotechnique	2.97%
Art graphique, maison d'édition	2.71%
Distribution, commerce de détail	2.58%
Internet et services d'Internet	2.19%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.18%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

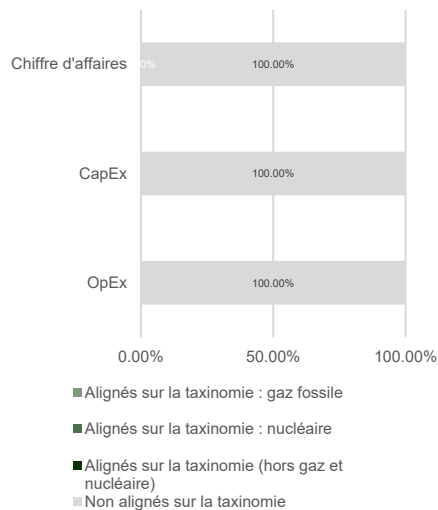
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

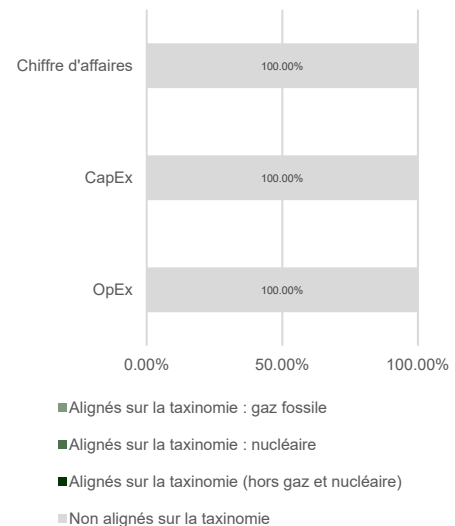
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.


 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 47,55 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 51,65 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,8 % de l'actif net total.


Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 30,25 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 47,45 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier est restée stable.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 53,95, soit 6,54 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier est stable.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 2 émetteurs du secteur du transport maritime et des aliments emballés et des viandes dont les profils ESG s'améliorent, et s'est désinvesti de 2 émetteurs du secteur du transport ferroviaire dont les profils ESG se détériorent.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 39.06% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 60.52% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	27.18	57.74	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.89	53.43	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	40.46	76.15
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.61	53.67
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	39.84	77.43
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.05	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	99.58%	99.85%	99.05%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	0.42%	0.15%	0.95%
Environnementaux	39.06%	32.49%	32.60%
Sociaux	60.52%	67.36%	66.45%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	39.06%	32.49%	32.60%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 142 réunions : pour 97,18 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 42, que Candriam a soutenues à 92,86 %.

Plus précisément, 2 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (814 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 26 résolutions au total, dont 46,15 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 2 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

16 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 117 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'ILGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 11 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 44 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 27 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, 1 émetteur est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	10,041.39	99.34%	99.71%
Émissions de GES de niveau 2	7,731.60	99.34%	99.71%
Émissions totales de GES	17,772.99	99.34%	99.71%
2 - Empreinte carbone	27.18	99.34%	99.71%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	64.82	99.34%	99.71%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.00%	98.75%	99.72%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.72%	99.72%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.39%	98.89%	99.72%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.72%	99.72%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	4.09%	Danemark
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.52%	Pays-Bas
Nestle Sa Preferential Share	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.33%	Suisse
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	2.98%	Royaume-Uni
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	2.93%	Suisse
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	2.42%	Suisse
Air Liquide Sa	Chimie	2.28%	France
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	2.06%	Allemagne
Iberdrola Sa	Énergie et eau	1.95%	Espagne
Deutsche Telekom Ag - Reg Shs	Télécommunication	1.90%	Allemagne
Sanofi	Industrie pharmaceutique	1.81%	France
Sap Ag	Internet et services d'Internet	1.80%	Allemagne
Abb Ltd Preferential Share	Électrotechnique	1.78%	Suisse
Gsk Reg Shs	Industrie pharmaceutique	1.65%	Royaume-Uni

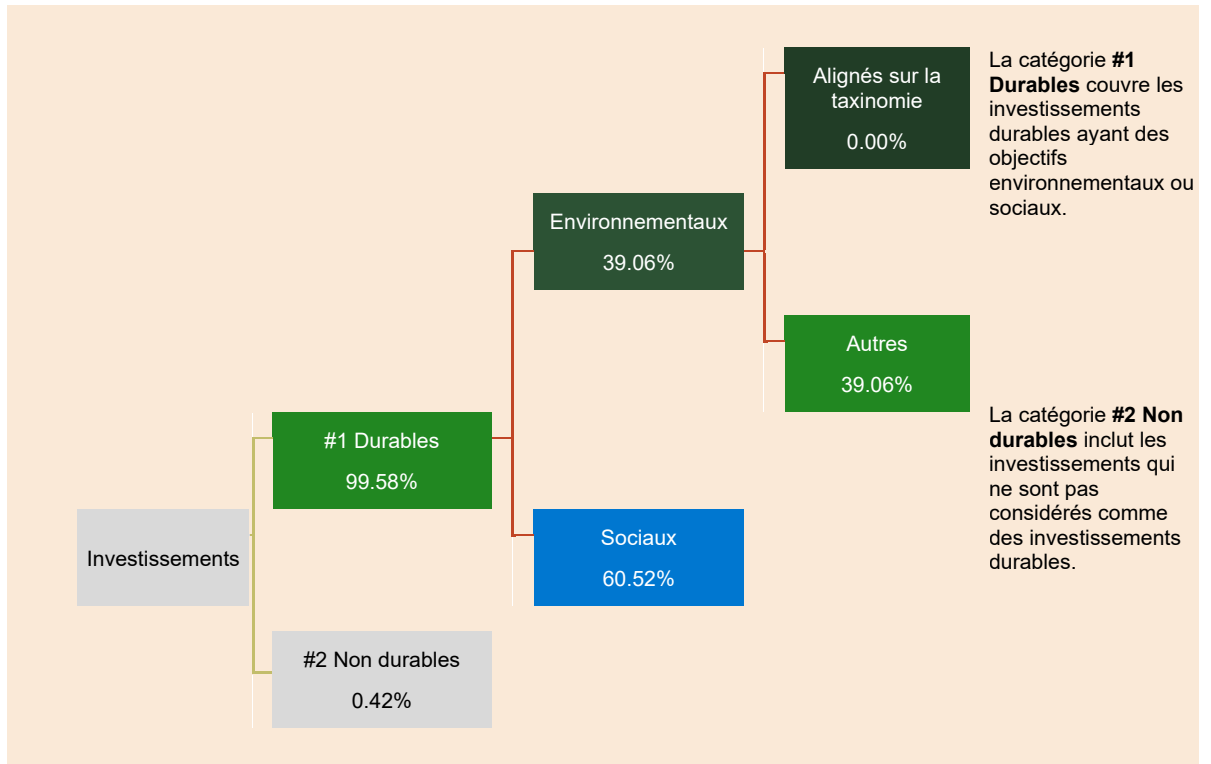
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	20.27%
Banques et autres institutions financières	12.16%
Assurance	6.27%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.35%
Électrotechnique	5.22%
Chimie	5.05%
Télécommunication	5.05%
Électronique et semi-conducteurs	4.87%
Construction de machines et appareils	4.68%
Distribution, commerce de détail	4.24%
Art graphique, maison d'édition	4.22%
Immobilier	3.25%
Internet et services d'Internet	3.20%
Énergie et eau	2.90%
Restauration, industrie hôtelière	2.51%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

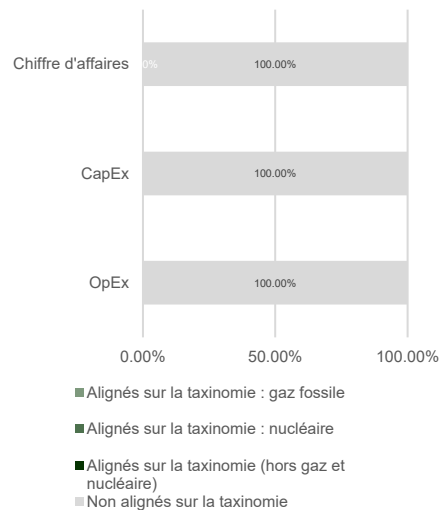
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

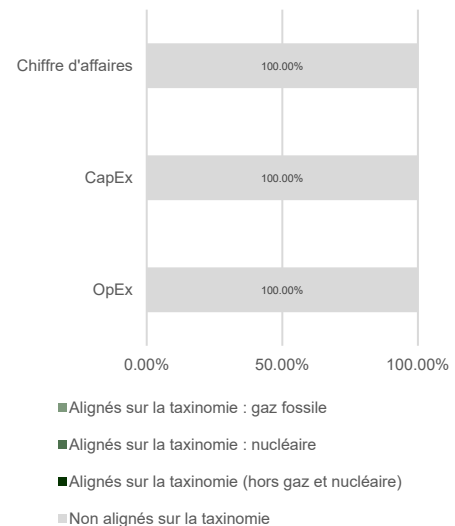
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 39,06 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 60,52 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,42 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 27,18 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 52,92 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 32,82 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 2 émetteurs des secteurs des services publics d'électricité et des services publics multiples dont l'empreinte carbone s'améliore et s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone se détériore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 56,89, soit 6,48 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier est stable.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 2 émetteurs du secteur des constructeurs automobiles et des banques diversifiées dont le profil ESG s'améliore, et s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des constructeurs automobiles dont le profil ESG se détériore.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 32.72%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 66.51%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	12.73	30.80	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	53.15	49.39	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	19.02	35.22
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	55.12	51.08
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	19.98	40.24
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	54.34	50.51

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	99.23%	99.46%	99.28%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	0.77%	0.54%	0.71%
Environnementaux	32.72%	30.07%	35.11%
Sociaux	66.51%	69.39%	64.17%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	32.72%	30.07%	35.11%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 115 réunions : pour 94,78 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise une, que Candriam a soutenue à 0 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (1073 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 122 résolutions au total, dont 66,39 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 26 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 88,46 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

4 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 79 émetteurs de produits financiers ciblés, 89 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 27 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, 1 émetteur est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	13,852.69	99.44%	99.62%
Émissions de GES de niveau 2	10,460.39	99.44%	99.62%
Émissions totales de GES	24,313.08	99.44%	99.62%
2 - Empreinte carbone	12.73	99.44%	99.62%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	71.04	99.44%	99.62%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.96%	99.33%	99.62%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.26%	99.63%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	34.54%	98.69%	99.62%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.26%	99.63%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	8.40%	États-Unis
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	8.34%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	7.44%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	2.96%	États-Unis
Alphabet Inc -C-	Internet et services d'Internet	2.62%	États-Unis
Mastercard Inc -A-	Banques et autres institutions financières	2.26%	États-Unis
Visa Inc -A-	Services divers	2.15%	États-Unis
Home Depot Inc	Distribution, commerce de détail	2.13%	États-Unis
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	2.05%	États-Unis
Linde Plc	Banques et autres institutions financières	1.92%	Irlande
Procter & Gamble Co	Biens de consommation divers	1.88%	États-Unis
Unitedhealth Group Inc	Soins de santé	1.76%	États-Unis
Cintas	Textile et habillement	1.40%	États-Unis
Bank Of Ny Mellon	Banques et autres institutions financières	1.40%	États-Unis
Thermo Fisher Scient Shs	Électronique et semi-conducteurs	1.38%	États-Unis

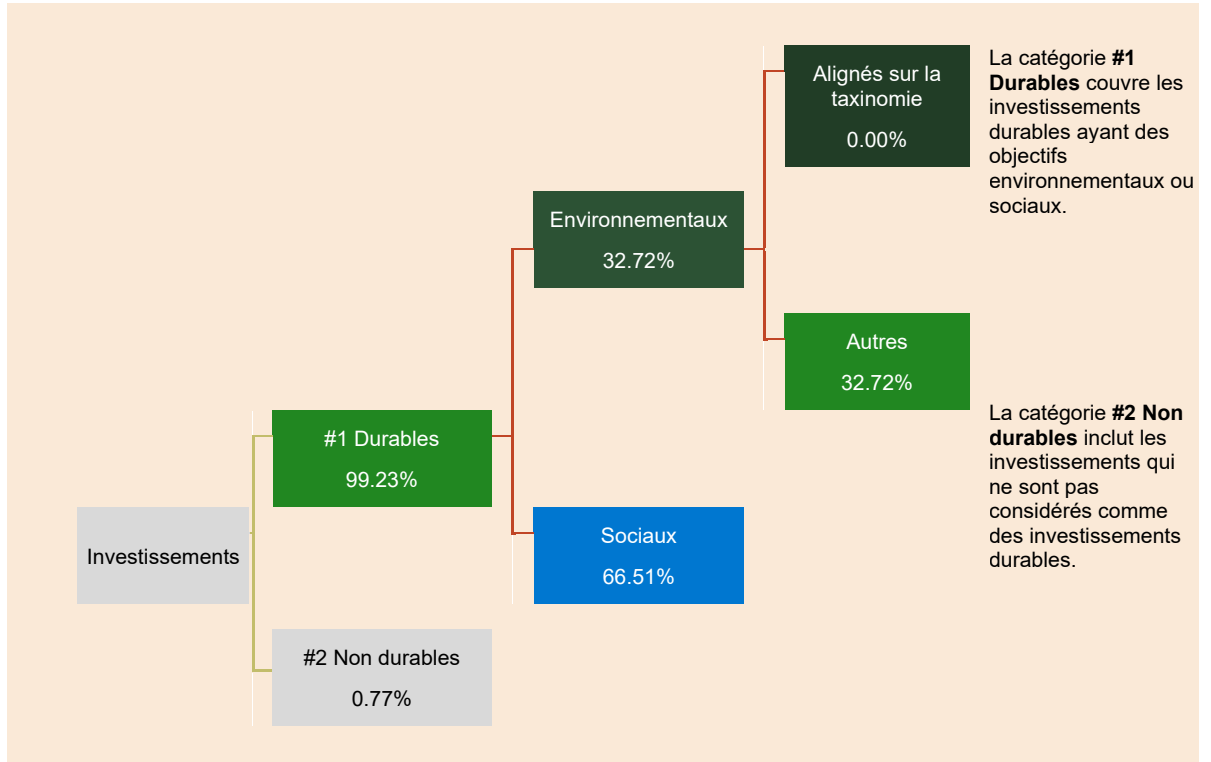
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	18.59%
Électronique et semi-conducteurs	12.92%
Banques et autres institutions financières	12.73%
Articles de bureaux et ordinateurs	9.19%
Industrie pharmaceutique	5.35%
Soins de santé	4.94%
Distribution, commerce de détail	4.69%
Assurance	3.95%
Textile et habillement	3.28%
Immobilier	2.93%
Biotechnologie	2.90%
Construction de machines et appareils	2.78%
Services divers	2.53%
Art graphique, maison d'édition	2.09%
Biens de consommation divers	1.88%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

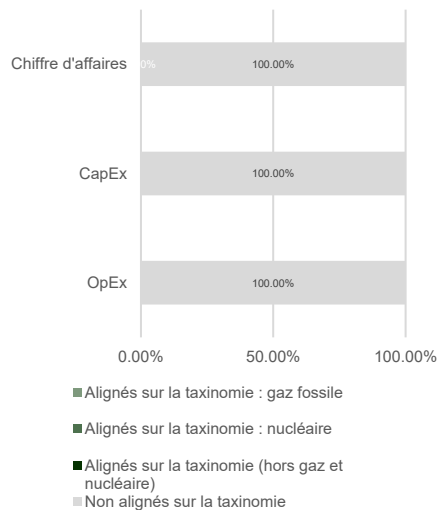
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

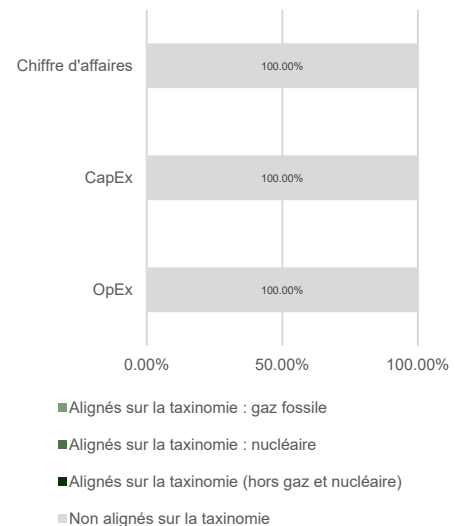
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 32,72 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 66,51 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,77 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 12,73 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 58,66 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 33,07 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone se détériore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 53,15, soit 7,61 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs affichant un profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 3 émetteurs des secteurs de la gestion d'actifs et des banques dépositaires, des produits de construction et des composants électroniques dont les profils ESG s'améliorent et s'est désinvesti de 3 émetteurs des secteurs des opérateurs alternatifs et des machines de construction et du matériel lourd de transport dont les profils ESG se détériorent.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 70.70%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 26.99%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

-- Le Compartiment a investi dans un portefeuille de sociétés dont au moins 20 % du chiffre d'affaires moyen pondéré sont liés à des activités en lien avec l'eau.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam ;

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	55.53	49.84	X

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	97.70%	0.00%	0.00%
#2 Non durables	2.30%	0.00%	0.00%
Environnementaux	70.70%	0.00%	0.00%
Sociaux	26.99%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	70.70%	0.00%	0.00%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 28 réunions : pour 85,71 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 3, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (178 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 6 résolutions au total, dont 33,33 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 1 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 34 émetteurs de produits financiers ciblés, 85 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 2 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 1 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des

plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	66.88	93.65%	98.53%
Émissions de GES de niveau 2	26.63	93.65%	98.53%
Émissions totales de GES	93.51	93.65%	98.53%
2 - Empreinte carbone	40.84	93.65%	98.53%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	91.91	93.65%	98.53%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9.10%	94.99%	98.54%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.69%	98.53%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.72%	93.35%	98.53%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.69%	98.53%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Xylem Inc	Énergie et eau	4.73%	États-Unis
Ecolab Inc	Chimie	4.66%	États-Unis
Ilex Corp	Construction de machines et appareils	4.54%	États-Unis
Roper Technologies	Construction de machines et appareils	4.09%	États-Unis
Aqua America --- Registered Shs	Énergie et eau	4.08%	États-Unis
Bentley Systems --- Registered Shs -B-	Internet et services d'Internet	3.76%	États-Unis
Clean Harbors Inc	Services environnementaux et recyclage	3.72%	États-Unis
Ferguson Plc	Matériaux de construction	3.65%	Jersey
Tetra Tech Inc	Services environnementaux et recyclage	3.64%	États-Unis
Pentair Plc	Construction de machines et appareils	3.60%	Irlande
Veolia Environnement Sa	Énergie et eau	3.59%	France
Thermo Fisher Scient Shs	Électronique et semi-conducteurs	3.41%	États-Unis
Veralto Corporation	Banques et autres institutions financières	3.40%	États-Unis
Severn Trent Plc	Énergie et eau	3.34%	Royaume-Uni
American Water Works Co Inc	Énergie et eau	3.27%	États-Unis

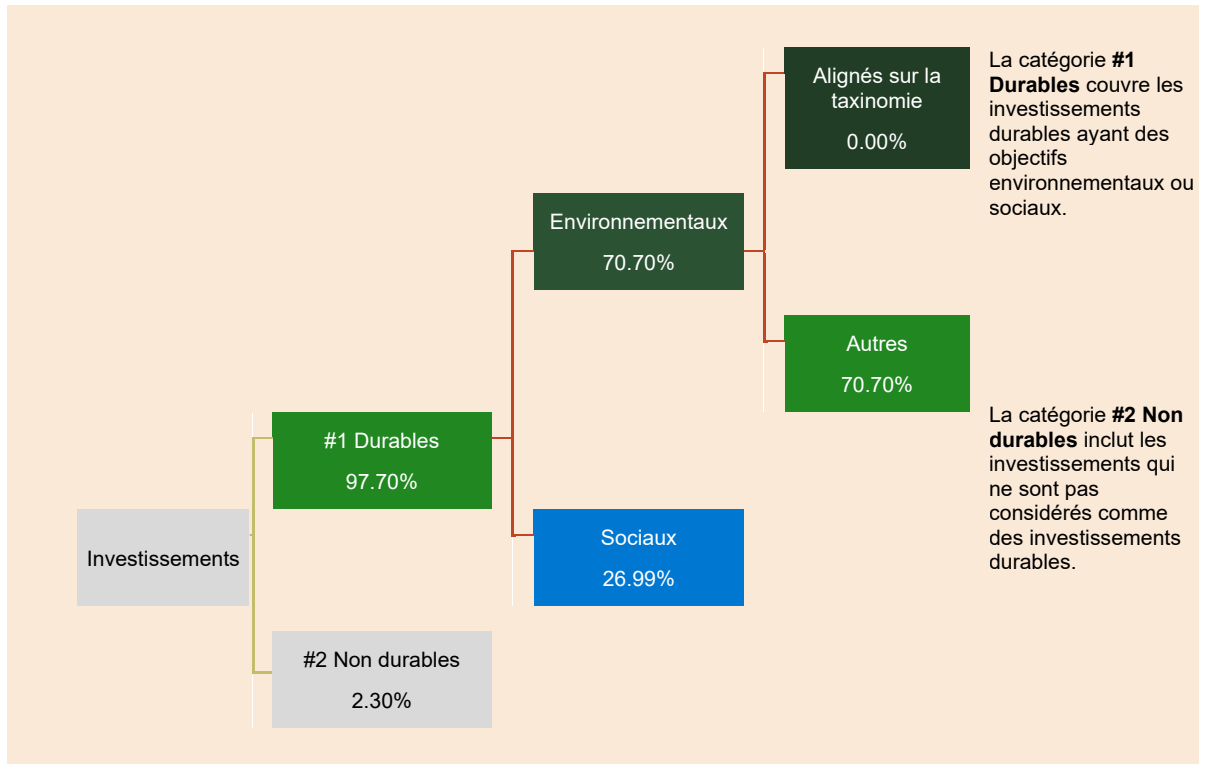
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Construction de machines et appareils	22.72%
Énergie et eau	21.71%
Chimie	10.27%
Matériaux de construction	10.12%
Services environnementaux et recyclage	10.11%
Électronique et semi-conducteurs	8.02%
Banques et autres institutions financières	5.57%
Internet et services d'Internet	3.76%
Services divers	2.73%
Biotechnologie	2.67%
Industrie pharmaceutique	1.48%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

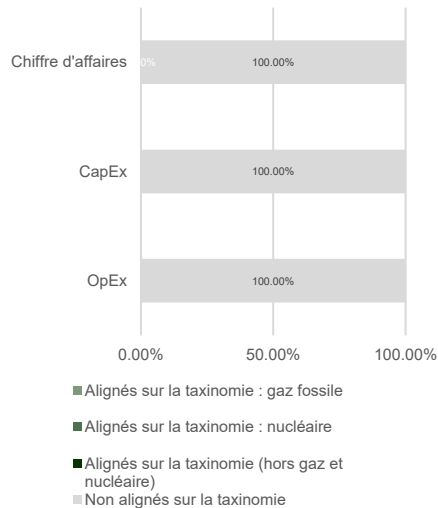
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

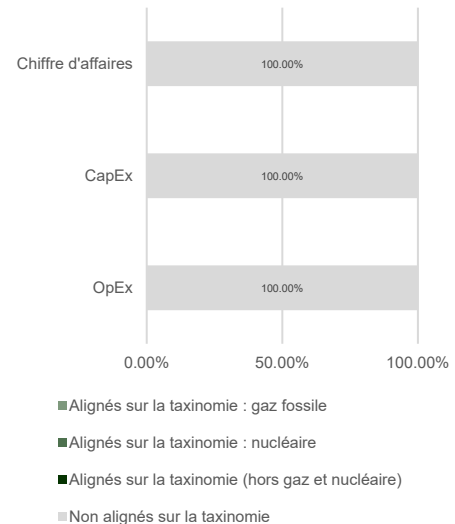
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 70,7 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 26,99 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,3 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le Compartiment vise à avoir un pourcentage moyen pondéré du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille provenant d'une activité liée à l'eau de plus de 20 %. Le chiffre d'affaires est généré principalement par des Facilitateurs de solutions liées à l'eau, qui représentent au moins 80 % du portefeuille du Compartiment. Au cours de la période de référence, nous avons respecté cet ICP. Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 55,53, supérieur de 11,41 % à celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs qui affichent un profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 34.07% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 65.18% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	17.24	39.20	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	54.22	50.25	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	23.29	47.39
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	55.58	51.59
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	15.15	51.74
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	55.28	51.03

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	99.24%	99.38%	99.33%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	0.76%	0.62%	0.66%
Environnementaux	34.07%	29.27%	32.52%
Sociaux	65.18%	70.11%	66.81%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	34.07%	29.27%	32.52%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 210 réunions : pour 88,57 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 23, que Candriam a soutenues à 91,3 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (1615 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 114 résolutions au total, dont 70,18 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 28 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 85,71 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

10 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 146 émetteurs de produits financiers ciblés, 92 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 14 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 48 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 11 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, 1 émetteur est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	17,148.39	99.45%	99.66%
Émissions de GES de niveau 2	13,524.24	99.45%	99.66%
Émissions totales de GES	30,672.63	99.45%	99.66%
2 - Empreinte carbone	17.24	99.45%	99.66%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	64.62	99.45%	99.66%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.61%	99.20%	99.66%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.25%	99.66%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	35.08%	98.50%	99.67%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.25%	99.66%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	6.01%	États-Unis
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	5.50%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	5.29%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	2.09%	États-Unis
Alphabet Inc -C-	Internet et services d'Internet	1.90%	États-Unis
Mastercard Inc -A-	Banques et autres institutions financières	1.85%	États-Unis
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	1.51%	États-Unis
Visa Inc -A-	Services divers	1.48%	États-Unis
Linde Plc	Banques et autres institutions financières	1.39%	Irlande
Procter & Gamble Co	Biens de consommation divers	1.32%	États-Unis
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	1.25%	Danemark
Merck & Co Inc	Industrie pharmaceutique	1.19%	États-Unis
Cintas	Textile et habillement	1.18%	États-Unis
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	1.16%	Suisse
Te Connectivity Plc	Services divers	1.16%	Irlande

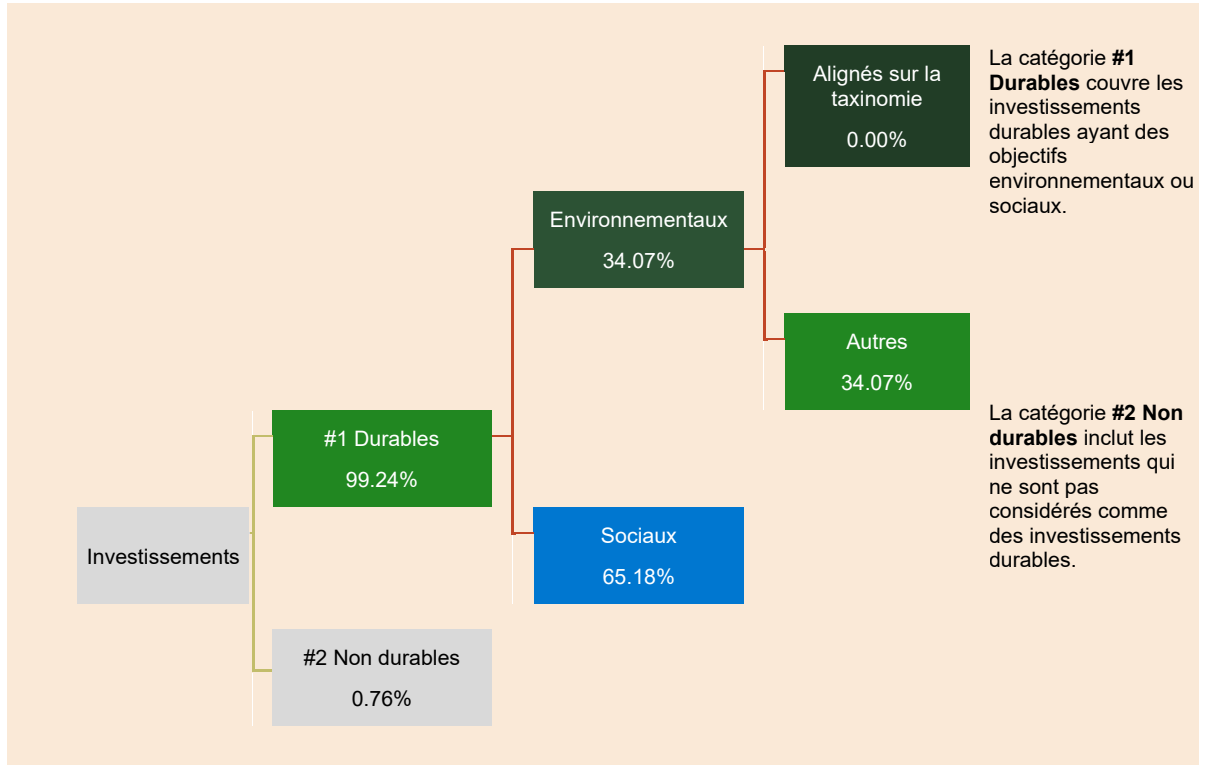
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	15.18%
Internet et services d'Internet	14.83%
Électronique et semi-conducteurs	11.28%
Industrie pharmaceutique	7.59%
Articles de bureaux et ordinateurs	6.96%
Textile et habillement	4.10%
Télécommunication	3.81%
Immobilier	3.54%
Assurance	3.26%
Biotechnologie	3.08%
Distribution, commerce de détail	2.69%
Services divers	2.67%
Soins de santé	2.61%
Biens de consommation divers	2.55%
Industrie automobile	2.35%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

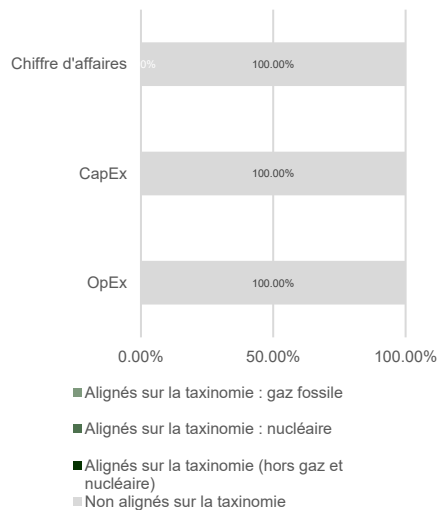
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

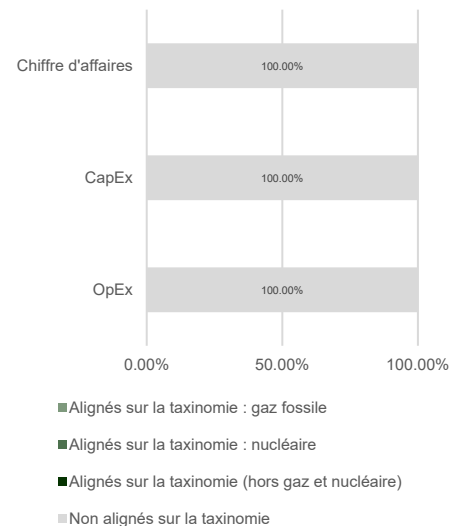
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 34,07 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 65,18 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,76 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 17,24 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 56,02 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 25,98 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 4 émetteurs des secteurs des services publics d'électricité et de l'électricité renouvelable dont l'empreinte carbone s'améliore et s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone se détériore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 54,22, soit 7,9 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs affichant un profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 3 émetteurs des secteurs de la gestion d'actifs et des banques dépositaires, des produits de construction et des composants électroniques dont les profils ESG s'améliorent et s'est désinvesti de 6 émetteurs des secteurs des opérateurs alternatifs, de la vente au détail de vêtements, des constructeurs automobiles, des machines de construction et du matériel lourd de transport, de la vente au détail de produits de première nécessité et du transport ferroviaire dont les profils ESG se détériorent.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 47.26% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 44.78% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 50 (sur une échelle de 0 à 100).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.

Le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	43.63		
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 50	57.33		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 50	2023	57.45	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	92.04%	90.10%	91.39%
#2 Non durables	7.96%	9.90%	8.61%
Environnementaux	47.26%	45.03%	52.43%
Sociaux	44.78%	45.07%	38.96%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	47.26%	45.03%	52.43%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

2 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 19 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 5 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 8 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail,

environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	24,513.65	77.65%	81.63%
Émissions de GES de niveau 2	5,824.91	77.65%	81.63%
Émissions totales de GES	30,338.55	77.65%	81.63%
2 - Empreinte carbone	43.63	77.65%	81.63%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	73.19	77.65%	81.63%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.78%	80.60%	81.65%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	82.85%	82.85%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.62%	70.65%	82.80%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	82.85%	82.85%
15 - Intensité de GES	218.54	5.01%	7.00%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	7.49%	7.49%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Bank Of Montreal Fl.r 23-25 06/06q	Banques et autres institutions financières	3.14%	Canada
Dassault Systemes Zcp 040924	Banques et autres institutions financières	3.07%	France
Relx Investments Plc Zcp 220724	Art graphique, maison d'édition	3.04%	Royaume-Uni
Abn Amro Bk Fl.r 23-25 10/01q	Banques et autres institutions financières	2.95%	Pays-Bas
Finlande Tbill Zcp 13-11-24	Obligations d'États, Provinces et communes	2.93%	Finlande
Bq Postale Zcp 17-04-25	Banques et autres institutions financières	2.72%	France
European Union Bill Zcp 07-03-25	Organisations supranationales	2.72%	Luxembourg
Cmcifra 0.32 191124	Banques et autres institutions financières	2.57%	France
Banco Bilbao Vizcaya Zcp 111024	Banques et autres institutions financières	2.53%	Espagne
Societe Generale Sub Fl.r 24-26 19/01q	Banques et autres institutions financières	2.40%	France
German Treasury Bill Zcp 20-08-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.27%	Allemagne
European Union Bill Zcp 09-05-25	Organisations supranationales	2.19%	Luxembourg
Toronto Dominion Bank Fl.r 23-25 20/01q	Banques et autres institutions financières	2.10%	Canada
Kellanova 1.25 15-25 10/03a	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.04%	États-Unis

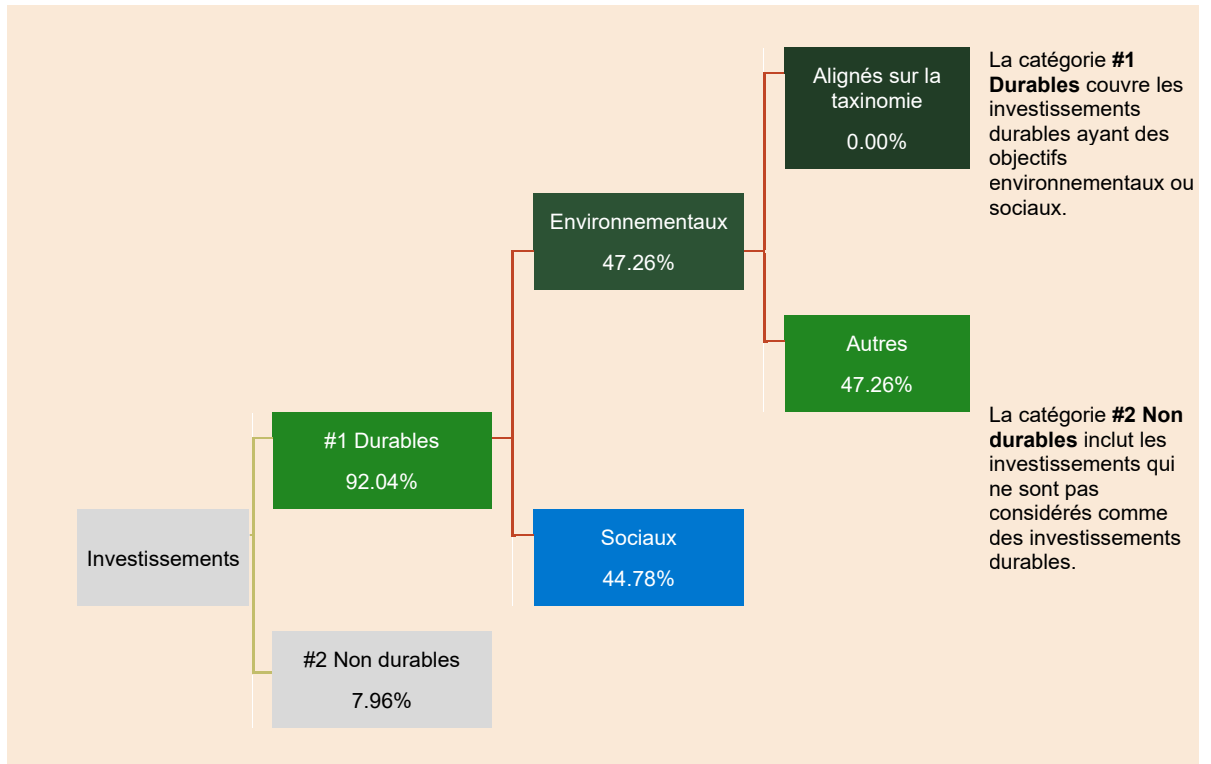
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	63.35%
Fonds d'investissement	5.06%
Obligations d'États, Provinces et communes	4.92%
Art graphique, maison d'édition	4.43%
Immobilier	4.28%
Énergie et eau	3.37%
Supranational Organisations	2.45%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.04%
Matériaux de construction	1.81%
Distribution, commerce de détail	1.76%
Industrie pharmaceutique	1.70%
Construction de machines et appareils	1.12%
Biens de consommation divers	1.01%
Télécommunication	0.87%
Autres	0.58%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

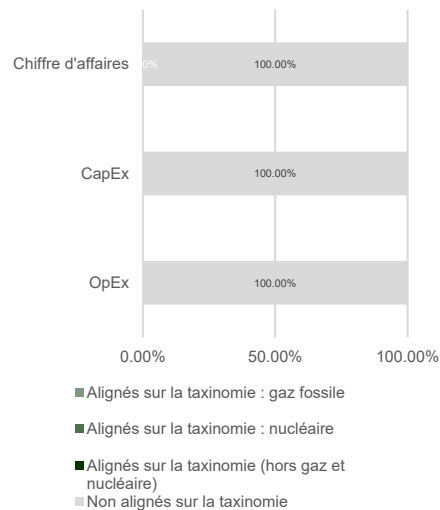
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

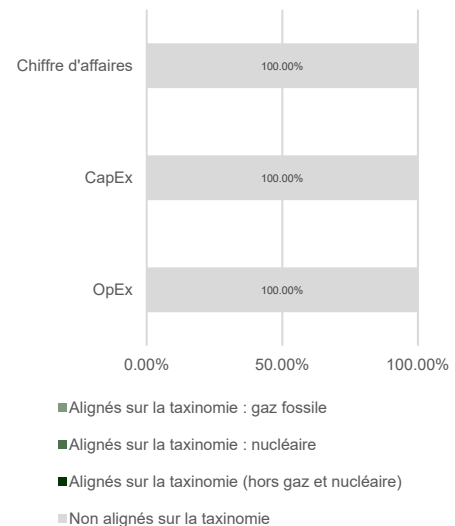
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 47,26 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 44,78 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 7,96 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 65 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 43,63 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 15,8 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à un seuil absolu, actuellement fixé à 50.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 57,33.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.